



DE L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS ET DES SCIENCES, ET DE LEURS PROGRÈS CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

TOME CINQUIEME.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.





A PARIS,

Chez KNAPEN, Libraire-Imprimeur, en face du Pont Saint Michel.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

D

Chapi

C

Intr

LI

CH
CF
CH
CI
CI
Ar
Ar
Ar

T

TABLE

DES LIVRES,

CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES,

Contenus dans le Ve Volume.



LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

LIVRE V.



LIVRE VI.





DE L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS ET DES SCIENCES;

Et de leurs progrès chez les anciens Peuples.

INTRODUCTION.



PLUS ON AVANCE vers les tems qui se rapprochent de la naissance de Jesus-Christ, plus l'Histoire ancienne se développe & s'éclaircit. L'Asie, dans les siécles où nous entrons, offre les spectacles

les plus frappans. On y voit s'anéantir les quatre puissans Empires des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Lydiens.

L'Egypte, cette monarchie si ancienne & si célebre, va commencer à pencher vers son déclin. Nous ne verrons pas sa ruine totale. Le moment, où en proie aux ravages de Cambyses fils de Cyrus, l'Egypte vit renverser son trône, & ne forma plus qu'une province de l'empire Persan, appartient à des siécles qui ne sont point l'objet de mes recherches. Je ne dois donc pas en parler; j'ai cru seulement pouvoir l'annoncer.

Sur les débris de tous ces différens royaumes, s'éleva la monarchie des Perses, nation dont jusqu'à ce moment il n'est point question dans l'antiquité. La naissance de ce nouvel Empire, plus étendu & plus formidable qu'aucun de ceux dont nous

avons eu occaſion de parler, ſera le terme où nous nous arrêterons.

L'Europe ne préſente pas, dans ces mêmes ſiécles, des tableaux auſſi frappans. Mais l'abolition du gouvernement Monarchique dans pluſieurs villes de la Grece, qui s'érigerent alors en républiques, Lycurgue & Solon donnant des loix, l'un à Lacédémone, & l'autre à Athenes, ſont des objets d'autant plus intéreſſans, que cette époque eſt celle de la grandeur & de la célébrité que les Grecs ſe ſont acquiſes dans l'Hiſtoire ancienne.

On doit ranger encore au nombre des événemens fameux, qui appartiennent aux ſiécles que nous allons parcourir, la fondation de Rome, ville dont la deſtinée ſemble avoir été d'engloutir & d'abſorber tous les royaumes de l'univers. Ses foibles commencemens n'annonçoient pas ce

dégré de puissance où depuis elle est parvenue. Rome en fut redevable à sa politique & à son courage, qui la firent triompher de tous les obstacles qui paroissoient s'opposer à son agrandissement. C'est un objet, au surplus, que nous ne faisons qu'indiquer. Les Romains n'entrent point dans le plan que nous avons entrepris.





TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité : espace d'environ 560 ans.

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.



J'AI RÉSERVÉ, pour cette troisiéme & derniere partie de mon ouvrage, les réflexions, & même les critiques qu'on peut faire sur le gouvernement, & les loix des différens peuples qui se sont distingués dans les anciens temps. Ainsi, après avoir rap-

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour dn la captivité.

III[e]. Part. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

porté tout ce que les Ecrivains de l'antiquité ont pû nous transmettre sur cet objet, je proposerai quelques réflexions, tant sur les loix particulieres, que sur les principes fondamentaux de toutes les différentes formes de gouvernement dont j'aurai eu occasion de parler.

Je pense, au surplus, qu'il ne sera pas inutile, avant que d'entrer en matière, de dire un mot sur l'état des Hébreux dans les siécles que nous parcourons présentement. Quoique mon intention n'ait jamais été de traiter en particulier l'histoire de ce peuple, je ne crois pas pouvoir me dispenser d'indiquer au moins la révolution qui se fit alors dans la forme de son gouvernement, & de faire connoître en peu de mots le caractère de la plupart de ses Souverains.

Les Juifs, peuple inquiet & volage, se lasserent enfin d'avoir Dieu pour chef & pour monarque immédiat. Ils demanderent à être gouvernés extérieurement par un Roi, & à former une monarchie sensible, de même que les autres nations.[a]. L'Etre

[a] 1. Reg. c. 8, versét. 5.

ſuprême voulut bien y conſentir. Il eſt à remarquer que cette innovation arriva dans le même temps à peu près que la plupart des villes de la Grece, on ne voit point trop par quels motifs, s'érigerent en républiques. Saül fut ſacré roi d'Iſraël la même année que Médon fut élu Archonte d'Athenes [a].

Les Juifs eurent lieu de ſe repentir de la nouveauté qu'ils avoient introduite dans la forme de leur gouvernement. La mauvaiſe conduite de leurs Rois, le ſchiſme des dix Tribus qui formerent le royaume de Samarie, & enfin la ruine totale de la nation, furent les juſtes châtimens de ſon inconſtance. Si les noms de David, de Salomon, de Joſaphat & d'Ezéchias, ſe trouvent dans la liſte des plus grands Rois, on n'y lit qu'avec horreur ceux de Roboam, d'Athalie, de Joram & de Manaſſès. L'hiſtoire des Juifs, dans tout le cours de l'époque qui nous occupe maintenant, ne préſente preſque jamais que des ſpectacles effroyables, des tragédies ſanglantes, & les forfaits les plus inouis. L'impiété & l'idolatrie

[a] Marsham. ſæcul. 13, p. 326 & 340.

IIIᵉ. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

triompherent presque toujours à Samarie, souvent même à Jérusalem. La ruine totale du royaume de Samarie fut le premier échec que ce peuple souffrit. Ses iniquités attirerent enfin les vengeances du Très-Haut sur Jérusalem. Nabuchodonosor fut l'instrument dont le Tout-Puissant se servit pour châtier une nation indocile, qui retomboit dans les mêmes fautes à chaque moment.

Il est à propos encore d'observer que l'espace de temps dont nous allons rendre compte, a vû commencer & finir le gouvernement des Rois chez le Peuple de Dieu. La captivité rappella les Hébreux à la Théocratie. A leur retour de Babylone, ils formerent, du consentement & par la protection des Rois de Perse, une espece de république, dont le Grand-Prêtre étoit le chef & le principal administrateur [a].

[a] Voyez le P. Calmet, Dissert. sur la police des Hébreux, t. 3, p. 10, &c.



IIIe. Partie. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Assyriens.

Les Assyriens, que nous avons perdus si long-temps de vûe, vont enfin sortir de l'obscurité ; mais ils ne feront que paroître, & rentreront bientôt dans l'oubli, pour n'en sortir jamais. Cet empire est encore plus célebre par sa chûte que par sa fondation. Les événemens qui ont occasionné la ruine de cette vaste monarchie, ne sont guere mieux connus que ceux qui lui ont donné naissance. J'observerai, dans ce que je vais en dire, la même méthode que j'ai suivie dans les livres précédens : je ne rapporterai que ce qui m'aura paru de plus vraisemblable.

Les Assyriens, après avoir tenu durant plusieurs siécles l'empire de l'Asie, commencerent à s'affoiblir par la révolte de divers peuples. Les Médes, que Ninus avoit autrefois asservis[a], furent les premiers qui secouerent le joug[b]. Je ne dirai rien

[a] Diod l. 2, p 114.

[b] Herod. l. 1, n. 95. = Diod. l. 2, pag. 137. = Justin. l. 1, c. 3.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

des circonstances ni des suites particulieres de cette révolution, vû le peu d'accord qu'il y a entre les anciens sur tous ces faits. Du démembrement de la monarchie Assyrienne, il se forma deux empires célebres, celui des Babyloniens & celui des Médes. Malgré cet échec, le trône de Ninive subsista encore quelque temps avec un grand éclat [a]. Les noms & les actions des Souverains qui l'ont occupé jusqu'à son entiere destruction, sont parvenus à la postérité. On connoît leurs ravages dans la Judée. Les livres saints ne sont pas les seuls qui en fassent mention. On voit, par les Historiens profanes, que même depuis la révolte des Mèdes, les monarques d'Assyrie furent encore très-puissans.

Hérodote nous apprend que Phraortes, roi des Médes, ayant déclaré la guerre aux Assyriens, périt dans cette entreprise avec la plus grande partie de ses troupes [b]. Le même Auteur, parlant de Sennachérib, qu'il qualifie roi des Arabes & des Assyriens, dit qu'il vint attaquer l'Egypte avec

[a] Hérod. l. 1, n. 102.
[b] Ibid.

une armée formidable [a]. Il paroît même qu'Assaradon, fils & successeur de Sennachérib, profita d'un interregne de huit ans qu'il y eut à Babylone d'Assyrie [b]. Ce nouvel empire subsista ainsi pendant 54 ans. Il succomba enfin pour ne se relever jamais.

Cyaxare, roi des Médes, ayant attiré dans son parti Nabopolassar, gouverneur de Babylone, mit le siége devant Ninive, la prit & la rasa entierement [c]. La destruction de Ninive mit fin au royaume d'Assyrie. Il fut anéanti pour toujours. Le titre même en fut éteint. Depuis ce mo-

[a] *L.* 2, *n.* 141.

[b] En voici la preuve. Il est certain, par l'Ecriture, qu'Assaradon avoit succédé à Sennachérib son pe e roi d'Assyrie. 4 Reg. c. 19, ỽ. 37.

D'un autre côté, on trouve un Assaradin dans le canon de Babylone, composé par Ptolémée. On voit de plus, que le regne de cet Assaradin avoit été précédé par une anarchie de huit années. Cela me fait soupçonner que l'Assaradin du canon de Ptolémée, est l'Assaradon de l'Ecriture; & qu'il n'étoit monté sur le trône de Babylone que par droit de conquête, ayant profité sans doute des troubles qu'une anarchie de huit ans avoit occasionnés dans cet empire.

[c] Tobie, c. 14, ỽ. 14, Edit. des 70. = Nahum, c. 2, ỽ. 8, 10, 13, c. 3, ỽ. 7. = Sophon, c. 2, ỽ. 13, 15. = Ezechiel, c. 31, ỽ. 3 & suiv. = Herod. l. 1, n. 106. = Strabo, l. 16, p. 1071. = Alex. Poly. hist. apud Syncell. p. 210.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ment, l'histoire ne fait plus mention des Assyriens. Leur monarchie fut partagée entre les Babyloniens & les Mèdes. Cet événement arriva l'an 626 avant l'Ere chrétienne [a].

[a] Voyez l'histoire de Judith, par le P. Montfaucon, p. 245.



Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Babyloniens.

L'histoire des Souverains de Babylone ne nous est guere plus connue que celle des Monarques d'Assyrie. L'exemple des Médes, qui secouerent le joug des Assyriens, fut imité par plusieurs autres peuples dépendans de cette couronne [a]. Les Babyloniens ne furent pas des derniers à profiter de l'atteinte que la révolte des Médes avoit donnée à la puissance des Assyriens. On voit que peu de temps après celui où l'on conjecture qu'arriva cette révolution, les Babyloniens formoient une Monarchie séparée de celle des Assyriens. La tige de ces nouveaux Souverains a été un Prince nommé Nabonassar [b]; c'est lui qui a donné lieu à cette époque fameuse, connue dans l'antiquité sous le nom d'Ere de Nabonassar. Elle répond à l'an 747 avant J. C.

Depuis ce temps Babylone eut tou-

[a] Herod. l. 1, n. 95.
[b] Canon Ptolem. astronom.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

jours ses Rois particuliers, indépendans de ceux d'Assyrie. La distinction des deux Monarchies est marquée très-expressément dans les livres saints. On voit un Mérodach-Baladan, que l'Ecriture qualifie Roi de Babylone, envoyer, du temps de Sennachérib roi d'Assyrie, des ambassadeurs à Ezéchias [a]. Nous venons de dire comment Assaradon, Souverain de Ninive, avoit profité d'une anarchie de huit années qu'éprouva Babylone, pour rentrer dans l'ancien domaine des monarques d'Assyrie [b], & comment quelque temps après Nabopolassar, satrape ou vice-roi de Babylone, ligué avec le Roi des Médes, avoit détruit Ninive, & renversé l'empire Assyrien [c]. Depuis cet événement, les Babyloniens s'éleverent au plus haut dégré de puissance. Mais ce ne fut qu'un éclat passager. Leur empire, après avoir brillé pendant 88 ans, fut détruit par Cyrus. Babylone ne fit plus qu'une portion de la vaste monarchie des Perses à laquelle Cyrus donna naissance.

[a] 4. Reg. c. 20, ℣. 12. = 2. Paralip. c. 32, ℣. 31.

[b] *Supra*, p. 11.

[c] *Supra*, Ibid.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je l'ai déjà dit & je le répete, l'histoire d'Assyrie & de Babylone ne nous est presque point connue. Originairement séparés, réunis ensuite, plus alternativement séparés & réunis, ces deux empires marchent sur la même ligne. Les mêmes événemens, la même obscurité, tout est à peu près commun aux deux peuples. Nous ignorons la plus grande partie de leurs loix & de leurs coutumes [a]. Nous manquons de ces faits, de ces détails, qui seuls peuvent servir à caractériser un peuple, & faire connoître sa politique, l'esprit & les principes de son gouvernement. Nous sommes donc obligés de nous en tenir à des notions, trop générales à la vérité pour satisfaire pleinement la curiosité, mais qui suffisent néanmoins pour donner une très-grande idée des empires d'Assyrie & de Babylone.

Il est certain, en effet, que les Assyriens & les Babyloniens ont formé dans l'Asie deux des plus vastes monarchies de l'antiquité. L'Ecriture sainte & l'Histoire profane en parlent toujours comme de deux puissances formidables. D'ailleurs, ce qu'on lit

[a] Voyez la premiere Part. L. 1, c. 1, art. 3.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

sur la grandeur & l'opulence de Ninive & de Babylone, atteste bien solemnellement le dégré de gloire & d'élévation où ces deux empires étoient parvenus. On voit enfin que chez l'un & l'autre peuple les arts ont été florissans & les sciences très-cultivées. C'en est assez pour assurer que les Babyloniens & les Assyriens avoient fait de grands progrès dans la politique & dans l'art du gouvernement.



Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Médes.

NOUS avons des lumieres assez justes sur la maniere dont le gouvernement politique s'est établi chez les Médes. Ces peuples, immédiatement après leur révolte contre les Rois d'Assyrie, ne se formerent pas en corps de monarchie. Ils resterent quelques années dans un état d'*autonomie*, comme l'appelle Hérodote [a]. Les dissensions & les malheurs domestiques, dont ils furent accablés pendant tout ce temps, les forcerent bien-tôt à tenir conseil pour délibérer sur les moyens de mettre de l'ordre & de la police dans leur Etat. Ils n'imaginerent point de meilleure voie que celle d'élire un Roi. Le choix tomba sur Déjocès, personnage très-distingué par sa prudence, son équité & l'intégrité de ses mœurs [b].

La conduite que tint ce nouveau Souverain, justifia le choix des Mé-

[a] L. 1, n. 96.
[b] Ibid. & suiv.

IIIᵉ. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

des. Son premier soin fut de joindre à sa qualité de Roi toutes les marques extérieures qui pouvoient en relever l'éclat, & mettre sa personne à l'abri de toute insulte & de tout attentat. Il commença par ordonner qu'on lui bâtit une maison digne d'un Souverain. Il en désigna lui-même l'emplacement, & la fit revêtir de bonnes fortifications. Il demanda ensuite des gardes pour la sûreté de sa personne. Les Médes lui obéirent. Le palais fut élevé dans l'endroit & de la maniere que Déjocès l'avoit ordonné, & il choisit lui-même ses gardes [a].

Après que Déjocès eut pris toutes les mesures convenables pour la sûreté de sa personne, & le maintien de sa dignité, il songea au moyen de policer ses peuples. Jusqu'à son avénement à la couronne*, les Médes avoient vécu dispersés dans des bourgs & des villages, éloignés & séparés les uns des autres [b]. Déjocès leur ordonna de bâtir une ville qui fût assez grande pour y rassembler un nombre considérable de familles. Afin de les y engager, il leur fit sentir l'a-

[a] Hérod. l. 1, n. 98.
[b] Hérod. Ibid. n. 96.

vantage qu'ils trouveroient à demeurer dans une place fortifiée, qui les mettroit à couvert des insultes de l'ennemi. On choisit une situation où l'art n'eut qu'à aider la nature. La ville fut bâtie en peu de temps. C'est celle que les anciens ont connue sous le nom d'Ecbatane. Elle étoit environnée de sept enceintes de murailles. La derniere renfermoit le palais du Roi, où ses trésors étoient déposés [a].

Dès que la ville fut en état d'être habitée, Déjocès obligea une partie des Médes à venir s'y établir. Toute son application fut alors de dresser des loix pour maintenir l'ordre & la police dans ses Etats. Comme il avoit affaire à des peuples féroces, & dont il y avoit tout à redouter, il crut ne pouvoir prendre trop de précautions pour leur inspirer la crainte & le respect dûs à la majesté du trône. Persuadé que plus on envisage la personne du Souverain dans l'éloignement, & plus on la respecte [b]; il éleva, pour ainsi dire, un mur de séparation entre le peuple & lui. Il ordonna qu'on ne se présenteroit point devant le Roi,

[a] Hérod. l. 1, n. 98.
[b] *Majore longinquo venit reverentia.* Tacit.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

sans y être conduit par des introducteurs, & il ne fut permis à personne de le regarder en face. Ceux mêmes qui avoient le privilège de l'approcher, ne pouvoient ni rire ni cracher en sa présence [a]. Toutes les affaires se traitoient par des personnes interposées. Du fond de son palais, Déjocès voyoit tout ce qui se passoit dans ses Etats. On ne discutoit devant lui les procès que par écrit, & quand il avoit rendu son jugement, c'étoit aussi par cette voie qu'il le notifioit aux parties. Il s'attacha surtout à l'observation exacte de la justice. Il soutint l'autorité des loix par les châtimens les plus sévères & les plus rigoureux, ne jugeant rien de plus essentiel au maintien d'un Etat naissant. Dès qu'il avoit oui dire que quelqu'un avoit fait tort à un autre, il le faisoit venir, & lui imposoit une peine proportionnée à sa faute. Il avoit, à cet effet, dans tous les pays de sa domination, des personnes affidées qui observoient si les plus puissans ne faisoient point de tort aux plus

[a] Hérod. l. 1, n. 99. Aux Indes, il n'est pas permis de cracher dans le Palais du Roi. Voyage de Vincent le Blanc, p. 182.

foibles, & qui lui en faisoient rapport [a].

Il paroît, par tout ce que nous venons de dire, que le gouvernement des Médes étoit purement Monarchique. La conduite de Déjocès donne l'idée d'un grand politique. Je ne sçais cependant si elle mérite d'être approuvée dans toutes ses parties. On ne peut que louer les mesures qu'il avoit prises pour en imposer par un extérieur capable de frapper l'imagination, & propre à inspirer à ses nouveaux sujets, l'idée que leur Souverain étoit un être différent des autres hommes. Il avoit à craindre qu'une trop grande familiarité ne vînt à lui attirer le mépris, & ne donnât lieu à des complots contre une autorité naissante. Mais peut-on approuver également l'affectation de se tenir toujours enfermé dans son palais, & de se rendre comme invisible? Conduite qui n'a été que trop imitée par les Rois d'Orient. C'étoit, comme le dit un génie sublime de notre temps, le plus mauvais parti que ces Monarques pussent prendre. Ils vouloient se rendre plus respectables, mais ils

[a] Hérod. l. 1, n. 100.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

faisoient respecter la royauté & non pas le Roi. Ils attachoient l'esprit de leurs sujets à un certain trône, & non pas à une certaine personne. Cette puissance invisible qui gouverne, est toujours la même pour le peuple. Que dix Rois se soient égorgés & détrônés l'un après l'autre, il ne sent aucune différence. Il ne les connoît que de nom. C'est comme s'il avoit été gouverné successivement par des esprits [a].

J'ignore si c'est à Déjocès qu'on doit attribuer un des plus grands vices qu'on puisse reprocher aux principes du gouvernement établi chez les Médes. Le pouvoir du Législateur est imparfait lorsqu'il n'est pas le maître d'abroger la loi qu'il a pû établir. Telles étoient cependant les bornes de l'autorité souveraine chez les Médes. Il n'étoit pas permis au Roi de changer ni de révoquer un édit qu'il avoit publié [b]. Je blâmerai également l'usage où étoient ces peuples, de ne confier l'éducation de leurs Monarques qu'à des femmes & à des eunuques [c]; usage qui a toujours été pra-

[a] Lettr. Persan. lettr. 100.
[b] Dan. c. 6, verset 15.
[c] Plato, de leg. l. 3, p. 815.

tiqué, & qui ſe pratique encore dans l'Orient.

Le trône des Médes, après avoir ſubſiſté avec aſſez d'éclat pendant environ deux cents ans, fut réuni par Cyrus à celui des Perſes, & s'abſorba dans cette vaſte Monarchie.



IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE IV.

Des Egyptiens.

DEPUIS Séſoſtris juſqu'à Bocchoris, c'eſt-à-dire, pendant près de neuf cents ans, l'Egypte ne fournit rien ſur l'objet préſent de nos recherches. Ce n'eſt pas que cette monarchie ait ſouffert alors quelque échec ou quelque diminution. On voit par Homere & par Hérodote, qu'au temps de la guerre de Troie, l'Egypte étoit très-floriſſante [a]. L'Ecriture ſainte nous en donne la même idée du temps de Salomon & de ſes ſucceſſeurs [b]. Mais il ne nous eſt reſté aucune particularité, tant ſur les événemens arrivés durant ces neuf ſiecles en Egypte, que ſur les actions des Souverains qui en ont occupé le trône pendant ce long intervalle [c].

Cette obſcurité ceſſe au regne de Bocchoris. Ce Prince a mérité une place honorable dans l'hiſtoire, par

[a] Odyſſ. l. 4. == Hérod. l. 2, n. 112, &c.

[b] 2. Reg. c. 9, verſet 16.

[c] On ſçait ſeulement que, ſous Roboam, Séſach pilla le temple de Jéruſalem.

la

la sagesse de ses ordonnances. Les Egyptiens le mettoient au nombre de leurs Législateurs [a]. C'est en faire un grand éloge ; car dans cette longue suite de Rois qui ont occupé le trône depuis le déluge jusqu'à ce que l'Egypte ait passé sous la domination des Perses, il n'y en a que cinq que les Egyptiens ayent honorés du titre de Législateurs, Mnévès, Sazichès, Sésostris, Bocchoris & Amasis [b]. L'histoire ne nous a rien conservé sur les loix de ces deux premiers Monarques [c]. A l'égard de Sésostris, j'ai rendu ailleurs un compte très-détaillé des institutions politiques attribuées à ce Prince [d]. Il ne me reste donc plus qu'à exposer ce que j'ai pû recueillir sur les loix dont Bocchoris & Amasis ont été regardés comme les auteurs. Je parlerai aussi de quelques autres Souverains dont les réglemens sont parvenus jusqu'à nous, quoique ces

[a] *Diod.* l. 1, p. 106.

[b] *Diod.* Ibid.

[c] Voyez ce que nous avons dit sur Mnévès, premiere Partie, L. 1, Art. 4

A l'égard de Sazichès, tout ce qu'on en sait, c'est qu'il ajouta quelques particularités aux loix déjà établies, & qu'il s'appliqua à perfectionner le culte des Dieux. *Diod.* l. 1, p. 106. On ignore au surplus dans quel siecle ce Prince peut avoir vécu.

[d] Voyez la seconde Part. L. 1, Chap. 2.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

Princes n'aient point été mis au nombre de ceux que l'Egypte regardoit spécialement comme ses Législateurs.

Bocchoris, prince sage & habile [a], mais d'un caractere dur & sévere [b], monta sur le trône 762 ans environ avant J. C. Ce fut lui qui, dit-on, régla les droits des Souverains ; & tout ce qui regarde la forme des contrats & des conventions [c]. On lui attribue aussi les premieres loix sur le commerce [d]. Elles ordonnoient que celui qui nioit devoir une somme qu'il avoit empruntée sans billet, seroit déchargé de sa dette sur son serment. A l'égard de ceux qui ne prêtoient leur argent que par billet, il ne leur étoit point permis de faire monter les intérêts plus haut que le capital.

Jusqu'à Bocchoris les loix d'Egypte permettoient au créancier de faire emprisonner son débiteur [e]. On sait que Sésostris, en montant sur le trône, paya les dettes d'un grand nombre de gens détenus dans les prisons à la poursuite de leurs créanciers [f]. Bocchoris abrogea cet usage : il permit seulement au créancier de faire

[a] *Diod.* l. 1, p. 75.
[b] *Plut.* t. 2, p. 529. E.
[c] *Diod.* l. 1, p. 106.
[d] *Diod.* l. 1, p. 90.
[e] *Diod.* Ibid.
[f] *Diod.* l. 1, p. 63.

ſaiſir les biens de ſon débiteur pour en avoir le payement ; mais il défendit de faire arrêter & prendre au corps le débiteur lui-même [a]. Solon avoit eu cette loi en vûe quand il établit à Athenes ce qu'on appelloit la *Sciſachtie* ; loi qui ôtoit au créancier le pouvoir de contraindre par corps ſon débiteur à le payer [b] ; Diodore de Sicile ajoute qu'on blâmoit les autres Légiſlateurs Grecs qui, ayant défendu de ſaiſir les armes ou la charrue de quelqu'un à qui l'on avoit prêté de l'argent, avoient permis de faire ſaiſir l'homme même pour le payement de ſa dette [c].

Bocchoris avoit tellement excellé dans cette partie du gouvernement qui a l'adminiſtration de la juſtice pour objet, que pluſieurs de ſes ordonnances & de ſes déciſions ſubſiſtoient & s'obſervoient encore, du temps même que les Romains étoient maîtres de l'Egypte [d].

Je placerai après Bocchoris, Aſychis, dont Hérodote rapporte une loi aſſez ſinguliere ſur les emprunts.

[a] *Diod.* l. 1, p. 90.
[b] *Diod.* Ibid. = *Plut.* in Solon. p. 86. D.
[c] *Diod.* Ibid.
[d] *Diod.* p. 106.

IIIᵉ. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'a leur retour de la captivité.

Nous avons parlé ailleurs du ſoin qu'avoient les Egyptiens de faire embaumer les morts, & de l'uſage où ils étoient pour la plûpart de les conſerver dans les appartemens deſtinés à cet effet [a]. Pour favoriſer le commerce en facilitant le crédit, Aſychis fit une loi qui permettoit de prêter de l'argent à quiconque donneroit en gage le corps de ſon pere [b]. Mais la même loi ajoutoit que tout débiteur qui viendroit à mourir ſans avoir retiré un gage ſi précieux, feroit privé des honneurs de la ſépulture [c]. On ſentira l'efficacité de cette peine, ſi l'on veut ſe rappeller ce que j'ai dit ailleurs de la façon de penſer des Egyptiens ſur les devoirs funebres [d].

Peu de temps après les monarques dont nous venons de parler, l'Egypte éprouva une de ces cataſtrophes auxquelles tous les Etats ſont expoſés. Sabacos, roi d'Ethiopie, s'en empara, & y régna pendant cinquante ans [e]. Cette révolution ne fut que

[a] *Diod.* l. 1, p. 102. = *Lucian.* de luctu, n. 21, t. 2 = *Joan. Damaſcen.* Orat. 1, pag. 932, de imag. p. 714.

[b] *Herod.* l. 2, n. 136.

[c] *Herod.* loco citato.

[d] Prem. Part. l. 1.

[e] *Herod.* art. 4, p. 55, n. 137. = *Diod.* l. 1, p. 75.

Si l'on s'en rapporte à Jules Afriquain, Sa-

passagere. Ce Prince renonçant de lui-même à sa conquête, abdiqua la couronne, & s'en retourna en Ethiopie. On peut mettre à juste titre Sabacos au nombre des Législateurs de l'Egypte. Ce Prince né doux & humain, abolit la peine de mort, & ordonna qu'on employeroit les criminels, qu'on en jugeroit dignes, aux travaux publics. Il pensoit que l'Egypte retireroit plus de profit & d'avantage de ce genre de supplice qui, imposé pour la vie, lui paroissoit également propre à punir & à réprimer les crimes [a].

Quelque temps après Sabacos, Psammitique monta sur le trône. Ce Prince fit un changement considérable dans les anciennes maxi-

bacos aura succédé immédiatement à Bocchoris, qu'il prit & fit même brûler vif. *Apud Syncell.* p. 74.

Diodore ne fait régner Sabacos que long-temps après Bocchoris, l. 1, p. 75.

Hérodote, dont le suffrage est d'un si grand poids dans tout ce qui concerne l'Egypte, ne fait nulle mention de Bocchoris, & fait régner Sabacos immédiatement après Anysis, successeur d'Asychis, l. 2, n. 137.

Quelques Chronologistes modernes croient que l'Asychis d'Hérodote, & le Bocchoris de Diodore ne sont qu'un seul & même personnage, désigné sous deux noms différens. C'est ici un de ces points de critique que je n'entreprendrai point d'éclaircir, & moins encore de décider.

[a] *Hérod. Diod.* locis cit.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mes du gouvernement. Jusqu'alors l'Égypte avoit été fermée aux autres nations [a]. Il n'y avoit que la ville de Naucrate où il leur fût permis d'aborder & de faire le commerce [b]. Les Egyptiens mêmes, si l'on en croit les Ecrivains de l'antiquité, étoient dans l'usage de tuer ou de faire esclaves tous les étrangers qu'on surprenoit ailleurs le long des côtes [c]. Psammitique changea entiérement de maximes. Il ouvrit ses ports au commerce de toutes les nations, favorisa la navigation dans ses mers, & accorda toutes sortes de privileges à quiconque vouloit venir s'établir en Egypte [d]. Ce Prince aima & protégea particuliérement les Grecs. Il devoit son salut & son rétablissement aux Ioniens & aux Cariens [e]. Non content de les récompenser libéralement, il voulut les fixer dans ses Etats; & pour les y engager, il leur distribua des fonds de terre considérables [f]. Il leur donna même des jeunes enfans Egyptiens à élever, avec ordre de leur apprendre

[a] *Herod.* l. 2, n. 154. = *Diod.* l. 1, p. 78. = *Strabo*, l. 17, p. 1142.

[b] *Herod.* l. 2. n. 179.

[c] *Diod.* p. 78 & 80.

[d] *Diod.* Ibid.

[e] *Herod.* l. 2, n 152, 153. = *Diod.* l. 1, p. 77.

[f] *Herod.* n. 158. = *Diod.* p. 78.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

la langue grecque [a]. Psammitique fit plus; il voulut que les princes ses enfans, reçussent une éducation semblable à celle des Grecs [b]. Il s'allia même par des traités avec les Athéniens & les autres peuples de la Grece [c].

Amasis, un des successeurs de Psammitique, se conduisit par le même esprit. Il fit beaucoup de bien aux Grecs, & leur permit de s'établir dans la ville de Naucrate. Il donna même la permission à ceux qui ne venoient en Egypte que pour y trafiquer, de bâtir dans certains lieux des autels & des temples [d].

Amasis, par la sagesse de son gouvernement, a mérité d'être mis au nombre des Législateurs de l'Egypte [e]. On attribue à ce Prince quelques nouvelles ordonnances sur le département des provinces. Il passoit même pour avoir mis la derniere main à la forme du gouvernement [f]. L'Egypte fut parfaitement heureuse sous son regne. On y comptoit alors jusqu'à vingt mille villes toutes bien peuplées [g].

[a] *Diod.* l. 1, p. 78.
[b] *Diod.* Ibid.
[c] *Herod.* l. 2, n. 154.
Diod. l. 1, p. 78.
[d] *Herod.* l. 2, n. 178.
[e] *Diod.* l. 1. p. 106.
[f] *Diod.* Ibid.
[g] *Herod* l. 2, n. 177.
Ce fait me paroît de beaucoup exagéré. Voyez

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Afin de maintenir l'ordre parmi une si prodigieuse multitude d'habitans, Amasis fit une loi dont on ne peut trop admirer la sagesse. Cette loi obligeoit chaque particulier de venir déclarer tous les ans au Gouverneur de la province son nom, sa profession, & les moyens dont il subsistoit. Celui qui ne satisfaisoit pas à la loi, ou qui faisoit une fausse déclaration, & ne pouvoit montrer qu'il vivoit par des moyens honnêtes, étoit puni de mort [a]. Hérodote & Diodore disent que Solon emprunta cette loi des Egyptiens, & l'établit à Athenes [b], où elle subsistoit encore, du temps d'Hérodote, dans toute sa force. Mais d'autres Auteurs attribuent avec plus de justice & de fondement, l'établissement de cette loi à Dracon [c], antérieur à Solon de quelques années. Cette même loi au reste, avoit lieu chez plusieurs peuples [d].

Amasis doit être regardé comme le dernier souverain de l'ancienne monarchie Egyptienne. Il fut même assu-

les Mémoires de Trév. Janv. 1752, p. 30 & 31.

[a] *Herod.* liv. 2, n. 177. = *Diod.* l. 1, p. 88.

[b] Loco cit.

[c] Voy. *Marsh.* p. 594, 595.

[d] Voyez *Perizon.* ad Ælian. var. hist. l. 4, c. 1, p. 328.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

jetti par Cyrus, si nous en croyons Xénophon [a]. Mais ce ne fut que sous Psamménite, son fils, que Cambyse renversa le trône des Rois d'Egypte, & que ce pays florissant & si renommé ne fut plus qu'une province du vaste empire des Perses. L'Egypte ne se releva point de ce coup mortel. Ce royaume passa successivement sous la domination des Grecs & des Romains. Je ne fais qu'indiquer ces événemens, dont le récit appartient à des siécles qui passent les bornes que je me suis prescrites.

En parlant des institutions civiles & politiques des Egyptiens, je me suis contenté jusqu'à présent d'exposer les faits tels que je les ai trouvés dans les anciens Historiens. Maintenant que je crois avoir rapporté tout ce qui peut appartenir à cet objet, proposons quelques réflexions sur la constitution politique, & les loix de cette monarchie.

Toute l'antiquité s'est accordée à combler d'éloges les Egyptiens sur la sagesse de leur gouvernement. Les plus fameux personnages de la Grece, ceux dont on a le plus vanté les lu-

[a] *Marsh.* p. 588.

Depuis l'établissement de la Royauté, chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mieres & la prudence, s'étoient transportés en Egypte pour s'instruire des loix & des coutumes de cette nation [a]. C'est dans cette source que les législateurs Grecs avoient été puiser les regles & les principes du gouvernement [b]. Les écrivains modernes non-seulement ont adopté le suffrage des anciens, ils ont encore enchéri sur la matiere. Rien n'égale l'idée qu'ils nous donnent de l'Egypte. A les entendre, ce pays sembleroit n'avoir été autrefois habité que par des sages : une république de philosophes ne présenteroit pas un tableau plus satisfaisant. Mais le portrait n'est-il point embelli ? & ne doit-on pas un peu rabattre de la haute opinion qu'on a communément de la politique des Egyptiens, & de la sagesse de leurs loix ? C'est ce qu'il faut examiner sans partialité ni prévention.

Je ne mettrai certainement pas au nombre des loix qui ont dû mériter tant d'éloges aux Egyptiens, celle qui concernoit les voleurs. Il leur étoit ordonné de se faire inscrire chez

[a] *Diod.* l. 1, p. 79, 80, 107.

[b] Ibid. & pag. 100 = *Isocrat.* in. Busirid. p. 329. = *Strabo*, l. 10, p. 738. D. = *Plut.* t. 1, p. 41. F.

leur chef, & d'y porter sur le champ tout ce qui seroit dérobé. On étoit sûr de retrouver les effets volés, pourvû qu'on en désignât le nombre, la qualité, & qu'on marquât le temps & le lieu où le vol s'étoit fait. Il en coûtoit le quart du prix pour se les faire rendre [a]. On a voulu excuser les Egyptiens sur ce réglement qui ne fait pas honneur à leur sagesse. Le législateur, dit-on, sentant qu'il ne pouvoit empêcher le vol, avoit donné aux citoyens un expédient facile pour recouvrer ce qui leur étoit dérobé [b]. Mais si l'on ne peut pas détruire ce malheureux penchant qui porte les hommes à s'approprier le bien d'autrui, du moins ne faut-il pas l'autoriser. Rien n'y étoit plus propre que cette loi. Les voleurs étoient non-seulement assurés de l'impunité, mais même d'une récompense.

On peut faire aux Egyptiens un reproche encore mieux fondé sur le pouvoir excessif qu'ils avoient laissé prendre à leurs prêtres. Arbitres de la nation, & maîtres de toutes les

[a] *Diod.* l. 1, p. 90. = *A. Gellius*, l. 11, c. 18, p. 540, 541.
[b] *Diod.* l. 1, p. 91.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

affaires [a], ils réunissoient l'autorité temporelle à celle qu'ils tenoient de la religion. Le Souverain même leur étoit en quelque sorte subordonné. Ils avoient le droit de censurer journellement sa conduite, de lui donner des avertissemens [b], & de diriger toutes ses actions. Il y a plus : par la constitution primitive de la monarchie, le trône en Egypte étoit héréditaire ; mais il arrivoit quelquefois que la famille régnante venoit à s'éteindre : alors on mettoit la couronne sur la tête de celui que la nation jugeoit le plus digne de la porter. Ce nouveau monarque ne pouvoit être pris que dans le corps des prêtres, ou dans l'état militaire : si le choix tomboit sur un militaire, il falloit aussi-tôt qu'il se fit recevoir dans l'ordre sacerdotal [c]. Mais on n'exigeoit pas d'un prêtre, dans pareille circonstance, qu'il se fît admettre dans l'ordre militaire, tant les Egyptiens avoient de vénération pour leurs prêtres, seuls dépositaires des loix & des sciences de la nation.

[a] Voyez premiere Partie, Livre premier, Article 4.

[b] Diod. l. 1, p. 81, 84.

[c] Plato in Polit. p. 590. B. — Plut. t. 2, p. 354.

Il faudroit ne point connoître les hommes pour ne pas sentir les inconvéniens d'une pareille maxime. Tant de pouvoir, & des distinctions si flatteuses ne pouvoient que partager l'autorité souveraine, & inspirer aux prêtres du mépris pour tout le reste de la nation ; mépris qui devoit nécessairement tourner au détriment de l'Etat. Hérodote en rapporte un exemple bien marqué dans ce qui se passa sous le regne de Séthon, prêtre de Vulcain, qui fut élu Roi quelque temps après Sabacos [a].

A peine Séthon se vit-il affermi sur le trône, qu'il maltraita les gens de guerre, comme s'il ne devoit jamais avoir besoin de leur secours. Il alla même jusqu'à les dépouiller des fonds de terres que les Rois ses prédécesseurs leur avoient accordés [b]. Séthon ne tarda pas à se repentir d'une conduite si indiscrete. Sennachérib, Roi d'Assyrie, étant venu fondre sur l'Egypte, il ne se trouva personne dans la noblesse & dans l'état militaire qui voulût prendre les armes. Séthon se vit réduit à faire tête à l'ennemi avec

[a] L. 2, n. 14.
[b] L. 2, n. 14.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

une armée levée à la hâte, & composée d'artisans, d'ouvriers, & d'autres gens de la plus basse profession [a]. Il ne dut son salut qu'à la nouvelle que reçut Sennachérib de l'approche de Tharaca, Roi d'Ethiopie, qui venoit au secours de l'Egypte à la tête d'une puissante armée [b]. Les prêtres intéressés à faire valoir cet événement, qui sembloit justifier la conduite de Séthon, ne manquerent pas de publier que Sennachérib avoit été repoussé par une voie miraculeuse. Ils inventerent même une fable qui en attribuoit toute la gloire à Séthon [c]. C'est ce qu'il importe peu d'examiner. Cet exemple suffit pour montrer les mauvais effets du trop de privileges & de distinctions dont les prêtres jouissoient en Egypte.

Je passe à l'article le plus important de la politique des Egyptiens. Tout le peuple étoit partagé en un certain nombre de classes [d]. Les professions étoient héréditaires dans chaque famille : le fils étoit obligé d'embrasser celle de son pere [e]. Les deux

[a] L. 2, n. 14.

[b] *Jos.* Antiq. l. 10. c. 1. == 4. *Reg.* c. 19, verset 9.

[c] *Herod.* l. 2, n. 141.

[d] Voyez la seconde Part. l. 1, c. 2.

[e] Ibid.

principaux corps de l'Etat, l'ordre militaire & le sacerdoce, étoient tellement séparés & divisés, qu'une personne de race sacerdotale ne pouvoit entrer dans l'état militaire, & réciproquement une personne de famille militaire ne pouvoit être reçue dans l'ordre des prêtres [a]. On a beaucoup loué cette institution. Je suis bien éloigné d'en porter un pareil jugement. Je la crois au contraire des plus blâmables & des plus pernicieuses. Comme il s'agit ici d'un point essentiel, & d'un principe qui intéresse particulièrement le bonheur & le maintien des Etats, il sera bon d'examiner & de discuter avec attention les avantages & les inconvéniens qui peuvent résulter de l'établissement des professions héréditaires dans les familles.

On peut dire, en faveur des professions héréditaires, qu'on fait mieux ce qu'on a toujours vu faire, & ce à quoi on s'est uniquement exercé dès l'enfance. On acquiert conséquemment bien plus de facilité à exceller dans un art. Chacun ajoute sa propre expérience

[a] *Diod.* l. 1, p. 84, 85.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

à celle de ses ancêtres. Par ce moyen chaque art & chaque science doivent être portés au plus haut degré de perfection. Cette coutume d'ailleurs éteint toute ambition mal-entendue ; chacun demeure content dans son état, & n'aspire point à en sortir pour monter à un rang plus élevé. Voilà quels peuvent être à-peu-près les avantages des professions héréditaires. Le premier coup-d'œil est en leur faveur. Je crois néanmoins ces raisonnemens plus spécieux que solides. Disons mieux : une pareille institution est entierement contraire aux maximes fondamentales de la société & de la saine politique.

Cette noble ambition qui fait l'ame & le soutien des Etats, ne peut jamais se trouver dans les pays où les professions sont héréditaires. On détruit par ce moyen toute émulation. Qu'on ne dise pas que chacun fera mieux sa profession, lorsqu'il lui sera défendu de la quitter pour en embrasser une autre. Je dirai toujours qu'on fera mieux sa profession, lorsqu'en y excellant on pourra se flatter de parvenir à une autre plus relevée. D'ailleurs, qui ne voit que par cette maxi-

me on gêne l'esprit & les talens? Tel qui n'a point reçu de la nature d'aptitude à la profession pour laquelle il est destiné, auroit peut-être excellé dans une autre, si le choix en avoit été remis à sa disposition. On pourroit étendre bien davantage ces réflexions; mais comme dans ces sortes de questions, l'expérience prouve plus que les raisonnemens, jettons un coup-d'œil sur les nations qui se sont le plus distinguées par les lumieres de leur esprit, & par l'étendue de leurs connoissances. Nous verrons que ce n'est point chez les peuples où les professions étoient héréditaires, que les arts & les sciences ont fait les plus grands progrès.

Les professions n'étoient point héréditaires chez les Grecs; cependant quelle différence entre les productions des Grecs & celles des Egyptiens! On admirera tant qu'on voudra ces masses énormes qui rendent encore aujourd'hui l'Egypte si fameuse. Je rendrai justice à la grandeur de ces entreprises & à la solidité qu'on a su leur donner; mais je serai plus frappé de la dépense, de la patience, & du travail infatigable qu'ont coûté les

IIIe. PART Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pyramides & les obélisques, que je ne serai touché du goût & du génie des Artistes qui ont élevé ces monumens. J'en dirai autant des sciences dont les Grecs peuvent avoir reçu les premieres teintures des Egyptiens, mais qu'ils ont portées à un point où jamais elles ne sont parvenues en Egypte. Mettons les Romains à côté des Egyptiens, le parallele ne sera pas moins défavorable à ces derniers, quoique les arts & les sciences ne soient pas la partie où les Romains se sont le plus distingués.

Passons aux nations qui subsistent encore aujourd'hui, & faisons entr'elles la même comparaison. Deux peuples fameux se présentent dans l'Asie, les Indiens & les Chinois. Aux Indes le fils est obligé de suivre la profession de son pere [a]. Il n'en est pas de même à la Chine [b]. Je ne suis pas plus partisan qu'un autre des Chinois, & je suis bien éloigné de regarder cette nation avec les mêmes yeux que quelques Auteurs voudroient nous la faire envisager. Néanmoins il faut convenir qu'il n'y en a point dans l'Asie

[a] Lettr. édif. t. 5, p. 18, 19.
[b] Lettr. édif. t. 24, p. 40.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

qu'on puisse lui comparer; & il s'en faut bien que les arts & les sciences soient aussi florissans aux Indes qu'à la Chine. Je pourrois encore parler des Arabes, si je voulois m'étendre sur cette question que je terminerai en disant qu'on ne peut citer aucun peuple, où les professions fussent héréditaires, qui se soit distingué par ses talens & ses connoissances. Je dis au contraire que cette institution n'est propre qu'à rétrécir l'esprit, & à l'arrêter dans les progrès qu'il pourroit faire. C'est, au reste, le moindre des abus qui résultent des professions héréditaires. Faisons voir qu'une pareille maxime doit infailliblement entraîner la ruine de l'Etat où elle a lieu.

L'expérience journaliere prouve que dans tous les pays les familles se multiplient inégalement. Il peut arriver qu'une tribu se multiplie à l'infini. Alors, ceux qui la composent, n'ayant que le même métier pour subsister, tomberont nécessairement dans la misere, & deviendront inutiles & même à charge à l'Etat. Par une raison contraire, on est en danger de perdre plusieurs arts utiles & essentiels

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

par le dépérissement des tribus qui en sont dépositaires. D'ailleurs, il naît tous les jours de nouveaux arts enfantés par de nouveaux besoins & par de nouvelles découvertes. Comment cultiver ces arts dans les Etats où chaque famille est attachée à une certaine profession ? Il faut donc créer à chaque fois de nouvelles tribus, & assigner de nouveaux rangs. Enfin il y a des arts qui s'abolissent par l'expérience & la conviction qu'on acquiert de leur peu d'utilité. Que deviendront alors les familles qui en étoient dépositaires ; & comment pourront-elles se soutenir & subsister ?

Quelque grands que soient ces inconvéniens, il en est cependant encore d'une bien plus dangereuse conséquence.

Quel est le but principal de la société ? C'est l'union & la concorde entre les citoyens. Ces avantages inestimables ne peuvent jamais se trouver dans les Etats où les professions sont héréditaires & attachées à certaines familles. Ces sortes de distinctions entraînent une aversion invincible, bien différente des sentimens qui naissent de la seule différence des

rangs, différence qui n'exclut point un attachement réciproque entre les inférieurs & les supérieurs. Les hommes liés & attachés dès l'enfance à une certaine profession, ne connoissent, n'estiment que cette profession, & méprisent souverainement toutes les autres. De-là s'ensuit une haine innée, une jalousie indélébile, un mépris mutuel entre tous les membres de l'Etat. Par cette mauvaise politique on détruit les motifs d'égards, d'intérêts & de considération, qui sont la base & le soutien de toute espece de gouvernement; on rend la plus grande partie des citoyens inutiles les uns aux autres; on va directement contre le vœu de la société, dont le but est de rapprocher les esprits, & de porter les personnes qui composent un Etat, à se regarder comme freres & comme membres d'un seul & même corps. On arrête les effets les plus salutaires que les hommes doivent tirer de l'habitude & de la nécessité de vivre ensemble. Dans ces Etats chacun regarde comme étranger, comme une espece d'ennemi, un homme qui est d'une autre tribu que la sienne. Prenons encore un exem-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ple, & jugeons du passé par le présent.

De tous les temps, le peuple aux grandes Indes a été partagé en différentes *Castes* ou tribus. De tous les temps les professions y ont été héréditaires dans les familles, & il n'a jamais été permis aux tribus de s'allier les unes aux autres [a]. Quel est l'effet de cette funeste politique? Chaque tribu a son langage, sa religion, ses usages, ses coutumes & ses loix particulieres [b]. Il y a autant de temples ou Pagodes que de tribus; point de communication, nulle relation, tout est séparé. Chaque pagode est desservie par les ministres de sa tribu [c]. Chaque métier est renfermé dans sa caste, & ne peut être exercé que par ceux dont les parens en faisoient profession [d]. Un homme d'une caste inférieure, quelque mérite qu'il ait, ne peut jamais s'élever à une caste supérieure [e]. Les sciences sont inac-

[a] *Diod.* l. 2, p. 153, 154. — *Strabo*, l. 15, p. 1029, 1033. — *Arrian.* de Ind. p. 530, 533.

[b] Voyage de la Boulaye le Gouz. p. 159, 160, 122. — Voyage d'Ovington, t. I, p. 292. — Lettr. édif. t. 12, p. 67.

[c] *La Boulaye*, p. 159. — Voyage de Pyrard, p. 277.

[d] Lettr. édif. t. 5, p. 18.

[e] Lettr. édif. t. 24, p. 204.

cessibles à toutes autres tribus qu'à celle des Bramines & des Rajas [a]. Deux hommes de différentes castes ne peuvent point manger ensemble, s'approcher, ni converser familiérement [b]. On en vient souvent aux mains au sujet de la préséance [c]. On ne sauroit concevoir à quels excès cet entêtement & cette prévention sont capables de porter les esprits [d]. Il y a telle caste si basse & si méprisable, que ceux qui en sont, n'oseroient regarder en face un homme d'une caste supérieure. S'ils prenoient cette liberté, il auroit droit de les tuer sur le champ [e]. Je n'oserois assurer que le partage du peuple en différentes classes, & les professions héréditaires produisissent d'aussi mauvais effets chez les Egyptiens; mais s'il en étoit de même, comme il y a bien de l'apparence [f], que penser des vues & de la sagesse de leurs premiers législateurs?

Il y avoit un défaut encore plus essentiel dans la constitution du gou-

[a] Lettr. édif. t. 26, p. 221. — Mém. de Trév. Mars 1701, p. 17.

[b] Lettr. édif. t. 12, p. 67. — Voyage de Pyrard, p. 273, &c. — Anc. Relat. des Indes & de la Chine, p. 123, 124.

[c] Lettr. édif. t. 12, p. 68.

[d] Ibid. p. 96, &c.

[e] Ibid. p. 68.

[f] Voyez *Hérod.* l. 2, n. 47, 167.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

vernement Egyptien. Il étoit permis aux freres & aux sœurs de s'épouser [a]. Cet usage est entiérement contraire aux regles & aux principes de la bonne politique. Il n'a pu avoir lieu que dans les temps où il falloit peupler la terre vuide d'habitans. Il a dû cesser dès que le genre humain a commencé à se multiplier, & que les sociétés politiques se sont formées. Les seules lumieres de la raison ont éclairé la plupart des législateurs sur les inconvéniens qui résultent des mariages entre freres & sœurs. Ils ont senti que si les familles ne se mêloient point les unes avec les autres, chacune formeroit dans l'Etat un corps isolé & séparé ; motif qui doit nécessairement aliéner les esprits. Les Chinois suivent des maximes bien plus sages que n'étoient celles des Egyptiens. Les loix de la Chine défendent non-seulement les mariages entre freres & sœurs, elles ne permettent pas même de s'allier dans la même famille, quelque éloignée que soit la parenté [b]. Cette loi est très-prudente, & part d'une politique très-profonde.

[a] Voyez la premiere Partie, Liv. 1, Art. 4.
[b] *Martini*, l. 1, p. 31.

Elle

Elle a été établie, non seulement pour engager les citoyens à s'unir d'intérêt & de fortune, mais aussi pour prévenir les confédérations & les unions entre certaines familles, unions toujours pernicieuses à un Etat.

Ce qu'on a trouvé de plus estimable dans le caractere d'esprit des Egyptiens, est l'attachement & le respect qu'ils avoient pour leurs loix & leurs coutumes. On leur a donné les plus grands éloges sur leur constance à les observer, & à ne rien changer dans les usages primitifs de la monarchie. Une coutume nouvelle étoit, dit-on, un prodige en Egypte. Tout s'y faisoit toujours de la même maniere [a]. Les Egyptiens ne vouloient rien emprunter des autres peuples [b].

Je dirai d'abord qu'à cet égard les Egyptiens ne méritent aucun éloge particulier. Cette façon de penser leur est commune avec tous les peuples de l'Orient. On sait que les Orientaux ont un grand attachement pour leurs usages. Ils n'en changent point. Leurs façons de penser & d'agir sont les

[a] *Plato*, de Leg. l. 2, p. 789; l. 7, p 886. == *Diod.* l. 1, p. 74. == *Porphyr.* de abstin. l. 4, p. 370, 371.
[b] *Herod.* l. 2, n. 91.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mêmes qu'elles ont été de tous les temps. Il est certain d'ailleurs que la température de l'air & la position des climats influent considérablement sur le génie & le caractere des peuples. La température de l'Egyte toujours uniforme, rendoit les Egyptiens solides & constans. Reste à savoir si cette vertu n'est pas un vice, lorsqu'elle est portée à l'excès.

On ne peut faire trop de réflexions, & prendre trop de précautions quand il s'agit de toucher aux anciennes constitutions d'un Etat, & d'y faire quelques changemens ; mais ce scrupule doit cependant avoir des bornes. Il est certain, par l'expérience, que telle loi qui étoit bonne dans un temps, cesse souvent de l'être dans un autre, & peut même entraîner de grands inconvéniens. Il est également vrai qu'il y a certaines loix dont le temps seul a pû faire reconnoître l'abus & les mauvais effets. Les circonstances changent, & alors il faut nécessairement changer le systême politique, abolir les anciennes loix, & en substituer de nouvelles. Il est impossible que le premier législateur ait pû tout prévoir. Pourquoi enfin ne vouloir pas pro-

fiter des découvertes utiles faites dans les différens climats ? Un réglement en eſt il moins bon, parce qu'il n'eſt pas notre ouvrage ? Eſt-ce un motif pour ne pas ſe l'approprier, quand on voit les avantages qui peuvent en réſulter ? Enfin l'attention à maintenir les anciennes loix & le reſpect pour les anciens uſages, ne doit pas s'étendre juſqu'aux objets qui ſont purement du reſſort de l'eſprit & de l'imagination. Les ſciences & les arts ne ſe perfectionnent que par le temps. Chaque jour on acquiert de nouvelles lumieres, chaque jour les vues s'étendent & ſe rectifient. L'expérience fait reconnoître l'abus & l'erreur des anciennes pratiques. Il eſt alors de la bonne politique de réformer les uſages vicieux, de chercher de meilleures méthodes, & de les ſubſtituer aux anciennes. C'eſt néanmoins ce qu'on ne pouvoit faire en Egypte. Il falloit conſtamment s'en tenir aux uſages primitifs. Il n'étoit permis en aucune occaſion de s'en écarter : les loix le défendoient expreſſément [a].

C'eſt par l'effet de cette façon de penſer vicieuſe que, généralement

[a] *Plato*, *Diod. Porp.* locis ſuprà cit.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

parlant, les peuples de l'Orient n'ont fait aucun progrès dans quelque genre que ce soit. Ils n'ont tiré aucun parti, aucun avantage de leur commerce fréquent avec les nations de l'Europe. Constamment bornés & attachés à leurs anciens usages, ils sont aujourd'hui les mêmes qu'ils étoient il y a 3000 ans. Je crois en trouver la raison dans ce que j'ai dit précédemment sur l'établissement des professions héréditaires dans les familles. Il faudroit, si on laissoit introduire de nouveaux arts, créer de nouvelles castes, & voir périr de misere celles qui étoient dépositaires des anciennes connoissances.

Malgré les défauts que nous venons de relever dans la politique des Egyptiens, il faut cependant rendre justice à ces peuples, & convenir que ces imperfections sont rachetées par quantité de maximes excellentes & de principes admirables, dignes, en un mot, de nous faire concevoir à bien des égards, une idée avantageuse de leurs législateurs.

Les Egyptiens ont certainement connu plusieurs des véritables maximes du gouvernement. Cette nation

grave & sérieuse comprit d'abord que le vrai but de la politique doit être de rendre les peuples heureux, & qu'ils ne peuvent l'être qu'autant qu'on leur inspire des sentimens de vertu & de reconnoissance. C'est dans cette vûe que le législateur voulut que les citoyens se respectassent beaucoup, que chacun sentit à chaque instant ce qu'il devoit aux autres. De-là ces loix séveres contre le meurtre, l'adultere, le viol, & tous ces réglemens inventés & établis pour mettre les citoyens à la garde les uns des autres [a]. De-là ce respect infini qu'on avoit pour les vieillards. Les jeunes gens étoient obligés de se lever devant eux, & de leur céder par-tout la premiere place [b]. Le législateur avoit donné enfin aux régles de la civilité la plus grande extension [c]. C'étoient autant de liens civils & politiques, imaginés pour contenir le peuple, & maintenir la paix & le bon ordre entre les citoyens; c'étoient autant de moyens propres à inspirer la douceur, & capables d'entretenir l'union, en bannissant tous les

[a] Voyez la prem. Part. L. 1, art. 2.
[b] *Herod.* l. 2, n. 80.
[c] Ibid.

IIIe. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

vices qui partent d'un caractere dur & grossier.

De ce même principe sont émanées les loix sur la sépulture des morts, l'usage de les embaumer, de les déposer dans des sépulchres magnifiques, & de regarder le cadavre d'un pere comme le gage le plus sûr qu'un débiteur pût donner à son créancier [a]. Toutes ces institutions entretenoient l'amour & la vénération pour les parens. Il étoit impossible qu'on eût tant de respect pour les peres après leur mort, sans être porté à avoir pour eux les plus grands égards pendant qu'ils vivoient. La gloire qu'on a donnée aux Egyptiens d'être les plus reconnoissans de tous les hommes [b], montre la justesse des mesures que le législateur avoit employées pour graver cette vertu dans le cœur de ses peuples.

Quelles louanges enfin ne méritent pas les Egyptiens sur ce jugement rigoureux, qu'on faisoit subir à la mémoire des morts, & sur l'examen qu'on faisoit de leur vie, pour décider s'ils méritoient les honneurs de la sé-

[a] *Suprà*, p. 28.
[b] *Diod.* l. 1, p. 101.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pulture ! L'audience se tenoit en public. C'étoit le peuple qui décidoit, & prononçoit la sentence [a]. Il n'est point dans ces occasions de juge plus compétent. Ce moyen étoit excellent pour contenir tout le monde dans le devoir, les Rois même ne pouvant s'y soustraire. L'Histoire ne présente point de coutume plus sage & plus politique ; coutume qui devoit inspirer aux citoyens les plus grands sentimens d'honneur & de vertu. De pareilles maximes ont toujours été le fondement des Empires que nous savons avoir subsisté le plus long-temps & le plus glorieusement.

[a] *Diod.* l. 1, p. 84, 103.



III[e]. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE V.

La Grèce.

J'AI déja indiqué dans le volume précédent une partie des révolutions que la Grece a éprouvées au commencement des siecles qui nous occupent présentement. On y a vu que le retour des Héraclides dans le Péloponnese avoit fait entiérement changer de face aux différentes principautés de cette partie de l'Europe [a]. On se souvient aussi que vers le même temps Thébes & Athénes changerent la forme de leur gouvernement, qui devint Républicain, de Monarchique qu'il avoit été jusqu'alors [b]. Il y eut encore d'autres mouvemens dans la Grece. Quelques-uns des royaumes qui s'étoient formés originairement, s'éteignirent. Il s'en éleva de nouveaux. Plusieurs villes, à l'exemple de Thébes & d'Athénes, s'érigerent aussi en républiques [c]. L'hist-

[a] Voyez la seconde Partie, l. 1, c. 3, art. 6.
[b] Ibid.
[c] *Pausan.* l. 1, c. 43, p. 103.

toire de tous ces différens Etats n'est pas également intéressante.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On peut assurer qu'il n'y a que celle d'Athénes & de Lacédémone qu'il soit important de connoître. Ces deux villes, par l'ascendant & la supériorité qu'elles acquirent dans la Grece, donnerent le mouvement, & si l'on peut le dire, le ton à toute la nation : Athénes & Lacédémone ont présidé à tous les événemens auxquels les Grecs ont eu part : ainsi, en étudiant avec soin l'histoire de ces deux villes, on peut connoître parfaitement le caractere, le génie & la politique des Grecs. Je ne m'attacherai donc qu'à exposer les principes du gouvernement d'Athénes & de Lacédémone, à en examiner la forme, & à faire sentir les différences qu'il y avoit entre les maximes qui guidoient ces deux républiques.

ARTICLE PREMIER.

Athénes.

QUOIQUE les Athéniens aient été, comme tous les autres Etats de la Grece, originairement gouvernés par des Rois, jamais peuple n'a

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

eu plus de penchant pour la Démocratie. Le pouvoir de leurs Rois, restraint presque au commandement des armées, disparoissoit pendant la paix [a]. Plutarque observe que dans le dénombrement qu'Homere fait des forces de la Grece au siege de Troie, les Athéniens sont les seuls auxquels ce Poëte donne le nom de Peuple [b]. Cependant ils étoient encore soumis à des Rois (1). Homere a voulu sans doute, par cette distinction, faire connoître le penchant que les Athéniens avoient pour la Démocratie, & donner à entendre que la principale autorité résidoit dans le peuple. Le différend qui, à la mort de Codrus, s'éleva entre ses enfans, fournit aux Athéniens, ennuyés du gouvernement Monarchique, un prétexte pour l'abolir.

Codrus, ce prince qui se sacrifia si généreusement pour son peuple, avoit laissé deux enfans, Médon & Nilée. Médon étoit l'aîné, & devoit, en cette qualité, succéder à la couronne; mais Nilée s'y opposa, sous prétexte que

[a] Voyez la seconde Part. l. 1. art. 7.

[b] Iliad. l. 2. v. 54. Plut. in Thes. p. 11.

(1) Ils avoient alors pour Roi Mnesthée qui avoit enlevé la couronne à Thesée.

[c] Pausf. l. 7, c. 2. init.

En

Médon étant boiteux, une pareille difformité dégradoit la majesté du trône [a]. Les Athéniens remirent la décision de ce différend à l'oracle de Delphes. La Pythie prononça en faveur de Médon, & lui adjugea la couronne [b].

Cette décision qui confirmoit le droit de Médon, auroit dû lever tous les obstacles ; mais ou le peuple n'y eut point d'égard, ou, ce qui est plus vraisemblable, la réponse de l'oracle renfermoit quelque sens ambigu que les Athéniens interpréterent selon la disposition où ils étoient d'abolir la royauté [c]. Quoi qu'il en soit, ils prirent de là occasion de changer la forme de leur gouvernement, & de supprimer l'autorité royale. Jupiter fut déclaré seul monarque d'Athenes [d]. On choisit pour gouverner l'Etat, des Magistrats auxquels on donna le nom d'Archontes. Médon n'eut d'autre avantage que d'être honoré de cette dignité. Les premiers Archontes furent perpétuels. Celui qui étoit

[a] *Pauf.* l. 7, c. 2, init.
[b] Ibid.
[c] Voyez *Marsh.* p. 340.
[d] Ibid.

revêtu de cette charge, la gardoit pendant toute sa vie [a].

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Cette nouvelle forme de gouvernement subsista pendant 331 ans. Mais l'archontat perpétuel parut au peuple d'Athenes, amateur excessif d'une liberté sans bornes, une image trop vive de la royauté. Résolus d'en abolir jusqu'à l'ombre même, les Athéniens réduisirent l'exercice de l'archontat à dix années [b].

Ce retranchement ne les tranquillisa pas encore. La jalousie & l'inquiétude naturelle des Athéniens leur fit trouver trop long & trop dangereux cet espace de dix années. Dans la vue de ressaisir plus souvent l'autorité qu'il ne confioit qu'à regret à ses Magistrats, ce peuple ombrageux jugea à propos d'abréger le temps de leurs fonctions, & il réduisit enfin l'archontat à une année seulement d'exercice [c].

Ces révolutions exposerent Athenes aux plus grands malheurs. Une puissance aussi limitée que celle des Archontes, n'étoit pas capable de

[a] *Marsh.* p. 349.
[b] Ibid.
[c] Ibid.

contenir des esprits remuans, devenus jaloux à l'excès de la liberté & de l'indépendance. Les factions & les querelles renaissoient chaque jour : on ne s'accordoit sur rien. Il seroit bien difficile de marquer exactement quelle a été jusqu'à Solon la forme du gouvernement d'Athenes. Les Auteurs anciens ne se sont point expliqués précisément sur ce sujet. On ne trouve rien dans leurs écrits qui puisse nous en éclaircir. Il y a bien de l'apparence que pour la police & la manutention de l'Etat, on suivit la plupart des loix par lesquelles Athenes étoit gouvernée dans le temps qu'elle étoit soumise à ses Rois[b].

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux jusqu'à leur retour de la captivité.

La situation où se trouvoit Athenes, auroit à la fin entraîné sa ruine totale. Les malheurs instruisent. Les Athéniens sentirent que l'Etat ne pouvoit plus subsister au milieu des troubles & des dissensions qui le déchiroient. On songea donc à mettre un frein à cet esprit d'indépendance qui régnoit parmi tous les citoyens. On jetta pour cet important ouvrage les yeux sur Dracon, personnage il-

[a] *Plut.* in Sol. p. 84, 85.
[b] Voyez *Pauf.* l. 4, c. 5, *sub fin.*

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

lustre, d'une sagesse & d'une probité reconnues, & très-instruit des loix divines & humaines [a]. On lui confia l'autorité nécessaire pour réformer l'Etat, & publier des loix qui remédiassent aux abus dont il étoit temps d'arrêter le cours. Comme le nom de Dracon se lit dans la liste des Archontes, on peut croire que ce fut durant sa magistrature, qu'il entreprit de réformer la République.

On ne voit point qu'avant Dracon Athenes ait eu un corps de loix rédigées par écrit [b]. Il pouvoit à la vérité y avoir quelques loix écrites [c], mais on n'avoit point encore recueilli ces loix, & formé de leur compilation une espece de code. La jurisprudence étoit si incertaine, que presque tous les jugemens étoient arbitraires. On n'avoit pas même spécifié quelles actions étoient criminelles, & quels châtimens devoient être infligés à ceux qui les commettoient [d]. Dracon peut donc être regardé comme le premier législateur d'Athenes [e].

[a] *A. Gellius*, l. 1, c. 18.

[b] *Joseph*, advers. Apion. l. 2, c. 6.

[c] Démosthene parle d'une loi de Thésée écrite sur une colonne de pierre. *In Neæram*. p. 873, c.

[d] Voyez la seconde Part. l. 1, art. 8.

[e] *A. Gell.* l. 1, c. 18.

Il étoit d'un caractere dur & austere. Il outra la sévérité, & ne mettant point de distinction entre les délits, il punit de mort la plus légere faute comme le plus énorme forfait [a]. Dracon renouvella aussi la loi qui ordonnoit de faire le procès aux choses inanimées, quand elles avoient occasionné la mort de quelqu'un [b]. Interrogé pourquoi il avoit décerné la peine capitale pour toutes sortes de fautes; c'est, répondit-il, que les plus petites me paroissent dignes de mort, & que je n'ai pu trouver d'autre punition pour les plus grandes [c]. Herodicus disoit des loix de Dracon, qu'elles paroissoient être moins l'ouvrage d'un homme que d'un dragon, par allusion au nom de ce législateur [d]. Démade, fameux orateur, les avoit bien caractérisées, en disant qu'elles n'avoient pas été écrites avec de l'encre, mais avec du sang [e]. Aristote ne paroît pas en avoir fait grand cas, puisqu'il dit qu'elles n'avoient rien de remarquable que leur cruauté [f].

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

[a] *Plut.* in Sol. p. 87. 23, p. 579 B.

[b] Ibid.

[c] Ibid.

[d] *Arist.* Rhet. l. 2, c. 23, p. 579 B.

[e] *Plut.* loco suprà cit.

[f] *Polit.* l. 2, c. 12, p. 337. C.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il ne reste plus des loix de Dracon que quelques fragmens épars dans différens auteurs [a]. On ne voit pas que ce législateur ait rien changé à la forme du gouvernement [b]. Il forma seulement une nouvelle compagnie appellée les Ephêtes [c]. Ce tribunal composé de cinquante-un Juges choisis parmi tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Etat, devint le premier tribunal d'Athénes. On y appelloit des décisions de toutes les autres jurisdictions. Lui seul jugeoit en dernier ressort. Ce grand éclat des Ephêtes ne fut pas de longue durée: L'Aréopage humilié par Dracon, reprit sous Solon son ancienne splendeur.

Les loix de Dracon étoient trop violentes, pour qu'elles pussent subsister long-temps. Si on eût tenu exactement la main à leur exécution, la loi auroit bientôt détruit plus de citoyens que n'auroient pû faire les fléaux du Ciel, ou l'épée de l'ennemi. On fut donc obligé d'en adoucir la rigueur; & l'extrême sévérité de ces

[a] Thysius en a fait le recueil apud Gronov. Thes. Gr. antiq. t. 5.

[b] *Arist.* loco cit.

[c] *Pollux*, l. 8, c. 10, Segm. 124, 125.

loix conduisit à un excès contraire, la licence & l'impunité. Les factions & les divisions recommencerent plus fortement que jamais. On retomba dans les premiers troubles. La République se divisa en autant de partis qu'il y avoit de différentes sortes d'habitans dans l'Attique [a]. On étoit prêt à en venir aux plus fâcheuses extrêmités. Dans ce péril, on eut recours à Solon, à qui ses rares qualités, & particuliérement sa grande douceur, avoient acquis l'affection & la vénération de toute la ville [b]. On le pressa de travailler à faire cesser les différends, en prenant connoissance des affaires publiques.

Solon balança long-temps à se charger d'une commission si difficile [c]. Enfin il fut élu Archonte, sans qu'on eût recours au sort comme dans les autres élections [d]; & d'un consentement unanime on le nomma arbitre souverain, & législateur d'Athénes [e].

Dépositaire de l'autorité absolue, & maître du cœur de ses concitoyens, Solon s'appliqua fortement à réfor-

[a] *Plut.* in Sol. p. 85.
[b] *Plut.* Ibid.
[c] *Plut.* in Sol p. 85.
[d] *Ælian.* var. hist. l. 8, c. 10.
[e] *Herod.* l. 1, n. 29. *Plut.* p. 87. E.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mer le gouvernement d'Athénes. Il se conduisit avec toute la fermeté & la prudence qu'on peut désirer dans un homme d'Etat. Quoiqu'il connût parfaitement toute la grandeur du mal, il ne jugea cependant pas à propos de corriger certains abus qui lui parurent plus forts que les remedes. Il n'entreprit de changemens que ceux qu'il crut pouvoir faire goûter aux Athéniens par la voie de la raison, ou les forcer d'accepter par le poids de l'autorité, mêlant sagement, comme il le disoit lui-même, la force avec la douceur. Aussi quelqu'un lui ayant demandé si les loix qu'il avoit données aux Athéniens étoient les meilleures qu'on pût leur prescrire : Oui, dit-il, les meilleures qu'ils fussent capables de recevoir [a].

Solon commença par casser toutes les loix de Dracon, excepté celles qui concernoient les meurtriers [b]. Il procéda ensuite à la police de l'Etat, c'est-à-dire à la distribution des charges, des dignités & des magistratures. Il les laissa toutes entre les mains des riches, qu'il distribua en trois diffé-

[a] *Plut.* in Sol. p. 86. C.
[b] *Ælian.* Var. hist. l. 8, c. 10. = *Plut.* p. 87. E.

rentes classes, relativement à la différence de leurs facultés. Ceux dont le revenu montoit annuellement à cinq cents mesures, tant en grains qu'en fruits secs & en boissons, composoient la premiere classe. On plaça dans la seconde les citoyens qui en avoient trois cents, & pouvoient entretenir un cheval en temps de guerre. On mit dans la troisieme ceux qui n'en avoient que deux cents [a]. La quatrieme & derniere classe comprenoit tous les mercenaires, & gens vivans de leur travail [b].

Les citoyens de cette classe n'étoient jamais admis aux charges. Solon leur donna seulement le droit d'opiner dans les assemblées publiques. Ce privilege, qui au commencement parut peu de chose, devint par la suite très-considérable, & rendit le peuple maître absolu des affaires, attendu que la plûpart des procès & des différends retournoient toujours au peuple, devant lequel on pouvoit appeller de tous les jugemens des Magistrats. D'ailleurs, comme les loix de Solon avoient le défaut d'être écrites avec

[a] *Arist.* Polit. l. 2, c. 12.
[b] *Plut.* p. 87. E.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

beaucoup d'obscurité, il falloit à chaque instant les interpréter ; & il n'y avoit que les assemblées publiques qui pussent décider du sens qu'on devoit leur donner [a]. C'étoit aussi dans ces assemblées que se décidoient les plus grandes affaires de l'Etat, telles que la paix, la guerre, les traités, l'arrangement des finances, &c.

La constitution du gouvernement d'Athénes étoit donc purement Démocratique ; c'est-à-dire que toute l'autorité étoit entre les mains du peuple [b]. Il paroît que Solon sentit les inconvéniens du pouvoir excessif qu'il avoit confié à la multitude. Il songea donc à lui donner un frein, & dans cette vûe il choisit dans chaque tribu cent personnes de mérite, dont il composa un nouveau conseil appellé le Sénat. Comme il n'y avoit encore du temps de ce législateur que quatre Tribus, le nombre des sénateurs fut de 400. Le peuple ne pouvoit statuer que sur ce qui avoit été vû & proposé par le Sénat [c]. Les sénateurs ne s'assembloient point, qu'on n'eût auparavant

[a] *Arist. Plut.* locis cit.

[b] *Plato*, in Menex. p. 519. — *Demost.* in Neæram. p. 875. C.

[c] *Plut.* p. 88. D.

affiché le sujet sur lequel ils avoient à délibérer [a]. Après que l'affaire avoit été examinée, on lisoit au peuple l'avis qui avoit été formé dans le sénat. Ceux qui vouloient parler, montoient alors sur la tribune aux harangues. Quand il s'agissoit ensuite d'opiner, le crieur public commençoit par appeller à haute voix les citoyens qui avoient passé l'âge de cinquante ans, & en continuant jusqu'à ceux qui en avoient trente; car il falloit être parvenu à cet âge pour avoir droit de suffrage dans les assemblées publiques. On décidoit préalablement si l'affaire seroit mise en délibération. Le peuple en effet étoit le maître de rejetter purement & simplement le décret du sénat, ou d'en ordonner l'exécution après l'avoir examiné [c]. C'est à ce sujet qu'Anacharsis disoit un jour à Solon : » J'admire que chez vous les sa» ges n'aient que le droit de délibérer, » & que celui de décider soit réservé » aux fous [d] ».

Un des premiers soins de Solon avoit été de rétablir l'autorité de l'Aréopage

[a] Potter. Archeol. l. Rep. Athen. l. 2, c. 34. I, c. 26, p. 122.

[b] Plut. t. 2, p. 784. C.

[c] Voyez Sigon, de

[d] Plut. in Solone, p. 81. B.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la R. yauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

abaissé par Dracon. Il déféra à cette auguste compagnie l'inspection générale sur tout l'État, & le soin de faire observer les loix dont il la rendit dépositaire [a]. Je n'entrerai au surplus dans aucun détail sur les réglemens civils faits par ce législateur. Ils sont assez connus. On sait l'hommage que les Romains ont rendu aux loix de Solon, dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui, puisqu'elles ont été le fondement de la jurisprudence Romaine adoptée par presque toute l'Europe. Il paroît que Solon en avoit emprunté plusieurs des Egyptiens [b]. On les fit graver sur des rouleaux de bois enchâssés dans des cadres, de maniere qu'ils pussent tour-

[a] *Plut.* p. 88. F. Athen. l. 4, c. 19, p. 168.

[b] *Solon sententiis adjutus Ægypti sacerdotum, latis justo moderamine legibus, Romano quoque juri maximum addidit firmamentum* Amm. Marcell. l. 22, c. 16, p. 346.

Il est vrai que, suivant Hérodote, l. 1, n. 29, & Plut. p. 92, Solon ne fut en Egypte qu'après avoir publié ses loix; mais ou ce législateur avoit eu connoissance des loix d'Egypte avant son voyage, ou il jouta à ces loix, & les corrigea d'après les lumieres qu'il avoit acquises en Egypte; car il est certain, d'après le témoignage même d'Hérodote, de Diodore & d'Ammien Marcellin, que Solon avoit emprunté plusieurs loix des Egyptiens. Voyez Hérod. l. 2, n. 177 Diod. l. 1, p. 88, 90. Amm. Marc. l. 22, c. 16, p. 346.

ner à volonté [a]. Ces monumens furent d'abord déposés dans la citadelle, & ensuite dans le Prytanée, afin que tout le monde fût à portée de les consulter [b]. Quelques-uns de ces cadres & de ces rouleaux subsistoient encore du temps de Plutarque [c].

Exposer la constitution du gouvernement d'Athénes, c'est en faire connoître les défauts. Tout Etat où le peuple juge & décide, est essentiellement vicieux. Comment, en effet, pouvoir discuter les affaires devant des assemblées si nombreuses ? comment même s'y faire entendre ? On peut juger de la multitude d'auditeurs qui composoient les assemblées à Athénes, par la quantité de suffrages que la loi exigeoit, lorsqu'il étoit question de bannir quelqu'un par l'Ostracisme, ou d'adopter un étranger. Il falloit dans l'un & l'autre cas au moins six mille voix [d]. Quels troubles d'ailleurs ne devoient pas occasionner le partage & la diversité de

[a] *Plut.* t. 1, p. 92. B. t. 2, p. 79. *A. Gellius*, l. 2, c. 12. *Suid.* in Αξονες, t. 1, p. 240, in Κυρβεις. t. 2, p. 400.

[b] *Poll.* l. 8, c. 10. Segm. 128.

[c] *Plut.* suprà.

[d] *Demost.* in Neæram, p. 875. E. = *Pollux*, l. 8, c. 5. Segm. 20. = *Plut.* in Aristide, p. 322. F.

III[e]. PART

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ſentimens, d'intérêts & de vûes particulieres.

Solon, pour me ſervir de l'expreſſion de Plutarque, avoit cru que le gouvernement d'Athénes, affermi & arrêté par l'aréopage & par le ſénat des quatre cents, comme par deux ancres fermes & inébranlables ceſſeroit de s'agiter & de ſe tourmenter [a]. Le ſuccès ne répondit point à ſon attente. Jamais Etat ne fut plus agité & livré à de plus cruelles diſſenſions. On n'en doit attribuer la cauſe qu'à la trop grande autorité dont le peuple jouiſſoit. » La témérité & la licen- » ce des aſſemblées populaires ont per- » du les républiques de la Grece, dit » Cicéron [b] ». J'ajoute, & particuliérement celle d'Athénes.

Solon avoit bien prévû l'abus que le peuple feroit du pouvoir qu'il lui avoit confié : auſſi avoit-il imaginé un frein pour le contenir; mais ce frein n'étoit pas ſuffiſant. L'aréopage n'avoit aucune part au gouvernement, & le ſénat dépendant lui-même du peuple, ne pouvoit réparer une conſtitution d'Etat eſſentiellement mauvaiſe

[a] In Sol. p. 88. F.

[b] Pro Flacco, n. 7, t. 5, p. 244.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

vaiſe & défectueuſe. Il y avoit même un vice radical dans la conſtitution de ce ſénat formé pour contenir le peuple. Il étoit trop nombreux. Compoſé dans ſon origine de quatre cents perſonnes, il le fut enſuite de ſix cents. L'expérience a toujours fait connoître que les têtes des plus grands hommes ſe rétréciſſent lorſqu'elles ſont aſſemblées, & que là où il y a le plus de ſages, il y a auſſi moins de ſageſſe [a].

On n'enviſage communément les Athéniens que du côté qui leur eſt favorable & avantageux. L'Hiſtoire d'Athénes frappe & en impoſe par ſon éclat & par ſon brillant. Nous ſommes éblouis par les batailles de Marathon & de Salamine, par la pompe des ſpectacles, par la magnificence & le goût des monumens publics, par cette foule d'hommes ſupérieurs en tous genres, qui rendront à jamais le nom d'Athénes précieux & mémorable. Cependant ſi nous voulions examiner l'intérieur de cette république, quels tableaux affreux ne préſenteroit-elle pas [b]? Nous verrions un

[a] Lettres Perſanes, Lettre 106.
[b] Voyez Plato in Alcib. 1°. p. 448. B.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Etat sans cesse en combustion, des assemblées toujours tumultueuses, un peuple agité perpétuellement par les brigues & les factions, & livré à la fougue du plus vil harangueur, les citoyens les plus illustres persécutés, bannis, & continuellement exposés à la violence & à l'injustice [a]. La vertu étoit proscrite à Athénes, & les services qu'on rendoit à la patrie oubliés, & souvent même punis par la voie de l'Ostracisme. Quel gouvernement que celui où la vûe des citoyens qui avoient le mieux servi l'Etat, étoit odieuse & insupportable ! Valere Maxime est bien fondé à s'écrier : » Heureuse Athénes, d'avoir encore trouvé, après des traitemens si injustes, » des citoyens qui aimassent leur patrie [b] » ! L'histoire de tous les autres peuples de la Grece ne fourniroit pas, à beaucoup près, autant d'exemples d'injustice & d'ingratitude envers les bienfaiteurs de l'Etat, qu'en présente la seule ville d'Athénes.

On ne peut nier cependant que la douceur, la générosité & même la grandeur d'ame ne fussent le caractere

[a] Voyez *Plato* in Alcib. 2°, p. 454, 456.
[b] L. 5, c. 3.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

général & dominant des Athéniens. On en pourroit citer mille exemples. Je n'en rapporterai point d'autre que la loi qui ordonnoit de remettre dans son chemin quiconque s'en étoit égaré [a]. Mais le peuple est toujours peuple. Par-tout il est léger, capricieux, injuste, cruel, & prêt à suivre les premieres impressions qu'on lui donne. Chaque Athénien en particulier étoit naturellement doux, affable, bienfaisant; mais dans les assemblées ce n'étoit plus le même homme [b]. Aristophane représente le peuple d'Athénes sous l'emblême d'un vieillard très-sensé dans sa maison, mais qui dans les assemblées publiques tombe en enfance [c]. La conduite inégale des Athéniens déplaisoit à leurs alliés, & à la fin les éloigna totalement. Elle étoit encore plus insupportable aux Villes qui étoient dans leur dépendance. Ils les traitoient avec la derniere dureté [d]. Il falloit essuyer les bisarreries d'un peuple flaté & séduit

[a] *Cicero*, de Offic. l. 3, n. 13.

[b] Voyez *Plat.* de Leg. l. 3. = *Xenophon*, de Rep. Athen. = *Polyb.* l. 6, c. 8. = *Ælian.* var. hist. l. 2, c. 19, l. 3, c. 18, l. 5, c. 13.

[c] In Equit. act. 2, scen. 2.

[d] Voyez *Casaubon* in Athen. p. 114, 175.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

sans cesse par ses orateurs ; c'est-à dire, selon Platon, quelque chose de plus dangereux & de plus terrible que les caprices d'un Prince gâté par la flaterie & les vils hommages de foibles courtisans.

ARTICLE II.

Lacédémone.

ON a vu dans la seconde Partie de cet ouvrage que 80 ans après la prise de Troye, les descendans d'Hercule s'étoient remis en possession du Péloponnése. Ils marchoient alors sous la conduite de trois principaux chefs, Aristodême, Téménès & Cresphonte. Ces conquérans partagerent entre eux les contrées dont ils venoient de se rendre maîtres. Téménès eut l'Argolide ; la Messénie échut à Cresphonte. Aristodême étant mort durant le cours de cette expédition, ses deux fils Euristhêne & Proclès prirent sa place, & eurent en partage la Laconie [a].

[a] *Suprà*, seconde Partie, l. 1, c. 3, art. 6.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Ces deux Princes ne jugerent point à propos de diviser le domaine qui leur étoit adjugé. Ils ne régnerent point non plus alternativement, comme autrefois Etéocle & Polinice étoient convenus de le faire à Thébes; mais soit en vertu des ordres de leur pere, soit par quelque autre motif que nous ignorons, ils gouvernerent conjointement & avec une égale autorité, l'un & l'autre portant le titre de Roi de Lacédémone, & étant reconnu en cette qualité. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ces deux freres avoient l'un pour l'autre l'antipathie la plus forte. Ils ne s'accorderent jamais, & toute leur vie se passa dans des discordes continuelles: leurs descendans même hériterent de cette funeste mésintelligence[1]: car cette forme de gouvernement ne finit point en leur personne. Le sceptre demeura conjointement dans ces deux branches qui subsisterent environ 900 ans, pendant lesquels elles ont donné sans interruption des Rois à Sparte de pere en fils. On en conte trente dans la ligne d'Euristhêne, & vingt-

[1] *Herod.* l. 6, n. 52. = *Pauf.* l. 3, c. 1, p. 205, 206.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

sept dans celle de Proclès. Ces deux familles s'éteignirent à-peu-près dans le même temps : singularités remarquables, & dont je ne crois point qu'on trouve d'exemple chez aucune autre nation.

La révolution qui enleva le sceptre aux descendans de Pélops, pour le remettre entre les mains des Héraclides, avoit fait éprouver au Péloponnése toutes les horreurs de la guerre. Les habitans chassés de leurs héritages, avoient été contraints de fuir, & de chercher un asile dans les Provinces voisines [a]. Le pays étoit resté désert. Le premier soin d'Euristhêne & de Proclès fut de songer aux moyens de repeupler la Laconie. Pour y parvenir plus promptement, ils se déterminerent à recevoir tous les étrangers qui viendroient s'y retirer pour quelque raison que ce pût être ; & afin de les fixer, ils leur accorderent les droits & les privileges de naturels & de citoyens [b].

Les deux Rois diviserent ensuite toute la Laconie en six parties. Ils choisirent Sparte pour leur capitale, & y établirent leur séjour. C'est de-

[a] *Supr.*, seconde Partie, l. 1, c. 3, art. 6.
[b] *Strabo*, l. 8, p. 560, 561, 562.

sa qu'ils envoyoient dans les villes de leur dépendance, des gouverneurs pour faire connoître aux peuples leurs intentions [a]. Nous ignorons au surplus quelles étoient alors les loix & les maximes du gouvernement. Depuis cette époque, jusqu'à la réforme de Lycurgue, l'histoire de Sparte est fort obscure. Nous passerons ces temps de ténebres, pour venir au siécle de ce fameux législateur.

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Quoique la puissance royale fût établie & subsistât constamment dans les deux branches de la famille régnante, l'État se ressentit à la fin des discordes que ce partage d'autorité ne pouvoit manquer d'occasionner. Les deux Rois formerent deux partis auxquels chacun s'attacha selon son inclination particuliere, ou ses intérêts. Ces divisions intestines forcerent les souverains de Sparte de chercher à l'envie l'un de l'autre, les moyens de gagner l'affection de leurs sujets. Ils eurent recours à des complaisances qui insensiblement devinrent très-préjudiciables au maintien & à la tranquillité de l'Etat.

[a] *Arist.* Polit. l. 2, c. 9, p. 329. E. = *Strabo*, p. 560.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Eurypont ou Eurithion, petit-fils de Proclès, fut le premier qui, pour plaire au peuple, relâcha un peu de l'autorité absolue dont les Rois de Sparte avoient toujours joui : condescendance qui produisit une horrible confusion & une licence effrénée ; source d'une infinité de maux dont l'Etat se trouva long-temps affligé. Le peuple, au lieu de se rendre plus traitable, n'en devint que plus insolent. La liberté dégénéra en indépendance. Les Rois n'eurent plus d'autorité. On osa même attenter à leur personne sacrée. Eunome, pere de Lycurgue, perdit la vie dans une sédition [a]. Au milieu de ces troubles & de l'anarchie, parut Lycurgue, dont la prudence & la fermeté firent totalement changer de face au gouvernement de Lacédémone.

Ce fameux législateur auroit pû facilement monter sur le trône après la mort de son frere aîné, qui n'avoit point laissé d'enfant mâle : il régna même pendant quelques mois. Mais ayant appris que la Reine sa belle-sœur étoit enceinte, il déclara que la couronne appartenoit à l'enfant qui

[a] *Plut.* in Lycurg. p. 40.

naîtroit, si c'étoit un fils. Il tint parole, & la Reine ayant accouché d'un prince, Lycurgue le déclara Roi, & dès ce moment se démit du pouvoir souverain [a].

Une conduite si généreuse n'appaisa pas les soupçons, que quelques ennemis de Lycurgue avoient voulu répandre sur la droiture de ses intentions. Pour les calmer & les dissiper entiérement, ce grand homme se condamna à un exil volontaire. Il entreprit plusieurs voyages, dans la vûe de consulter les personnes les plus habiles & les plus expérimentées dans l'art de gouverner. Il alla d'abord en Crète; il passa ensuite dans l'Asie, & se rendit enfin en Egypte, le séjour alors des sciences & de la politique [b].

Lycurgue n'avoit gouverné l'Etat que trois mois; mais c'en avoit été assez pour faire connoître tout ce dont il étoit capable. Ses vertus lui avoient attiré l'estime & la vénération de tous ses concitoyens [c]. Son absence en fit encore mieux sentir le prix. Les désordres s'étoient tellement augmentés

[a] *Plut.* in Lycurg. p. 40, 41.
[b] *Plut.* p. 41, 42.
[c] *Plut.* p. 41. A.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

à Sparte, que tout l'Etat députa vers lui plusieurs fois, pour le presser de revenir [a]. Cette disposition des esprits détermina Lycurgue à rentrer dans sa patrie. Il résolut aussi tôt de changer la forme du Gouvernement, persuadé que l'établissement de quelques loix particulieres n'apporteroit aucun soulagement aux maux qu'on vouloit guérir [b].

Avant que d'exécuter son dessein, il alla consulter à Delphes Apollon sur l'entreprise qu'il méditoit. Le Dieu l'approuva, il en reçut la réponse la plus favorable. La prêtresse l'appella l'ami des Dieux, s'écriant qu'elle ne savoit pas même si elle ne devoit pas le regarder comme une divinité, plutôt que comme un simple mortel. Elle assura ensuite Lycurgue qu'Apollon avoit exaucé sa priere, & qu'il formeroit l'Etat le plus excellent qui eût jamais été [c].

On conçoit aisément quelle autorité & quel crédit une pareille réponse acquit à Lycurgue, & combien elle applanit de difficultés. De retour à

a. *Plut.* in Lycurg. p. 42.
b. Ibid.
c. *Plut.* p. 42.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Lacédémone, il commença par gagner les principaux de la ville, en leur faisant part de ses vûes. S'étant assuré de leur consentement, il les engagea à se rendre en armes dans la place publique, pour étonner & intimider ceux qui voudroient s'opposer à ses projets [a]. Il ne trouva point d'obstacles, & fit ce qu'il voulut.

Je passerai sous silence le détail des établissemens & des ordonnances de Lycurgue. Je remarquerai seulement que ce législateur ne jugea pas à propos de coucher ses loix par écrit : il le défendit même très-expressément. Il vouloit les imprimer dans l'esprit & dans le cœur de ses concitoyens par la pratique & par l'usage [b]; & il y réussit. Observons encore que ce législateur ne voulut faire aucune loi civile [c].

Il seroit difficile au surplus de donner une idée juste & précise du gouvernement politique de Lacédémone. Platon lui-même convenoit qu'il n'étoit pas possible de le définir [d]. En effet, le gouvernement de Sparte n'étoit, à proprement parler, ni Monarchique,

[a] *Plut.* in Lycurg. p. 42.
[b] Ibid. p. 47.
[c] Id. Ibid.

[d] De Leg. l. 4. p 829. D. = Voyez aussi *Arist.* Polit. l. 4. c. 9.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ni Aristocratique, ni Démocratique. Il étoit mixte, & participoit de toutes ces différentes especes de constitutions politiques.

Il y avoit deux Rois à Sparte, mais leur pouvoir étoit très-foible & très-borné. Il ne paroît pas que leur volonté influât beaucoup sur les affaires de l'Etat, ni qu'ils eussent un grand crédit dans les délibérations publiques [a]. Ils n'étoient, à proprement parler, que les premiers citoyens de l'Etat [b]; reconnoissant dans les Ephores & dans le peuple une autorité supérieure, à laquelle ils étoient obligés de rendre compte de leur conduite [c]. Ils jouissoient cependant de grands priviléges qui les distinguoient honorablement. On avoit aussi pour leur personne le plus grand respect & la plus grande considération [d].

Le sénat, composé de vingt-huit membres électifs, jouissoit originairement d'une autorité fort étendue. Ce corps avoit été institué par Lycurgue,

[a] Voyez *Thuc.* l. 1, n. 79, 85, 87. == *Arist.* Polit. l. 3, c. 14.

[b] Voyez *Herod* l. 6, n. 56.

[c] *Herod.* l. 6, n. 82, 85. == *Thuc.* l. 5, n. 60, 63. == *Diod.* l. 12, p. 533. == *Plut.* t. 1, p. 806. F.

[d] *Herod.* l. 6, n. 56. == *Plut.* t. 1, p. 804.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pour maintenir l'équilibre entre les rois & le peuple ; le sénat se rangeant du parti des rois quand le peuple vouloit se rendre trop puissant, & prenant au contraire les intérêts du peuple lorsque les rois paroissoient vouloir trop entreprendre [a]. Les rois assistoient au sénat lorsqu'ils le jugeoient à propos. Ils y avoient le privilege du double suffrage [b]. Le sénat avoit seul le droit d'examiner les affaires, & de les proposer dans l'assemblée publique ; mais quand il avoit donné son avis, le peuple étoit le maître de le rejetter ou de l'approuver [c]. Les sénateurs, comme je l'ai déja dit, étoient électifs. C'étoit par voie de suffrages, & dans l'assemblée du peuple qu'on procédoit à ce choix important [d].

Bientôt la puissance du sénat sembla trop forte & trop absolue. On résolut de lui donner un frein, en lui opposant l'autorité des Ephores. Ce fut environ 130 ans après Lycurgue, que cet établissement eut

[a] *Plut.* t. 1, p. 42. E.

[b] *Herod.* l. 6, n. 57 = *Thucidide* prétend que chaque Roi n'avoit qu'une voix, l. 1, n. 20.

[c] *Plut.* in Lycurg. p. 43. B.

[d] *Arist.* Polit. l. 2, c. 9, p. 330, 331. = *Justin.* l. 3, c. 3.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

lieu (1). Les éphores étoient au nombre de cinq [a], & ne demeuroient qu'une année en charge [b]. C'étoit le peuple qui les choisissoit, & souvent ils étoient tirés parmi les gens de la plus basse condition [c]. Etablis pour défendre les droits de la nation contre les entreprises des rois & du sénat, ils avoient beaucoup de ressemblance avec les Tribuns de Rome. Quoique leur magistrature ne passât pas les bornes d'une année, ils devinrent si puissans que toute l'autorité résida dans la suite entre leurs mains. Les éphores pouvoient casser les sénateurs, les faire mettre en prison, & même les punir de mort [d]. Les rois étoient obligés de leur obéir à la troisieme sommation [e]. Ils avoient droit de les condamner à l'amende & de les faire arrêter [f]. Lorsque les rois entroient au sénat, les éphores étoient dispensés de se lever pour eux [g]. Les rois,

(1) Les Anciens ne sont point d'accord sur le temps de l'institution des Ephores. Le plus grand nombre néanmoins en rapporte l'origine à Théopompe, qui régna 130 ans après Lycurgue.

[a] *Pauf.* l. 3, c. 11.

[b] *Cragius*, apud Gronov. Thes. Gr. antiq. t. 5, p. 2570.

[c] *Arist.* Polit. l. 2, c. 9, p. 330. A.

[d] *Xenoph.* de Rep. Lac.

[e] *Plut.* in Agid. & Cleom. p 800. E. = *Corn. Nepos* in Agesil. n. 4.

[f] *Corn. Nepos* in Pausf. n. 3 & 5.

[g] *Xenoph.* de Rep. Laced. *sub fin.*

au contraire, étoient obligés de leur rendre cette marque de respect [a]. Tous les mois on renouvelloit le serment de l'Etat, les éphores au nom de la république, & les rois en leur nom. Les rois s'obligeoient & promettoient de se conduire selon les loix & coutumes. Le serment que les éphores prêtoient au nom de la république, étoit qu'elle maintiendroit les rois tant qu'ils observeroient exactement leurs promesses [b]. Ces magistrats avoient même imaginé, pour contenir les rois, un moyen bien singulier fondé sur l'ignorance & la superstition des peuples.

Tous les neuf ans les éphores choisissoient une nuit où le ciel fût très-clair & très-serein. Ils s'asseyoient en rase campagne, gardant un profond silence, & les yeux attachés au ciel. S'ils voyoient une étoile tomber, c'est-à-dire, s'ils appercevoient une de ces exhalaisons lumineuses, qu'on voit souvent traverser le ciel, ils accusoient aussi-tôt les rois de s'être attiré le courroux des Dieux. Ils les suspendoient de leurs fonctions jusqu'à ce qu'il vînt

[a] *Plut.* t. 2, p. 817. A.
[b] *Xenoph.* loco cit.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

quelque ordre de l'oracle, qui ordonnât leur rétablissement [a].

Les éphores étoient encore chargés de veiller à la conduite des reines [b]. Ils avoient enfin la garde du trésor public [c], & l'inspection générale sur tout l'Etat [d]. Aristote blâme avec raison l'établissement de ces magistrats [e]. Ils causerent les mêmes désordres dans Sparte, que les tribuns du peuple à Rome.

Le peuple avoit aussi beaucoup d'autorité à Sparte, & beaucoup de part au gouvernement [f]. C'étoient les assemblées publiques qui décidoient seules des affaires de l'État [g]. C'étoit encore dans ces assemblées que se faisoit l'élection des magistrats [h].

Le gouvernement de Lacédémone, où l'autorité étoit partagée en cinq corps différens, deux rois, un sénat, cinq éphores & l'assemblée du peuple, est une espece de paradoxe politique. Il sembleroit que l'opposition

[a] *Plut.* in Agid. & Cleom. p. 800. B.

[b] *Plato* in Alcib. 1°. p. 441. A.

[c] *Xenoph.* de Rep. Laced. *sub fin.*

[d] *Ælian.* var. hist. l. 2, c. 5.

[e] *Polit.* l. 2, c. 9, p. 330.

[f] *Plato* de Leg. l. 4, p. 819 D.

[g] *Thucyd.* l. 1, n. 79, 85, 87.

[h] *Plut.* in Lycurg. p. 43. B.

de toutes ces différentes puissances, qui se traversoient réciproquement, auroit dû être une source perpétuelle de troubles & de dissensions intestines. Cependant on ne trouve dans l'histoire aucun Etat qui ait été moins agité que Sparte ; & Polybe dit que de tous les peuples connus, il n'y en avoit point qui eût conservé plus long-temps sa liberté [a]. Ce ne fut certainement pas l'effet d'un gouvernement aussi défectueux dans sa constitution que l'étoit celui de Lacédémone. On n'en peut donc attribuer la cause qu'aux loix de Lycurgue. Tant qu'elles furent exactement observées, l'intérêt de l'Etat prévalut sur des considérations particulieres, & Sparte fit trembler tous ses voisins. Elle périt dès qu'elle s'en écarta.

On ne peut en effet disconvenir qu'il n'y eût un grand fond de sagesse & de prudence dans les loix de Lycurgue. Elles ont fait l'admiration des plus fameux politiques de l'antiquité, & avec raison, quand on n'en jugeroit même que par l'événement. Mais on ne doit jamais perdre de vûe que ces réglemens ne pouvoient être

[a] L. 6, c. 6, p. 491.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

bons que pour un Etat peu étendu ; & n'étoient réellement praticables que chez des peuples peu nombreux, tels que ceux dont la Grece étoit composée. Du temps de Lycurgue, on ne comptoit dans Sparte que neuf mille habitans [a], & trente mille dans la campagne [b]. Dans un aussi petit Etat on peut élever & gouverner tout un peuple comme une seule famille. C'est d'après ce principe que je dirai avec Polybe, que la forme du gouvernement de Sparte suffit, tant que les Lacédémoniens ne songerent point à étendre les bornes de leur domination. Mais ce même gouvernement devint imparfait & défectueux, dès le moment que Sparte se laissa emporter à des vûes d'ambition, & conçut des projets d'agrandissement [c].

[a] *Herod* l. 7, n. 234.
[b] *Plut.* in Lycurg. p. 44. B.
[c] *Polib.* l. 6, c. 6, p. 491. = Voyez aussi l'Esprit des Loix, l. 4, c. 7.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE III.

Des Colonies Grecques.

L'ATTENTION que j'ai donnée à l'histoire d'Athénes & de Lacédémone, a été cause que je n'ai rien dit d'un événement qui ne doit cependant pas être oublié. Je parle de cette quantité de colonies qui, vers le commencement des siécles que nous parcourons, sortirent du sein de la Grece, & allerent former des établissemens dans plusieurs parties de l'Asie & de l'Europe. J'ai indiqué dans le volume précédent la cause de toutes ces migrations. On y a vû quels avoient été l'effet & la suite de la révolution que la Grece éprouva, lorsque 80 ans environ après la prise de Troye, les Héraclides vinrent arracher le sceptre aux descendans de Pélops. Les plus renommées & les plus célebres de ces colonies ont été celles que les Ioniens, les Eoliens & les Doriens formerent dans l'Asie.

La guerre de Troye avoit donné occasion aux Grecs de prendre une connoissance assez exacte de l'Asie

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mineure. Les Ioniens établis anciennement dans l'Attique, étoient passés ensuite dans le Péloponése. Ils y resterent tranquilles jusqu'au temps où les Héraclides vinrent s'en remettre en possession. Les Achéens, chassés alors de la Laconie, se jetterent sur les Ioniens, & les contraignirent de sortir du Péloponése. Les Ioniens se refugierent dans l'Attique [a]; mais s'étant multipliés au point que le pays ne pouvoit plus nourrir un si grand nombre d'habitans, Nilée, celui des enfans de Codrus que les Athéniens avoient rejetté [b], se mit à leur tête, & les conduisit en Asie. Ils s'emparerent d'une contrée qui étoit alors bornée par la Carie & par la Lydie. C'est celle qui de leur nom fut depuis appellée Ionie. Ils y bâtirent douze villes, Ephese, Colophon, Clazomene, &c. [c].

Cette colonie avoit été précédée d'une autre migration qui n'est pas moins fameuse dans l'histoire. Ceux des Achéens qui descendoient d'Eolus, ayant été chassés de la Laconie par

[a] Voyez la seconde Part. l. 1, c. 3, art. 6.

[b] *Suprà*, p. 58 & 59.

[c] *Marm. Arund.* Ep. 26. = *Pauf.* l. 7, c. 2, *Jun.* = *Ælian.* var. hist. l. 8, c. 5.

les Doriens rentrés dans le Péloponése avec les Héraclides, se virent contraints de chercher de nouvelles terres [a]. Ils se mirent sous la conduite de Penthile, ce fils d'Oreste qui avoit été détrôné par les Héraclides. Après quelques courses, ils se fixerent dans l'Asie mineure entre l'Ionie & la Mysie, & donnerent à cette contrée le nom d'Eolide. Smyrne & plusieurs autres villes doivent leur fondation à cette colonie [b].

La troisieme peuplade, qui vers le même temps passa de la Grece dans l'Asie, étoit composée de Doriens. Ils avoient accompagné les Héraclides dans leur expédition contre les Athéniens, sous le regne de Codrus. Les Héraclides y furent battus. Leur défaite néanmoins ne les empêcha pas de s'emparer de la Mégaride, & de la donner aux Doriens. Une partie de ce peuple demeura dans ce pays. Quelques-uns passerent en Crète. Mais le plus grand nombre s'établit dans cette partie de l'Asie mineure qui, de leur nom, a été appellée Doride. Ils y

[a] Voyez la seconde Par. l. 1, c. 3, art. 6.
[b] *Strabo*, l. 13, p. 872. — *Vell. Paterc.* l. 1, n. 2, 4.

IIIe. PART
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

bâtirent Halicarnasse, Cnides & d'autres villes. Ils se répandirent aussi dans les isles de Rhodes, de Cos, &c. [a].

Je ne dirai rien de plusieurs autres colonies qui sortirent de la Grece vers le même temps. Je passerai donc sous silence ces établissemens considérables qu'on sait avoir été formés par les Grecs dans l'Italie [b], dans la Sicile [c], sur les bords du Pont-Euxin [d] & jusques sur les côtes d'Afrique [e]. Ce détail nous conduiroit trop loin. Les colonies de l'Asie mineure sont sans contredit les plus célebres de toutes celles que la Grece ait jamais formées. Elles prouvent suffisamment à quel point cette partie de l'Europe étoit autrefois peuplée. On est toujours étonné qu'une nation aussi peu considérable que les Grecs, renfermée dans l'enceinte d'un pays qui n'égaloit pas le quart de la France, ait été en état d'envoyer presque en même temps un si grand nombre de colonies.

Ce seroit peut-être ici le lieu de proposer quelques réflexions sur la

[a] *Strabo*, l. 14, p. 965.
[b] *Marsham*, p. 510.
[c] *Marsham*, p. 463.
[d] *Id.* p. 516.
[e] *Id. ibid.*

facilité & sur le goût qu'avoient les peuples de l'antiquité pour former & envoyer tant de colonies dans des pays souvent assez éloignés. On pourroit insister sur cet usage qui caractérise singuliérement les Grecs dans les siécles dont je parle maintenant. On pourroit aussi en conclure, avec bien de la vraisemblance, que les familles devoient multiplier alors beaucoup plus qu'elles ne paroissent multiplier aujourd'hui. Il y auroit lieu enfin de former plusieurs raisonnemens sur la cause de cette humeur inquiéte qui rendoit les anciens peuples si sujets aux migrations, & qui les portoit à changer de séjour avec une facilité qui nous étonne toujours à présent. Il s'est passé en effet plusieurs siécles avant que la plupart des nations de l'antiquité se soient bien affermies, & fixées constamment dans un même canton. Tous les différens objets que je viens d'indiquer, mériteroient sans doute d'être examinés avec grande attention; mais cette discussion nous détourneroit trop de l'objet principal qui doit nous occuper dans l'article présent. Je reviens donc aux colonies Grecques.

IIIe. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je ne vois rien de particulier à dire sur la forme de gouvernement que suivoient les différentes colonies dont je viens de parler. Comme la plupart de ces transmigrations ne se sont faites que vers le temps où l'esprit républicain commençoit à dominer dans la Grece, les colonies qui en sortirent se conformerent à ces idées, & adopterent, en conséquence, le gouvernement Républicain. A l'égard des loix civiles & politiques qu'on y établit originairement, il est à présumer que dans les commencemens elles différoient peu de celles dont j'ai déja eû occasion de rendre compte dans la seconde Partie de cet ouvrage, lorsque j'ai exposé l'ancien gouvernement de la Grece [a]. Le temps y apporta seulement par la suite quelques modifications, relativement à la position de chaque colonie.

Je ne porterai pas plus loin mes recherches sur l'histoire Grecque. Mon intention n'est point de me livrer à tout ce que pourroit fournir une nation si digne de notre étude & de notre attention. Je ne dirai qu'un mot sur la révolution que les siécles, dont

[a] Voyez l. 1, c. 3, art. 8.

il

il est ici question, virent s'opérer dans le gouvernement, les mœurs & le génie des différens Etats de la Grece.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

La Grece, dans un sens, ne renfermoit qu'un seul & même peuple, & l'on peut dire que jusques vers le milieu des siécles que nous parcourons présentement, la façon de penser y étoit à peu près la même. Mais depuis cette époque, on remarque bien de la variété & de la contrariété entre les mœurs & la conduite des différens Etats qui composoient la nation Grecque. Il est aisé d'en pénétrer la cause, pour peu qu'on fasse de réflexion aux événemeus dont cette partie de l'Europe a été le théâtre.

Le gouvernement & les mœurs avoient été originairement les mêmes, ou du moins fort semblables dans les différens Etats de la Grece, quoique fondés par diverses colonies. Qu'on parcoure les premiers siécles de l'histoire d'Athénes, d'Argos, de Sicyone, de Thébes, de Sparte, de Corinthe, de Mycénes, on ne remarquera aucune différence dans l'administration de ces différens Etats. On voit subsister cette uniformité pendant bien des siécles, & jusqu'après

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

le retour des Héraclides dans le Péloponése. Les Grecs étoient encore fort ignorans dans les arts, les sciences, le commerce, la navigation, l'art militaire & la politique. J'en ai donné des preuves suffisantes dans la seconde Partie de cet ouvrage. Je m'y suis appliqué à faire sentir quel étoit alors, par rapport à tous ces différens objets, l'état des Grecs. Cette nation étoit alors peu éclairée & très-pauvre, tranquille, par conséquent, & sans ambition. Quelques siécles après le retour des Héraclides, les choses changerent de face. Les Grecs commencerent à s'instruire ; bien-tôt il s'opéra une révolution générale dans les esprits, un mouvement universel se fit sentir. C'est ici que commence l'époque de cette variété & de cette opposition qui ont régné ensuite dans les mœurs des différens peuples compris sous le nom de Grecs : oppositions cependant qui ne devinrent bien sensibles que quelque temps après Lycurgue & Solon. Alors toutes les différentes républiques de la Grece acheverent de se former & de se policer, & par une suite toujours nécessaire de ces sortes d'événemens, la façon de

penser primitive changea aussi. Chaque Etat ouvrit les yeux sur ses intérêts, & se forma des loix & des maximes relativement à sa position & à ses vûes particulieres. Il se fit un mouvement général par rapport aux objets de la politique, des arts & du commerce. Les factions naquirent avec l'ambition & la cupidité. La nation chercha même à faire valoir les richesses du génie dont elle étoit si abondamment pourvue. Les orateurs, ainsi que les Philosophes, acquirent depuis ce moment une considération, un crédit & une autorité dont on ne voit point d'exemple dans aucun autre pays.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Ce changement ne fut pas avantageux à la Grece. L'opulence dans laquelle se trouverent quelques-unes de ses républiques, leur inspira des pensées d'ambition & de rivalité. Insensiblement l'esprit d'agrandissement & de domination s'empara des différens Etats de cette partie de l'Europe. Chacun voulut l'emporter sur ses voisins, & donner le ton à la nation. L'intérêt général disparut & céda aux vûes particulieres. La Grece se vit alors déchirer par des factions & des

IIIe. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

divisions intestines. En vain les bons citoyens voulurent-ils élever la voix & représenter les suites funestes de cette mésintelligence, ils ne furent point écoutés. Les républiques séduites & guidées par des orateurs passionnés, s'acharnerent les unes contre les autres, & se firent presque continuellement la guerre la plus sanglante & la plus opiniâtre. L'issue en fut des plus funestes à la nation. Les avantages que les Grecs remporterent alternativement les uns sur les autres, commencerent par affoiblir mutuellement leurs forces, & finirent par jetter dans tous les cœurs des semences de haine & d'animosité, qui rendirent pour jamais irréconciliables tous les différens peuples compris sous le nom de Grecs. C'est ainsi qu'ils préparerent eux-mêmes leur ruine par des pertes réciproques, & par une conduite qui les mit hors d'état de se réunir pour défendre la liberté commune. Cette mésintelligence jointe à la foiblesse occasionnée par une suite de guerres continuelles, perdit enfin la Gréce, & la força de subir pour jamais un joug étranger.

Fin du premier Livre.



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité : espace d'environ 560 ans.

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers.



LES OBJETS dont nous allons nous entretenir dans cette troisiéme Partie, sont d'une espece un peu différente de ceux qui nous ont occupés dans le volume précédent. Nous y avons examiné l'origine & le progrès des Arts chez les peuples de l'antiquité. Pour remplir ce dessein, il a

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

IIIe. PART

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

fallu entrer dans plusieurs détails qui désormais seroient superflus. Les siécles que nous parcourons présentement ne nous offrent rien de nouveau dans ce genre. A l'exception des Grecs, les autres nations, dont j'ai déja eu occasion de parler, n'ont rien ajouté aux découvertes dont on a vû qu'elles étoient en possession depuis long-temps. Je ne m'attacherai donc qu'aux traits les plus capables de caractériser le génie & le goût qui régnoit dans les entreprises & dans les monumens des Assyriens, des Babyloniens & des Egyptiens. Au surplus, l'époque qui fixe présentement nos regards, est celle de la gloire & de la splendeur de ces peuples. Depuis les conquêtes de Cyrus, soumis successivement aux Perses, aux Grecs & aux Romains, ils sont tombés dans une décadence absolue, & leur génie paroît s'être éteint avec leur liberté.

L'histoire des Arts chez les Grecs n'offre point, dans l'espace de temps que comprend cette troisieme Partie, d'objets dignes d'une grande attention. Les progrès de ces peuples ont été, en tout genre, beaucoup plus lents que ceux des Egyptiens & des

nations de l'Asie. Les siécles que nous parcourons présentement ne sont pas encore ceux qui ont immortalisé la Grece. Mais 200 ans environ après cette époque, les Grecs prirent l'essor le plus sublime. Alors ils enrichirent les Arts de tout ce que l'imagination & le goût peuvent leur prêter. Ils en saisirent les vraies beautés que les Egyptiens, ni les peuples de l'Asie n'ont jamais connues. Nous ne jouirons cependant point de ce magnifique spectacle ; il faudroit pour cet effet descendre jusques vers les siécles de Périclès, ou même d'Alexandre. Les bornes que je me suis prescrites ne me le permettent pas : contentons-nous de voir naître l'aurore qui annonçoit un si beau jour.



IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Assyriens & des Babyloniens.

ON A VU dans la premiere Partie de cet ouvrage que Ninive devoit sa fondation à Assur, & Babylone à Nembrod [a]. J'y ai dit en même temps que le sentiment de ceux d'entre les écrivains de l'antiquité, qui attribuoient à l'ancien Ninus & à l'ancienne Sémiramis les superbes ouvrages qui ont rendu ces deux villes si célebres, n'étoit pas exact [b]. Il me paroît en effet peu vraisemblable qu'on ait pu exécuter, dès les premiers temps, les travaux également immenses & magnifiques dont parlent ces auteurs. Je juge qu'ils ne l'ont été que dans les siécles qui nous occupent présentement. Ce sentiment, au surplus, est appuyé du suffrage de quantité d'historiens qui, à tous égards, méritent infiniment plus de croyance que Ctésias copié par Diodore & par d'autres écrivains assez modernes [c].

[a] L. 1, c. 1, art. 3.
[b] *Ibid.* L. 2, c. 3.
[c] Voyez *Marsh.* p. 477.

III[e]. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Caſtor, dont la chronologie paroît avoir été fort eſtimée d'Euſebe & de pluſieurs autres écrivains de mérite, comptoit deux Ninus rois d'Aſſyrie ; l'un fondateur de Ninive, & l'autre qui monta ſur le trône dans les derniers temps de cet Empire [a]. Tout me porte à croire qu'on doit rapporter à ce ſecond Ninus l'agrandiſſement & la magnificence de Ninive, attribuée mal à-propos, par Ctéſias & ſes copiſtes, au premier Ninus, fondateur de l'Empire Aſſyrien.

A l'égard de Babylone, on doit inconteſtablement placer ſous le regne de ſes derniers Souverains la conſtruction de tous les ouvrages qui ont immortaliſé cette capitale. Béroſe [b], Mégaſthêne [c], Hérodote [d], & Abydêne [e], font honneur à Nabuchodonoſor, & à Nitocris ſon épouſe, de tous les embelliſſemens de Babylone. Leur témoignage eſt conforme à celui de l'Ecriture-Sainte [f]. Je crois donc être ſuffiſamment autoriſé à rapporter aux

[a] Apud *Syncell.* pag. 205, 206. A.

[b] Apud *Joſ.* adverſ. *Appion.* l. 1., c. 6.

[c] Apud *Euſeb.* præp. Evang. l. 9, c. 41, p. 457. B.

[d] L. 1, n. 185.

[e] Apud *Euſeb.* loco cit. p. 456.

[f] *Daniel*, c. 4, verſet 27.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

siécles dont il s'agit dans cette troisieme Partie, tout ce que les anciens ont débité sur la grandeur & la magnificence de Ninive & de Babylone.

Ce seroit sans doute ici le lieu de faire une description détaillée de ces deux villes. Mais premierement il ne nous reste que des notions fort imparfaites sur Ninive. De tous les écrivains de l'antiquité qui sont parvenus jusqu'à nous, aucun n'avoit vu cette capitale. Elle étoit anéantie, & depuis long temps, lorsqu'Hérodote, le plus ancien de ces auteurs, écrivoit. Quant à Babylone, ce sujet a déja été traité tant de fois, & dans tant d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, qu'il seroit, à ce que je crois, superflu de s'y étendre. Je me contenterai donc de proposer quelques réflexions générales sur ces deux villes.

Si l'on s'en rapporte à l'opinion commune, l'enceinte de Ninive & de Babylone auroit été d'une étendue prodigieuse & incroyable. La premiere de ces deux villes formoit, au rapport des anciens, un quarré long, dont les deux grands côtés avoient chacun 150 stades, & les deux petits 90. Son circuit total étoit par con-

séquent de 480 stades [a]. On évalue ordinairement ces 480 stades à 25, ou même 30 de nos lieues communes. Mais selon l'opinion de M. de l'Isle, fondée sur de bonnes autorités, les stades de la haute antiquité doivent être évalués beaucoup plus bas [b]. En suivant donc la réduction qu'il propose, l'emplacement de Ninive ne devoit occuper qu'environ six lieues quarrées [c]. Cette ville devoit être conséquemment un peu plus de sept fois plus grande que Paris (1).

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On lit, il est vrai, dans le Prophète Jonas, que Ninive étoit une grande ville qui avoit trois journées de chemin [d]. La plupart des commentateurs en concluent qu'on ne pouvoit faire le tour de Ninive qu'en trois jours. Cette expression me paroîtroit plutôt signifier qu'il falloit employer au moins trois journées pour la parcourir. L'explication que je propose, me paroît même exactement conforme à la mission du

[a] *Diod.* l. 2, p. 115.

[b] Acad. des Sciences, ann. 1721. M. p. 60, 61.

[c] Ibid. an. 1725, p. 54. Pour parler plus exactement, $5\frac{91595}{123451}$ lieues quarrées.

(1) La surface de Paris est de $\frac{113589825}{144790416}$ parties d'une lieue quarrée. Ainsi Ninive avoit plus de sept fois ($7\frac{3}{10}$) autant de surface que Paris.

[d] C. 3, verset 3.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Prophète. Il avoit en effet été envoyé à Ninive pour prêcher la pénitence, & ce n'étoit qu'en parcourant l'intérieur de la ville, qu'il pouvoit annoncer à ses habitans les menaces du Tout-puissant. Aussi le texte sacré dit-il que Jonas étant entré dans Ninive, y marcha pendant un jour, & fit entendre sa voix [a].

Ninive, au surplus, n'étoit point peuplée à proportion de l'étendue de son enceinte On lit dans le même Prophète que je viens de citer, qu'il y avoit alors dans cette ville cent vingt mille ames qui ne savoient pas distinguer leur main droite de leur main gauche [b]; expression qu'on entend, & avec raison, des enfans dans le plus bas âge. Il résulte de ce passage qu'il ne pouvoit y avoir dans Ninive qu'environ sept cents mille ames, les enfans ne faisant pour l'ordinaire que la cinquieme partie des habitans d'une ville. Ninive ne devoit donc pas être beaucoup plus peuplée que Paris, quoique son enceinte fût infiniment plus vaste. Cette ville ren-

[a] C. 3, ℣. 4. = Voyez le P. Hardouin *ad Plin.* l. 6, sect. 16, not. (25).

[b] Ch. 4, verset 11.

fermoit sans doute quantité de jardins très-spacieux ; usage établi de toute antiquité dans les villes de l'Orient, & qui subsiste encore aujourd'hui [a].

J'en dirai autant de Babylone, & avec beaucoup plus de fondement ; car les anciens parlent effectivement des jardins & même des terres labourables qu'elle renfermoit dans son enceinte [b]. Mais d'ailleurs, ils ne sont nullement d'accord sur l'étendue de cette ville. J'ai cru devoir donner la préférence aux mesures d'Hérodote, dont le témoignage est bien supérieur à celui de tous les autres écrivains. Il avoit été à Babylone dans un temps où cette ville n'étoit pas entiérement déchue de son ancienne splendeur ; avantage que n'ont pas pû avoir Clitarque, Diodore, Strabon, &c. Suivant donc Hérodote, le circuit de Babylone étoit égal à celui de Ninive, c'est-à-dire, qu'il étoit de 480 stades [c]. Mais Babylone formoit un quarré parfait, & par conséquent elle étoit plus grande que Ninive (1). En suivant la proportion que j'ai déja indiquée,

[a] Acad. des Scienc. ann. 1725. M. p. 4, 55.

[b] *Diod.* l. 2, p. 121. *Strabon*, l. 16, p. 1071. *Q. Curt.* l. 5, c. 1.

[c] L. 1, n. 178.

(1) Quoi qu'en dise C.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

on doit évaluer l'emplacement de Babylone à plus de six lieues quarrées de surface (1). Cette ville étoit donc près de huit fois aussi grande que Paris (2). Quant au nombre des habitans, qu'elle contenoit, on n'en peut rien dire. Je présume seulement que Babylone devoit être peuplée dans la même proportion que Ninive.

On a beaucoup vanté les travaux & les édifices qui ont rendu autrefois Babylone une des merveilles du monde. On peut réduire tous ces objets à cinq chefs principaux; 1°, la hauteur de ses murailles; 2°, le temple de Bel; 3°, les jardins suspendus; 4°, le pont bâti sur l'Euphrate, & les quais dont ce fleuve étoit bordé; 5°, le lac & les canaux creusés de main d'homme pour la distribution des eaux de l'Euphrate.

Tous ces ouvrages si merveilleux

(1) A la rigueur 6 $\frac{1531074}{2234321}$ lieues quarrées.

(2) Environ 7 $\frac{4}{5}$

Si l'on jugeoit de la grandeur & de l'étendue de Babylone sur un fait rapporté par *Aristote*, quelle idée ne devroit-on pas s'en former? Il dit que lors de la prise de cette ville, il y eut tel quartier où, trois jours après, la nouvelle n'en étoit pas encore parvenue. *De Rep.* l. 3, c. 3, t. 2, p. 340 341.

Je ne conçois pas comment un auteur tel qu'*Aristote* a pu rapporter sérieusement une pareille absurdité.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux jusqu'à leur retour de la captivité.

au jugement de l'antiquité, me paroissent avoir été extrêmement exagérés par les auteurs qui en ont parlé. Comment concevoir, en effet, que les murailles de Babylone aient pu avoir 318 pieds de hauteur, sur 81 pieds d'épaisseur, dans un circuit de près de 10 lieues [a] ?

J'en dirai autant de cet édifice quarré, connu sous le nom de temple de Bel. Il étoit composé de huit tours placées les unes au-dessus des autres, qui alloient toujours en diminuant. Hérodote ne nous apprend point quelle étoit la hauteur de ce monument [b]. Diodore dit qu'elle surpassoit toute croyance [c]. Strabon la fixe à un stade [d], mesure qui revient à près de six cents de nos pieds (1). Car du temps de ce géographe, les stades étoient beaucoup plus considérables que dans les premiers siécles (2). La masse entiere

[a] *Herod.* l. 1, n. 178.

Hérodote dans cette occasion n'a pu parler que d'après le rapport des habitans. Lorsqu'il fut à Babylone, les murailles en étoient plus d'aux trois quarts détruites, comme il nous l'apprend lui-même, l. 3, n. 159.

[b] Il dit seulement qu'il avoit quatre stades de circuit, l. 1, n. 181.

[c] L. 2, p. 123.

[d] L. 16, p. 1072.

(1) Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que 204 pieds de hauteur.

(2) On doit les évaluer au moins à 95 toises 2 pieds 11 pouces, mesure de Paris.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

de ce bâtiment devoit répondre à son excessive hauteur. C'est aussi l'idée qu'en ont voulu donner les anciens. On en va juger par le fait suivant. Xercès avoit démoli entierement ce temple. Alexandre entreprit de le rebâtir. Il voulut commencer par faire nettoyer la place, & en écarter les ruines. Dix mille ouvriers, qui furent employés pendant deux mois à ce travail ne purent pas, dit-on, l'achever [a].

Les richesses que renfermoit le temple de Bel étoient proportionnées à son immensité. Sans parler des tables, des encensoirs, des coupes & autres vases sacrés, d'or massif, il y avoit une statue de 40 pieds de haut, qui seule pesoit mille talens Babyloniens. Enfin, selon le dénombrement que les anciens nous ont donné des richesses contenues dans ce temple, la somme totale reviendroit à deux cents vingt millions cinq cents mille livres de notre monnoie. De pareilles exagérations se détruisent d'elles-mêmes.

A l'égard des jardins suspendus, selon toutes les apparences ils n'ont

[a] *Strabo*, l. 16, p. 1072. = *Arrian.* de Exped. Alex. l. 7, p. 480.

jamais exiſté. Le ſilence d'Hérodote ſur un ouvrage ſi ſingulier & ſi remarquable, me détermine à mettre au rang des fables tout ce que les autres écrivains ont débité ſur cette prétendue merveille. Hérodote avoit viſité ſoigneuſement Babylone: Les détails dans leſquels il eſt entré, prouvent qu'il n'a omis aucune des raretés de cette ville. Préſumera-t-on qu'il eût paſſé ſous ſilence un ouvrage tel que les jardins ſuſpendus ? Tous les auteurs qui en ont parlé ſont bien poſtérieurs à ce grand hiſtorien. Il n'y en a aucun, excepté Béroſe (1), qui parle d'après ſon propre témoignage. C'eſt toujours ſur le rapport d'autrui. Diodore avoit tiré de Ctéſias ce qu'il dit de ces fameux jardins. Il y a bien de l'apparence auſſi que Strabon avoit puiſé dans la même ſource. Enfin, la maniere dont Quinte-Curce s'exprime, fait aſſez ſentir combien l'exiſtence de ces jardins lui paroiſſoit ſuſpecte. Il jugeoit que l'imagination des Grecs y avoit la plus grande part [a].

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

(1) On ſait que les exagérations ne coûtoient rien à *Béroſe*, quand il s'agiſſoit d'exalter les merveilles de ſon pays.

[a] *Super arce vulgatum Græcorum fabulis miraculum penſiles horti ſunt*. l. 5, c. 1, p 314.

Il y avoit vraiſembla-

IIIe. PART

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Parlons maintenant du pont de Babylone, que les anciens ont mis au nombre des plus merveilleux ouvrages de l'Orient. Il avoit près de cent toises de long, sur, à peu près, quatre de large [a]. On ne peut nier qu'il n'ait fallu beaucoup d'art & de travail pour en jetter les fondemens. Il ne devoit pas être facile de les asseoir dans le lit d'un fleuve extrêmement profond & rapide, qui d'ailleurs charrie une quantité prodigieuse de limon, & dont le fond est entierement sablonneux. Aussi avoit-on pris beaucoup de précautions pour assurer les piles du pont de Babylone. Elles étoient construites de pierres liées & attachées

blement à Babylone quelque colline revêtue de terrasses & ornée d'arbres. Cette espece de jardin aura suffi pour donner lieu à une imagination échauffée, d'enfanter les descriptions que nous lisons aujourd'hui dans certains auteurs.

[a] *Diod.* l. 2, p. 121.

Selon cet auteur, le pont de Babylone avoit cinq stades de long sur 30 pieds de large. En réduisant ces dimensions à nos mesures, ce pont auroit eu 477 toises 2 pieds 7 pouces de long.

Cette longueur, comme on voit, n'est nullement proportionnée à sa largeur. D'ailleurs *Diodore* dit qu'on construisit le pont à l'endroit où l'Euphrate étoit le plus étroit. Nous apprenons de *Strabon*, l. 16, p. 1073, A, que ce fleuve n'avoit qu'un stade de largeur à Babylone. J'ai cru, en conséquence, devoir abandonner le texte de Diodore, & fixer la longueur du pont à un stade.

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ſes unes aux autres par des clefs de fer. Les joints en étoient remplis de plomb fondu [a]. La façade des piles, tournée vers le courant de l'Euphrate, étoit défendue par des éperons extrêmement avancés, qui coupant l'eau de fort loin, en diminuoient le poids & l'action [b]. Tel étoit le pont de Babylone.

En rendant juſtice à l'habileté des Babyloniens dans la conduite de ces travaux, on ne peut cependant s'empêcher de remarquer le mauvais goût qui, de tout temps, a régné dans les ouvrages des Orientaux. Le pont de Babylone nous en fournit une preuve très-marquée. Cet édifice manquoit abſolument de graces & de majeſté. Sa largeur n'étoit nullement proportionnée à ſa longueur (1). Les piles n'en étoient point non plus eſpacées convenablement. Il n'y avoit qu'onze pieds & demi de diſtance entre chacune [c]. Enfin ce pont n'étoit point

[a] *Herod.* l. 1, n. 186.

[b] *Diod.* Ibid.

(1) En ſuivant même la réduction que nous avons propoſée, ce pont avoit 95 toiſes 2 pieds 11 pouces de long, ſur 4 toiſes 2 pieds 7 pouces de large. La longueur du pont Royal n'eſt que de 72 toiſes. Il a cependant 8 toiſes 4 pieds de largeur.

[c] *Diod.* l. 2, p. 121.

voûté [a]. Qu'on juge de l'effet qu'il devoit faire.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Les Babyloniens, au surplus, ne sont pas les seuls qui aient ignoré autrefois l'art de construire des voûtes. Ce secret, à ce que je crois, a été inconnu à tous les peuples de la haute antiquité, qui en général ne paroissent pas avoir été bien savans dans la coupe des pierres.

Quant aux quais dont l'Euphrate étoit revêtu, on peut croire qu'ils étoient grands & magnifiques. Je doute néanmoins que ces ouvrages surpassassent ceux que nous avons journellement sous les yeux. Je crois qu'à cet égard Paris peut bien le disputer pour la magnificence & l'étendue du travail à toutes les villes de l'univers.

Je remets au livre suivant à parler plus particuliérement des canaux & de ce lac creusés de main d'homme, pour la décharge & la conduite des eaux de l'Euphrate. On y verra, s'il n'y a pas beaucoup à rabattre du récit des anciens, lorsqu'ils font monter la circonférence du lac de Babylone à 1200 stades quarrés [b]; c'est-à-dire,

[a] *Herod.* l. 1, n. 186. = *Diod.* loco citato.

[b] *Megasthen.* apud Eu-seb. Præp. Evang. l. 9, c. 41, p. 457. C. = *Diod.* l. 2, p. 122.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

à plus de cinquante lieues (1), sur une profondeur d'environ 120 pieds [a]; ajoutant que ce lac étoit entier revêtu de pierres [b].

Je n'ai pas prétendu, au reste, par ces réflexions anéantir entiérement la grandeur & la magnificence de Ninive & de Babylone. Je pense seulement qu'on doit beaucoup rabattre de tout ce que les anciens en ont débité. Je pense encore que les Assyriens & les Babyloniens n'ont eu aucune idée de ce que nous nommons ordre d'architecture. J'en juge ainsi sur le peu de goût que, dans tous les temps, les peuples de l'Asie ont mis dans leurs édifices (2). Je crois donc que les monumens, qui ont rendu autrefois Ninive & Babylone si célebres, étoient plus recommandables par leur singularité & la profusion des ornemens, que par l'ordonnance & l'agrément de leur construction. Cette élégance

(1) 50 lieues $\frac{3475}{11118}$.

[a] *Megasthen.* loco cit.

Ces 120 pieds font 114 pieds 7 pouces, mesure de Paris.

Diod. loco cit. ne donne au lac de Babylone que 35 pieds de profondeur. C'est encore beaucoup.

[b] *Herod.* l. 1. n. 185.

Diod. l. 2, p. 122, dit qu'il étoit revêtu d'un mur de briques liées avec du bitume.

(2) Il faut excepter de cette proposition les Grecs de l'Asie mineure.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

& ces belles proportions qui charment & séduisent dans l'architecture Grecque, ont été, & sont encore ignorées aux Indes, à la Chine, en Perse, & généralement parlant dans tout l'Orient.

On ne peut parler que très-imparfaitement de la maniere dont les Assyriens & les Babyloniens traitoient la sculpture. On voit seulement que cet art devoit être fort pratiqué chez ces peuples. L'Ecriture parle d'une statue d'or, haute de soixante coudées, & de six de large, élevée par les ordres de Nabuchodonosor.[a], sans compter plusieurs autres représentations de Divinités & de Princes, dont les temples & les palais de Babylone étoient remplis.[b], Il est donc certain que les Babyloniens travailloient beaucoup en sculpture. Mais l'élégance & la correction présidoient-elles aux ouvrages de leurs artistes? C'est ce dont on peut douter, & avec grande raison. On ne voit point en effet que les Asiatiques aient jamais sû dessiner avec goût & précision. J'en juge ainsi, non-seulement par les productions moder-

[a] *Dan.* c. 3, verset 1.

[b] *Dan.* c. 5, vers. 4. — *Diod.* l. 2, p. 122, 123.

nes de ces nations, mais même par ce qui peut être échappé de leurs monumens à l'injure des siécles. Les figures qu'on voit dans tout ce qui existe aujourd'hui de bas-reliefs des anciens peuples de l'Orient, sont lourdes & incorrectes, sans attitude, sans grace & sans variété d'expressions. On concevra encore une plus mauvaise opinion des artistes de Babylone, si l'on admet que les ruines, connues aujourd'hui sous le nom de *ruines de Persépolis*, sont les débris d'un palais construit par les premiers Souverains de la Perse. Les statues & les bas-reliefs qu'on y peut encore appercevoir, sont assurément du plus mauvais goût, & de la plus plate exécution [a]. Tout médiocres cependant que soient ces ouvrages, il paroît que les anciens sculpteurs de Babylone n'auroient pas été en état de les exécuter. Je le dis sur ce que Diodore nous apprend que les palais de Persépolis & de Suse furent bâtis par des artistes que Cambyse transporta de l'Egypte en Perse, après qu'il eut soumis cet empire [b]. Néan-

[a] Voyez *Chardin*, t. 2, p. 140, &c. = *Le Bruyn*, c. 2, p. 283.

[b] L. 1, p. 55 & 56.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

moins, lorſque Cambyſe s'empara de l'Egypte, il étoit déjà maître de Babylone, & bien en état, par conſéquent, d'en tirer tous les ouvriers qu'il auroit cru propres à exécuter les magnifiques ouvrages qu'il avoit résolu de faire élever. Si ce Prince jugea donc néceſſaire de tranſporter dans la Perſe des artiſtes Egyptiens, je penſe être en droit d'en conclure qu'il eſtimoit ceux de Babylone incapables de remplir les grands & magnifiques projets qu'il avoit conçus. Car quel autre motif auroit pû l'engager à une pareille démarche ? A talens égaux, la proximité ſeule auroit dû déterminer Cambyſe à préférer les ouvriers Babyloniens. Au ſurplus, j'aurai encore occaſion dans l'article ſuivant de revenir ſur la maniere & le caractere de ces peuples dans les ouvrages de goût & de génie.

Rendons d'ailleurs juſtice aux Babyloniens ſur leurs progrès dans pluſieurs parties des arts qu'ils paroiſſent avoir fort bien entendues. Je mettrai, par exemple, dans ce nombre la fonte des métaux. La grande quantité de ſtatues d'or, d'argent & de bronze, dont les temples de Babylone étoient décorés,

décorés [a], le prouve suffisamment. Je pourrois aussi m'étendre sur l'habileté des Babyloniens dans les manufactures d'étoffes, & particuliérement dans les ouvrages de broderie; mais je réserve ces détails pour l'article où je traiterai des mœurs & usages de ces peuples. Ce que j'aurai occasion alors de dire sur leur luxe & leur magnificence, ne permettra pas de douter du point de perfection auquel les Babyloniens avoient porté une grande partie des arts, dans les siécles brillans de leur monarchie.

J'aurois pû parler du temple de Salomon & de tous les ouvrages également recherchés & magnifiques, qu'on sait avoir été exécutés par les ordres de ce Prince. Mais l'histoire & les monumens de la nation Juive n'entrent point dans le plan que je me suis proposé. Je n'en ai jamais traité qu'incidemment, & lorsqu'il a fallu y avoir recours pour éclaircir & constater l'état où étoient les Arts dans l'Asie & dans l'Egypte, aux siécles qui formoient l'objet de la premiere & de la seconde Partie de cet ouvrage. L'é-

[a] *Dan.* c. 5, ℣. 4. = *Herod.* l. 1, n. 181. = *Diod.* l. 2, p. 122, 123.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

poque que nous parcourons présentement, nous dispense de rien emprunter de l'histoire du peuple de Dieu. On trouve assez de ressources dans les écrivains profanes pour établir les faits dont j'ai à rendre compte dans cette troisieme Partie.



Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Egyptiens.

Je viens de dire que, suivant toutes les apparences, on devoit beaucoup rabattre de l'idée que les anciens ont voulu nous donner des monumens construits par les Assyriens & les Babyloniens. Nous y sommes d'autant plus autorisés, qu'il n'existe plus rien aujourd'hui capable de justifier les merveilles que l'antiquité publioit de Ninive & de Babylone. Ainsi nous ne sommes point forcés d'admettre des récits qui répugnent souvent à la raison. On ne doit pas porter absolument le même jugement des faits que les anciens auteurs nous ont transmis sur les monumens des Egyptiens. J'observerai d'abord que les écrivains de l'antiquité ne paroissent pas s'être livrés aux mêmes exagérations sur les édifices de l'Egypte, que sur ceux de l'Asie. D'ailleurs les obélisques & les pyramides subsistent encore aujourd'hui, sans parler d'une infinité d'autres monumens, dont les ruines seules peuvent

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

nous faire juger de la grandeur & de la magnificence qui régnoit dans les entreprifes des Egyptiens. Ce que nous avons fous les yeux confirme donc prefque tout ce que les anciens auteurs ont pû dire fur ce fujet. Ainfi nous fommes à portée d'apprécier leur témoignage, & de juger des faits qu'ils expofent.

J'ai parlé dans la feconde Partie de cet ouvrage de la ville de Thébes, des obélifques & de tous les autres monumens dont j'ai cru pouvoir rapporter la conftruction aux fiécles qui nous occupoient alors. Quant aux pyramides, es écrivains de l'antiquité ne s'accordent, ni fur le temps, ni fur les auteurs de ces ouvrages finguliers. On les met ordinairement au nombre des plus anciens monumens de l'Egypte. Je crois néanmoins pouvoir en douter. Homére qui fait fouvent mention de l'Egypte, qui rapporte plufieurs fingularités de ce pays, qui parle de Thébes & de fes cent portes, ne dit rien des pyramides. Ce filence me porte donc à croire que ces monumens extraordinaires n'exiftoient pas, ou du moins ne venoient que d'être achevés de fon temps. Je préfume en conféquence qu'ils n'auront

été érigés que dans les ſiécles qui nous occupent préſentement, peut-être une cinquantaine d'années avant, ou après Homére (1).

Je ne crois point devoir m'arrêter à faire une longue deſcription des pyramides. On ſait que la plus grande des trois qui ſont à quelques lieues du Caire, forme un quarré dont chaque côté de la baſe a 660 pieds. Son circuit eſt par conſéquent de 2640 pieds. Elle en a près de 500 de hauteur perpendiculaire. Son ſommet eſt terminé par une platte-forme quarrée, dont chaque côté peut avoir 16 à 17 pieds. La ſolidité totale de la pyramide eſt de 313590 toiſes cubes [a]. Cette maſſe impoſante eſt compoſée de pierres d'une grandeur extraordinaire. Il y en a pluſieurs qui portent 30 pieds de long ſur 4 de hauteur & 3 de largeur [b].

Au rapport d'Hérodote, cent mille ouvriers furent occupés en même temps

(1) Il paroît aſſez conſtant que ce Poëte vivoit un peu plus de 900 ans avant J. C.

La date que j'aſſigne aux pyramides, revient parfaitement à celle que leur donne *Diodore*, l. 1, p. 72.

[a] *Reg. ſcient. Acad. hiſt. aut. J. B. Duhamel*, p. 428 = *Sicard*, Mém. des miſſ. du Levant, t. 7, p. 170, 171.

[b] *Herod.* l. 2, n. 124. = *Pietro de la Valle.* Let. XI, t. 1, p. 224, 225. = *Maillet*, Deſcript. de l'Egypte, p. 224, 230, 231, 253.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

à la construction de cette pyramide [a]. Ils étoient relevés par un pareil nombre de trois mois en trois mois. Dix années entieres furent employées à tailler & à voiturer les pierres (1). Il fallut vingt ans pour achever cet énorme édifice [b], qui renfermoit dans son intérieur des galleries, des chambres & un puits. Une inscription apprenoit combien il en avoit coûté pour les porreaux, l'ail, les oignons, & autres pareils légumes fournis aux ouvriers. Cette somme montoit, dit-on, à seize cens talents d'argent [c], c'est-à-dire, à près de sept millions de notre monnoie. Cet

[a] L. 1, n. 124. = Diod. l. 1, p. 73, & Pline, l. 36, sect. 17, disent trois cent soixante mille.

(1) *Herod.* l. 2, n. 124. *Diod.* l. 1, p. 72, *Plin.* l. 36, sect. 17, p. 738, disent qu'on avoit tiré de l'Ethiopie & de l'Arabie les pierres qui furent employées à la construction de la pyramide. Ce fait me paroît peu exact. D'abord il n'est pas vraisemblable que les Rois d'Egypte ayant sous la main d'excellens matériaux, aient voulu dépenser inutilement des sommes immenses pour en faire venir de fort loin. D'ailleurs les pierres dont sont bâties les pyramides, ont trop de rapport avec celles qu'on trouve communément aux environs, pour imaginer qu'elles n'en aient pas été tirées. *Thevenot*, t. 2, p. 484, *Vansleb*, Relat. d'Egypte, p. 138.

Je croirois seulement qu'on auroit pu faire venir du voisinage de la mer rouge & de la haute Egypte, les marbres dont les pyramides étoient autrefois revêtues à l'extérieur.

[b] *Herod.* *Diod.* *Plin.* locis cit.

[c] *Herod.* l. 2, n. 125. = *Diod.* l. 1, p. 73. = *Plin.* l. 36, sect. 17, p. 738.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

objet étoit certainement le principal article de la dépenſe. Je ne penſe pas que le ſurplus ait dû être bien conſidérable, ou pour mieux dire il n'en a coûté que la nourriture des ouvriers pour bâtir les pyramides. Je me crois en effet bien fondé à ſoutenir que tous les anciens monumens de l'Egypte ont été bâtis par corvées [a]. Il n'en a donc coûté aux monarques qui ont entrepris les pyramides, que la dépenſe de nourrir les ouvriers employés à ces grands travaux.

J'ai dit que la grande pyramide étoit preſque en entier bâtie de pierres d'une grandeur énorme. Nos auteurs modernes ont fait beaucoup de raiſonnemens, & formé bien des conjectures pour expliquer par quels moyens les Egyptiens ont pû élever de pareilles maſſes à la hauteur à laquelle ils les ont portées. Ces doutes ont été vraiſemblablement occaſionnés par quelques écrivains de l'antiquité, qui ne parlent de cette opération que d'une maniere aſſez vague & aſſez incertaine. Diodore dit qu'on étoit parvenu à bâtir les pyramides par le moyen de terraſſes diſpoſées en plan

[a] Voyez *Ariſt.* de Rep. l. 5, c. 11, t. 2, p. 407. E. — *Diod.* l. 1, p. 73 & 74.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

incliné [a]. Il ajoute à ce récit des circonstances qui ne peuvent manquer de le rendre fort suspect à quiconque voudra y réfléchir. Disons-en autant de ce qu'on lit sur le même sujet dans Pline. Cet auteur semble avoir copié Diodore, en répandant néanmoins sur ce qu'il a emprunté de l'historien Grec, cette obscurité qui lui est presque toujours si familiere [b]. Il étoit cependant bien facile, en consultant Hérodote, de se faire une idée très-simple & très-juste de la maniere dont les pyramides ont été construites.

Selon ce grand historien, les pyramides étoient formées par différentes assises de pierres qui diminuoient successivement de largeur, suivant que l'exigeoient les proportions de l'édifice. L'assise inférieure débordoit donc toujours celle qu'on élevoit immédiatement au-dessus, & chacune des faces de la pyramide formoit ainsi une espece d'escalier. Les relations des voyageurs modernes s'accordent parfaitement avec ce récit. Il est même facile de compter encore à présent le nombre des assises qui forment la grande

[a] L. 1, p. 73.
[b] Voyez l. 36, sect. 17.

IIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pyramide [a]. D'après ce fait on voit qu'il ne falloit que du temps & de la patience pour élever les plus fortes pierres à telle hauteur que ce fût. Une machine fort simple, & selon Hérodote très-facile à manier, posée sur la premiere assise, servoit à y élever les pierres destinées à la construction de la seconde. Celle-ci construite, on y établissoit une machine toute semblable à celle dont je viens de parler, & ainsi de suite [b]. Car il restoit toujours sur chacune des assises déja construites, une ou plusieurs machines qui servoient à élever successivement les pierres de dégrés en dégrés (1). En réitérant cette manœuvre autant de fois qu'il étoit nécessaire pour former la hauteur de la pyramide, on parvenoit à conduire facilement les pierres à son dernier sommet. Telle est, au rapport d'Hérodote, la maniere

[a] Voyez *Gréaves* Pyramidograph. p. 11. = *Thevenot*, t. 2, p. 412, 413. = *Vansleb*, Relat. de l'Egypte, p. 140. = *P. Lucas*, Voyage du Levant, t. 1, p. 45.

[b] *Herod.* l. 2, n. 125.

(1) *Hérodote* donne également à entendre que c'étoit la même machine qui servoit pour toute la construction, & que la manœuvre consistoit à transporter cette machine successivement sur toutes les assises de la pyramide. Mais j'ai cru devoir préférer l'opération que j'ai indiquée. Elle est, & plus naturelle, & beaucoup plus expéditive.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

dont le corps de ce monſtrueux édifice a été conſtruit.

Ce même auteur nous enſeigne auſſi la façon dont on s'y prit pour en faire le revêtement à l'extérieur ; car il eſt certain qu'originairement toutes les pyramides avoient été revêtues, ſoit de carreaux de marbre, ſoit de briques ou de petites pierres, de ſorte qu'elles ne préſentoient autrefois à l'œil qu'un talus parfaitement uni, tel qu'on l'apperçoit encore à préſent dans la plupart de ces édifices [a]. La grande pyramide, à la vérité, n'offre aujourd'hui que quatre eſpeces d'eſcaliers ; mais il eſt aiſé de ſe convaincre que cette maſſe énorme avoit été originairement revêtue à l'extérieur de marbre, que l'injure des temps, ou plutôt l'avidité des Arabes a fait diſparoître [b]. Hérodote nous apprend donc ce que le bon ſens ſeul nous eût dicté ; c'eſt-à-dire, qu'on commença le revêtiſſement des pyramides par leur ſommet [c].

On avoit pratiqué ſous pluſieurs de

[a] *Gréaves*, pyram. p. 20, 226. = *Thévenot*, t. 2, p. 411. = *P. Lucas*, t. 1, p. 46.

[b] *Maillet*, Deſcription de l'Egypt. p. 224, 227, 228, 253. = *Sicard*, Mém. des miſſions du Levant, t. 2, p. 282. = Mém. de Trév. Août 1723, p. 1425.

[c] L. 2, n. 125.

III PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ces édifices des souterreins, dans lesquels il n'est pas possible aujourd'hui de pénétrer. Les anciens ne nous en ont point laissé de description détaillée. Un puits, dont Pline fait mention [a], & que l'on voit encore de nos jours [b], dans l'intérieur de la grande pyramide, servoit probablement d'entrée aux souterreins de cet édifice. Hérodote dit qu'on y avoit conduit les eaux du Nil par un aqueduc creusé sous terre, & dirigé de façon que la pyramide formoit une espece d'isle [c]. Pline donne à entendre la même chose [d]. Ces ouvrages souterreins, supposé qu'il n'y ait point d'exagération dans le récit des auteurs que je viens de citer, étoient au moins aussi considérables que les pyramides elles-mêmes. On sera forcé d'en convenir, si l'on considere que ces édifices sont éloignés du Nil de près de deux lieues, & bâtis sur une coline élevée de plus de cent pieds au-dessus du niveau de ce fleuve [e].

On sait qu'à l'exception de la gran-

[a] L. 36, sect. 17.

[b] *Thévenot*, p. 420, 421. = *Maillet*, p. 249. = *Gréaves*, pyram. p. 14. = *Vansleb*, p. 142. Ce puits n'a tout au plus que 40 pieds de profondeur.

[c] L. 2, n. 124.

[d] L. 36, sect. 17.

[e] *Gréaves*, pyram. p. 7. = *Maillet*, p. 220.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

de pyramide, toutes les autres sont fermées & inaccessibles. L'opinion commune veut aujourd'hui qu'elle n'ait été ouverte que depuis la conquête de l'Egypte par les Mahométans. Il est certain néanmoins qu'elle l'étoit dès le temps de Strabon. Ce qu'il dit de l'intérieur de cet édifice, & du cercueil qu'on y trouve [a], est absolument conforme à ce qu'en rapportent toutes les relations modernes. Plutarque parle aussi des échos que la voix y formoit [b], circonstance rapportée également par nos voyageurs [c]. Il est cependant assez singulier que tous les autres auteurs de l'antiquité aient gardé le silence sur cet article, & qu'en général ils ne nous aient point laissé de description détaillée des différens conduits, des diverses galleries, & des chambres qu'on rencontre dans l'intérieur de la grande pyramide, non plus que du cercueil placé dans l'appartement le plus élevé.

Presque tous ceux qui ont eû de nos jours occasion de parler des pyramides, n'ont pas manqué d'en terminer la description par quelques traits d'une mo-

[a] L. 17, p. 1161.

[b] T. 2, p. 903. A.

[c] Gréaves, pyramid. p. 15. — P. Lucas, voyage du Levant, t. 1, p. 45.

rale commune & triviale sur les motifs & l'objet de ces monumens singuliers. Je ne m'arrêterai point à réfuter ces vaines déclamations répétées de bouche en bouche, & dictées par l'ignorance & le manque de jugement. Un peu plus de connoissance de la façon de penser des anciens Egyptiens, joint à quelque critique, nous auroit épargné toutes ces répétitions serviles de nos écrivains modernes, concentrés presque toujours dans un même cercle d'idées. Tâchons d'en sortir, & de faire sentir les raisons qui ont pû déterminer les Souverains de l'Egypte à construire des édifices aussi singuliers, à tous égards, que le sont les pyramides.

Les Egyptiens étoient persuadés que la mort ne séparoit point l'âme du corps, & qu'elle y restoit attachée aussi long-temps qu'il pouvoit demeurer en son entier [a]. C'est d'après cette idée que ces peuples prenoient tant de précautions pour préserver leurs cadavres de la pourriture, & les garantir de tous les accidens qui auroient pû en occasionner la destruction. Dé-là ces soins qu'on se donnoit, & ces dépenses qu'on faisoit pour embaumer les

[a] *Serv.* ad Æneid. l. 3, v. 67.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

morts, & les dépoſer dans des lieux où ils fuſſent à couvert de toute inſulte. C'étoit le principal objet de l'attention des Egyptiens. Auſſi ne regardoient-ils les palais & les maiſons que comme des hôtelleries dans leſquelles on ne fait que paſſer, & les appelloient ainſi, donnant par oppoſition le nom de demeures éternelles aux tombeaux [a].

La ſituation de l'Egypte expoſée tous les ans aux inondations du Nil, avoit obligé les Egyptiens à prendre toutes ſortes de précautions pour empêcher la prompte deſtruction de leurs ſépulchres. C'eſt par cette raiſon qu'ils les plaçoient dans des bancs de rochers aſſez élevés pour être à l'abri des débordemens du fleuve. Ils y creuſoient des eſpeces de caves, dans leſquelles les Momies étoient dépoſées. On employoit enſuite toutes ſortes de moyens pour en dérober la connoiſſance. L'entrée de ces tombeaux, faite en forme de puits quarré, étoit ſi artiſtement recouverte, qu'on ne peut aujourd'hui

[a] *Diod.* l. 1, p. 60, 61. Nous liſons dans *Hérodote* que Cambyſe, Roi de Perſe, n'ayant pu exercer ſa rage ſur Amaſis, le dernier des ſouverains de l'Egypte, fit exhumer le cadavre de ce Prince, & que, pour comble de mauvais traitement, il le fit brûler. *Herod.* l. 3, n. 16.

les reconnoître qu'avec beaucoup de recherches & d'attention [a].

D'après ces faits, qui sont certains, la construction des pyramides devient très-simple & très-naturelle. L'intention des Souverains qui les firent bâtir, avoit été d'employer tous les moyens que l'art humain peut fournir, pour mettre leurs cadavres à l'abri de tous les événemens, & leur assurer, en quelque sorte, une durée éternelle. Dans cette vûe ils imaginerent de les placer dans des édifices dont rien ne pût altérer la solidité. Les architectes Egyptiens choisirent pour cet effet la forme pyramidale, plus propre qu'aucune autre, par sa structure, à braver l'injure des temps. Par une suite du même principe, les fondemens de tous ces édifices ont été assis sur le roc [b]. Peu satisfaits de toutes ces précautions, les rois d'Egypte épuiserent encore toutes les ressources du génie & de l'industrie, pour dérober & masquer l'endroit où leur corps devoit être déposé (1). C'est un

[a] *Pietro della Valle.* Lettr. XI, t. 1, p. 231. = *Maillet*, p. 276, 282.

[b] *Plin.* l. 36, sect. 16, p. 737. = *Maillet*, Descript. de l'Egypt. p. 219, 220. = *Gréaves*, Pyramidograph, p. 7, 21, 23, apud *Thevenot*, t. 1.

(1) Voy. *Hr* l. 3, n. 16. = *Diod.* l. 1, p. 57.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

projet que la construction intérieure de la grande pyramide rend absolument sensible [a].

Joignons à ces motifs des raisons d'une politique barbare & inhumaine, qui peuvent avoir encore contribué à la construction de ces prodigieux édifices, si communs dans l'ancienne Egypte. On sait quelle étoit autrefois la fertilité de cette contrée, & le peu de temps & de soins qu'il en coûtoit pour cultiver les terres. Cette multitude innombrable d'habitans, dont l'Egypte étoit alors peuplée, jouissoit donc d'une grande abondance & d'un grand loisir. On prétend que sous le regne de plusieurs Monarques il y avoit eu bien des troubles & des mouvemens occasionnés par l'effet de cette vie oisive & aisée [b]. Afin de prévenir toutes les factions & toutes les cabales, quelques souverains jugerent à propos de donner, même en temps de paix, beaucoup d'occupation à leurs peuples. Dans cette vûe, ils imaginerent de faire construire les pyramides, entreprise qui devoit nécessairement occu-

[a] *Pietro de la Valle.* Lettr. XI, p. 225. *Maillet*, p. 217, &c.

[b] *Diod.* l. 1, p. 100. *Plut.* t. 2, p. 380. A.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

per, & pendant long-temps, bien des milliers d'hommes. Cette raison politique n'a point échappé à Aristote [a]. Elle a même été sentie par Pline, qui cependant l'a négligée pour se livrer, comme il fait volontiers, à de vaines & frivoles déclamations [b].

Je crois donc appercevoir un double motif dans la construction des pyramides : l'un dicté par la prévoyance de l'avenir, & l'autre par la politique. Mais autant le premier de ces motifs peut sembler excusable, autant le second doit-il paroître odieux & détestable. Aussi lisons-nous dans l'histoire que la mémoire des souverains qui avoient entrepris ces édifices immenses, étoit demeurée en exécration. Ils devinrent, même de leur vivant, l'objet de la haine & de la détestation pu-

[a] *De Rep.* l. 5, c. 11, t. 2, p. 407. E.

[b] L. 36, sect. 16.

Voici les termes dans lesquels il s'exprime, en parlant des pyramides : *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio, quippe cùm faciendi eas causa a plerisque tradatur, ne pecuniam successoribus, aut æmulis insidiantibus præberent, aut ne plebs esset otiosa.*

Ces premiers mots, *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio*, ont servi de texte à tous nos écrivains modernes. Cette pensée leur a paru si belle & si juste, qu'ils l'ont à l'envi commentée & paraphrasée, en se copiant perpétuellement & servilement les uns les autres, comme c'est leur usage dans presque tout ce qui concerne la haute antiquité.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

blique ; & ces Monarques furent tellement effrayés des plaintes & des murmures qu'ils virent s'élever contre eux, qu'ils ne purent jouir du fruit de leurs entreprises. Ils n'oserent se faire inhumer dans les pyramides qu'on avoit érigées par leurs ordres ; appréhendant que le peuple irrité n'en tirât leurs cadavres, & ne les privât de la sépulture, ces malheureux Souverains furent obligés de recommander à leurs amis de déposer leurs corps dans des endroits inconnus & secrets [a]. Juste punition des corvées exhorbitantes dont ils avoient accablé leurs sujets, & des travaux inouis qu'ils en avoient exigés : leur nom même a péri. L'oubli auquel ils furent condamnés [b] est la cause, sans doute, de l'incertitude dans laquelle nous sommes aujourd'hui, sur le temps & les auteurs de ces fameux monumens.

Après les pyramides, on peut mettre, sur la foi des auteurs de l'antiquité, le labyrinthe d'Egypte au rang des ouvrages les plus considérables & les plus singuliers qui ayent jamais été imaginés. Il regne une grande diversité d'opinions entre les anciens, sur le

[a] *Diod.* l. 1, p. 73, 74.
[b] *Herod.* l. 2, n. 128.

temps auquel on doit rapporter la construction de cet édifice si vanté. Je suivrai le sentiment d'Hérodote, qui me paroît mériter la préférence, tant par son ancienneté que par l'exactitude de ses recherches pendant son séjour en Egypte : il place la construction du labyrinthe sous les douze Rois qui occuperent en même-temps le trône pendant une quinzaine d'années [a]. Cet événement arriva environ l'an 600 avant J. C. Pomp. Mela différe aussi très peu du récit d'Hérodote [b]. C'est donc d'après ces deux auteurs, que je vais tracer une idée succinte du labyrinthe d'Egypte.

Cet édifice, au rapport d'Hérodote qui l'avoit visité fort exactement, surpassoit tout ce dont ce grand historien pouvoit avoir jamais eu connoissance, soit par lui-même, soit par les autres. Sous une seule & même enceinte de murailles, on avoit renfermé 3000 salles, dont douze étoient d'une for-

[a] L. 2, n. 148.

[b] L. 1, c. 9. Cet auteur attribue la construction du labyrinthe à Psammétique, le dernier de ces douze Rois. Le silence d'Homere sur le labyrinthe d'Egypte, sert encore à confirmer l'opinion que je suis, & prouve que la construction de ce monument étoit postérieure à ce grand poëte.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

me & d'une beauté particulières [a]. Tous ces appartements se communiquoient, mais par tant de tours & de détours que, sans un bon guide, on s'y seroit infailliblement égaré [b]. Les 3000 salles ou chambres étoient, au surplus, distribuées de maniere qu'il y en avoit autant sous terre qu'au-dessus. Hérodote assure avoir visité tous les appartemens d'en-haut; mais à l'égard des souterreins, on ne voulut pas lui en permettre l'entrée, par des motifs de superstition [c]. Tout l'édifice du labyrinthe, les murailles & les plat-fonds étoient d'un marbre blanc où la ciselure paroissoit répandue avec beaucoup de profusion [d]. Chacune des douze salles ou galleries dont j'ai déjà parlé, étoit soutenue de colonnes du même marbre [e]. Le labyrinthe enfin aboutissoit à une pyramide haute de 40 toises. On y avoit gravé des figures d'animaux plus grandes que nature [f]. Il n'existe plus rien aujourd'hui de ce mo-

[a] L. 2, n. 148. *P. Mela* dit *douze palais* : expression qui désigne la grandeur & la magnificence des douze salles d'*Hérodote*.

[b] *P. Mela*, *loco citat.* — *Strabo*, l. 17, p. 1165. — *Plin.* l. 36, sect. 18, p. 739.

[c] L. 2, n. 148.

[d] *Herod.* Ibid.

[e] Ibid.

[f] Ibid.

nument si magnifique & si singulier [a].

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je crois avoir à peu près rapporté tout ce que les anciens nous ont transmis de plus intéressant sur les monumens Egyptiens. Je crois aussi avoir suffisamment exposé, d'après le récit des voyageurs modernes, ce qui en peut encore exister aujourd'hui [b]. Permettons-nous maintenant quelques réflexions sur tous ces ouvrages : examinons le génie & le goût qui caractérisoient les entreprises des Egyptiens.

On ne peut nier que ces peuples n'aient mis quelques idées de grandeur dans leurs projets. Ils visoient à rendre, si l'on peut dire, leurs ouvrages immortels : c'est le but certainement qu'ils paroissent s'être proposés. Aussi n'ont-ils rien oublié pour faire ensorte que leurs monumens pussent braver l'injure des temps. Les Egyptiens ont cherché à donner aux édifices qu'ils ont élevés toute la stabilité que l'art humain pouvoit leur procurer. Ils sont aussi solides qu'immenses ; & vraisemblablement il n'est jamais entré de bois dans leur construction ; on n'en

[a] Voyez le voyage d'Egypte par *Granger*, p. 150, 151, 153.

[b] Voyez la seconde Part. l. 2, c. 3, art. 1.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

apperçoit point dans tout ce qui existe encore aujourd'hui de monumens Egyptiens entiers ou ruinés [a]. Ils sont même composés, pour la plupart, de blocs étonnans de pierre, de marbre ou de granites ; & assurément ces peuples ont dû posséder l'art de remuer assez facilement les masses les plus énormes. C'est une justice qu'il est difficile de leur refuser, à la vue de cette quantité d'obélisques, de colosses, d'aiguilles & de pierres d'un volume prodigieux qu'ils ont élevés à des hauteurs surprenantes (1).

Tel est donc en général le caractere & le goût dominant des monumens de l'Egypte. Ce sont de grandes masses qui imposent toujours, & dont l'aspect ne manque jamais de causer un certain

[a] Voyage d'Egypte par *Granger*, p. 152, 153. — *Paul Lucas*, troisieme voyage, t. 3, p. 286.

(1) Il faut cependant convenir que les Péruviens, à cet égard, l'ont emporté sur les Egyptiens. Il est entré dans la construction de leurs édifices des pierres d'une grandeur encore plus étonnante que celles qui forment les pyramides & les autres monumens de l'Egypte. Les Péruviens néanmoins, n'avoient aucune connoissance de la méchanique proprement dite. Ils faisoient tout à force de monde & de bras, & par le moyen de terrasses disposées en maniere de plans inclinés. *Acosta*, hist. nat. des Indes Occid. l. 6, c. 14, hist des Incas, t. 1, p. 60, 61, 264, 265, 268. Mém. de Trévoux, Février 1750, p. 269. *Bouguer*, voyage au Pérou, p. 105.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

étonnement; mais d'ailleurs on n'y apperçoit aucune grace, aucune élégance, aucun agrément. En vain les y chercheroit-on. En comparant tout ce qui peut exister encore aujourd'hui de temples, de palais & d'autres édifices élevés par les anciens Egyptiens, on sent que ces peuples n'avoient nulle regle pour les proportions, nul dessein fixe & arrêté pour l'ordonnance de leurs bâtimens. Ils travailloient, si l'on peut dire, au hasard & d'une maniere absolument vague & dénuée de principes. Les Egyptiens, occupés uniquement à entasser masses sur masses & à élever pierres sur pierres, n'ont pas connu les ressources que l'art peut fournir du côté de l'agrément. Ils ne cherchoient qu'à étonner l'œil du spectateur, & n'imaginoient pas de le satisfaire. C'est pourquoi les belles proportions, les formes heureuses leur ont toujours été inconnues. L'ensemble de leurs bâtimens est maussade & rebutant: les détails en sont encore pires. Les architectes Egyptiens ont absolument ignoré l'art de décorer un édifice. Jamais ils n'ont sçu allier convenablement la sculpture avec l'architecture, ni distribuer & placer à propos les or-

IIIe. PART
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

nemens. Ils en ont mis par tout à profusion. C'est un papillotage continuel. Quelle barbarie, de plus, & quelle ignorance ne remarque-t-on pas dans toute l'économie de leurs édifices, même les plus superbes? Des colonnes, des chapiteaux du goût le plus sec, le plus mesquin & le plus choquant. Des entablemens d'une lourdeur assommante, des ornemens ridicules, d'une exécution & d'un dessein qui ne sont pas supportables : la vérité est blessée à chaque instant (1). On voit enfin que ces peuples ignoroient entierement l'art de varier les formes. Il regne dans toutes leurs compositions une monotonie & une uniformité aussi ennuyeuses que choquantes. D'ailleurs nulle proportion, nul dessein, nulle pensée dans l'exécution, tout y est également informe & barbare.

Ce que je dis, au reste, de l'architecture Egyptienne, est parfaitement conforme au jugement qu'en porte Strabon. Ce fameux géographe qui avoit parcouru l'Egypte, assure que les édifices élevés par les anciens ha-

(1) Voyez *Paul Lucas*, troisieme voyage, t. 3, p. 33. = *Poccoke*, Descript. du Levant, t. 1. = *Norden*, voyage d'Egypte & de Nubie, t. 2.

bitans

bitans de cette contrée ne préſentoient ni deſſein, ni génie, ni élégance [a]. Auſſi voyons-nous que leur façon de bâtir n'a point été ſuivie par les Grecs ni par les Romains : le goût de l'architecture Egyptienne n'a viſiblement aucun rapport avec celui que la Gréce & l'Italie nous ont tranſmis [b], le ſeul néanmoins qui mérite d'être ſuivi, ſoit pour l'élégance, ſoit même pour la ſolidité (1).

III. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Ajoutons que les Egyptiens paroiſſent avoir ignoré entiérement l'art de faire des voûtes. On n'en trouve aucune apparence, aucune indication dans ce qui ſubſiſte encore aujourd'hui de leurs anciens bâtimens. On ne voit pas même qu'ils connuſſent l'art de tailler en ceintres les blocs qui forment le deſſus de leurs portes. Elles ſont toutes terminées uniformément par un linteau abſolument droit & uni [c]. Il en eſt de

[a] L. 17, p. 1159. B. == Voyez auſſi la relation du Sayd, dans le rec. de *Thevenot*, t. 2, p. 4.

[b] *Athen.* l. 5, c. 9, p. 206. == *P. Lucas*, troiſieme voyage, t. 3, p. 17, 39, 264. == *Sicard*, Mém. des miſſ. du Levant, t. 2, p. 209.

(1) On peut juger de la ſolidité que les Grecs & les Romains ſavoient donner à leurs bâtimens, en voyant depuis combien de ſiecles pluſieurs édifices de la Grece & de Rome bravent l'injure des temps.

[c] Voyez *Pococke*, voyage du Levant, tom. 1, *Norden*, voyage d'Egypte & de Nubie, t. 2. == Et les autres auteurs cités ci-deſſus.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

même de leurs plat-fonds. J'ai dit plus haut que, vraisemblablement, les Egyptiens n'avoient point fait entrer de bois dans la construction de leurs édifices de conséquence, tels que les temples, les palais, &c. De grandes pierres qui portoient par leurs extrémités sur les murs des salles, tenoient lieu de poûtres & formoient les plat-fonds [a]. Mais attendu que dans une portée un peu considérable, ces pierres auroient pû rompre, les Egyptiens les soutenoient par des colonnes; & c'est ce que nous voyons avoir été pratiqué dans tous les grands édifices décrits par les voyageurs modernes [b]. Souvent même une seule pierre formoit le plat-fond d'une salle [c]. Il ne faut pas croire, au surplus, que le desir de rendre leurs édifices plus durables & plus solides ait été l'unique raison qui ait porté les Egyptiens à n'y point faire entrer de bois. La nature du climat qu'ils habitoient y aura certainement beaucoup

[a] Voyez *Gréaves*, pyramid. p. 16. == *Thevenot*, t. 2, p. 419. == *P. Lucas*, troisieme voyage, t. 3, p. 38, 264, 265, 275. == Voyage du Levant, t. 1, p. 42.

[b] *P. Lucas*, 3e. voyage, t. 3, p. 38. == *Sicard*, Mem. des miss. du Levant, t. 7, p. 160. == *Granger*, voyage d'Egypte, p. 38, 47, 68, 69, 73.

[c] *Herod.* l. 2, n. 155. == *Diod.* l. 1, p. 56. == *Strabo*, l. 17, p. 1165.

contribué. L'Egypte ne produit point de bois de construction. A peine même en trouve-t-on pour le chaufage [a].

On ne prendra pas une meilleure idée du progrès des Egyptiens dans les arts de goût & de pur agrément, si l'on jette les yeux sur ce qui nous reste encore de leur ancienne sculpture. Leurs statues & leurs gravures en creux n'annoncent ni génie, ni talent, ni justesse. L'incorrection en est égale à la maussaderie. Les figures, généralement parlant, en sont séches, droites, d'une seule venue, roides, sans élégance, sans recherches, sans étude dans le choix de la nature, sans action, sans finesse & sans aucun sentiment. Les Egyptiens ne sçavoient, en un mot, ni dessiner les simples figures, ni grouper leurs compositions. Nulle pensée, nulle variété au surplus dans ces assemblages hideux que présentent leurs gravures en creux (1). Remarquons encore

[a] *Pietro della Valle.* Let. 11, p. 210, 218. = *Granger*, voyage d'Egypte, p. 13. = *Paul Lucas*, 3e. voyage, t. 3, p. 211, 212.

(1) Voyez les figures gravées en creux sur les obélisques, & sur tous les autres monumens vraiment Egyptiens. Je ne parle point ici des bas-reliefs, car je n'en ai jamais vu, & je doute même que les Egyptiens aient jamais su travailler ces sortes d'ouvrages.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

que les figures y sont toujours traitées de profil, & jamais de face ni de trois quarts. En effet, les corps vus sous ces aspects exigent trop de finesse & de connoissance principalement, pour que les Egyptiens pussent réussir à les rendre. Cependant les têtes, les pieds & les mains, malgré la facilité que donne le profil pour l'exécution de ces sortes de parties, n'ont dans les ouvrages Egyptiens ni mouvement ni expression.

On a déja vû qu'il en étoit de même des ornemens de leur architecture. Ils sont travaillés pesamment, sans goût & sans précision. Si les Grecs ont appris des Egyptiens à manier le ciseau, ils ont sçû en faire un bien meilleur usage. Leurs monumens sont aussi précieux par les graces, la variété, le feu, l'esprit & la vérité qui les animent, que ceux des Egyptiens sont rebutans par leur difformité, leur pesanteur, leur monotonie & leur incorrection. Ce contraste n'avoit point échappé au discernement des anciens. On voit qu'ils faisoient peu de cas de la sculpture des Egyptiens [a].

J'ai déja parlé du goût que ces peuples avoient pour les colosses. On a

[a] *Strabo*, l. 17, p. 1159. == *Pauf.* l. 7, c. 5.

ſtrême vû, qu'au rapport des voyageurs modernes, il en ſubſiſtoit encore aujourd'hui pluſieurs dans différens endroits de la haute Egypte [a], ſans compter le ſphinx qu'on trouve à peu de diſtance des pyramides. On ne voit gueres à préſent que la tête de cette figure, le reſte étant enſeveli dans le ſable. Cette tête a 35 pieds de tour, & 26 de hauteur. On compte 15 pieds depuis l'oreille juſqu'au menton [b]. Il eſt facile de juger par ces dimenſions de la totalité de cette énorme ſtatue. Je crois, à ce ſujet, devoir dire un mot de la maniere dont les Egyptiens travailloient leurs coloſſes. Un paſſage de Diodore peut nous en éclaircir.

Cet auteur dit que les ſculpteurs Egyptiens étoient dans l'habitude de travailler une ſtatue par piéces ſéparées. Pour exécuter ces ſortes d'ouvrages, ils avoient diviſé le corps humain en vingt-une parties & un quart me-

[a] Voyez la 2e. Part. l 2, ſect 1, c. 5.

[b] *Maillet*, p. 221. == *Theven.* t. 2, p. 426. *Pline*, l. 36, ſect. 17, exagere prodigieuſement les proportions du ſphinx en queſtion: il dit que ſi l'on meſure la circonférence de la tête par le front, on trouvera qu'elle a 102 pieds de tour, & 143 de hauteur. == P. Lucas donne à la tête du ſphinx 100 pieds de tour, & environ 70 du menton au haut du front. Il a cru, ſans doute, devoir copier Pline. Voyage du Levant, t. 1, p. 46.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

ſurées & proportionnées reſpectivement les unes aux autres. Quand on étoit convenu de la hauteur que devoit avoir la figure qu'il s'agiſſoit d'exécuter, chaque ouvrier travailloit dans ſon attelier la partie dont il s'étoit chargé. Quoique tous ces différens morceaux euſſent été exécutés ſéparément, néanmoins ils s'aſſembloient & ſe rapportoient avec la derniere juſteſſe [a]. Tel eſt le récit de Diodore, qui demande quelques réflexions.

Cette pratique des ſculpteurs Egyptiens, de travailler une ſtatue par parties ſéparées, que Diodore nous donne comme une pratique générale, ne devoit cependant pas l'être. Je ſuis perſuadé que les ſtatues de grandeur naturelle étoient probablement d'un ſeul morceau, & de la main d'un ſeul artiſte. Il n'en eſt pas de même à l'égard des coloſſes composés ordinairement de pluſieurs blocs de marbre. Alors la pratique dont parle Diodore, devoit être très-utile & fort en uſage pour les exécuter promptement. Voici la maniere dont j'imagine, à-peu-près, qu'on s'y prenoit. On commençoit par faire un modéle en plâtre, ou en terre, ainſi

[a] *Diod.* l. 1, p. 110.

que le pratiquent aujourd'hui nos sculpteurs. On coupoit ensuite ce modèle en plusieurs morceaux. Chaque ouvrier emportoit la piece qui lui étoit destinée, & d'après laquelle il travailloit. On conçoit de cette maniere comment plusieurs artistes pouvoient exécuter séparément un même colosse.

Je crois avoir suffisamment prouvé dans les livres précédens, que jusqu'à l'époque dont il s'agit dans cette troisiéme Partie, la peinture n'a point été connue [a]. On en doit rapporter l'invention aux siécles que nous parcourons présentement. Mais il n'est pas possible d'en fixer la date avec précision. On voit seulement que cet art devoit être en honneur dès avant le temps de Candaule, roi de Lydie. Pline dit en effet, que ce Prince, dont le regne tombe environ vers l'an 720 avant J. C. acheta au poids de l'or un tableau représentant une bataille [b]. Hérodote nous apprend aussi qu'Amasis, qui régnoit sur l'Egypte 570 ans avant l'Ere chrétienne, avoit fait présent de son portrait aux habitans de Cyrêne [c]. La

[a] Voyez la 2e. Partie, liv. 2, sect. 1, c. 5.
[b] L. 35, sect. 34, p. 690.
[c] L. 2, n. 182.

IIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

peinture étoit donc connue des Egyptiens dans les siécles qui nous occupent présentement.

Je ne pense pas, au surplus, que ces peuples ayent mieux réussi dans cet art que dans la sculpture. Il n'y a même aucun lieu d'en douter, vû le rapport intime qu'il y a entre la peinture & la sculpture. Aussi n'est-il parlé dans l'antiquité d'aucun peintre ni d'aucun sculpteur Egyptien, célebre par ses ouvrages. Un seul point dans lequel les peintres de cette nation me paroissent avoir réussi, c'est dans la préparation qu'ils employoient pour appliquer leurs couleurs sur le marbre & sur les autres corps lisses & compactes. Ils devoient se servir d'un mordant bien fort & bien puissant. On en juge par ce qu'en disent nos voyageurs. Ils assurent que dans plusieurs édifices à moitié ruinés, on apperçoit encore aujourd'hui des peintures dont l'éclat & le coloris est si vif, si frais & si brillant qu'il semble, disent les habitans du pays, que l'ouvrier n'a pas encore lavé ses mains depuis son travail [a]. Mais ces mêmes

[a] Relat. du Sayd *apud* Thevenot, t. 2, Part. 3e. p. 4. = *Sicard*, Mém. des miss. du Levant, t. 2, p. 209, 211, 221, t. 7, p. 37, 160, 163. = *P. Lucas*, voyage du Levant, t. 1, p. 99, 106. = *Granger*, p. 46, 47 & 73.

voyageurs s'accordent assez à dire que toutes ces peintures sont mises à plat, c'est-à-dire, sans ruption & sans aucune opposition de couleurs. Ce sont, par exemple, des feuilles d'or ou d'argent, mêlées avec des couleurs rouges & bleues. Il résulte que dans toutes ces compositions les figures en général tranchent sur les fonds, & s'en détachent; les teintes n'en paroissent ni fondues, ni dégradées.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébr eux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit, que les Egyptiens n'avoient fait aucun progrès dans les Arts de goût & d'agrément. Car, j'en ai déja prévenu, les siécles qui terminent cette troisiéme & derniere Partie de notre ouvrage, doivent être regardés comme l'époque qui termine aussi l'ancienne histoire de l'Egypte. C'est dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à Cyrus, qu'on doit renfermer ce génie national qui a caractérisé les Egyptiens proprement dits. Nous avons donc épuisé tous les faits & tous les monumens qui peuvent appartenir réellement à ce peuple. Nous sommes en état, par conséquent, de prononcer sur son goût & sur sa maniere de traiter les Arts.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Ce que je viens de dire de l'Egypte, regarde également les Assyriens & les Chaldéens. Ils ont cessé depuis Cyrus de faire un peuple particulier. Devenus successivement la proie des Perses, des Grecs, & de quantité d'autres conquérans, ils se sont insensiblement anéantis & confondus avec leurs vainqueurs. L'histoire, depuis cette époque, n'en fait plus mention. On ne les retrouve nulle part. Les réflexions que je vais proposer conviennent donc également aux Assyriens, aux Babyloniens & aux Egyptiens. On peut envisager sous un seul & même point de vûe le génie & le caractere de ces différens peuples. Leur histoire commence & finit à-peu-près dans le même temps. Leur gloire & leurs connoissances ont été à peu près égales, & la puissance & la durée de leur monarchie peu différentes.

L'histoire des Arts présente chez ces nations un contraste bien singulier. On y apperçoit de fort bonne heure d'assez grandes découvertes. On leur voit faire, presque dès les premiers siécles, des progrès dont la rapidité étonne & surprend. Mais passé ces premiers momens, on ne remarque plus aucun avancement. Les choses restent chez ces

peuples toujours dans le même état. Bornés aux pratiques originaires, les Asiatiques & les Egyptiens ne paroissent point avoir profité de la durée de leurs empires pour acquérir de nouvelles lumieres, ou pour perfectionner leurs premieres découvertes. Les limites de leur esprit semblent avoir été restraintes & fixées à un certain nombre d'idées & de connoissances acquises dès les premiers temps, & au delà desquels jamais ces nations ne se sont élevées. Bien différens des peuples de l'Europe qu'on voit sans cesse perfectionner leurs connoissances, & travailler tous les jours à en acquérir de nouvelles, les Egyptiens & les Asiatiques sont restés presque au même point d'où ils étoient partis. Par quelle raison ces peuples n'ont-ils pas continué à étendre & à perfectionner leurs découvertes ; & pourquoi n'ont-ils pas plus avancé dans la carriere des Arts, & même dans celle des Sciences ? Je crois trouver dans leur façon de penser & dans le principe de leur gouvernement, les obstacles qui ont retardé leurs progrès.

De tous les temps, les Egyptiens[1] &

[1] Voyez la premiere Partie, l. 4, chap. second, & la seconde Partie, l. 4, chap. 1.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

les Asiatiques ont été peu communicatifs, méprisant souverainement les nations étrangeres, & ne daignant entretenir avec elles aucun commerce ni aucune relation. Ils ne voyageoint point, & restoient toujours concentrés dans leur pays. Un des principes de leur gouvernement étoit de n'admettre aucune nouveauté, & de suivre scrupuleusement ce qui avoit été pratiqué par leurs ancêtres [a]. Ajoutons à ces maximes, qui seules ont dû apporter un obstacle éternel à l'avancement & à la perfection des connoissances humaines, la fausse politique d'avoir rendu les professions héréditaires dans les mêmes familles [b]. On a vû dans le livre précédent quel tort un pareil établissement avoit dû faire aux Arts, & même aux Sciences [c]. Disons enfin, que la classe des artisans étoit la derniere de toutes les classes, & qu'on avoit un souverain mépris pour ceux qui la composoient [d] : façon de penser qui a lieu encore aujourd'hui dans tout l'Orient [e].

[a] Voyez *Plato* de Leg. l. 2, p. 789.

[b] Voyez *Diod.* l. 2, p. 142, & *suprà* l. 1, c. 4, p. 19.

[c] Chap. 4, p. 38 & suiv.

[d] *Herod.* l. 2, n. 167. — *Diod.* l. 1, p. 85, 86.

[e] Voyez *suprà* l. 1, c. 4, p. 37 & 38.

D'après ces faits, on sent aisément qu'il ne pouvoit régner aucun esprit d'émulation chez les Assyriens, les Babyloniens & les Egyptiens; tout sentiment d'industrie & de gloire étoit nécessairement étouffé. On pourroit même aller jusqu'à penser que la condition des ouvriers n'étoit pas meilleure chez ces peuples, qu'elle l'est encore à présent au Mogol, où on les fait travailler à coups de verges & à force de menaces & de mauvais traitemens [a]. Ne soyons donc point étonnés du peu de progrès des Asiatiques & des Egyptiens dans les Arts. Dès que l'émulation & cette noble ambition, qui seules peuvent élever l'ame & animer les talens, cessent, tout doit languir & se concentrer dans un cercle borné de répétitions monotones & machinales.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il n'en étoit pas ainsi chez les Grecs. Un peintre, un architecte, un sculpteur habiles jouissoient de la plus haute considération & des distinctions les plus flatteuses. Leurs noms étoient consacrés dans les fastes de la postérité. Une ville s'honoroit autant d'avoir produit un citoyen recommandable par quel-

[a] Voyage de *Bernier*, t. 1, p. 304, 305. Il en est de même à la Chine. Voyez ci-devant p. 46 & 47.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

que talent, que d'avoir donné le jour à un politique, à un philosophe, à un capitaine du premier mérite. C'est à cette façon de penser & d'agir que la Grece doit la prééminence & la supériorité dans plusieurs parties des Arts, dont jamais, peut-être, elle ne cessera de jouir; & pour s'en convaincre, comparons les productions des Asiatiques & des Egyptiens avec celles des Grecs. L'Asie & l'Egypte nous présentent des édifices immenses & prodigieux; mais c'est tout leur mérite. Ce ne sont, à les bien caractériser, que des masses énormes, dénuées d'intelligence & d'esprit; ouvrages de la patience & du mauvais goût. Dans les monumens de la Grece, au contraire tout éleve l'ame, tout y vit, tout est animé, tout y respire. Les graces, le feu, le génie & le sentiment le plus exquis s'annoncent de toutes parts.

Qu'on me permette encore ici une réflexion sur les monumens de l'ancienne Egypte. On se plaît beaucoup à les vanter; on croit même volontiers qu'il n'existe rien parmi nous qu'on puisse leur comparer: oui, si l'on entend parler d'amas de pierres, de masses énormes sans goût & sans génie,

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

telles que les pyramides, les obélisques, les colosses, & en général toutes les prétendues merveilles de l'ancienne Egypte ; j'avoue qu'à cet égard la France n'offre rien de semblable. Mais peut-on comparer ces monumens informes, dont l'éloignement où ils sont de nous, fait sans doute le plus grand mérite, avec cette quantité & cette variété d'édifices de tout genre qui s'offrent dans chaque partie du Royaume ? L'habitude où l'on est de voir journellement ces chefs-d'œuvre, empêche d'y faire l'attention nécessaire pour sentir tout ce qu'ils peuvent valoir. Si l'on vouloit cependant y réfléchir, on jugeroit bien-tôt qu'elle est aujourd'hui notre supériorité sur les Egyptiens, & combien, à tout prendre, nos monumens l'emportent sur ceux de ces anciens peuples (1). Je parle des Maisons royales, Versailles, les Tuileries, le Louvre, l'Hôtel des Invalides, Mar-

(1) Quelque outrée & quelque excessives qu'aient été la prévention & l'admiration des Grecs pour l'Egypte, il s'est trouvé cependant chez eux des écrivains qui ont porté le même jugement des monumens Egyptiens, par rapport à ceux de la Grece. Voyez *Pausan.* l. 9, c. 36, p. 783. L'Empereur Julien dans sa lettre 68eme. *apud* Fabric. Biblioth. gr. t. 7, p. [illegible]4. = *Strabo*, l. 17, p. 1159.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ly, l'Obfervatoire, &c. Joignons-y certains édifices de Paris, tels que le Pont royal, celui de la Tournelle, & principalement cette fuite étonnante de Quais dont la Seine eft bordée de chaque côté. Si l'on vouloit apprécier le temps, l'argent & le travail qu'ont dû couter tous ces différens ouvrages également immenfes & magnifiques, on fentiroit bien-tôt à quel point la France l'emporte fur tout ce que l'Egypte a jamais pu produire. Je pourrois parler encore de ce nombre étonnant de places fortifiées par M. de Vauban, du port de Dunkerque, de celui de Breft, de Rochefort, de Toulon, &c. Je pourrois citer auffi le Canal de Languedoc (1), & en général les grands che-

(1) Le canal de Languedoc, depuis fon embouchure dans le port de Cette jufqu'à Toulouse, a plus de 70 lieues de longueur, fur 30 pieds de largeur. Il a fallu fouvent le couder & le courber autour des montagnes, pour conferver le niveau, l'affermir fur des pilotis dans les terreins mouvans; l'appuyer fur des ponts ou des arches de pierres dans les vallées, efcarper ou abattre certaines montagnes, en percer d'autres enfin, & les voûter pour recevoir ce canal. On a excavé plus de deux millions de toifes cubes de terres, & plus de cinq mille de rochers. On a conftruit cent quatorze éclufes, pour élever ou faire defcendre les barques; feize énormes chauffées pour repouffer les eaux incommodes; vingt-quatre épanchoirs pour lâcher les eaux du canal, quand on craint qu'il ne s'empliffe de fable ou de li-

mins du Royaume; ces ouvrages sont bien supérieurs à tous ceux de l'ancienne Egypte. Il en a coûté infiniment plus d'argent, & il a fallu beaucoup plus de génie, de puissance, de goût & de temps pour faire Versailles avec tous ses défauts, que pour construire une pyramide, ou pour tailler un obélisque. Faisons attention néanmoins que Versailles, ainsi que tous les ouvrages dont je viens de faire l'énumération, ont été exécutés sous le regne d'un seul Monarque.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mon. On compte dans cet ouvrage plus de quarante mille toises cubes de maçonnerie en pierre; à quoi il faut ajouter les jettées de deux cents toises, & le môle de cinq cents qui couvrent le port de Cette, & qui en font un asyle assuré pour les vaisseaux.



IIIe. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Grecs.

DEPUIS la guerre de Troye jusqu'à l'an 590 avant J. C., c'est-à-dire, jusqu'au temps de Solon & de Pisistrate, le détail des événemens arrivés chez les Grecs nous est assez peu connu. L'histoire cependant nous fournit, dans ce même intervalle, beaucoup de ressources & de lumieres sur l'état où étoient alors les Arts chez ces peuples. Il faut, au reste, faire une observation essentielle sur ce sujet, & distinguer les Grecs de l'Europe, des Grecs établis sur les côtes de l'Asie mineure. Les Arts ne sont arrivés qu'assez tard à un certain point de perfection dans la Grece proprement dite. Leurs progrès ont été beaucoup plus prompts & beaucoup plus rapides dans les colonies qu'elle envoya, peu de temps après la guerre de Troye, s'établir dans l'Asie mineure [a]. C'est en effet dans ces heureuses contrées qu'on voit naître les premieres productions qui ayent

[a] Voyez *suprà* l. 1, c. 5, art. 3.

rendu les Grecs célebres dans la postérité. J'ai fait sentir ailleurs par quelle raison ces premieres lumieres ont dû briller plutôt dans la Grece Asiatique que dans la Grece Européenne [a]. Je n'y insisterai donc point quant à ce moment. Je passe à l'histoire des Arts dont les siécles qui font l'objet de cette troisieme Partie de notre ouvrage vont nous offrir le développement.

C'est dans les colonies de l'Asie mineure que l'architecture a commencé à se former. L'invention des deux premiers Ordres dont les Grecs ayent fait usage est entierement due aux habitans de ces contrées. Leur nom les fait assez connoître. Le Dorique est né dans la Doride, & l'Ionique dans l'Ionie. Le Corinthien n'a paru que long-temps après ces deux premiers Ordres. Ce dernier semble avoir pris naissance dans la Grece proprement dite. C'est le plus riche, le plus magnifique & le plus élégant de tous les Ordres Grecs, &, l'on peut dire, de tous ceux que l'architecture ait jamais inventés.

J'ai déja eu occasion de rapporter la maniere dont Vitruve raconte l'origine de ces ordres, & j'ai dit que son

[a] Seconde Part. l. 3, art. 3, c. 3, §. 3.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

récit n'étoit nullement vraisemblable. Il ne satisfait point & instruit encore moins. Il vaut beaucoup mieux avouer qu'on ignore comment & dans quel temps précisément ces Ordres d'architecture ont été inventés. Ce que je crois pouvoir assurer, c'est qu'ils étoient connus & pratiqués dans les siécles qui nous occupent présentement. Le superbe temple de Jupiter à Olympie existoit dès lors[b]. On avoit aussi commencé celui de Diane à Ephése[c]. Enfin, Pisistrate avoit jetté à Athenes les fondemens du magnifique temple de Jupiter Olympien, sans parler de plusieurs autres édifices dont on peut voir l'énumération dans les auteurs qui ont

[a] Voyez la seconde Partie, liv. 2, sect. 2, chap. 3.

[b] Voyez *Pauf.* l. 5, c. 10.

Ce bâtiment, selon le calcul de *Pausanias*, doit avoir été construit vers l'an 630 avant J. C.

[c] *Tite-Live*, l. 1, n. 45, place cet événement sous le regne de Servius Tullius, 6e. roi de Rome; c'est-à-dire, vers l'an 560 avant J. C.

C'est aussi à-peu-près le calcul de Diogene-Laerce, l. 2, segm. 103. Cet auteur y dit que Theodore de Samos avoit conseillé d'établir les fondemens du temple d'Ephese sur des couches de charbon. Ce Théodore, au rapport d'Hérodote, l. 3, n. 41, d'Aristote, de Rep. l. 5, c. 11, & de Pausanias, l. 8, c. 14, florissoit du temps de Polycrate, tyran de Samos, qu'on fait avoir été contemporain d'Amasis, qui monta sur le trône d'Egypte l'an 569 avant J. C.

[d] *Vitruv.* l. 7, Præfat.

traité particulierement de l'architecture.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Un fait cependant que je ne crois pas devoir passer sous silence, c'est que la méchanique devoit être encore assez imparfaite chez les Grecs. On voit que, même du temps de Thucydide, ils ne connoissoient pas encore les grues. Leurs ouvriers suppléoient à cette machine si simple, mais si utile, par des poutres quarrées [a], qu'on faisoit jouer & mouvoir problablement comme des bascules. Ce fait ne nous doit pas donner une grande idée des machines dont les Grecs se servoient pour la construction de leurs bâtimens.

Pour entrer maintenant dans quelque détail sur le goût qui régnoit alors dans leur architecture, je remarquerai d'abord qu'on n'avoit employé qu'un seul Ordre dans l'ordonnance de tous les monumens dont je viens de parler. L'usage d'en mêler & d'en unir plusieurs dans un même édifice, n'a eu lieu qu'assez tard chez les Grecs. J'observerai ensuite que pendant fort longtemps ces peuples n'ont employé que les ordres Dorique & Ionique. Le temple d'Ephése & celui de Jupiter à Olym-

[a] L. 4, p. 327.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pie, qu'on peut mettre au nombre des plus anciens monumens que la Gréce éclairée ait élevés, étoient, l'un d'ordre Ionique [a], & l'autre d'ordre Dorique [b]. Le fameux temple de Minerve à Athénes, bâti sous Périclès, & celui de Théſée ſont auſſi d'ordre Dorique [c]. On voit enfin que des quatre plus fameux temples dont la Gréce, au jugement de Vitruve, pouvoit ſe glorifier, les deux plus anciens étoient d'ordre Ionique, la troiſieme d'ordre Dorique, & le quatrieme d'ordre Corinthien. Mais remarquons que ce dernier édifice, au rapport du même auteur, n'avoit été conſtruit que du temps des Romains [d]. Il eſt très-rare, en effet, de voir l'ordre Corinthien employé dans les édifices fameux de l'antiquité. Le peu d'uſage que les Grecs en ont fait, me porteroit à croire que leurs architectes ne jugeoient pas cet ordre aſſez grand & aſſez majeſtueux.

Ajoutons que, dans tout ce qui nous reſte des plus beaux ouvrages de l'antiquité Grecque & Romaine, conſtruits ſuivant l'ordre Dorique, les colonnes

[a] *Vitruv.* l. 7, Præfat.
[b] *Pauſanias*, l. 5, c. 10.
[c] Voyage de *Spon.* t. 2, p. 420, 455.
[d] *Vitruv.* l. 7, Præfat.

y sont sans base (1). Vitruve s'est conformé à cette pratique. Cet architecte qui paroît s'être attaché à traiter de cet ordre plus exactement que d'aucun autre, ne parle point des bases des colonnes, & cependant il entre dans beaucoup de détails sur celles des autres ordres. Disons aussi que les ordres de l'architecture Grecque n'ont point été inventés ni exécutés dans les premiers temps, tels que nous les voyons aujourd'hui dans les ruines de l'ancienne Rome, ni avec les mêmes ornemens que nos architectes y employent. On y a fait successivement beauconp de changemens & d'augmentations. Chez les Grecs, l'architecture étoit originairement assez peu chargée d'ornemens. Les détails & les parties de leurs ouvrages étoient fondées dans la nature.

(1) Comme au théatre de Marcellus à Rome, à celui de Vicence, & dan un arc de triomphe très-magnifique qui est à Vérone.

On peut voir des profils de colonnes Doriques sans base, dans M. de Chambray, p. 15, 19 & 23, particulierement où il a rapporté le dessein d'un mausolée antique qu'on voit auprès de Terracine. Les colonnes de cet édifice, qui est d'ordre Dorique, n'ont point de base. Il en est de même d'un temple de Bacchus, bâti à Sardes, sous le regne de Crésus. Les colonnes de ce monument, dont on voit encore les ruines, sont sans base.

Voyez aussi les notes de *Perrault* sur Vitruve, p. 176, not. b à la fin.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Ils ne croyoient point en conséquence que dans la représentation il fût permis de s'éloigner de la vérité. Ces grands maîtres n'admettoient en un mot, que ce qu'ils pouvoient soutenir & expliquer par des raisons solides, ou du moins vraisemblables. C'étoient sur ces principes que les anciens avoient réglé dans chaque ordre les proportions qu'ils nous ont laissées [a].

On ne doit cependant pas condamner également tous les changemens qu'on a faits à l'ancienne architecture. Il y en a d'avantageux. On a cherché à corriger ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans les premiers modeles. Les bases, qu'on appelle Ioniques, les seules qui fussent en usage chez les anciens, ont été jugées peu convenables. Le chapiteau du même ordre a été trouvé incommode & désagréable. On l'a donc changé. L'accord unanime avec lequel tous les architectes ont reçu & adopté ces innovations, ne permet pas de douter qu'elles n'ayent été heureuses & raisonnables (1).

Les Grecs, au surplus, réservoient

[a] *Vitruv.* l. 4, c. 2.

[b] Voyez la préface de Perrault sur l'ordonnance des cinq especes de colonnes, selon la méthode des anciens, p. 24, & suiv. & seconde Part. c. 3, p. 62.

pour

pour les temples, les théâtres & les autres édifices publics, toutes les beautés & les richesses de leur architecture. Ils n'en faisoient point usage pour les maisons des particuliers. Leurs logemens étoient infiniment moins beaux, moins grands & moins magnifiques que les nôtres. Il n'y avoit pas un seul palais, c'est-à-dire, un édifice particulier qui méritât ce nom dans toute la Gréce. On peut en attribuer la cause à cet esprit républicain qui régnoit dans tous les Etats de cette partie de l'Europe. La modestie extérieure est l'apanage & la vertu favorite des républiques. Quelque riche & quelque puissant que pût être un citoyen, il n'auroit pas osé blesser les yeux de ses compatriotes par des bâtimens dont l'éclat les auroit offensés, & eût infailliblement exposé leur auteur à l'envie & à la jalousie publiques. Disons maintenant un mot de la Sculpture & de la Peinture.

On voit que la sculpture & la peinture commençoient aussi à se développer dans la Gréce vers la fin des siécles que nous parcourons présentement. Quelques sculpteurs s'étoient déja fait une réputation brillante vers le temps à-peu-près de la 50e. Olympiade, c'est-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la Captivité.

à-dire, vers l'an 576 avant J. C. Dipœnus & Scyllis se rendirent alors extrêmement célébres par l'invention de sculpter le marbre & de le polir [a]. Ces deux artistes formerent un grand nombre d'éleves dont les ouvrages furent très-estimés. La sculpture cependant n'atteignit ce caractere de pureté, d'élégance & ce degré sublime, auquel les Grecs l'ont porté, que du temps de Periclès, c'est à-dire, plus de 150 ans après les artistes dont je viens de parler.

A l'égard de la peinture, elle a été encore plus long temps à se perfectionner. Cet art, dont je serois fort porté à donner l'invention aux Grecs, ne parut dans tout son lustre que sous Alexandre. Je n'en suis point étonné. Que de temps, que d'études, de soins & de réflexions n'a-t-il pas fallu pour amener la peinture à une sorte de perfection! Et cet art, comme je crois l'avoir montré, n'a commencé à exister que depuis le temps d'Homere [b]. Aussi, dans les siécles qui nous occupent maintenant, les peintres étoient-ils encore

[a] *Plin.* l. 36, sect. 4.
Les plus anciennes inscriptions du Péloponese & de l'Attique sont gravées sur des marbres absolument bruts.

[b] Voyez la seconde Part. l. 2, sect. 1, c. 5, art. 3.

fort ignorans. On voit d'abord que pendant fort long-temps on n'a point connu l'art de mélanger les couleurs. Les premiers tableaux qu'on vit paroître n'étoient peints qu'avec une seule couleur, qui devoit être & bien dure & bien séche, puisqu'elle n'étoit formée que par une détrempe de morceaux de vases de terre broyés & pulvérisés très-fin [a]. On pourroit peut-être penser que cette espéce de peinture ressembloit à celle que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de *Camayeu*. Mais il n'y a pas d'apparence. Les Grecs étoient alors trop peu instruits pour connoître cette façon de peindre, qui consiste à dégrader les tons d'une seule & même couleur. Qu'on juge de leur habileté par un fait qui a pour garants plusieurs écrivains très-célébres de l'antiquité. Ils nous apprennent qu'originairement on étoit obligé d'écrire au bas des tableaux les noms des objets qui en faisoient le sujet, tant ils étoient informes [b]. Ce ne fut que vers le temps

[a] *Plin.* l. 35, sect. 5.

[b] *Aristot. Topic.* l. 6, c. 2, t. 1, p. 243. = *Ælian.* Var. hist. l. 10, c. 10. = *Plin.* l. 35, sect. 5.

Les passages d'Aristote & d'Elien, que je cite, sont très-clairs & très-précis. On n'en peut pas dire autant de celui de Pline. Sa phrase est louche suivant l'ordinaire de cet écrivain bel esprit. On a même voulu

de Miltiade, c'eſt-à-dire, environ 450 ans avant J. C. que les peintres Grecs commencerent à pouvoir attraper la reſſemblance exacte des perſonnes qu'ils vouloient repréſenter [a]. Enfin, Pline remarque qu'avant Apollodore, qui vivoit dans la quatre-vingt-treiziéme Olympiade (410 ans avant J. C.) il n'y avoit point de tableau qui appellât & retînt le ſpectateur [b].

On voit au ſurplus que, dès les ſié-

donner à ce paſſage un ſens totalement contraire à celui que j'ai cru devoir adopter. On veut faire dire à Pline que les portraits peints par les artiſtes dont il parle, étoient ſi reſſemblans, que pour faire connoître à la poſtérité les perſonnages qu'ils repréſentoient, on avoit écrit leurs noms au bas de ces tableaux; de même que nous en uſons aujourd'hui au bas des portraits en taille-douce.

Mais cette explication ne me paroît point être la penſée de Pline. Je pourrois d'abord citer en ma faveur le ſuffrage de tous les interpretes & commentateurs de cet ancien écrivain. Ils ont tous entendu le paſſage en queſtion dans le ſens que je lui donne. Cependant, ſans avoir recours à des autorités qui peuvent ſouvent paroître douteuſes, je crois qu'on doit, dans cette occaſion, interpréter Pline par Ariſtote & par Elien. Ce principe poſé, le paſſage de cet Auteur confirme le fait que j'ai avancé ſur l'ignorance & l'impéritie des premiers peintres. Je conviendrai en même temps que cette explication paroît en quelque ſorte mettre Pline en contradiction avec lui-même; mais on peut répondre que ce n'eſt pas le ſeul exemple qu'on en trouve dans ſes écrits. C'eſt, au ſurplus, le défaut de tous les auteurs qui ont affecté de ne parler que par énigmes & par ſentences.

[a] *Plin.* l. 35, ſect. 34.

[b] Ibid. ſect. 36.

cles dont il s'agit maintenant, plusieurs ouvriers se rendirent célébres dans la Gréce par leur habileté à travailler les métaux, & particuliérement le fer [a]. Enfin, si l'on vouloit entrer dans un plus grand examen & dans des recherches plus circonstanciées, il seroit aisé de montrer que c'est à l'époque qui fait l'objet de cette troisiéme Partie de notre ouvrage, qu'on doit rapporter le développement de toutes les découvertes sublimes dont, par la suite, les Grecs ont enrichi les arts. Mais j'abandonne ces détails qui, présentant sans cesse des objets à peu près semblables, pourroient à la fin fatiguer les lecteurs.

Remarquons néanmoins que ces mêmes peuples, dont on ne sauroit trop louer le génie en architecture, en sculpture & peut-être aussi en peinture, ont été fort peu industrieux à se procurer quantité de commodités dont il ne paroît pas aujourd'hui qu'il soit possible de se passer. Par exemple, les vêtemens des Grecs ont toujours été fort défectueux. J'ai déja dit ailleurs qu'ils ne connoissoient ni le linge, ni les souliers, ni les bas, ni les culottes. Leurs

[a] *Herod.* l. 1, n. 25. == *Pauf.* l. 3, c. 12, p. 160, l. 10, c. 16.

IIᵉ. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

habits n'avoient ni boutons ni boutonnieres. On verra aussi que ces mêmes peuples n'ont jamais sçu s'aider de selles pour se tenir à cheval, ni d'étriers pour y monter [a]. Je dirai encore que leurs maisons manquoient de quantité d'inventions des plus utiles & des plus agréables. Il n'y avoit, ni vitres, ni cheminées. Ces peuples ignoroient aussi l'art de s'éclairer commodément. Ils n'ont jamais connu, ni la bougie, ni la chandelle. Je pourrois, s'il étoit nécessaire, faire une plus longue énumération des Arts qui ont été inconnus aux Grecs. Je parlerois alors de l'Imprimerie, des armes à feu, de la Boussole, des Cartes réduites, de la Chymie, de la Gravure en taille-douce, des Glaces, des Lunettes, de l'Horlogerie, des Moulins à eau & à vent, &c.; inventions que ces peuples n'ont jamais connues. Mais ce qu'on vient de lire, suffit, je crois, pour prouver quelle a été, à quantité d'égards, l'imperfection & l'ignorance des Arts chez les Grecs.

[a] Voyez *infrà*, l. 5, c. 2.

Fin du second Livre.



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité : espace d'environ 560 ans.

LIVRE TROISIEME.

Des Sciences.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.



NOUS SOMMES parvenus aux fiecles qui terminent & bornent nos recherches fur l'état des fciences chez les anciens peuples. C'eft en effet à l'époque de Cyrus qu'on voit s'anéantir les empires d'Affyrie, de Babylone, & même la monarchie des premiers Egyptiens. Nous pouvons donc juger de toutes les découvertes qu'on doit pro-

IIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

prement attribuer aux Assyriens, aux Babyloniens & aux Egyptiens. Celles qui se sont faites chez ces peuples, postérieurement aux siecles qui terminent cette troisieme Partie de notre ouvrage, ne peuvent leur appartenir qu'assez imparfaitement. Ce n'étoient plus alors ces mêmes Assyriens, ces mêmes Babyloniens, ni ces mêmes Egyptiens qu'on a vu figurer jusqu'à présent. Leur empire étoit détruit, & leur génie primitif altéré par le mêlange des nations auxquelles ces peuples ont toujours continué d'être soumis depuis Cyrus.

Il n'en sera pas des Grecs de même que des Asiatiques & des Egyptiens, dans les siécles qui nous occupent maintenant. Nous ne ferons, au contraire, qu'appercevoir le germe naissant de toutes les connoissances qui ont assuré à cette nation le rang distingué dont elle est, & sera toujours en possession. L'époque que nous parcourons à présent, doit cependant être regardée comme une des plus remarquables de l'histoire Grecque. Ce fut vers la fin des siécles qu'elle embrasse, que les Lettres & la Philosophie commencerent à jetter dans la Gréce de profondes raci-

nes, crûrent avec rapidité, & devenant bien-tôt fécondes, enfanterent ces productions immortelles dont l'univers entier n'a cessé, & ne cesse encore chaque jour de s'enrichir.



IIIe. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

De la Médecine.

De l'aveu de toute l'antiquité, depuis la guerre de Troye jusqu'à celle du Péloponese, l'histoire de la Médecine est demeurée couverte des plus épaisses ténebres [a]. On ne peut cependant pas supposer que, pendant un si long intervalle, on ait absolument négligé l'étude d'une science aussi nécessaire que la Médecine. Les livres saints attestent le contraire. Salomon devoit posséder une grande partie des connoissances qui forment l'art de remédier à nos infirmités. L'Ecriture dit de ce Prince, qu'il avoit composé des traités sur tous les animaux, les oiseaux & les poissons, & qu'il avoit écrit sur tous les arbres & sur toutes les plantes, depuis le cedre du Liban, jusqu'à l'hysope [b]. Plusieurs autres faits

[a] *Celse*, l. 1, in præfat. = *Plin.* l. 29, sect. 2, p. 493. = *Isidor.* Orig. l. 4, c. 3.

[b] 3. *Reg.* c. 4, ℣. 33. Entr'autres connoissances que Salomon s'attribue dans le livre de la sagesse, il met celle de la différence des plantes & des propriétés des racines, c. 7, ℣. 20.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

rapportés dans les livres saints, attestent également la connoissance & l'usage de la Médecine dans les siecles qui nous occupent présentement.

Nous voyons qu'alors il y avoit des Médecins de profession chez les Hébreux. Asa, Roi de Juda, étant attaqué de la goutte, on lui reproche de s'être adressé aux médecins plutôt qu'au Tout-Puissant [a]. Ezéchias, qu'un abcès menaçoit de la mort, est guéri par l'application d'un cataplasme de figues [b]. Joram, Roi de Juda, blessé dans une bataille, se retire à Jésraël pour se faire panser [c]. On recueille aussi de plusieurs expressions des Prophetes, qu'on savoit alors guérir les plaies, les fractures & les meurtrissures, par le moyen de certains médicamens, tels que la résine, le beaume, la graisse & les huiles [d]. Il paroît même qu'on avoit beaucoup de considération pour les médecins chez les peuples de l'Asie. « Honorez le médecin, dit l'Ecclésiastique, à cause du besoin que vous en pouvez avoir [e] ».

[a] 3. *Reg.* c. 15, ℣. 23. = 2. Paral. c. 16. ℣. 12.
[b] 4. *Reg.* c. 20, ℣. 7. = *Is.* c. 38, vers. 21.
[c] 4. *Reg.* c. 8, vers. 29, c. 9, vers. 15.
[d] Voyez *Isaïe*, c. 1, ℣. 6. = *Jérém.* c. 8, ℣. 22. = *Ezéch.* c. 30, ℣. 21.
[e] Chap. 38, vers. 1.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard des Grecs, quoique nous ignorions l'état & les progrès de la Médecine chez ces peuples, depuis la guerre de Troye jusqu'à celle du Péloponése, il est cependant certain que les Asclépiades, c'est-à-dire, les descendans d'Esculape, conserverent cette science dans leur famille sans aucune interruption. On comptoit trois écoles célebres qu'ils avoient établies, l'une à Rhodes, l'autre à Cos, & la derniere à Cnide. Hérodote, antérieur à Hippocrate (1), parle aussi de plusieurs autres écoles de Médecine très-fameuses. Joignons y celle d'Italie, qui dût sa naissance à Pythagore, & dont on ne peut guère reculer l'érection plus tard que l'an 550 avant J. C[a].

Les poëmes d'Homere fournissent des preuves encore plus marquées de l'état de la Médecine, & des progrès qu'elle devoit avoir faits dans le temps où vivoit ce grand poëte. On trouve dans ses écrits quantité de détails anatomiques. Homere désigne par leur nom presque toutes les parties du corps

(1) Ce grand Médecin florissoit dans le temps de la guerre du Péloponese, vers l'an 430 avant J. C.

[a] Voyez le Clerc, hist. de la Médecine, prem. Part. l. 2, c. 1 & 2.

humain. Il y a plus ; ce poëte doit avoir eu une grande connoiſſance de leur ſtructure & de leurs fonctions, à en juger par la deſcription qu'il fait des bleſſures & des accidens qui en réſultent. On pourroit même lui reprocher d'avoir, à cet égard, affecté de faire montre de ſa ſcience. Quoi qu'il en ſoit, ces faits ne permettent pas de révoquer en doute les lumieres que, de ſon temps, on avoit acquiſes en Médecine. Il ſe préſente néanmoins une réflexion qui ſembleroit, au premier coup d'œil, rendre difficiles à concevoir ces connoiſſances anatomiques, ſi bien caractériſées dans les écrits d'Homere.

Si l'on en croit un ancien commentateur de Platon, Alcméon, diſciple de Pythagore, paſſoit pour le premier qui eût anatomiſé des animaux [a]. Ariſtote, qui n'a vécu que plus de 80 ans après Hippocrate, nous apprend d'ailleurs que de ſon temps, les Grecs n'avoient point encore oſé diſſéquer des cadavres humains. Lorſque ce philoſophe parle des parties internes de l'homme, il dit qu'elles ſont fort inconnues, qu'on n'a rien de bien certain ſur leur ſtructure & leur arrangement, & qu'il en faut

[a] *Chalcid.* in Tim. Plat. p. 30.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

juger par la ressemblance qu'elles doivent avoir avec les parties des autres animaux qui peuvent avoir quelque rapport avec chacune d'elles [a]. Comment a-t-il donc pu se faire que dès le siécle d'Homere l'anatomie fût portée à une sorte de justesse & d'exactitude ?

Cette objection qu'on jugeroit d'abord très-forte, cesse néanmoins de le paroître, quand on fait réflexion aux divers moyens que, dans tous les temps, on a eu de s'instruire de la disposition du corps humain. Je les ai exposés, ces moyens, dans la premiere Partie de cet ouvrage [b]. On peut aussi consulter ce qu'a dit sur ce sujet Daniel le Clerc dans son histoire de la Médecine. Ce savant homme y fait concevoir très-aisément comment les anciens Médecins auront appris à connoître les parties internes du corps humain, sans avoir été néanmoins dans l'usage habituel de disséquer des cadavres [c].

Je croirois d'ailleurs que les peuples de l'Asie ne se faisoient pas le même scrupule que les Grecs, d'ouvrir les cadavres humains. Homere peut donc

[a] *Hist. animal.* l. 1, n. 16. init.

[b] L. 3, chap. 1, art. 2.

[c] Hist. de la Médecine, prem. Part. l. 2, p. 74 & 75.

avoir puisé chez eux les connoissances anatomiques qu'il a répandues dans ses ouvrages. Car quoiqu'on ne puisse pas déterminer précisément quelle a été la patrie de ce prince des poëtes, il me paroît cependant hors de doute qu'il est né & a passé la plus grande partie de sa vie dans l'Asie Mineure. C'est un sentiment que j'ai déja eu soin d'établir. J'ai cru même, en conséquence, devoir rapporter aux peuples de ces contrées certaines connoissances trop délicates & trop relevées, pour qu'Homere ait pu les puiser dans le sein de la Grece proprement dite. On ne doit point en faire honneur aux habitans de cette partie de l'Europe. Ils étoient encore bien grossiers & bien ignorans au siecle dans lequel ce poëte a paru.

Je crois en avoir dit assez pour montrer que le vuide, qui régne dans l'histoire de la Médecine, depuis les enfans d'Esculape, Podalire & Machaon, jusqu'à Hippocrate, ne vient point de ce que, pendant cet intervalle, on aura négligé l'étude de cette science. On ne doit attribuer l'ignorance où nous sommes, des noms & de la capacité de ceux qui ont cultivé alors la Médecine, qu'aux temps auxquels ils ont vécu.

IIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

L'histoire de ces siecles est très-confuse & très-défectueuse. Les Médecins ne sont pas les seuls qui aient lieu de s'en plaindre. Il ne se présentera que trop d'occasions de s'en convaincre par rapport à bien d'autres objets.



Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

De l'Astronomie.

L'HISTOIRE de l'Astronomie, dans les siecles que nous parcourons présentement, n'est pas tout-à-fait aussi ingrate que celle de la Médecine. Les écrivains de l'antiquité nous fournissent un peu plus de secours sur l'état où pouvoit être alors cette science chez les différens peuples dont nous avons à parler. Les Babyloniens, les Egyptiens, & sur-tout les Grecs, vont nous donner lieu de présenter quelques détails curieux & intéressans. Examinons d'abord l'état de l'Astronomie chez chacun de ses peuples en particulier. Nous présenterons ensuite quelques idées générales, résultantes des différens faits que nous allons rapporter.



IIIe. PART.

Depuis l'établiss.ment de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Babyloniens.

ON SÇAIT à quel point l'hiſtoire des Babyloniens & des Aſſyriens nous eſt inconnue. Il paroîtroit donc que nous ne ſerions guéres en état de juger des découvertes & des progrès que ces peuples avoient faits en Aſtronomie. On va voir néanmoins, qu'en raſſemblant & rapprochant les différents traits répandus dans les auteurs de l'antiquité, on peut ſe former une idée aſſez juſte des connoiſſances aſtronomiques des Babyloniens.

Les Aſtronomes de Chaldée étoient inſtruits que le ſoleil & les planètes avoient un mouvement propre d'occident en orient, & que ces révolutions ſe faiſoient avec de grandes inégalités de temps, & de grandes différences de vîteſſe [a]. Ils enſeignoient que la lune eſt placée au-deſſous de toutes les étoiles & de toutes les planètes ; que, comme elle eſt la plus petite de toutes celles

[a] *Diod.* l. 2, p. 144. = *Simplic.* in l. 2. *Ariſt.* de cœlo, fol. 117, *verſo.*

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

qu'on apperçoit, elle eſt auſſi la plus proche de la terre [a]; que ſa révolution ſe fait en moins de temps; non pas qu'elle ait une plus grande vîteſſe que les autres planètes, mais à cauſe du peu d'étendue de ſon orbite. Ils ſçavoient de plus que la lune n'a qu'une lumière empruntée, & que ſes éclipſes viennent de ce qu'elle entre dans l'ombre de la terre [b].

Les Chaldéens ne comptoient que 36 conſtellations; 12 dans le zodiaque & 24 hors de ce cercle. Ils diſtinguoient ces dernieres en ſeptentrionales & en méridionales [c]. Ils avoient diviſé chaque ſigne du zodiaque en 30 dégrés, & chaque dégré en ſoixante parties, ou minutes [d]. Par cette méthode, les Chaldéens avoient trouvé le mouvement moyen de la lune. Ils étoient ainſi parvenus à déterminer le retour périodique de cette planete avec beaucoup de préciſion [e].

[a] *Diod.* l. 2, p. 144.
Ce paſſage de Diodore mérite attention. Comment les Chaldéens avoient-ils pu deviner que la lune eſt effectivement la plus petite des planetes? C'étoit probablement de leur part une conjecture des plus haſardées.

[b] *Diod.* l. 2, p. 144, 145.

[c] *Diod.* Ibid.

[d] *Gemin.* c. 15, p. 62.
== S. *Emp'ric.* adv. aſtrolog. l. 5, p. 339.

[e] *Gemin.* c. 15, p. 62.
On peut douter néanmoins que toutes ces con-

IIIe. PART

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

L'avantage qu'ont eu ces astronomes, d'avoir inventé de fort bonne heure le moyen de mesurer exactement les différentes parties du jour, doit nous donner une assez bonne idée de leurs calculs astronomiques. On convient assez généralement qu'ils ont connu, avant tous les autres peuples, l'usage des cadrans solaires [a]. Aussi passoient ils pour les premiers qui eussent entrepris de mesurer la durée de la révolution annuelle du soleil [b]. Leurs observations, à cet égard, n'avoient point été infructueuses. Nous voyons que, dès le regne de Nabonassar, l'année chez ces peuples étoit de 365 jours. Les anciens nous le font assez connoître, en disant que les années, nommées autrefois *Années de Nabonassar*, répon-

noissances fussent bien anciennes chez les Chaldéens. Voyez *Weidler*, Hist. Astron. c 3, p. 35.

[a] *Herod.* l. 2, n. 109.

Hérodote ne fixe point l'époque de cette découverte. On doit juger cependant qu'elle devoit être fort ancienne. Nous trouvons, dès le temps d'Achaz, c'est-à-dire, cinq ans avant l'Ere de Nabonassar, l'usage des cadrans solaires, établi à Jérusalem. 4. *Reg.* c. 20, vers. 11. 2. *Paral.* c. 32, vers. 31.

Il est très-vraisemblable qu'Achaz tenoit des Babyloniens la connoissance de cet instrument mathématique. L'Ecriture, en effet, nous apprend que ce Prince fut en grande liaison avec Theglath Phalasar, Roi d'Assyrie. 4. *Reg.* c. 16, verset 8, &c.

[b] *Achill. Tat.* ad Arati Phænom. c. 18.

doient, mois pour mois & jour pour jour, à l'année civile des Egyptiens [a].

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On pourroit encore, s'il en étoit besoin, appuyer ce sentiment par l'usage des Perses. Depuis le regne de Cyrus, l'année de ces peuples fut réglée à 365 jours [b]; & on sait que Cyrus est le premier qui ait soumis l'Empire de Babylone au trône de Perse.

Il n'est pas aussi facile de décider dans quel temps les Babyloniens ont connu la nécessité d'ajouter à leurs années ordinaires les cinq heures & quelques minutes, dont la révolution annuelle du soleil surpasse la durée de 365 jours. Il est certain que cette découverte n'avoit pas échappé aux astronomes Chaldéens. Strabon l'assure très-précisément [c]; mais il n'en fixe point l'époque. Cependant la maniere dont il s'exprime, donne assez à entendre que cette connoissance étoit fort anciennement répandue dans la Chaldée. Tout nous autorise donc à croire que, dans le cours des siecles qui sont présentement notre objet, l'année des

[a] *Censorin.* de Die nat. c. 21. Voyez dans le chap suivant ce que nous disons sur l'année civile des Egyptiens.

[b] Q. *Curt.* l. 3, c. 3, p. 154. = Voyez aussi *Diod.* l. 2, p. 120.

[c] L. 17, p. 1160. A.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Babyloniens étoit de 365 jours & quelques heures (1). On pourroit même croire qu'à cet égard, ils avoient porté la précision à un grand degré de justesse. J'en parlerai ailleurs plus particulierement [a].

On nous a conservé les noms d'anciennes périodes astronomiques dont l'invention étoit due aux Chaldéens. Bérose s'en étoit servi pour faire ses calculs chronologiques [b]. Mais ces mesures de temps, dont l'usage étoit alors très-familier, nous sont aujourd'hui assez inconnues. Il regne beaucoup de difficultés sur le nombre d'années dont chacune de ces périodes étoit compo-

(1) *Ubo Emmius*, & après lui *Markerus* de Intercalat. l. 3, c. 2, donnent à entendre que l'année des Chaldéens n'étoit que de 365 jours seulement. Ils disent que, pour réparer le dérangement que le quart de jour omis causoit à la longue, ces peuples en composoient un mois, qu'ils ajoutoient tous les 120 ans à leurs années ordinaires; que par ce moyen chaque cent vingt unieme année étoit de 395 jours, c'est-à-dire, de treize mois. Mais ces écrivains ne citent pour garant de leur sentiment aucun auteur de l'antiquité, & de plus ils sont démentis formellement par Strabon, comme on vient de le voir. On peut donc mettre hardiment cette opinion au nombre de ces systêmes faits à plaisir, qui n'ont d'autre fondement que l'imagination de l'auteur qui les a enfantés.

[a] Dans la dissertation sur les Périodes astronomiques des Chaldéens, à la fin de cet ouvrage.

[b] Voyez *Syncell.* p. 17. — *Abyden.* apud eumd. p. 38. C.

sée. Les efforts que quelques critiques modernes ont fait pour les éclaircir, ne satisfont pas encore pleinement. Pour ne point trop interrompre l'exposé que je fais des connoissances astronomiques des Babyloniens, je rendrai compte de ces différentes périodes dans une Dissertation particuliere [a].

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Le systême que les Chaldéens s'étoient formé sur les Cometes, paroît mériter aussi quelqu'attention. Apollonius de Minde, célebre astronome, nous apprend que les Chaldéens, chez lesquels il avoit étudié, regardoient les cometes comme des planetes dont la révolution se faisoit dans des orbites très-excentriques à la terre, & que ces astres n'étoient visibles que dans le temps où ils parcouroient la partie inférieure de cette orbite. Les mêmes astronomes prétendoient encore, au rapport d'Apollonius, connoître le cours des cometes & la durée de leurs périodes [b]. Pline, Plutarque & Stobée parlent aussi très-clairement de ce systême des Chaldéens [c]. J'imagine cependant qu'il étoit

[a] Voyez à la fin de l'ouvrage, la Dissertation sur les Périod. des Chaldéens.

[b] *Apud Senec. Quæst. nat*, l. 7, c. 3, t. 2, p. 820, & c. 17, p. 831.

[c] *Plin.* l. 2, sect. 23, p. 89. = *Plut.* t. 2, p. 893. = *Stob.* Eclog. Physſ. l. 1, p. 63.

Pline & Plutarque ne

plutôt dû au hasard & à l'incertitude, qu'à l'étude & à l'expérience [a]. Les anciens n'avoient rien d'assuré sur cet objet, ni en général sur la plupart des phénomenes de l'astronomie physique.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On peut encore mettre au nombre des connoissances astronomiques des Chaldéens, les idées qu'ils s'étoient formées sur l'étendue de la circonférence du globe terrestre. On prétend qu'ils étoient parvenus à déterminer qu'un homme, marchant d'un bon pas, suivroit le soleil autour de la terre, & arriveroit

disent pas nommément que ce fut le systême des Chaldéens, mais on doit présumer que c'étoit chez ces peuples que les anciens philosophes de la Grece avoient puisé ce qu'ils disoient des cometes. Séneque & Stobée autorisent à le croire, puisqu'il paroît par leurs écrits que cette opinion sur les cometes étoit é a blie très-anciennement dans la Chaldée.

[a] Séneque nous en fournira la preuve dans le même passage que je viens de citer, p. 820. Il y parle d'un autre astronome, nommé Epigenes, qui disoit que les Chaldéens n'avoient rien de certain sur les cometes, & qu'ils les regardoient comme des météores allumés par l'effort de quelque tourbillon d'air violemment agité.

Ces contradictions ne doivent point nous surprendre. Il y avoit plusieurs écoles chez les Chaldéens. Pline en compte trois, l. 6, c. 26, p. 332. On enseignoit differens systêmes dans toutes ces écoles, suivant le témoignage de Strabon (l. 16, p. 1074.) Ainsi Apollonius a rapporté celui qu'on adoptoit dans l'école où il avoit étudié, & Epigenes ce que l'on débitoit dans celle qu'il avoit suivie; & il n'y avoit point alors de raisons qui pussent accréditer un systême plus que l'autre.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

arriveroit en même temps que cet astre au point équinoxial[a]; c'est-à-dire, que dans l'espace d'une année solaire, que les Chaldéens, comme on vient de le voir, déterminoient à 365 jours & quelques heures, un homme marchant d'un bon pas, pourroit faire le tour de la terre, & le feroit effectivement, s'il pouvoit toujours soutenir sa marche également (1).

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir de plus précis sur les connoissances des Chaldéens en astronomie. Ils avoient fait, comme on voit, quelques progrès dans certaines parties de cette science; mais il y en avoit quantité d'autres, & des plus importantes, qui leur étoient absolument inconnues. Les Chaldéens n'avoient, par exemple, qu'une théorie fort imparfaite des éclipses de soleil. Ils n'osoient les déterminer ni les prédire[b]. Une pareille ignorance n'annonce pas dans ces astrono-

[a] *Achill. Tat.* ad Arati phænom c. 18.

(1) Un homme fait communément une lieue par heure : par conséquent, s'il pouvoit marcher toujours sans s'arrêter, il en feroit 24 par jour, & 8760 en 365 jours. On fait que la circonférence de l'équateur du globe de la terre est d'environ 9000 lieues. Il résulte de ce calcul que les astronomes de Chaldée avoient des notions assez justes de la grandeur de la terre.

[b] *Diod.* l. 2, p. 145.

IIIe. PART

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mes des connoissances bien exactes, ni des lumieres fort étendues sur les phénomenes célestes. Peut-être même n'ont-ils acquis que dans des temps très-postérieurs, une partie des découvertes dont j'ai cru pouvoir leur faire honneur dans les siecles dont je parle dans cette troisieme Partie de mon ouvrage [a]. En effet, malgré la conquête de l'Empire de Babylone par Cyrus, & successivement par Alexandre, les Chaldéens ont toujours continué à jouir d'une très-grande considération, par le respect extrême dont les anciens étoient prévenus pour les connoissances que ces prêtres avoient, dit-on, acquises dans l'astrologie judiciaire. La destruction de l'Empire de Babylone n'a donc point mis les Chaldéens hors d'état de pouvoir perfectionner leurs découvertes astronomiques; & Diodore, de qui j'ai emprunté la plupart des détails dont je viens de rendre compte, n'a connu ces astronomes que bien postérieurement au siecle d'Alexandre.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot de l'Observatoire des Babyloniens. Le principal objet des anciens astronomes

[a] Voyez *Weidler*, Hist. Astron. c. 3, p. 35.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

étoit d'appercevoir & de saisir le lever & le coucher des astres. Ils ne trouverent pas d'abord d'endroits plus propices pour cet effet, que les grandes plaines ouvertes de tous côtés, où la vue découvroit un horison vaste & étendu. Les plaines furent donc, pendant plusieurs générations, les seuls observatoires en usage. Mais les peuples policés chercherent bientôt à se procurer les moyens d'observer le cours des astres avec plus de facilité & de précision. Dans cette vue, ils construisirent des édifices dont l'élévation leur donnoit beaucoup plus d'avantage. Les Babyloniens ne furent pas les derniers à mettre cette pratique en usage. J'ai déjà eu occasion de parler du temple de Bel, si renommé chez ces anciens peuples [a]. Cet édifice renfermoit dans son centre une tour extrêmement élevée, dont la construction paroît avoir été plus ancienne que celle du temple même [b]. C'étoit du sommet de cette tour que les Chaldéens faisoient leurs principales observations [c].

[a] *Suprà*, l. 2, chap. 1, p. 111.

[b] Voyez *Prideaux*, Hist. des Juifs, t. 1, l. 2, p. 218, 222.

[c] *Diod.* l. 2, p. 123.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

Des Egyptiens.

LES EGYPTIENS sont, après les Grecs, le peuple de l'antiquité dont nous pouvons le plus facilement appercevoir & suivre les progrès dans les sciences. J'ai exposé dans les Livres précédens, les différentes manieres dont les Egyptiens avoient réglé leurs années, d'abord à 360 jours, & ensuite à 365. Examinons si, dans l'époque que nous parcourons maintenant, ils étoient parvenus à un plus grand degré de précision.

Le soleil emploie à sa révolution annuelle 365 jours & environ six heures. J'ai rendu compte des motifs qui m'ont déterminé à prêter, dans les siecles présens, aux Babyloniens la connoissance de ce quart de jour excédent. Je ne suis pas également porté à croire que les Egyptiens en eussent aussi fait la découverte. Voici les motifs qui m'en empêchent.

Thalès a été le premier des Grecs qui ait donné 365 jours à l'année. Ce

philosophe vivoit vers l'an 600 avant l'Ere chrétienne. L'histoire remarque qu'il n'avoit point eu d'autres maîtres que les Egyptiens [a]. Du temps de Thalès, l'année Egyptienne n'étoit donc encore que de 365 jours.

Hérodote écrivoit dans le cinquieme siecle avant J. C. Ce grand historien, dont le témoignage est si respectable pour tout ce qui concerne les anciens Egyptiens, dit, en parlant de l'année de ces peuples, qu'elle étoit de douze mois composés chacun de 30 jours, auxquels on ajoutoit cinq jours de plus tous les ans. Par ce moyen, continue-t-il, les Egyptiens se procurent le retour périodique des saisons dans les mêmes mois de l'année. On voit, par ces dernieres paroles, qu'Hérodote n'a pas senti l'inconvénient du dérangement des saisons attaché à une longue suite d'années de 365 jours; & c'est encore une preuve que, de son temps, l'année Egyptienne étoit bornée à un pareil nombre de jours.

Enfin il paroît par Strabon que les Egyptiens n'ont connu les six heures, à-peu-près, qu'il faut ajouter aux 365

[a] *Diogen. Laert.* l. 1, segm. 27. = *Clem. Alex. Strom.* l. 1, p. 352.

III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

jours de l'année commune, que vers le temps où Platon & Eudoxe voyagerent chez ces peuples. Du moins est-il certain, par le témoignage de ce Géographe, que ces deux philosophes apprirent cette particularité des prêtres Egyptiens, & que, jusqu'à ce moment, les Grecs l'avoient ignorée [a]. Il y a donc bien de l'apparence que les astronomes Egyptiens firent cette découverte dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre le voyage d'Hérodote & celui de Platon en Egypte, intervalle de plus de 80 ans. La maniere dont Strabon raconte que les Prêtres en firent part à Eudoxe & à Platon, acheve, à mon avis, de confirmer ce sentiment. Il nous représente cette connoissance comme une espece de mystere qu'on ne communiquoit qu'aux personnes privilégiées [b]. Les savans d'Héliopolis expliquerent, dit-il, en secret à nos deux philosophes la véritable durée de l'année solaire [c]. Ce ne fut même que par un séjour de treize années que Platon & Eudoxe purent mériter la confiance des prêtres, au point d'en obtenir la communication de cette im-

[a] *Strabo*, l. 17, p. 1159, 1160.

[b] Ibid. p. 1159.

[c] *Strabo*, Ibid.

portante découverte [a]. Nous ne devons pas, au reste, être surpris que les Egyptiens en fissent alors un mystere. Plus cette découverte étoit récente, & plus ils en devoient être jaloux.

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On pourroit dire que si Hérodote n'a point parlé de ce quart de jour excédent, c'est que vraisemblablement il aura été trompé par la pratique des Egyptiens. Ces peuples avoient deux formes d'années, l'une civile & l'autre astronomique [b]. Cette derniere étoit de 365 jours & quelques heures; mais leur année civile n'étoit que de 365 jours [c]. Ce n'étoit pas sans dessein que les Egyptiens l'avoient ainsi réglé. Ils ne vouloient pas que leurs fêtes revinssent toujours dans le même temps. Leur intention, au contraire, étoit qu'elles parcourussent successivement toutes les saisons de l'année [d]. Les Egyptiens n'admettoient donc point d'intercalation dans leurs années civiles; elles étoient constamment de 365 jours [e]; ce qui les faisoit anticiper d'un jour,

[a] *Strabo*, l. 17, p. 1159, 1160.

[b] Voyez *Diod.* l. 1, p. 59. — *Strabo*, l. 17, p. 1171.

[c] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 14, p. 340, 350, 351.

[d] *Gemin.* p. 33. *Censorin.* c. 18. *Theo. Alexandrin.* fragm. apud Petav. Vranolog.

[e] *Gem. Censor. Theon. Diod. Strabo*, Ubi suprà.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

tous les quatre ans, ſur la véritable année ſolaire avec laquelle ces années vagues & rétrogrades ne ſe rencontroient que tous les 1460 ans. C'eſt de cette année civile de 365 jours ſeulement, dira-t-on, qu'Hérodote a entendu parler, d'autant mieux qu'elle a ſubſiſté ſous cette forme chez les Egyptiens, bien des ſiecles même après celui auquel Hérodote écrivoit. Nous l'apprenons des écrits de Géminus, de Cenſorin & de Théon d'Alexandrie [a].

Mais ſi, du temps d'Hérodote, ces deux formes d'années euſſent été connues en Egypte, eſt-il à ſuppoſer qu'un hiſtorien ſi exact & ſi inſtruit eût négligé de nous apprendre une ſemblable particularité? D'ailleurs auroit-il dit, auſſi nettement qu'il l'avance, que par le moyen d'une pareille année, les Egyptiens ſe procuroient le retour périodique des mêmes ſaiſons dans les mêmes mois de l'année? Il eſt bien vrai qu'Hérodote, très-verſé d'ailleurs dans toutes les connoiſſances des Grecs & des Egyptiens, étoit très-ignorant en aſtronomie. Nous en avons déjà produit des preuves. L'exemple préſent en eſt une nouvelle conviction. En

[a] Voyez *Loco ſuprà cit.*

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux jusqu'à leur retour de la captivité.

effet, si ce grand historien eût été plus éclairé sur le temps que le soleil emploie à faire sa révolution annuelle, il n'auroit pas dit qu'une suite d'années de 365 jours procuroit le retour périodique des mêmes saisons dans les mêmes mois de ces années. Mais cette erreur, dans laquelle est tombé Hérodote, est une preuve incontestable qu'il n'en savoit pas davantage sur ces matieres, & c'est la différence sensible qu'on remarque entre cet historien & les autres écrivains que nous venons de citer. Lorsque ces derniers parlent de l'année civile des Egyptiens, dont ils marquent la durée à 365 jours, il n'y en a pas un qui n'ait parlé en même temps de ce quart de jour dont la véritable année solaire surpasse celle de 365 jours. D'ailleurs Hérodote avoit séjourné assez long temps en Egypte. Il s'étoit même, comme on le voit par ses écrits, insinué trop avant dans l'esprit des prêtres de cette nation, pour que, s'ils eussent fait dès-lors cette découverte, ils ne la lui eussent pas révélée, comme ils firent par la suite à Eudoxe & à Platon. On en doit dire autant de Thalès, puisque l'histoire remarque expressément qu'il avoit gagné entierement la

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

confiance des prêtres Egyptiens [a]. Il ne nous paroît pas, après ces réflexions, qu'il soit possible d'attribuer aux Egyptiens, dans les siecles dont nous nous occupons présentement, la connoissance des six heures dont la révolution du Soleil surpasse à-peu-près celle de 365 jours.

Il n'est pas à présumer que les astronomes d'Egypte eussent fait d'importantes découvertes sur la grandeur des astres. On en peut juger par celle qu'ils donnoient à la Lune. Ils croyoient cette planete 72 fois plus petite que la terre [b]. Ce que Macrobe rapporte du moyen que les mêmes savans employerent pour connoître la proportion du diametre du Soleil à son orbite, n'est pas fort propre non plus à nous donner une grande idée de leurs découvertes astronomiques [c]. La maniere dont il en parle ne permettant pas, au surplus, de douter que cette pratique n'appartienne aux anciens Egyptiens, je vais tâcher de l'expliquer (1).

[a] *Diog. Laert.* l. 1, segm. 27.
[b] *Plut.* De facie in orbe lunæ, p. 932. A.
[c] *In somn. Scip.* l. 1, c. 20, p. 100, &c.

(1) Rien n'est plus obscur que cette explication donnée par Macrobe, du procédé des astronomes Egyptiens dans l'opération dont il s'agit. Le

Suivant Macrobe, les astronomes d'Egypte placerent sur un plan horisontal un vase hémisphérique, dont la surface intérieure portoit une aiguille qui passoit par son centre, & s'élevoit à angles droits sur le plan du cercle, dont les bords de ce vase faisoient partie. Ces bords étoient partagés en deux demi-couronnes égales, dont l'une étoit subdivisée en douze parties aussi égales, c'est-à-dire, en douze arcs de quinze degrés chacun. Ils orienterent ce vase de maniere que la position de l'aiguille, qu'on y avoit adaptée, répondît précisément à celle de l'axe du monde, & que les douze divisions, dont on vient de parler, se présentassent à la partie inférieure de telle sorte, que le diametre de l'orifice du vase, qui terminoit ces douze parties, se trouvât exactement parallele à l'horison. Tout cet appareil n'aboutissoit, comme il est facile de s'en convaincre, qu'à produire l'effet d'un cadran équinoxial, dont la construction est infiniment plus

n'ose me flatter d'avoir rendu, avec autant d'exactitude que je l'aurois souhaité, le vrai sens de cet auteur. Mais je puis bien assurer que, de quelque maniere qu'on entende ce passage, on n'y découvrira jamais rien qui puisse donner une grande idée de l'opération astronomique en question.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

facile & plus simple. Quoi qu'il en soit, ce fut, selon Macrobe, à l'aide d'un pareil instrument, que les astronomes d'Egypte crurent pouvoir déterminer le rapport de la portion de l'orbite du Soleil qu'occupe le corps de cet astre à la totalité de cet orbite. Le jour même de l'un des deux équinoxes, dit cet auteur, ils observerent & marquerent sur les bords de l'orifice de leur vase hémisphérique le point où portoit l'ombre de l'aiguille qui en traversoit le centre, à l'instant où le bord supérieur du disque du Soleil levant paroissoit au niveau de l'horison. Le soir du même jour ils observerent & marquerent, de la même maniere, le point de la demi-circonférence opposée des bords de leur instrument, sur lequel tomboit l'ombre du style, au moment précis où le disque du Soleil commençoit à toucher l'horison par son bord inférieur. La différence de l'intervalle des deux points d'ombre, à la demi-circonférence entiere, ou à 180 degrés, se trouva de la neuvieme partie de l'une des douze divisions horaires de $1\frac{1}{2}$ degrés ; d'où les Egyptiens conclurent que le diametre du Soleil étoit précisément la deux cents seizieme partie de

III. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

son orbite ; conclusion qu'il n'est guères facile de concilier avec les notions les plus simples de la Géométrie élémentaire (1), mais qu'il seroit fort aisé de rectifier si l'objet en valoit la peine, ce que je suis bien éloigné de penser. Car, indépendamment du mécompte que devoit produire le peu de précision de l'instrument singulier dont parle Macrobe, les réfractions, de l'égalité desquelles dépendoit la justesse de l'opération dont il s'agit, varient beaucoup du soir au matin ; & la transparence de l'air, dans l'instant où le Soleil monte sur l'horison, n'est pas à beaucoup près la même qu'au moment où il se couche. Au reste, à partir du récit de notre auteur, toute cette opération des astronomes Egyptiens n'avoit pour objet de leur part, que de déterminer la grandeur réelle du diametre du Soleil. Elle ne pouvoit par

[a] *Macrob.* loco suprà cit.

(1) Il suffit d'avoir lu les trois premiers livres des élémens d'Euclide, pour être en état de sentir que le résultat de l'opération, dont parle Macrobe, donne le demi-diametre du Soleil égal à la corde d'un arc de 50 minutes de l'orbite circulaire qu'il décrit ; au lieu que les astronomes Egyptiens le faisoient, suivant cet auteur, égal à l'arc même de 50 minutes, puisqu'ils prenoient l'arc de 1d. 40' pour mesure précise du diametre de cet astre.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

conséquent leur être d'aucun usage, qu'autant qu'ils auroient connu d'une maniere précise les dimensions de son orbite, & c'est un point sur lequel toutes les connoissances que leur suppose Macrobe, se réduisent à des conjectures très vagues & très-incertaines.

D'autres auteurs attribuent aux Egyptiens une méthode encore plus défectueuse, pour déterminer le rapport du diametre du Soleil à l'orbite qu'il décrit. Au moment où l'on commençoit à découvrir les premiers rayons de cet astre, on faisoit, dit-on, partir un cavalier qui couroit jusqu'à ce que le disque du Soleil fût entierement levé. Ensuite on mesuroit l'espace parcouru par ce cavalier pendant le temps que le Soleil avoit mis à monter sur l'horison, & comme on savoit ce que le coursier, dont s'étoit servi ce cavalier, pouvoit parcourir dans l'espace d'une heure, on déterminoit par une regle de Trois le temps que le diametre de cet astre avoit employé à monter sur l'horison [a]. Il est aisé de sentir combien cette maniere de mesurer le temps, étoit peu capable de suppléer à l'invention des hor-

[a] *Weidler*, Hist. Astron. c. 4, n. 12, p. 58.

loges, & les erreurs qu'elle devoit occasionner.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard des autres connoissances astronomiques, que les anciens ont attribuées aux Egyptiens, nous en voyons peu qu'on puisse rapporter nommément aux siecles qui font maintenant notre objet; mais il n'en est pas moins constant que ces peuples avoient fait dès-lors quelques progrès en astronomie. Ils s'étoient particulierement appliqués à étudier le mouvement des astres [a]. Les Egyptiens connoissoient, dit-on, la cause des éclipses de Lune. Ils savoient qu'elles étoient occasionnées par l'ombre de la terre, dans laquelle cette planete entre alors [b]. Les astronomes de la grande Thèbes surtout, passoient pour fort habiles à calculer ces phénomenes, & même les éclipses de Soleil dont ils donnoient par avance un détail assez juste & assez exact [c]. L'histoire nous en a conservé un exemple célebre au sujet de cette fameuse éclipse qui sépara les armées des Medes & des Lydiens au moment qu'elles en étoient aux mains. Thalès

[a] *Diod.* l. 1, p. 59. 91, 92. = *Strabo*, l. 17, p. 1171.

[b] *Diog. Laert.* Præm. segm. 11.

[c] *Diod.* l. 1, p. 59.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

avoit prédit cette éclipse [a], & l'on a déjà vu que ce philosophe étoit redevable de toutes ses connoissances astronomiques aux Egyptiens. Ils avoient encore soupçonné que les cometes étoient des astres qui avoient des retours périodiques [b]. Ils étoient aussi parvenus à construire des tables astronomiques, par le moyen desquelles ils marquoient assez exactement les révolutions des planetes, leurs mouvemens directs, stationnaires & rétrogrades [c]. J'ai déjà rendu compte de plusieurs de ces connoissances astronomiqnes dans la premiere Partie de cet ouvrage, en traitant de la découverte des planetes.

On dit encore que les Egyptiens s'étoient apperçus que le Soleil étoit le centre des mouvemens de Mercure & de Vénus, & que dans certaines positions ces deux planetes passoient quelquefois au-dessus du Soleil, & quelquefois au-dessous [d]. On doit regarder cette importante découverte, comme une

[a] *Herod.* l. 1, n. 74.

[b] *Diod.* l. 1, p. 92.

Il y a bien de l'apparence que Pythagore avoit puisé en Egypte le systême que ses disciples débitoient sur les cometes. Voyez *Arist.* Meteor. l. 1, c. 6. *init.* *Plut.* de Placit. philos. l. 3, c. 2. *init.*

[c] *Diod.* l. 1, p. 59, 91, 92.

[d] *Macrob.* in somn. Scip. l. 1, c. 19, p. 92, 93. = Voyez aussi *Vitruv.* l. 9, c. 4. = *Mart. Capella* de nupt. Phil. & Merc. l. 8.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

preuve de l'ancienneté des observations faites sur les planetes. Mais il me paroît certain que les Egyptiens n'avoient pas encore acquis cette connoissance des mouvemens de Mercure & de Vénus, dans les temps que nous parcourons présentement. Nous n'en trouvons aucune trace dans les auteurs les plus anciens. Vitruve est le premier qui en ait parlé, & il est bien singulier que Ptolémée, postérieur à Vitruve, paroisse avoir absolument ignoré cette découverte. Car si ce grand astronome en eût été instruit, il n'eût pas vraisemblablement imaginé le systême qu'il nous a laissé.

Il y a bien de l'apparence que le systême qui fait tourner la terre comme une planete autour du Soleil, n'a pas été absolument inconnu aux Egyptiens, même dès les temps que nous parcourons dans cette troisieme Partie. On sait que quelques philosophes Grecs, & particulierement les disciples de Pythagore, ont entrevu d'une maniere à la vérité très-obscure & très-informe, que notre terre & les planetes tournoient, & autour d'un centre commun, & sur elles mêmes tout-à-la-fois [a]. Dif-

[a] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 9. M. p. 2 & 3.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ficilement expliqueroit-on ce qu'ils entendoient par ce double mouvement qu'ils donnoient aux planetes [a]. Ils n'avoient pas des idées bien nettes du mouvement de la terre sur son axe, ni du parti qu'on en pouvoit tirer pour expliquer la révolution diurne [b]. Leur systême étoit extrêmement confus, & très-mal développé [c]. La maniere dont ils expliquoient, par le mouvement de rotation de la terre, les mouvemens apparens des astres & du ciel, présente contradictions sur contradictions [d]. Quoi qu'il en soit néanmoins, c'est aux Egyptiens qu'il faut rapporter ces premieres idées; c'est en Egypte, comme on fait, que les plus grands génies de la Grece avoient été puiser les connoissances dont ils ont enrichi leur patrie. Je le répete, on ne conçoit pas, d'après ce fait, que Ptolémée, qui avoit passé ses jours en Egypte, ou l'ait ignoré, ou du moins n'y ait eu aucun égard. Il est vrai que le systême de ce grand astronome suit, en quelque sorte, de plus près le rapport des sens: il suffit à

[a] Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 9. M. p. 6.

[b] Voyez *Plut.* de Placit. Philos. l. 3, c. 13. *Achill. Tat. Isag.* c. 10.

[c] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 9. M. p. 2, 3 & 6.

[d] Ibid. p. 3.

des aſtronomes qui n'obſervent que les apparences céleſtes. Mais il n'étoit pas difficile, en rectifiant les idées des Pythagoriciens, d'établir des notions bien plus ſimples, bien plus conformes aux loix de la nature, & par cette raiſon même, plus convenables à des philoſophes. Copernic a bien ſu montrer le parti qu'on pouvoit tirer de pareilles découvertes. Mais c'eſt que du temps de Copernic on étoit déjà infiniment plus éclairé, que dans le ſiecle où vivoit Ptolémée. D'ailleurs toutes les notions, dont je viens de rendre compte, étoient plutôt des conjectures & des idées jettées au haſard, que des découvertes fondées ſur le raiſonnement, & l'expérience [a]. C'eſt peut-être même la raiſon pour laquelle Ptolémée, quoiqu'en ayant pu être inſtruit, n'y aura pas eu d'égard. Ces réflexions, au ſurplus, ſont étrangeres à notre ſujet. Revenons aux Egyptiens; parlons des idées que ces peuples paroiſſent avoir eu ſur la matiere dont ſont compoſées les étoiles fixes & les planetes.

IIIe. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Ils diſoient que les étoiles étoient de

[a] Voyez *infrà* ce que anciens philoſophes, armous diſons ſur ces pré- ticle 4. teadues connoiſſances des

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

feu [a], & ils appelloient la Lune une terre éthérée [b]. Je regarde aussi les Egyptiens comme les premiers auteurs de la pluralité des mondes. Orphée est le plus ancien écrivain qui ait débité cette opinion chez les Grecs [c]. Proclus nous a conservé des vers, dans lesquels on voit que l'auteur des Orphiques mettoit des montagnes, des hommes & des villes bien bâties dans la lune [d]. Il est très-certain aussi que les Pythagoriciens enseignoient, d'après Orphée, que chaque planete étoit un monde qui renfermoit une terre, un air & un éther [e]. Il y a bien de l'apparence que ces philosophes mettoient dans ces mondes tout ce qui peut être dans le nôtre, puisqu'ils les croyoient entierement semblables. C'est, au surplus, des Egyptiens, qu'Orphée & les Pythagoriciens tenoient ces opinions singulie-

[a] *Diog. Laert.* prœm. segm. 11.

[b] *Procl.* in Tim. l. 1 p. 45.

[c] *Plut.* de Placit. Philos. l. 2, c. 13. = *Euseb* præparat Evang. l. 15, c. 30. = *Stob.* l. 1. Eclog. physic. p. 54, lin. 24.

[d] *In Tim.* l. 4, p. 283.

On peut douter que les poésies, citées autrefois sous le nom d'Orphée, fussent réellement de ce fameux philosophe. Il est certain néanmoins que ces poésies étoient extrêmement anciennes On les regardoit comme telles dès le temps de Platon. *In Craty'.* p. 276. E. = Voyez aussi *Jamblic.* de vita Pythag. c. 34, p. 196.

[e] *Plut. Stob.* locis cit.

res. Car l'on n'ignore pas qu'Orphée & Pythagore étoient redevables à l'Egypte de toutes leurs connoissances [a]. Aussi n'ai-je pas hésité à rapporter ce systême aux anciens Egyptiens.

IIIe. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je finis ce qui concerne l'histoire de l'Astronomie chez ces peuples, par quelques réflexions sur la position des pyramides du Caire. On voulut s'assurer dans le dernier siécle de la variation, ou de l'invariabilité des pôles de la terre & des méridiens. Il étoit nécessaire, pour cet effet, de comparer avec nos observations celles des anciens astronomes, & de connoître exactement la longitude & la latitude des lieux qu'ils avoient habité [b]. D'un côté, M. Picard alla en 1671, vérifier les observations faites par Ticho-Brahé dans l'isle d'Huene [c], & de l'autre M. de Chazelles fut en 1694, mesurer les pyramides d'Egypte. Je ne dirai rien à ce moment des opérations de M. Picard, pour porter toute mon attention sur celles de M. de Chazelles,

[a] *Diod.* l. 1, p. 107.

[b] Academ. des Scienc. ann. 1710. Hist. p. 149.

[c] Ibid.

L'isle d'Huene ou de Véen est dans le détroit du Sund, à l'entrée de la mer Baltique. C'est là que Ticho fit bâtir en 1576, ce fameux observatoire qu'il appella *Uranibourg*, ou *Ville du ciel*.

IIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Ayant mesuré les pyramides, il trouva que les quatre côtés de la plus grande répondoient précisément aux quatre points cardinaux de l'horison. Une pareille position, qui semble avoir été affectée & préméditée, suppose nécessairement des connoissances astronomiques. Mais je pense qu'on a porté trop loin l'idée sous laquelle on présente ordinairement cette opération des Egyptiens. On s'est efforcé d'en relever le mérite par la comparaison qu'on en a faite avec la méridienne tracée à Uranibourg par Ticho-Brahé. M. Picard fut fort étonné, lorsqu'il examina cette méridienne, de la trouver différente, en longitude, d'environ 18 minutes de la position que Ticho lui avoit assignée [a]. Ticho cependant nous avertit qu'il l'avoit déterminée avec soin (1). Le fait est d'autant plus croyable, qu'il s'agissoit d'un terme fixe où se rapportoient toutes ses observations. Plus adroits, ou du moins plus heureux que ce grand astronome, les Egyptiens, a-t-on dit, ont réussi à orienter

[a] Acad. des Sciences anc. Mém. t. 7, p. 266.

(1) Ticho marque expressément que c'étoit pour la seconde fois qu'il avoit pris ses angles d'observation avec soin, & après avoir vérifié la ligne méridienne. Ibid. t. 7, p. 203.

leurs pyramides avec une exactitude qui cause toujours un nouvel étonnement; étonnement d'autant mieux fondé, que ces peuples étoient, au moins en apparence, dépourvus des lumieres & des secours nécessaires pour une pareille opération [a]. Quoi qu'il en soit, l'opération des astronomes Egyptiens ne peut, en aucune maniere, être comparée avec celle de Ticho. Il est en effet, & sans contredit, infiniment plus aisé d'orienter un édifice tel que les pyramides sur-tout, que de déterminer précisément la longitude d'un lieu quelconque. Pour l'un, il ne faut que sçavoir tracer une méridienne; mais pour l'autre, il faut employer des observations réitérées, & d'une espéce qui demande beaucoup d'étude, de sçavoir, d'expérience & de précision.

III. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Si je pense, au surplus, qu'on a trop fait valoir l'orientation des pyramides, je crois cependant qu'il seroit injuste de ne pas accorder aux Egyptiens des connoissances assez étendues en astronomie. C'est néanmoins ce que plusieurs écrivains de mérite ont crû devoir leur refuser [b]. Ils se fondent sur

[a] Acad. des Scienc. ann. 1710 Hist. p. 149.
[b] Voyez *Weidler*, Hist. Astron. p. 64.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

le peu de progrès que ces peuples, à ce qu'ils prétendent, avoient fait en Géométrie. J'avoue que si ce fait étoit bien prouvé, nous ne pourrions pas concevoir une grande idée des astronomes d'Egypte. Mais ce soupçon de leur peu de capacité en Géométrie n'est fondé que sur des conjectures; & ces conjectures mêmes ne naissent que d'inductions tirées des découvertes géométriques dont les Grecs se vantoient d'être les auteurs. Lorsque nous traiterons l'article de la Géométrie chez les Egyptiens, nous espérons montrer le peu de solidité de cette opinion. Nous y produirons, en faveur de ces peuples des témoignages plus certains & plus authentiques que tous les récits des Grecs, contre lesquels il est à propos souvent de se tenir en garde.

ARTICLE III.

Des Grecs.

CE QUE j'ai dit sur l'état des sciences chez les Grecs, dans les Livres précédens, n'a pas dû nous faire prendre une haute idée de la capacité de

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

de ces peuples. L'époque que nous parcourons présentement, ne leur sera guéres plus favorable. Plutarque a remarqué, il est vrai, que vers le temps d'Hésiode les sciences commencerent à se débrouiller dans la Gréce [a]. Mais les progrès qu'elles firent, furent encore bien lents. On peut assurer que, jusqu'au temps de Thalès, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 600 avant J. C. les Grecs n'avoient que de très-foibles notions des principes fondamentaux de l'Astronomie & de la Géométrie [b]. Ils ne profiterent même que très-médiocrement des découvertes dont Thalès & Anaximandre, son disciple, leur firent part. On en pourra juger par les faits que je vais exposer.

La détermination de la durée de l'année est le but principal auquel on a toujours rapporté les observations sur le mouvement des astres. J'ai rendu compte, dans la seconde Partie de cet ouvrage, des efforts que les Grecs avoient faits pour y parvenir. On y a vu que ces peuples ne sçurent, pendant bien des siécles, qu'ajouter six jours aux

[a] T. 2, p. 744.
[b] Voyez *Eudem.* apud *Diog. Laert.* l. 1, segm. 23. = *Apuleius*, Florid. l. 4, p.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

354, dont originairement leur année étoit composée [a]. C'est ainsi qu'elle étoit réglée du temps de Solon, & long-temps encore après [b]. Ces années étoient formées de douze mois lunaires qu'on supposoit de 30 jours chacun. Ce qui montre que les Grecs se régloient plutôt sur le cours de la Lune que sur celui du Soleil. Par ce calcul, la forme qu'ils avoient donnée à leur année n'étoit, ni lunaire, ni solaire [c].

On sent assez quels désordres devoit occasionner un pareil calendrier. Aussi les Grecs étoient-ils obligés, à chaque instant, d'y faire des corrections, soit pour les mois, soit pour les années. Tantôt ils retranchoient du mois, un jour, & tantôt deux [d]. Il arrivoit d'ailleurs qu'après un certain temps leurs 12 mois lunaires ne répondoient pas aux quatre saisons de l'année. Alors les Grecs en ajoutoient un treiziéme; mais il se trouvoit aussi des circonstances où ils étoient forcés d'omettre ce mois intercalaire (1). Il falloit donc imaginer

[a] L. 3, c. 3, art. 2, §. 2.

[b] Voyez *Marsh.* p. 610, 611.

[c] Ibid. p. 611.

[d] *Cicero* in Verrem, act. 2, l. 2, n. 52, t. 4, p. 244.

(1) On voit que du temps d'Hérod. les Grecs étoient dans l'usage d'ajouter, après deux an-

ſans ceſſe de nouveaux expédiens.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

C'eſt au peu de progrès, que l'Aſtronomie avoit fait dans la Gréce, qu'on doit attribuer cette quantité de Périodes différentes, dont j'ai rendu compte dans la ſeconde Partie de cet ouvrage. La religion leur avoit donné naiſſance en grande partie. La plûpart de ces Cycles n'avoient été inventés que dans la vûe de faire tomber la célébration des fêtes au temps preſcrit par les oracles. Mais on peut dire de ces périodes, qu'elles ne donnent pas une idée plus avantageuſe des peuples qui les avoient imaginées, que les fêtes pour leſquelles elles avoient été inſtituées.

Il eſt bien étonnant que les Grecs aient été tant de ſiécles ſans reconnoître les imperfections de leur calendrier, & les embarras dans leſquels la méthode qu'ils ſuivoient, les jettoit. On convient que Thalès a eû connoiſſance de l'année de 365 jours [a]. Poſtérieurement à ce philoſophe, Platon & Eudoxe apprirent en Egypte que le So-

nées complettes, c'eſt-à-dire, chaque troiſiem année commencée, un treizieme mois, l. 2, n. 4

Mais comme, par cette méthode, leurs années devenoient trop longues d'un mois au bout de huit ans, ils omettoient chaque huitieme année un mois intercalaire. *Cenſorin.* c. 18.

[a] *Diog. Laert.* l. 1, ſegm. 27.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

leil employe à sa révolution, non-seulement 365 jours, mais encore près de 6 heures [a]. Néanmoins, du temps de Démétrius de Phalère, l'année des Grecs n'étoit encore que de 360 jours [b]. Il y avoit cependant déja bien du temps, comme on vient de le voir, qu'ils avoient été à portée d'en régler la durée, d'une maniere beaucoup plus analogue à celle de la révolution du Soleil. On ne conçoit point par quels motifs les Grecs se sont obstinés si long-temps à garder une forme d'année aussi vicieuse que celle dont nous venons de parler. C'est le jugement qu'en ont porté leurs écrivains les plus sensés. Hérodote, en parlant de l'année des Egyptiens, n'a pas pû s'empêcher de remarquer que leur méthode étoit beaucoup plus sage que celle des Grecs [c]. Aussi voyons nous que les meilleurs astronomes de la Gréce, tels que Cléostrate, Harpalus, Nautelès, Mnésistrate, Dosithée, Eudoxe, Méton, Callipus, &c. furent obligés de changer plusieurs fois la maniere d'intercaler, & d'inventer successivement différen-

[a] *Strabo*, l. 17, p. 1160, 1161.
[b] *Plin.* l. 34, sect. 12. Varro *apud* Nonium. Démétrius de Phalère fleurissoit vers l'an 300 avant J. C.
[c] L. 2, n. 4.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

tes périodes pour mieux accorder leurs mois avec le cours de la Lune, & leurs années avec celui du Sòleil [a].

La maniere dont les Grecs comptoient & énonçoient les quantiémes de leurs mois, ne me paroît pas moins singuliere ni moins bisarre que la forme de leur calendrier.

Les Grecs partageoient le mois en trois parties, chacune de dix jours. La premiere dixaine s'appelloit la dixaine du *mois commençant* (1). La seconde dixaine, celle du *mois qui est au milieu* (2), & la troisiéme celle du *mois finissant* (3). La premiere dixaine se comptoit de suite; ainsi on disoit le premier, le second, le troisiéme, &c. du mois commençant. Mais comme les Grecs ne comptoient jamais le quantiéme au-dessus de dix, quand ils vouloient, par exemple, exprimer le 16, ils disoient le second sixiéme; c'est-à-dire le sixiéme jour de la seconde dixaine. Il en étoit de même pour la troisiéme dixaine: au lieu de dire le 24 supposé, ils disoient le troisiéme, quatriéme. Telle étoit encore la maniere

[a] Voyez *Marsh.* p. 614 & suiv.

(1) Μηνὸς ἱσταμένη.

(2) Μηνὸς μεσοῦντος.

(3) Μηνὸς φθίνοντος.

de compter des Grecs du temps d'Hésiode [a].

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Solon apporta quelque changement dans la maniere d'exprimer les jours de la troisiéme dixaine du mois. Il introduisit l'usage de compter depuis le vingtiéme jour jusqu'au trentiéme, non par addition, mais par soustraction, en diminuant toujours selon le décours de la Lune. Ainsi, au lieu de dire le troisiéme premier, c'est-à dire le vingt-uniéme, il voulut qu'on dit le dixiéme du *mois finissant*; le neuviéme du *mois finissant* pour le 22, & ainsi des autres [b]. Quelquefois même on supprimoit l'expression du *mois finissant*, quand on comptoit plusieurs jours de suite, parce qu'alors il étoit impossible de se méprendre [c]. Il n'est pas facile de concevoir que des peuples, dont nous sommes ordinairement portés à juger d'une façon très-favorable, aient pû suivre une maniere de compter si peu naturelle, ou pour mieux dire, si extravagante. La réforme introduite par Solon, étoit encore plus défectueuse que l'usage auquel on la substituoit.

[a] *Dies.* v. 814 & suiv.
[b] *Plut.* in Solone, p. 92. C.
[c] Id. ibid.

Il n'y a pas jusqu'au nom que les Grecs donnoient au dernier jour de leur mois qui ne se ressente de cette bizarrerie. Ils régloient leurs mois par le cours de la Lune, conséquemment ces mois étoient alternativement *pleins* de 30 jours, & *caves* de 29. Le vingt-neuviéme jour du mois cave n'étoit cependant point énoncé sous le nom de vingt-neuviéme jour, il portoit celui de trentiéme, ou de *triacade*, tout de même que le dernier jour des mois pleins [a]. Thalès fut le premier auteur de cet usage [b].

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il doit paroître encore bien singulier que les Grecs, qui tenoient des Orientaux une grande partie des connoissances élémentaires de l'Astronomie, n'aient pas suivi l'usage où étoient ces peuples, de temps immémorial, de partager la semaine en sept jours [c]. On vient de voir que les Grecs divisoient leurs mois en trois décades ou dixaines, auxquelles ils donnoient le nom de mois commençant, de mois du milieu, & de mois finissant. Telle étoit aussi la forme de

[a] *Gemin.* c. 6, p. 68. — *Schol. Hesiod. Dies.* p. 166, &c. Edit. Heins.

[b] *Diog. Laert.* l. 1, segm. 24.

[c] Voyez la premiere Partie, L. 3, chapitre 2, art. 2.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

leurs ſemaines. Ce n'a été que bien des ſiécles après ceux dont il s'agit préſentement, qu'ils ſe conformerent à la pratique des peuples de l'Orient, & partagerent la ſemaine en ſept jours [a].

A parler en général, les Grecs n'avoient encore ſur l'Aſtronomie, dans les ſiécles que nous parcourons, que des notions extrêmement bornées. Il eſt conſtant qu'alors ils ne connoiſſoient qu'un très-petit nombre de conſtellations [b]. Il en étoit de même à l'égard des planètes. Leurs connoiſſances, ſur cet article, ſe réduiſoient à *Vénus*. C'eſt la ſeule planète dont il ſoit queſtion dans Homere & dans Héſiode. On dira peut-être que le ſilence de ces deux poëtes ſur Mars, Jupiter, &c. ne prouve point que ces planètes fuſſent inconnues de leur temps dans la Gréce. On pourroit admettre cette réponſe, ſi nous n'étions pas inſtruits d'ailleurs de l'ignorance des Grecs ſur ce ſujet. Mais c'eſt un fait dont il n'eſt pas permis de douter. Démocrite, au rapport de Séneque, ſoupçonnoit qu'il y avoit pluſieurs étoiles errantes, mais il n'avoit pas oſé en déterminer le nombre ni les

[a] *Dio Caſſius*, Hiſt. Rom. l. 37, p. 42.

[b] Voyez la ſeconde Part. L. 3, ch. 3, art. 2, §. 2.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

noms; car, ajoute Séneque, les Grecs ne sçavoient point encore qu'il y eût cinq planètes [a]. Ce fut Eudoxe qui, le premier, apporta d'Egypte en Gréce la connoissance de ces astres [b]. Il est donc certain que, jusqu'au temps de ce philosophe, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 400 environ avant Jesus-Christ, les Grecs resterent dans la plus profonde ignorance sur la nature & le mouvement des corps célestes. On en jugera encore mieux par les idées qu'ils s'étoient formées sur *Vénus*.

L'éclat, dont brille cette planète, avoit frappé les Grecs, mais ses mouvemens avoient jetté ce peuple dans une erreur bien grossiere. On sçait que Vénus se montre alternativement avant le lever du soleil & après le coucher de cet astre, selon qu'elle est plus occidentale ou plus orientale que le Soleil. Les Grecs n'imaginerent pas qu'une même étoile pût se montrer sous deux aspects si opposés. Ils crurent devoir les attribuer à deux astres différens. Conséquemment à cette idée, Vénus reçut chez ces peuples deux noms qui, caractérisant ses deux situations opposées,

[a] *Nat. Quæst.* l. 7, chap. 3.
[b] Id. ibid.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

montrent que réellement les Grecs, d'une seule planète en avoient fait deux. Ainsi, lorsque Vénus paroissoit avant le lever du Soleil, ils la nommoient *Eosphoros*; c'est-à-dire, l'astre précurseur de l'aurore. Ils l'appelloient au contraire *Esperos*, l'astre du soir, lorsqu'elle ne se montroit qu'après le coucher du Soleil. Vénus n'est jamais désignée que sous ces deux noms dans Homere & dans Hésiode; & c'est, pour le dire en passant, une preuve assez marquée que les Grecs ne se sont avisés que fort tard de désigner les planètes par les noms des Divinités qu'ils adoroient.

Apollodore prétend que Pythagore fut le premier qui fit connoître à ces peuples que Vénus du matin & Vénus du soir n'étoient qu'une seule & même planète [a]. Mais, selon quelques autres écrivains, cette connoissance seroit encore plus récente dans la Grèce. Ils en font honneur à Parménide [b], postérieur d'environ une cinquantaine d'années au philosophe de Samos.

Il regne, au surplus, la même in-

[a] Apud *Stob.* Eclog. Phys. l. 1, p. 55. = *Plin.* | [b] *Phavorin.* apud *Diog. Laert.* l. 8, segm. 14. *Diog.* l. 2, sect. 6, p. 75. = *Diog. Laert.* l. 9, segm. 23.

certitude sur l'histoire de toutes les découvertes astronomiques faites dans la Gréce. On n'en peut point marquer les époques avec précision. Les anciens, par exemple, sont partagés sur le temps auquel les Grecs connurent l'obliquité de l'écliptique. Les uns attribuent cette découverte à Pythagore [a], les autres à Anaximandre son disciple [b]. Il y en a même qui veulent qu'Oenopidès de Chio s'en soit apperçu le premier [c]. Ce qui me paroît de plus vraisemblable dans cette question, c'est qu'Anaximandre aura montré le premier aux Grecs de combien de dégrés le zodiaque étoit incliné à l'équateur. La maniere dont Pline s'est exprimé, en parlant de la découverte attribuée à ce philosophe, semble favoriser l'explication que je propose [d]. Peut-être aussi qu'avant Anaximandre, les sçavans faisoient un mystère de cette connoissance. Ce philosophe la divulgua, & don-

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

[a] *Plut.* t. 2, p. 888. C. — *Auct. libri de Hist. Philos.* apud *Galen.* t. 2, c. 12, p. 35.

[b] *Plin.* l. 2, sect. 6.

[c] *Diod.* l. 1, p. 110. — *Plut.* loco cit. — *Eudemus* apud *Fabric.* B. Gr. t. 2, p. 278. On croit Oenopidès postérieur de quelques années à Anaxagore, dont le temps est assez connu par son disciple Périclès.

[d] *Obliquitatem ejus intellexisse*, loco cit.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

na, par ce moyen, à chacun la facilité de s'appliquer avec quelque ſuccès à l'Aſtronomie. C'eſt encore un ſentiment auquel les expreſſions de Pline peuvent donner quelque crédit [a].

Ce n'eſt point, au reſte, la ſeule découverte aſtronomique dont l'antiquité ait cru devoir faire honneur à Anaximandre. Il trouva, dit-on, le premier l'art d'exprimer les converſions du Soleil, & l'égalité des jours & des nuits; c'eſt-à-dire, que parmi les Grecs il eut la gloire de connoître le premier les équinoxes & les ſolſtices, & de réduire à des principes fixes, la variété réguliere des ſaiſons [b]. Thalès, ſon maître, avoit déterminé le coucher des Pléïades au 25me. jour après l'équinoxe d'automne; Anaximandre le marqua au vingt-neuviéme, ou même au trente-uniéme [c]. De toutes les découvertes dont ce philoſophe enrichit l'Aſtronomie Grecque, celle des cadrans ſolaires eſt ſans doute une des plus belles & des plus importantes. Il en fit l'épreuve à Lacédémone [d]. J'oubliois de dire

[a] *Rerum fores aperuiſſe*, loco cit.

[b] Acad. des Inſcript. t. 10, p. 23, 24.

[c] *Weidler*, Hiſt. Aſ[…]tron. p. 76.

[d] *Diog. Laert.* l. 2, ſegm. 1.

Saumaiſe a prétendu que l'inſtrument dont

qu'Anaximandre passoit, au rapport de Pline, pour le premier des Grecs qui eût entrepris de construire une sphère artificielle [a].

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

L'histoire des découvertes attribuées à ce philosophe nous fournit, au surplus, des preuves bien sensibles du peu de progrès que l'Astronomie physique avoit fait dans la Gréce. Que penser des idées que les astronomes de ce pays

Diogene-Laerce attribue l'invention à Anaximandre, devoit être fort inférieur à un cadran solaire. A l'en croire, cette machine ne servoit qu'à marquer exactement les points des solstices & des équinoxes, les méridiens & les saisons. L'usage de cet instrument, ajoute Saumaise, ne pouvoit pas s'étendre jusqu'à tracer la route que tient le Soleil, depuis le moment où il se leve jusqu'à celui où il se couche. Mais Saumaise, plus recommandable par l'étendue de son érudition, que par la justesse de sa critique, assigne, contre sa propre intention, à l'instrument inventé par Anaximandre, des propriétés infiniment supérieures à celles d'un simple cadran solaire.

Au surplus, Hérodote dit positivement que les Grecs avoient appris des Babyloniens l'usage des horloges & la division du jour en 12 parties égales, l. 2, n. 109. Hérodote n'écrivoit qu'environ 100 ans après Anaximandre. Il ne parle point de cette connoissance comme d'une nouveauté établie depuis peu de temps dans la Grece. L'autorité de ce grand historien me porteroit donc à croire qu'Anaximandre ne fut pas, à proprement parler, l'inventeur des cadrans solaires chez les Grecs; c'étoit des Babyloniens qu'ils en avoient appris l'usage. Mais ce philosophe aura perfectionné sans doute la construction des cadrans solaires, & mérité par-là d'en être regardé en quelque sorte comme l'inventeur.

[a] L. 7, sect. 56, p. 416.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

se formoient alors sur la grandeur des corps célestes? Anaximandre ne croyoit pas que le Soleil fût plus grand que le Péloponèse [a].

Je n'insisterai pas davantage sur les connoissances que les Grecs pouvoient avoir de l'Astronomie, aux siécles qui terminent cette troisiéme Partie de notre ouvrage. Je crois en avoir assez dit, pour qu'on soit en état de les apprécier. Je ne laisserai cependant pas d'en toucher encore quelques mots, & même de descendre à des temps assez modernes, dans l'article suivant, où je vais faire l'examen & la comparaison des progrès que les anciens peuples avoient fait en Astronomie.

ARTICLE IV.

Réflexions sur l'Astronomie des Babyloniens, des Egyptiens & des Grecs.

ON NE COMPTOIT, au rapport de Pline, que trois peuples dans l'antiquité, qui se fussent rendus céle-

[a] *Plut.* de Placit. philos. l. 2, c. 20. = *Diog. Laert.* l. 2, segm. 1.

bres par leurs progrès dans l'Aſtronomie. Les Chaldéens, les Egyptiens & les Grecs [a]. Nous avons rendu compte de tout ce que les anciens ont pû nous fournir ſur les connoiſſances aſtronomiques des Babyloniens & des Egyptiens. Ces découvertes appartiennent aux ſiécles renfermés dans notre ouvrage. Depuis cette époque, il n'y a rien qu'on puiſſe attribuer directement à ces peuples. J'ai déjà eu occaſion, plus d'une fois, d'en faire ſentir les raiſons. Nous ſommes donc en état de juger des connoiſſances & des découvertes des Egyptiens & des Babyloniens en Aſtronomie.

IIIe. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des Grecs. Les ſciences en général, n'avoient encore fait, dans les ſiécles qui terminent cette troiſiéme & derniere Partie de notre ouvrage, que des progrès très-médiocres chez ces peuples. On ne peut donc point juger de l'étendue de leurs connoiſſances en Aſtronomie par tout ce que j'ai eu occaſion d'en dire juſqu'à préſent. Mais pour faciliter la comparaiſon des divers progrès de cette ſcience chez les différens peuples de l'antiquité, j'ai

[a] L. 18, ſect. 57, p. 129.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

cru devoir anticiper les temps ; j'indiquerai donc en peu de mots l'époque à laquelle l'Aſtronomie a pu commencer à mériter le nom de ſcience dans la Gréce. Parlons d'abord des Chaldéens.

Quoique les Grecs aient été peu ſoigneux d'approfondir l'hiſtoire des peuples de l'Orient, ils n'ont cependant pas négligé de s'inſtruire des découvertes faites autrefois dans ces contrées. Leurs écrivains en diſent aſſez pour nous mettre en état de prononcer ſur le rang que les Chaldéens doivent tenir parmi les aſtronomes. On a vu, par les détails dans leſquels je ſuis entré à l'article de ces peuples, qu'ils devoient avoir des connoiſſances aſſez étendues des mouvemens céleſtes. Leurs obſervations aſtronomiques étoient les plus anciennes qu'on connût dans l'antiquité [a]. Quand Hipparque & Ptolémée, qui vivoient en Egypte, entreprirent de réformer l'Aſtronomie, ils ne trouverent point dans les mémoires des Egyptiens, d'obſervations comparables pour l'an-

[a] *Symplic.* in l. 1. Ariſtot. de cœlo, fol. 27, in l. 2, fol. 117, verſo. = *Syncell.* pag. 207. C. = *Marsh.* p. 474.

cienneté à celle des Babyloniens [a]. Disons enfin que les meilleurs écrivains de la Gréce sont convenus que leur nation avoit beaucoup emprunté des Chaldéens. Ces peuples partagent avec les Egyptiens l'honneur d'avoir enseigné aux Grecs les premiers principes de l'Astronomie [b].

Il est vrai que les Egyptiens paroissent avoir eu la préférence pour l'exactitude, & pour ce qu'on peut appeller réellement la science astronomique. On est même porté, assez communément, à regarder les Chaldéens, plutôt comme des astrologues, que comme des astronomes. Nous ne prétendons pas dissimuler qu'à bien des égards ils méritent effectivement ce reproche. Mais il faut en même temps faire attention que les Chaldéens n'ont pas été les seuls entêtés des chimeres de l'Astrologie. Il n'est aucun peuple de l'antiquité qui n'y ait donné. Les Egyptiens n'en ont pas été plus exempts que les autres [c]. D'ailleurs nous avons

[a] *Marsham*, loco cit.

[b] Voyez *Hérod.* l. 2, n. 109. == *Strab.* l. 17, p. 1161. == *Theon.* ad Arati prognost. p. 80. == *Syncell.* p. 207. C.

[c] *Herod.* l. 2, n. 82. == *Diod.* l. 1, p. 91, 92. == *Cicero* de Divin. l. 1, n. 1, t. 3, p. 4. == *Plut.* Conviv. sap. p. 147 A.

déjà obſervé que l'Aſtrologie avoit dû rendre de très-grands ſervices à l'Aſtronomie [a]. L'étude de cette ſcience frivole & ridicule ne ſeroit donc pas, à cet égard, un reproche à faire aux Chaldéens.

III[e]. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'a leur retour de la captivité.

Ne doit-on pas attribuer plutôt à la partialité & aux préjugés des Grecs, la prééminence dont les Egyptiens ſont en poſſeſſion ſur toutes les nations de l'antiquité? Nous tenons des Grecs tout ce que nous pouvons ſçavoir de l'état des ſciences chez les anciens peuples. La plupart des grands établiſſemens de la Gréce avoient été formés par des colonies ſorties d'Egypte. Les Grecs, inſtruits d'abord à l'école des Egyptiens, les ont regardés par un effet naturel, comme les inventeurs de toutes les ſciences. Ils ont cherché enſuite à faire valoir cette opinion, & c'eſt ſur ce ton qu'en ont parlé preſque tous leurs écrivains. Mais cette préférence n'a eu d'autre cauſe, ni d'autre fondement, que la haute

[a] Prem. Part. L. 3, c. 11, art. 2.
Je me repens amérement, diſoit Kepler, d'avoir tant décrié l'Aſtrologie. Je remarque qu'on a beaucoup négligé l'étude de l'Aſtronomie du moment qu'on a ceſſé de s'appliquer à l'Aſtrologie.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

estime dont les Grecs étoient pénétrés pour une nation de qui ils tenoient presque toutes leurs connoissances. Ces mêmes Grecs, au contraire, n'ont connu que très-tard les peuples de la haute Asie. Riches alors de leurs propres fonds, ils n'avoient presque plus rien à emprunter des étrangers. Il n'est donc pas surprenant que leurs historiens aient négligé de faire valoir les découvertes des Chaldéens. Ils n'y prenoient pas le même intérêt qu'à celle des Egyptiens.

Ce que nous venons de dire n'est pas pour contester aux Egyptiens le mérite d'avoir fait plusieurs découvertes en Astronomie. Bien éloignés d'une pareille façon de penser, nous n'avons rien oublié pour rendre à ces peuples toute la justice qui leur est dûe. Mais il ne faut pas que le mauvais exemple des Grecs nous entraîne & nous en impose. Prenons garde de trop élever les Egyptiens aux dépens des Chaldéens. Je ne pense pas que les uns fussent beaucoup plus sçavans que les autres (1).

(1) Autant que j'en puis juger, les Chaldéens & les Egyptiens n'étoient guere plus instruits en Astronomie que les Péruviens, les Mexicains & les Chinois.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard des Grecs, on ne peut nier qu'ils n'aient fait de grands progrès en Astronomie, mais ces progrès ont été bien lents. Je doute même que, sans les secours réitérés des Egyptiens & des Babyloniens, cette science se fût jamais élevée dans la Gréce au-dessus des pratiques les plus ordinaires & les plus bornées [a]. Ceux des philosophes Grecs qui ont commencé à faire connoître à leur nation les principes & les regles de l'Astronomie, les avoient été puiser dans l'Egypte & dans la Chaldée. Si Thalès a prédit une éclipse, ce n'a point été le fruit de ses propres découvertes, ni celui des travaux des astronomes Grecs qui l'avoient précédé. Il n'avoit nul secours à en espérer. Thalès n'aura certainement prédit cette éclipse que par le moyen de quelque méthode, de quelque formule qu'il avoit apprise des Egyptiens [b].

[a] Voyez *Strab.* l. 17, p. 1161.

[b] Voyez *Weidler*, Hist. Astron. p. 71.

On peut très bien comparer les connoissance que Thalès, & les autres philosophes Grecs de son temps, avoient de l'Astronomie, à celles qu'en ont encore aujourd'hui les Brames Indiens. Les Brames ont les tables des anciens astronomes pour calculer les éclipses, & ils savent s'en servir. Mais quoiqu'ils connoissent l'usage de ces tables, & que, par ce moyen, ils prédisent

Hérodote est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette éclipse prédite par Thalès. On peut conjecturer que c'est d'une éclipse de soleil arrivée dans le temps que les Médes & les Lydiens en étoient aux mains, qu'il a entendu parler. Je dis conjecturer, car la maniere dont Hérodote parle de ce phénomène, est assurément des plus singulieres. Il dit que, dans le temps où les deux armées en étoient aux mains, la nuit prit subitement la place du jour [a]. Thalès, ajoute-t-il, avoit prédit cet événement aux Ioniens, & leur avoit marqué à peu-près l'année dans laquelle devoit *s'opérer ce changement de jour en nuit* : ce sont ses termes [b]. On peut en inférer que, du temps d'Hérodote, les Grecs ne comprenoient & n'entendoient encore rien aux éclipses. On voit même qu'il n'y avoit pas alors dans la langue Grecque de terme pour désigner ces phénomènes. Hérodote s'en feroit cer-

des éclipses, on n'en doit pas conclure qu'ils soient fort habiles en Astronomie. Toute leur science consiste dans une pure méchanique & dans quelques opérations d'Arithmétique. Ils ignorent absolument la théorie de l'Astronomie, & n'ont nulle connoissance des rapports & de la liaison que les différentes parties de cette science ont entr'elles. Lettres édif. t. 10, p. 36 & 37.

[a] Lib. 1, n. 74.

[b] Id. ibid.

tainement servi, & n'auroit pas eû recours à une périphrase pour désigner l'éclipse qui sépara les Médes & les Lydiens.

Il paroît constant, par l'aveu de toute l'antiquité, qu'avant le voyage de Platon & d'Eudoxe en Egypte, les Grecs n'avoient nulle idée de ce qu'on peut appeller la science astronomique. Ils ignoroient la véritable durée de l'année solaire [a], ne connoissoient point les planètes [b], n'avoient aucune idée des éclipses, & ne concevoient, en un mot, que d'une maniere fort confuse, les révolutions & les mouvemens des corps céleştes. Jusqu'au temps d'Alexandre, ces peuples n'avoient fait aucune découverte comparable à celle des Egyptiens & des Babyloniens. Les Grecs excelloient alors dans les beaux Arts, leurs loix étoient assez sages; mais ils ne s'étoient guères appliqués aux sciences spéculatives, telles que l'Astronomie, la Géométrie, la Physique, &c.

L'événement qui, après la mort d'Alexandre, plaça les Ptolomées sur le trône d'Egypte, fit faire, en moins d'un siécle, plus de progrès aux Grecs

[a] *Strabo*, l. 17, p. 1161.
[b] Voyez *suprà*, p. 224.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

dans l'Astronomie, qu'ils n'en avoient fait jusqu'alors, en près de deux mille ans. A portée plus que jamais de profiter des lumieres & des découvertes des Egyptiens, ils ne tarderent pas à en tirer le parti le plus avantageux. La Gréce victorieuse, enrichie des dépouilles de l'Egypte vaincue, effaça bien-tôt ses maîtres. Mais ne sommes-nous pas autorisés à rapporter en quelque sorte aux Egyptiens la plupart des découvertes dont les Grecs ont fait honneur à leurs philosophes? Il est certain, en effet, que les plus fameux astronomes dont la Gréce se glorifie, Aristille, Thimocharès, Hipparque, Ptolémée, &c. sont sortis de l'école d'Alexandrie. Ce sont eux qui ont commencé à donner aux Grecs quelques connoissances du mouvement propre des étoiles fixes [a]. Hipparque fut le premier qui entreprit de dresser un catalogue de ces astres [b]. On peut juger,

[a] Voyez *Weidler*, Hist. Astron. p. 124.

[b] *Plin.* l. 2, sect. 24. Le jugement que Pline porte de cette entreprise d'Hipparque, m'a toujours paru singulier. Voici les termes dont il se sert pour la caractériser: *Idemque (Hipparchus) ausus rem, etiam Deo improbam, annumerare posteris, stellas, & sidera ad nomen expungere.* Cependant, sans un pareil catalogue, on ne conçoit pas comment il peut exister une science qui mérite véritablement le nom d'Astronomie.

IIIᵉ. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

d'après ces faits, de l'état où étoit encore l'astronomie dans la Gréce avant les Ptolomées, c'est-à-dire, deux cents ans environ avant J. C. Donnera-t-on le nom de science aux foibles notions que les Grecs avoient eues jusqu'alors des phénomènes célestes ?

Nous finirons ce qui concerne l'état de l'Astronomie chez les anciens peuples, par quelques réflexions sur les difficultés dont l'étude de cette science étoit accompagnée dans les temps reculés. Les instrumens dont on se servoit, ne pouvoient qu'être extrêmement défectueux & imparfaits. Les anciens astronomes n'avoient point l'usage des pendules, si commodes, ou pour mieux dire, si nécessaires pour les observations. Ils ne connoissoient pas non plus les lunettes. Les logarithmes, qui nous épargnent aujourd'hui tant de multiplications & de divisions, leur étoient également inconnus. Dans quels travaux & dans quels énormes calculs les problêmes d'Astronomie ne devoient-ils pas engager autrefois les observateurs ? Les caracteres arithmétiques étoient encore un surcroît de peines & d'embarras. On n'avoit pas l'usage des chiffres arabes, si commodes pour

pour toutes les opérations qui se font sur les nombres. Autrefois les opérations arithmétiques ne s'exécutoient que par le moyen de petites pierres qu'on arrangeoit sur une table faite exprès (1); & pour écrire les résultats de ces calculs, les anciens n'avoient d'autres signes numériques, que les lettres de leur alphabet. Pour déterminer les éclipses avec de pareils moyens, le procédé étoit plus long & plus difficile, que si l'on entreprenoit aujourd'hui de les calculer avec des jettons, & d'en écrire le résultat en chiffres romains.

J'avois presque oublié de faire une observation, que je crois cependant essentielle dans l'examen des connoissances astronomiques des anciens peuples. Quelques philosophes de l'antiquité paroissent, au premier coup d'œil, avoir entrevu quelques-unes des vérités brillantes, dont les siécles modernes se glorifient. Certains auteurs ont cru en conséquence pouvoir avancer que les anciens en sçavoient beaucoup plus qu'on ne seroit naturellement porté à le croire. Mais quand on réfléchit atten-

(1) Voyez l'épigramme du second Livre de l'Anthologie qui commence par ces mots : Καλλιγένης ἀγροικος.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

tivement à ces prétendues découvertes, on sent bien-tôt que tout ce qu'on lit sur ce sujet dans les écrits des anciens, doit être regardé comme de pures idées avancées au hasard, sans connoissance, sans principes, & sans aucune espèce de fondement. Si quelques anciens, par exemple, ont dit que la terre étoit un sphéroïde applati par les pôles, qu'elle tournoit autour du Soleil; que les comètes étoient des planetes dont la révolution périodique s'achevoit dans un certain nombre de siécles; que la Lune pouvoit être habitable; que cette planéte étoit la cause occasionnelle du flux & du reflux de la mer[a], &c; on ne doit pas regarder ces propositions, dans leur bouche, comme l'effet & le résultat des connoissances que ces philosophes avoient acquises. Il faut au contraire les mettre au rang de ces hypothèses qu'une imagination incertaine & peu réglée enfante journellement. Je le dis, sur ce qu'aucun des philosophes anciens ne pouvoit rendre raison de ce qu'il débitoit. Il est aisé de s'en convaincre, en lisant la maniere dont les écri-

[a] Voyez *suprà* Art. 1 & 2, p. 191, 192 & 193.

vains de l'antiquité rapportent les opinions de leurs sçavans. On y voit que les anciens n'avoient aucune raison prépondérante pour adopter un systême plutôt qu'un autre. Ils n'ont jamais été en état d'en donner la plus légere démonstration [a]. Je ne prétends pas, au reste, en faire un reproche aux anciens. Ils manquoient de tous les secours propres à se procurer de pareilles connoissances. Si néanmoins ils ont quelquefois rencontré la vérité, on doit l'attribuer au pur hasard, & sentir que, dans l'incertitude où ils flottoient, ayant parcouru toutes les combinaisons possibles, il n'est pas étonnant qu'ils aient pu rencontrer la véritable, parce que le nombre de ces sortes de combinaisons n'est pas infini. C'est à cet égard que consiste la différence caractéristique entre les connoissances astronomiques des anciens, & celles des modernes. Ce que nous disons aujourd'hui sur la figure de la terre, sur le systême céleste, sur la cause du flux & du reflux de la mer, &c., n'est point l'effet du hasard & de l'imagination, c'est le résultat de quan-

[a] Voyez *suprà* Art. 2, p. 191 & 192.

tité d'obſervations, d'expériences, de réflexions, & chaque aſtronome eſt en état de rendre raiſon du ſyſtême qu'il a cru devoir embraſſer.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.



IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Géométrie & Méchanique.

J'AI RÉSERVÉ pour cette derniere Partie le peu de détails dans lesquels je compte entrer sur l'état de la Géométrie & de la Méchanique chez les Babyloniens & chez les Egyptiens. On ne doit pas s'attendre à trouver ici de grands éclaircissemens sur les découvertes de ces peuples, dans les différentes Parties qui composent ces deux sciences. Tous les monumens littéraires des anciennes nations de l'Orient sont abolis (1). Aucun de leurs écrivains n'a échappé à l'injure des temps. Ceux mêmes de la Gréce, les seuls qui pourroient nous instruire aujourdhui des sciences cultivées par les Babyloniens & par les Egyptiens, ne fournissent que très-peu de lumieres sur cet objet. Je ne crois pas, néanmoins, que

(1) A l'exception de ceux des Chinois, qui sont extrêmement confus, fabriqués dans des siecles assez modernes, & qui ne fournissent aucun détail certain sur les premiers temps. Voyez à la fin de cet ouvrage notre Dissertation sur les antiquités des Egyptiens, des Babyloniens, des Chinois, &c.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

nous soyons absolument hors d'état d'apprécier en général les connoissances que les Babyloniens & les Egyptiens pouvoient avoir des sciences mathématiques. On peut, par des conjectures & des inductions tirées de ce que l'histoire nous a transmis sur les monumens de la Chaldée & de l'Egypte, se former une idée fort approchante, des progrès que les Mathématiques avoient faits dans ces contrées.

ARTICLE PREMIER.

Des Babyloniens.

IL EST certain que les Babyloniens ont cultivé des premiers la Géométrie. Je crois en avoir rapporté des témoignages suffisans dans la premiere Partie de cet ouvrage [a]. Ce qu'on lit dans les auteurs anciens sur les travaux immenses qui avoient rendu Babylone une des merveilles du monde, doit nous donner de grandes idées du progrès de ses habitans dans la Méchanique; & il n'est pas possible de porter la Méchanique à un certain dégré de

[a] L. 3, chap. 2.

perfection fans le fecours de la Géométrie. Cette fcience doit donc avoir été familiere aux Babyloniens. Pour s'en convaincre, je vais rappeller quelques-uns des ouvrages exécutés par ces peuples. J'en ai déja parlé dans le Livre précédent. Mais il en eft, fur lefquels j'avois paffé légerement, à deffein d'en traiter ici avec plus de détail, ces ouvrages ayant un rapport direct avec les Mathématiques.

La Babylonie, dans les fiécles dont je parle préfentement, jouiffoit d'une très-grande fertilité. C'étoit à l'art néanmoins, plutôt qu'à la nature, qu'elle étoit redevable de cet avantage. Il ne pleut que très-rarement dans ces contrées, & les terres n'y font arrofées que par l'Euphrate [a]. Ce fleuve faifoit autrefois payer bien cherement fes faveurs. Les neiges des montagnes d'Arménie, qui fondent toujours aux approches de l'été, ne manquent jamais de faire fortir l'Euphrate de fon lit. Ces crûes violentes mettoient, dans les premiers temps, tout le terrein de Babylone fous l'eau pendant les mois de Juin, Juillet & Août [b]. Pour remédier

[a] *Arrian*. de Expédit. Alex. l. 7, p. 454.
[b] *Strabo*, l. 16, p. 1075. = *Plin.* l. 5, fect. 21; p. 269.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

à ces inondations, on tira, au-dessus de cette ville, deux canaux qui conduisoient dans le Tigre les eaux débordées, avant qu'elles fussent parvenues à Babylone [a]. Afin de mettre le pays encore plus en sûreté, on songea aux moyens de contenir l'Euphrate dans son lit. Pour cet effet on construisit, des deux côtés de ce fleuve, des levées très-hautes & très-étendues. Elles étoient revêtues de briques cimentées avec du bitume [b]. On porta même la précaution encore plus loin. L'Euphrate pouvoit venir à s'enfler si considérablement, qu'il surmontât ses digues. Dans la vûe de prévenir ce désordre, on avoit ménagé, le long des levées, des ouvertures capables de donner à l'eau un écoulement libre & nécessaire [c].

[a] Id. Ibid. = *Herod.* l. 1. n. 185. = *Megasthen.* ex Abyden. apud Euseb. præp. Evang. l. 9, c. 41, p. 457.

Le principal de ces canaux semble avoir été le *Naharmalcha*, nommé par les Grecs Βασιλικὸς Ποταμὸς, le *Fleuve Royal.* Voyez *Strab.* l. 16, p. 1084; not. (2).

Ce canal, dont les anciens parlent comme d'un ouvrage immense, peut à peine aujourd'hui être distingué des autres canaux dont tout ce pays est entrecoupé.

[b] *Herod.* l. 1, n. 185. = *Q. Curt.* l. 5, c. 1, p. 313.

[c] *Q. Curt.* loco cit.

On voit de pareilles ouvertures sur la levée de la Loire. On les nomme des *déchargeoirs.*

L'Euphrate traversoit Babylone du Nord au Midi. On avoit construit sur ce fleuve un pont dont j'ai donné la description dans le livre précédent. On avoit fait plus, si on en croit Diodore. Cet historien prétend qu'on avoit conduit sous le lit de l'Euphrate une galerie secrette, haute de plus de 20 pieds, & large de 15. Elle servoit de communication aux deux palais bâtis, vis-à-vis l'un de l'autre, sur les rives opposées de l'Euphrate [a].

Ces ouvrages n'avoient pu s'exécuter qu'en détournant préalablement le cours de l'Euphrate. On y étoit parvenu en faisant à ce fleuve, non-seulement plusieurs saignées, mais aussi en creusant au-dessus de Babylone un bassin immense pour recevoir une partie de ses eaux. Lorsque tous les travaux qu'on avoit entrepris furent achevés, on fit rentrer l'Euphrate dans son lit ordinaire ; mais on laissa subsister le bassin dont je viens de parler. Il étoit entierement revêtu de pierres, & communiquoit avec le fleuve par un canal [b]. Ce vaste réservoir étoit destiné à deux

[a] L. 2, p. 121.

[b] *Herod.* l. 1, n. 193. = *Arrian.* de Expédit. Alex. l. 7, p. 454. = *Strabo*, l. 16, p. 1075.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

usages; à recevoir une grande partie des eaux que l'Euphrate, dans le temps des inondations, répandoit hors de son lit, & à les conserver. Car, au moyen de plusieurs écluses, on en tiroit la quantité d'eau qu'on jugeoit nécessaire pour arroser les terres dans les saisons convenables (1). Le lac de Babylone servoit, en un mot, aux mêmes usages que le lac Mœris en Egypte. On ne peut point, au surplus, en fixer les dimensions. Ce qu'on lit à cet égard dans les anciens, est de beaucoup exagéré, & même ils ne s'accordent point (2).

Les travaux des Babyloniens, pour l'amélioration de leur pays, ne s'étoient pas bornés à cette seule entreprise. Ils avoient ménagé encore quantité d'autres canaux, & trouvé le secret

(1) C'est ce qu'on peut conjecturer du récit d'Hérodote, l. 1, n. 186. == Voyez aussi *Arrian.* de Expedit. Alex. l. 7, p. 454. == *Megasten.* apud Euseb. præp. Evang. l. 9, cap. 41, p. 457. C.

(2) Hérodote, Mégasthene & Diodore sont les seuls qui aient parlé de l'étendue & de la profondeur du lac de Babylone. A l'égard d'Hérodote, le texte de cet auteur est, à ce que je pense, tout à la-fois lacuné & interpolé dans le passage dont il est ici question. Quant à Mégastene & à Diodore, l'on donne au lac de Babylone plus de 50 lieues de circonférence, sur environ 120 pieds de profondeur; l'autre, en adoptant les mêmes mesures, pour la circonférence, ne donne que 35 pieds de profondeur à ce lac.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

de faire répandre l'Euphrate dans leurs campagnes, de la même maniere que le Nil se répandoit autrefois en Egypte [a]. On s'étoit même proposé, en creusant ces canaux, plusieurs avantages, indépendamment de ceux que je viens d'indiquer. On avoit d'abord cherché à diminuer l'impétuosité de l'Euphrate, en faisant faire à ce fleuve plusieurs détours : & en second lieu de rendre l'abord de Babylone assez difficile par eau [b].

Toutes ces entreprises ne nous permettent pas de douter que les sciences exactes ne fussent assez cultivéas chez les Babyloniens. Des peuples assez habiles pour niveler, conduire & contenir un fleuve tel que l'Euphrate, devoient avoir fait quelques progrès en Méchanique & en Géométrie. Joignons-y ce que j'ai dit de leurs découvertes astronomiques. Après ces réflexions, il sera, je crois, difficile de refuser aux Babyloniens une connoissances assez étendue des Mathématiques.

[a] *Herod*, l. 1, n. 193. = *Strabo*, l. 16, p. 1075. = *Arrian.* de Expedit. Alex. l. 7, p. 454.

[b] *Herod.* loco cit.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

Des Egyptiens.

POUR DONNER quelque idée des connoissances que les Egyptiens avoient de la Méchanique & de la Géométrie, j'employerai la même méthode dont je viens de faire usage à l'égard des Babyloniens. On ne peut presque plus aujourd'hui juger des progrès que ces peuples avoient faits dans les Mathématiques, que par leurs entreprises & par leurs monumens. Mais ces témoignages, comme je l'ai dit, suppléent abondamment à ce que nous avons pu perdre des écrits de l'antiquité. Il suffit d'y faire quelque attention pour s'en convaincre. J'ai rendu compte, dans les livres précédens, des travaux que les Egyptiens avoient entrepris & exécutés pour fertiliser leur pays, & tirer du Nil le parti le plus avantageux qu'il étoit possible [a]. J'ai parlé aussi de leurs obélisques, & surtout des pyramides. On peut se rappeller les détails dans lesquels je suis

[a] Voyez la seconde Part. l. 2, ch. 1.

entré sur la construction de ces grands ouvrages [a]. Ces entreprises peuvent, à ce que je crois, être citées comme une preuve des moins équivoques du progrès que les Egyptiens avoient fait dans les Mathématiques. Je ne parle point de leurs découvertes astronomiques. On sent assez l'induction que j'en pourrois tirer.

On a voulu cependant contester à ces peuples le mérite d'avoir fait des progrès un peu considérables en Géométrie. Quelques écrivains modernes se sont même servi de cette raison pour faire entendre que les connoissances astronomiques des Egyptiens ne pouvoient être que fort médiocres [b]. Mais quel a été le motif d'une accusation si injuste & si peu fondée ? Ce sont les découvertes géométriques dont l'antiquité a fait honneur à Thalès & à Pythagore [c]. Thalès, dit-on, a découvert le premier que le triangle, qui a le diamètre d'un cercle pour base, & dont les côtés se rencontrent dans sa circonférence, est nécessairement rectangle [d].

[a] Voyez la seconde Part. l. 2, & *suprà* l. 2, ch. 2, p. 123 & suiv.

[b] *Weidler*, Hist. Astron. p. 64, n. 21, — Hist. Univ. traduite de l'Anglois, t. 1, p. 396, 397.

[c] Id. ibid.

[d] *Diog. Laert.* l. 1, § 3 segm. 27.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il trouva auſſi le ſecret de meſurer les pyramides par l'ombre du Soleil [a]. Pythagore, diſent les mêmes auteurs, démontra le premier que le quarré de l'hypoténuſe eſt égal à la ſomme des deux autres côtés [b]. Si ces propoſitions qui, toutes ſimples qu'elles ſont, ne laiſſent pas néanmoins d'être très-eſſentielles & très-importantes, étoient ignorées des Egyptiens, que doit-on penſer, concluent les critiques dont je parle, des connoiſſances que ces peuples avoient en Géométrie [c]?

Je l'avoue, je ſuis encore à concevoir comment on a pu interpréter, au déſavantage des Egyptiens, les faits qu'on vient de lire. Ils me paroiſſent, au contraire, prouver que la Géométrie a été redevable à ces peuples des découvertes en queſtion. N'eſt-il pas certain, en effet, par le témoignage unanime de l'antiquité, que Thalès & Pythagore avoient puiſé chez les Egyptiens toutes leurs connoiſſances ? Ces deux philoſophes avoient demeuré en

[a] Id. ibid. — *Plin.* l. 36, ſect. 17. *Plut.* t. 2, p. 147.

[b] *Diog. Laert.* l. 3; ſegm. 12, & *complures alii.*

[c] *Weidler*, Hiſt. Aſtron. p. 64.
Les auteurs de l'Hiſt. Univerſ. composée en Angleterre, t. 1, p. 396 & 397.

Egypte un grand nombre d'années [a]; ils avoient eu des liaisons d'amitié avec les prêtres de ce pays. Pythagore s'étoit même fait initier [b], & avoit acheté ce privilége par la circoncision qu'il lui fallut subir [c]. La maniere dont Diogéne-Laerce s'exprime à l'égard de Thalès particulierement, ne permet pas de douter que tout ce que ce philosophe sçavoit de Mathématiques, il le devoit aux Egyptiens. L'historien que je cite, dit en termes exprès que Thalès n'avoit point eu d'autres maîtres pour les sciences que les prêtres d'Egypte [d], & il nomme spécialement la Géométrie [e]. Il me paroît donc démontré que Thalès & Pythagore tenoient des Egyptiens la connoissance des théorêmes géométriques dont nous venons de parler. Si les écrivains de la Gréce & de Rome ont représenté ces deux philosophes comme les premiers qui en ayent fait la découverte, il ne faut pas que leurs expressions nous en imposent. Elles veulent dire seulement que Tha-

[a] *Plato.* = *Plut.* t. 2, p. 875. E. = *Jamblic.* de vita Pythag. segm. 7, 8. = *Minut. Felix.* p. 111. = *Clem. Alex. Strom.* l. 1, p. 354.

[b] *Jamblic.* de vita Pythag. segm. 14.

[c] *Clem. Alex. Strom.* l. 1, p. 354.

[d] L. 1, segm. 27.

[e] Ibid. segm. 24.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

lès & Pythagore furent les premiers qui les publierent dans la Gréce ; mais l'honneur en est incontestablement dû aux Egyptiens.

Enfin, comment se persuader que des peuples capables d'élever des monumens, tels que l'Egypte en présente encore aujourd'hui, n'ayent été guidés que par une simple pratique destituée des principes & des secours de la Géométrie? N'est-il pas évident, au contraire, qu'ils avoient sçu appliquer les Mathématiques aux différens besoins de la vie civile? Comment auroient-ils pu, sans le secours de la Géométrie, niveler presque tout le continent de l'Egypte, tirer du Nil cette multitude de canaux dont leurs terres étoient autrefois arrosées, tailler dans les montagnes, ces obélisques & ces statues colossales, dont le nombre étoit, dit-on, si considérable, les transporter & les dresser sur leurs bases? Je le répéte, la Géométrie devoit diriger ces grandes opérations, & les Egyptiens joignoient certainement la théorie à la pratique. Sans de pareilles connoissances, on ne peut porter la Méchanique à un certain degré de perfection (1).

(1) On pourra peut-être m'objecter ce que j'ai dit ci-dessus, l. 2, c. 2, p. 142, not. (1), au

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je crois au surplus qu'il ne sera pas hors de propos de faire remarquer la partie des sciences mathématiques, dans laquelle les anciens ont été persuadés que chaque peuple avoit particuliérement excellé. C'est ce qu'on reconnoît facilement par l'espéce de science que les anciens ont assignée par préférence à une nation. Ils regardoient les Chaldéens comme les inventeurs de l'Astronomie; les Phéniciens, de l'Arithmetique; les Egyptiens, de la Géométrie, & en général des Mathématiques [a]. En conséquence, les anciens étoient persuadés que chacun de ces peuples avoit porté la partie des sciences mathéma-

sujet des Péruviens, qui sans aucune connoissance de la Méchanique, on exécuté des ouvrages, a moins aussi considérables que ceux des Egyptiens. A cela je réponds que cet exemple ne conclut pas absolument contre les Egyptiens. En effet, in dépendamment de leurs édifices, l'histoire nous apprend que les plus anciens géometres de la Grece avoient été puiser en Egypte les premiers principes de leur science.

On pourroit encore m'opposer, & peut-être avec plus de raison, l'exemple des Chinois, qui, lorsque les Européens les ont connus, n'avoient pas les premiers élémens de la Géométrie, quoiqu'ils étudiassent l'Astronomie depuis fort long-temps. Mais je répondrai toujours que ces exemples ne doivent point conclure contre les Egyptiens, puisque les historiens Grecs les reconnoissent pour les inventeurs de la Géométrie.

[a] *Jamb'.* de vita Pythag. c. 29, p. 134 & 135. = *Porphyr.* Ibid. p. 8 & 9. = *Julian.* apud Cyrill. l. 5.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

tiques, dont je viens de parler, à un plus haut dégré de perfection que les autres. Cette façon de penser se remarque très-sensiblement, lorsqu'on lit la vie de Pythagore, écrite par Porphyre. Il dit que ce philosophe apprit l'Astronomie des Chaldéens, l'Arithmétique des Phéniciens, & la Géométrie des Egyptiens [a]. Ce choix n'est point fait au hasard. Il nous atteste la façon de penser des anciens sur l'espéce de science dans laquelle chaque peuple passoit pour avoir excellé particuliérement.

Je finis cet examen du progrés des anciens peuples dans les sciences exactes, par une réflexion sur la différence caractéristique du génie des Grecs & des nations de l'Orient. Les Assyriens, les Babyloniens, les Phéniciens & les Egyptiens n'ont dû qu'à eux-mêmes les découvertes qu'ils ont faites dans les sciences. Ces peuples n'étoient guères dans l'usage de voyager. On ne voit point non plus que ce soit par des colonies venues de pays étrangers, qu'ils se soient policés. Il n'en a pas été ainsi des Grecs; malglé leur orgueil & leur prévention, ils n'ont pu s'empêcher de reconnoître qu'ils devoient toutes leurs

[a] In vita *Pythag.* p. 8 & 9.

connoiſſances aux Egyptiens, aux Chaldéens & aux Phéniciens. La Gréce, de l'aveu de ſes meilleurs écrivains, n'a eu d'autre mérite que celui d'avoir perfectionné les découvertes dont l'Aſie & l'Egypte lui avoient fait part [a]. Les Grecs &, par une conſéquence naturelle, les Romains devoient donc toutes leurs lumieres à ces mêmes peuples que, par la ſuite, ils ont eu l'ingratitude, pour ne pas dire l'inſolence, de traiter de barbares.

ARTICLE III.

Des Grecs.

JE N'ENTRERAI dans aucun détail ſur l'état où devoit être la Géométrie chez les Grecs, aux ſiécles qui nous occupent préſentement. Je ne pourrois le faire qu'en répétant ce que je viens de dire dans l'article précédent ſur les découvertes attribuées à Thalès & à Pythagore. Ces deux philoſophes, en effet, ont été regardés dans l'antiquité comme les premiers qui ayent donné aux Grecs quelques notions de Géo-

[a] *Diod.* l. 5, p. 376.

IIIe. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

métrie. On peut donc juger des progrès de cette ſcience dans la Gréce, par les découvertes dont l'antiquité a fait honneur à Thalès & à Pythagore.

Il en a été, au ſurplus, des Sciences chez les Grecs comme des Arts. Entre les différents peuples compris ſous le nom général de Grecs, ceux qui habitoient dans l'Aſie ont été les premiers chez leſquels les ſciences exactes ayent commencé à ſe perfectionner. Thalès étoit d'Ionie. On voit auſſi que c'eſt dans les différentes contrées de l'Aſie Mineure qu'ont paru les premiers & les plus illuſtres écrivains qui ayent mérité l'attention de la poſtérité. Je l'ai déjà dit, la Gréce Européenne s'eſt policée beaucoup plus tard que la Gréce Aſiatique. C'eſt un fait dont il ſeroit ſuperflu de rapporter des preuves.



Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE IV.

Géographie.

J'AI PARLÉ, dans la seconde Partie de cet ouvrage, des progrès que les conquêtes de Sésostris avoient fait faire à la Géographie [a]. On y a vu que ce Prince avoit fait dresser des cartes de tous les pays qu'il avoit parcourus, & qu'il avoit eu soin d'en faire répandre des copies dans plusieurs contrées [b]. J'ai rendu compte ensuite des entreprises maritimes des Phéniciens, du voyage des Argonautes dans la Colchide, de l'expédition des Grecs devant Troye, & de quelques autres faits qui auront certainement beaucoup contribué aux progrès de la Géographie [c].

Il paroît que cette science a toujours continué, pendant un certain temps, de s'enrichir de plus en plus. Les siécles que nous parcourons présentement étoient, proportion gardée, fort éclai-

[a] L. 3, chap. 2, art. 3.
[b] Ibid.
[c] Voyez Ibid. l. 4.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

rés en Géographie. Nous voyons par les écrits d'Homere, qu'à l'exception des Indes & de quelques Parties septentrionales de l'Europe, ce poëte connoissoit presque tous les pays dont parlent les anciens géographes [a]. Il semble même n'avoir pas ignoré que la terre étoit environnée d'eau de toutes parts [b]. Cette opinion n'étoit sans doute fondée, en grande partie, que sur des conjectures. On sçavoit de plusieurs voyageurs, que s'étant avancés vers différentes extrêmités du Globe, ils avoient toujours remarqué qu'elles aboutissoient à une mer. On en avoit conclu, avec toute l'apparence possible, qu'il en devoit être de même de tous les autres côtés (1). Je conviendrai encore qu'Homere n'a parlé de l'Océan que d'une maniere très-obscure, souvent même contradictoire & ridicule. On entrevoit néanmoins, à travers tous ces nuages, que de son temps on croyoit notre Globe exactement entouré d'eau.

On pourroit encore soupçonner que

[a] Voyez *Strab.* l. 1, *init.*

[b] Voyez *Iliad.* l. 18, v. 606, 607.

(1) Strabon ne pouvoit lui-même assurer que la terre fût environnée d'eau, que de cette maniere, c'est-à-dire, par de fortes conjectures appuyées de plusieurs relations qui donnoient à cette opinion une espece d'évidence.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ce poëte a eu quelques idées, quelques notions confuses de la température des climats situés sous l'Equateur. La description qu'il fait des arbres fruitiers des jardins d'Alcinoüs, me donne lieu de proposer cette conjecture. Homere dit que ces arbres ne sont jamais sans fruit; que dans les temps que les premiers mûrissent, il s'en forme de nouveaux. La poire prête à cueillir, en fait voir une qui ne fait que de naître. La grenade & l'orange, déjà mûres, en laissent appercevoir d'autres qui sont prêtes à le devenir. La grappe est poussée par une autre grappe, & la figue tombante fait place à une autre qui la suit [a]. Cette peinture convient parfaitement à la maniere dont les arbres fruitiers produisent sous l'Equateur. Est-ce une fiction purement poétique, ou seroit-elle fondée sur la connoissance qu'Homere auroit eue de la réalité du fait qu'il avance? Je serois assez porté pour ce dernier sentiment.

On a pu avoir quelques idées de la température des climats situés sous l'Equateur, avant le siécle auquel Homere a composé l'Odyssée. J'ai dit, dans la seconde Partie de cet ouvrage,

[a] Odyss. l. 7, v. 117, &c.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

que les Phéniciens avoient formé des établissemens sur la côte occidentale d'Afrique, peu de temps après la guerre de Troye [a]. Ces peuples étoient très-hardis & fort entreprenans. Rien n'empêche de croire que quelques-uns de leurs navigateurs auront pu pénétrer jusques sous la Ligne. Ce seroit ainsi que, même avant le siecle d'Homere, on auroit pu avoir connoissance des climats situés sous l'Equateur. Il est facile encore d'en indiquer une autre source.

L'Ecriture parle des fréquens voyages que faisoient les flottes de Salomon dans la terre d'Ophir & de Tharsis, sous la conduite des Phéniciens [b]. On est aujourd'hui fort partagé sur la situation des pays que l'antiquité désignoit par ces noms. Il n'est guere possible, en effet, de s'en assurer démonstrativement. Tout ce que l'on sait de positif, c'est que ces contrées devoient être assez éloignées d'Elath & d'Asiongaber, ports de la mer Rouge, d'où partoient les flottes de Salomon. Elles mettoient trois ans à faire leur voyage. On sait encore qu'elles en revenoient chargées d'or & d'argent, de gommes,

[a] L. 4, chap. 2.
[b] 3. *Reg.* cap. 9, ỳ. 26. cap. 10, ỳ. 11, 22.

de

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

de résine, de bois odoriférans, de pierres précieuses, de dents d'éléphans, & même de singes & de paons [a]. Toutes ces circonstances me portent à présumer qu'on doit chercher Ophir & Tharsis dans l'Afrique. Je me rangerai donc à l'opinion de ceux qui placent ces contrées dans le Royaume de Sofala, sur la côte orientale d'Ethiopie. On y trouve toutes les différentes productions dont je viens de parler. Il paroît, au surplus, que cette navigation devoit être familiere aux Phéniciens, dès avant le temps de Salomon [b]. On n'ignore pas que, pour se rendre de la mer Rouge à Sofala, il faut passer la ligne. Ainsi Homere, postérieur à Salomon d'une centaine d'années environ, aura fort bien pû être informé de la température des climats situés sous l'équateur.

De tous les faits dont j'ai parlé jusqu'à présent, il n'y en a point de plus remarquable que l'entreprise maritime exécutée par les ordres de Néchos, roi d'Egypte, environ l'an 610 avant J. C. Ce Prince fit partir, des bords de la mer Rouge, une flotte conduite par des Phéniciens, avec ordre de suivre

[a] 3. *Reg.* c. 10, vers. 11, 22.
[b] Ibid c. 9. vers. 27.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

toujours les côtes d'Afrique, d'en faire le tour, & de revenir en Egypte, en rentrant dans la Méditerrannée par les colones d'Hercule ; c'est-à-dire, par le détroit de Cadix ou de Gibraltar. Il fut obéi. Les Phéniciens, au sortir de la mer Rouge, entrerent dans l'océan méridional, & suivirent constamment les côtes. Quand l'automne fut venu, ils prirent terre, semerent du bled dans l'endroit où ils se trouvoient, attendirent qu'il fût mûr, & la récolte faite, se rembarquerent. Ces navigateurs employerent deux années, en côtoyant ainsi l'Afrique, pour arriver aux colonnes d'Hercule. Parvenus à ce détroit, ils le franchirent, entrerent dans la Méditerrannée, & se rendirent à l'embouchure du Nil la troisiéme année de leur course [a].

L'histoire ne nous fournit point, quant à ce moment, d'autres faits dont nous puissions faire usage par rapport à la Géographie. Considérons maintenant l'état de cette science dans sa partie mathématique, & cherchons à découvrir les progrès qu'on pouvoit y avoir faits dans les siécles qui terminent cette derniere Partie de notre ouvrage.

[a] *Herod.* l. 4, n. 42.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je crois que ce qui constitue l'essence & la partie scientifique de la Géographie, étoit alors assez peu connu. Je doute qu'on eût sçû encore y appliquer convenablement des lumieres que peuvent & doivent fournir l'Astronomie & la Géométrie. On connoissoit, d'après les relations des voyageurs, plusieurs contrées ; mais on ne jugeoit de leurs positions & de leurs distances respectives, que d'une maniere très-vague & très-incertaine. On n'étoit nullement en état de les déterminer avec quelque sorte de précision. Les idées mêmes qu'on avoit de la figure de la terre, ne se ressentoient que trop de l'ignorance de ces siécles peu éclairés dans la partie mathématique de la Géographie. Du temps d'Homere, on regardoit notre globe comme une surface plate, environnée de tous côtés d'un courant d'eau [a]. J'ai déja dit plus d'une fois que ce poëte avoit probablement passé sa vie dans différentes contrées de l'Asie Mineure. On ne peut nier que, pour son temps, il ne fût très-instruit. Ses idées sur la figure de la terre pourroient donc bien avoir été celles qu'on suivoit

[a] *Iliad.* l. 18, v. 606, 607. = *Gemin.* c. 13, p. 54. = *Macrob.* in somn. Scip. l. 2, c. 9, p. 151.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

alors chez les peuples de ces contrées. Cette erreur même n'étoit pas encore bien détruite du temps d'Hérodote. Il se mocquoit des auteurs qui, décrivant le circuit de la terre, la répréſentoient ronde, comme si on l'avoit, dit-il, tournée sur le tour, Ce sont ses termes [a].

A l'égard des Grecs d'Europe, nous ne voyons pas qu'avant Anaximandre personne eût osé, parmi eux, tenter de perfectionner la Géographie à l'aide de l'Astronomie & de la Géométrie. Le Disciple de Thalès passoit, en effet, pour le premier des Grecs qui eût trouvé l'art de dresser des cartes [b]. Mais que penser de ces productions géographiques, s'il est vrai, ainsi qu'on l'assure, qu'Anaximandre se figurât la terre faite comme un cylindre [c]. Pythagore passoit pour avoir imaginé le premier de partager le globe terrestre en cinq zones à l'imitation du globe céleste [d].

Quoi qu'il en soit, l'ignorance des Grecs d'Europe en Géographie a été, à tous égards, extrême pendant bien

[a] L. 4, n. 36.
[b] *Strabo*, l. 1, p. 13.
[c] *Plut.* t. 2, p. 895. D. Anaximene, Leucippe & Démocrite n'avoient pas des idées plus raisonnables de la figure du globe terrestre. *Ibid.*
[d] *Plut.* Ibid. p. 896.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

des siécles. Ils ne paroissent pas même avoir eû connoissance des découvertes faites dans les anciens voyages dont j'ai parlé ci-dessus. Elles n'avoient pas été absolument inconnues à Homere. Je crois avoir montré qu'il en existoit des traces assez sensibles dans ses poëmes; mais ces notions ne percerent & ne prirent crédit que fort tard chez les Grecs d'Europe. La partie historique de la Géographie étoit beaucoup plus défectueuse chez eux, dans les siécles postérieurs à Homere, que dans ceux auxquels a vécu ce grand poëte. Les faits qu'on va lire ne permettent pas d'en douter. Ils sont, à la vérité, étrangers à l'époque que je me suis prescrite, mais j'espere qu'on me pardonnera cette digression, d'autant plus qu'elle servira à prouver combien il régnoit d'incertitudes & d'imperfections dans les connoissances des anciens.

Hérodote, postérieur à Homere au moins de 400 ans, ne croyoit pas que la mer environnât la terre. » Je ne sçau» rois m'empêcher, dit-il, de rire de » ceux qui prétendent que l'Océan cou» le à l'entour de notre continent. On » n'en peut donner nulle preuve [a]. Je

[a] L. 4, n. 8, 36, 45.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

» crois, ajoute-t-il ailleurs, qu'Homere » avoit puisé dans quelque ouvrage de » l'antiquité ce qu'il débite sur l'O- » céan : mais c'étoit sans y rien com- » prendre, répétant ce qu'il avoit lû, » sans trop sçavoir ce qu'il avoit lû [a] ».

Le même Hérodote, parlant du voyage entrepris autour de l'Afrique par ordre de Néchos, fait son possible pour rendre suspect le récit qu'il en avoit entendu faire. Il regarde comme fabuleuses les circonstances les plus capables d'en attester aujourd'hui la vérité. Il ne pouvoit, par exemple, s'imaginer que ces navigateurs eussent vû, comme ils le disoient, le Soleil dans une position contraire à celle dans laquelle on le voit en Europe [b]. En général, la maniere dont cet auteur, si instruit d'ailleurs & si judicieux, s'explique sur ce voyage, fait assez sentir qu'il n'en comprenoit, ni le but,

[a] L. 2, n. 23.

[b] L. 4, n. 42.

Les Phéniciens assuroient avoir vu, dans une partie de cette course, le Soleil à leur droite. Pour entendre en quoi cette circonstance pouvoit choquer Hérodote, il faut sçavoir que les anciens appelloient l'Occident, le devant; l'Orient, le derriere; le Septentrion, la droite, & le Midi la gauche du monde. Ils se fondoient sur ce que le mouvement apparent des cieux, étant d'Orient en Occident, on devoit prendre en conséquence l'Occident pour la partie antérieure du monde.

ni la direction [a]. Hérodote cependant avoit pris naissance dans l'Asie Mineure ; mais selon toutes les apparences, il en étoit sorti de bonne heure, & avoit passé sa jeunesse, & même la plus grande partie de sa vie dans la Gréce Européenne.

Produisons des preuves encore plus étonnantes de l'incapacité des Grecs Européens en Géographie, dans les siécles postérieurs à Homère. Du temps que Xercès vouloit assujettir la Gréce, il arriva en Europe des Députés de l'Ionie, demander qu'on vînt délivrer leur pays de la domination des Perses. Ces députés se rendirent à Egine, où l'armée navale de la Gréce se trouvoit alors rassemblée. Ils exposerent le sujet de leur ambassade, & prierent qu'on fît avancer la flotte vers l'Ionie. Mais leur demande fut rejettée. Jamais les Grecs n'oserent passer l'Isle de Délos. Deux raisons les y retinrent. Ils ignoroient d'abord la route qu'il falloit tenir, au-delà de Délos, pour se rendre dans l'Ionie. Ils craignirent, en second lieu, d'entreprendre un pareil voyage, persuadés qu'il y avoit aussi loin d'Egine à Samos, que d'E-

[a] Voyez l. 4, n. 4.

I.re PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

gine aux colonnes d'Hercule [a]. Ce dernier motif montre quelle étoit alors leur ignorance grossiere en Géographie ; & il faut observer que la flotte dont je parle rassembloit l'élite de toutes les forces maritimes de la Gréce Européenne.

Il faut croire que les Grecs s'appliquerent par la suite à acquérir des notions plus justes & plus exactes de la position & de la distance des lieux. La Géographie fit sans doute des progrès, particuliérement depuis les conquêtes d'Alexandre. Mais les connoissances, dont cette science a pû s'enrichir autrefois, ont toujours été bien imparfaites. Dans les beaux jours de la Gréce & de Rome, c'est-à dire, dans des âges qui, à bien des égards, peuvent être regardés comme très-éclairés, tout ce que l'on connoissoit de la terre occupoit, sur les cartes, un espace deux fois plus long que large [b]; attendu qu'on n'avoit aucune idée des pays situés au delà de la ligne. L'espace, dont je parle, comprenoit environ les deux tiers de l'Europe, le tiers de l'Afrique, &, à-peu-

[a] *Herod.* l. 8, n. 132.
[b] *Geminus*, c. 13, p. 52.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

près, le quart de l'Asie. On ne connoissoit donc alors que cette partie de la terre qui est renfermée sous la zone tempérée septentrionale, encore s'en falloit-il beaucoup que tous les pays, situés sous cette zone, fussent exactement connus.

A l'égard des idées que les sçavans se formoient du reste de notre globe, elles étoient bien peu raisonnables. La plupart étoient persuadés que des cinq zones, il n'y en avoit que deux qui fussent habitables. D'un côté le froid excessif, & de l'autre les chaleurs extrêmes ne permettant pas, à ce qu'ils pensoient, d'habiter les trois autres (1). Ce n'étoit, au surplus, que par le raisonnement & la connoissance qu'on avoit de la figure de la terre, que les philosophes dont je parle, supposoient que la zone tem-

(1) Sans un passage de Plutarque, t. 2, p. 896. & un de Géminus, c. 13 on pourroit assurer hardiment que c'étoit le sentiment général des anciens; mais Pythagore, au rapport de Plutarque, pensoit que la zone torride pouvoit être habitable. La raison, au surplus, qu'en rendoit ce philosophe, prouve bien l'ignorance extrême où l'on étoit alors de la Physique & de la Géographie. On voit sensiblement que les anciens ne parloient jamais de ces matieres qu'au hasard, & sans aucune espece de principes, ni de connoissances.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pérée méridionale pouvoit être habitée. Ils sçavoient que cette zone étant à une même distance de l'équateur que celle où ils habitoient, on devoit par conséquent y jouir d'une température d'air à-peu-près égale. Ils en concluoient que l'une de ces zones étant habitée, l'autre pouvoit l'être aussi. Du reste, ils n'avoient aucune certitude qu'elle le fût. Car loin d'entretenir quelque commerce avec les peuples de ces contrées, on ne pensoit seulement pas qu'il fût possible d'en avoir aucun. » Lorsque nous parlons, » dit Géminus, des habitans de la zone » méridionale, ce n'est pas comme » sçachant que cette zone soit habitée, » nous croyons seulement qu'elle peut » l'être. Du surplus, nous n'en avons » point d'assurances positives ». Cicéron n'étoit guéres mieux instruit. » Voyez, fait-il dire à Scipion, voyez » la terre comme environnée de cinq » zones, desquelles il n'y en a que deux » d'habitées; celle du milieu étant brûlée » continuellement des ardeurs du Soleil, tandis qu'il gele perpétuellement

[a] *Geminus* c. 13, p. 50. Géminus vivoit du temps de Sylla & de Cicéron. == Voyez aussi *Hygin.* poët. astron. c. 8, p. 355.

» ſous les deux dernieres. Encore les » hommes qui habitent la zone tempé- » rée méridionale, font-ils d'une eſ- » pece qui n'a rien de commun avec la » nôtre [a] ».

III[e]. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Pline parlant des deux zones tempé- rées, dit poſitivement qu'il ne peut y avoir de communication entre leurs habitans, à cauſe de l'extrême chaleur qui brûle celle qui les ſépare [b]. Macrobe enfin s'étendant davantage ſur ce ſujet, aſſure que les peuples des deux zones tempérées n'ont jamais eu de commerce enſemble, & qu'il eſt même impoſſible qu'ils en aient aucun, par les obſtacles qu'y apportent les horribles chaleurs de la zone torride [c]. On n'admettoit donc alors des habitans dans la zone tempérée méridionale, que par conjecture & par ſimple vraiſemblance, de la même maniere, à peu-près, que certains philoſophes en ſuppoſoient dans la Lune [d].

Une preuve bien marquée de l'imperfection où certaines parties des ſcien-

[a] In ſomn. Scip n. 6, t. 3, p. 417. = Voyez auſſi *Hygin.* poët. aſtron. l. 1, c. 8. = *Lucret.* l. 5, v. 205. 206.

[b] L. 2, ſect. 68, p. 107.

[c] In ſomn. Scip. l. 2, c. 5, p. 135 & 137. = *Hygin.* loco cit. p. 355. = *Diod.* l. 1, p. 49.

[d] Voyez *ſuprà*, c. 2, art. 2, p. 212 & 213.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ces sont restées si long-temps, c'est de voir l'antiquité dans cette opinion presque générale, après ce que l'histoire nous apprend encore aujourd'hui, des différens voyages faits autour de l'Afrique. Car indépendamment de celui que les Phéniciens entreprirent par ordre de Néchos, on sçait que peu de siécles après le regne de ce Prince, Xercès chargea un Persan de considération, d'une semblable commission. Ce navigateur, il est vrai, n'avança pas aussi loin que les Phéniciens dont je viens de parler; mais il dut toujours résulter de son expédition, des indices sur les habitans de la zone tempérée méridionale. Il assuroit positivement y en avoir vû [a].

Bien plus récemment encore, les Carthaginois avoient envoyé Hannon, navigateur expérimenté, à la découverte des côtes occidentales d'Afrique. Sa relation existe encore aujourd'hui. Elle nous apprend que ce Capitaine avoit pénétré au moins jusqu'au cinquiéme dégré de latitude septentrionale [b]. L'histoire de cette entreprise, publiée originairement en langage Punique, fut depuis traduite en Grec, & c'est

[a] *Herod.* l. 4, n. 43.
[b] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript.

dans cet état qu'elle nous est parvenue. On sçait combien la langue Grecque étoit familiere aux auteurs dont je viens de parler : par quelle fatalité cependant les anciens n'ont ils pas profité de toutes ces découvertes ? & pourquoi même semblent-elles être tombées dans l'oubli presque en naissant ?

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Quant à ce qui regarde plus particuliérement la superficie de notre globe, je veux dire la situation exacte & respective des mers, des continents & des Isles, les anciens ont été dans une grande ignorance sur tous ces chefs. Faute de machines convenables, & manque d'instrumens astronomiques, ils n'ont pû se procurer les connoissances précises dont nous jouissons aujourd'hui. On ne pouvoit pas faire les observations qui leur servent de base & de fondement. Ces importantes découvertes étoient réservées pour les siécles dans lesquels nous vivons. En moins de cinquante années, la Géographie s'est plus enrichie qu'elle n'avoit fait dans l'espace de près de cinq mille.

Fin du troisieme Livre.



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité : espace d'environ 560 ans.

LIVRE QUATRIEME.

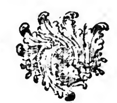
Du Commerce & de la Navigation.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

L'ÉPOQUE que nous parcourons présentement, doit être regardée comme une de celles qui ont été les plus avantageuses au Commerce & à la Navigation. Les siécles qui terminent cette derniere Partie de notre ouvrage, sont les siécles brillans de Tyr. Les Phéni-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ciens mêmes n'ont pas été les seuls chez lesquels on ait vu alors fleurir le trafic maritime. Il étoit également en honneur chez plusieurs autres nations. J'en ai déjà touché quelques mots dans le livre précédent, en rendant compte des progrès de la Géographie. Les faits, dont il me reste à parler, confirmeront les idées qu'on a déjà pû se former du tableau que vont nous présenter les siécles qui fixent présentement nos regards. Je réunirai, sous un seul & même point de vue, ce que j'ai à dire dans cette derniere Partie sur l'état du Commerce & de la Navigation, relativement aux différens peuples qui s'y sont appliqués. Il n'est pas possible, dans ce moment, de diviser ces deux objets & de les traiter séparément.



IIIe. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

On a vu dans les livres précédens l'aversion que les Egyptiens avoient originairement pour la mer, & le peu d'estime qu'ils faisoient du Commerce [a]. J'ai eu soin d'observer que, quoique Sésostris n'eût rien oublié pour faire changer cette façon de penser, il n'avoit cependant pas pû la détruire [b]. Les premiers Monarques qui succéderent à ce Prince, ou négligerent le commerce, ou ne purent pas réussir à le faire goûter à leurs sujets. On ne voit point que, pendant une longue suite de siécles, il soit question du Commerce des Egyptiens. Il paroît seulement, par les Livres saints, que, du temps de Salomon, on tiroit beaucoup de chevaux de l'Egypte pour le service de ce Prince [c]. On en pourroit conclure qu'il devoit y avoir alors quelque trafic direct entre les Egyptiens & les Hébreux.

[a] Prem. Part. l. 4.
[b] Seconde Part. l. 4.
[c] 3, *Reg.* c. 10, vers. 28, 29.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Mais on peut également supposer que ce Commerce se faisoit par des mains tierces. Nous apprenons, par les poëmes d'Homere & par les écrits d'Hérodote, que les Phéniciens entretenoient des correspondances suivies avec les Egyptiens, & qu'il y avoit un Commerce réglé établi très-anciennement chez ces peuples [a], commerce dont il est parlé souvent dans l'Ecriture [b]. Les Phéniciens mêmes ont été, pendant bien du temps, la seule nation à qui l'entrée des ports de l'Egypte ait été ouverte [c]. C'étoit peut-être par cette voie que Salomon tiroit ses chevaux de l'Egypte. Quoi qu'il en soit, ce n'étoient pas vraisemblablement les Egyptiens qui alloient eux-mêmes trafiquer sur les côtes de Judée. Ils ne sortoient point de leur pays. Cette nation agissoit autrefois comme agissent encore aujourd'hui la plupart des peuples de l'Asie, qui attendent que les Européens viennent emporter leurs marchandises, & les pourvoir de ce dont ils peuvent avoir besoin.

Les Egyptiens étoient, en général,

[a] *Odyss.* l. 14, v. 288, 3. = *Ezechiel*, c. 27, ℣. 7. &c. = *Herod.* l. 1, n. 1.

[b] Voyez *Isaie*, c. 23, ℣. 1. 4.

[c] Voyez la prem. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

si peu jaloux du Commerce, qu'ils abandonnerent celui de la mer Rouge à tous les peuples qui voulurent l'exercer. Ils souffrirent que les Phéniciens, les Iduméens, les Hébreux & les Syriens y eussent successivement des flottes [a]. Il est également certain que, pendant une longue suite de siécles, les Egyptiens n'entretinrent, ni flottes marchandes, ni forces navales.

Vers les derniers temps de la Monarchie Egyptienne, les Souverains qui monterent sur le trône ouvrirent enfin les yeux sur l'importance & les avantages du Commerce. Bocchoris, qui régnoit environ l'an 670 avant J. C. publia des loix très-sages sur cet objet [b]. Ses successeurs l'imiterent. Les historiens de l'antiquité rapportent aux derniers Monarques de l'Egypte, les réglemens concernant le négoce & le trafic dans cet Empire [c].

Ce fut aussi sous le regne de ces Princes, qu'on vit s'abolir l'ancienne façon de penser des Egyptiens à l'égard des étrangers, auxquels l'abord de l'Egypte avoit toujours été interdit. Psammé-

[a] Voyez Prideaux, Hist. des Juifs, t. 1, p 9, 12, 15, 16, 17.

[b] *Diod.* l. 1, p. 90, 106.

[c] Ibid. p. 78.

tique, qui occupa le trône environ 100 ans après Bocchoris, ouvrit les ports de son royaume aux nations étrangeres. Il accueillit particuliérement les Grecs, & permit à plusieurs d'entre eux de former des établissemens sur les côtes de l'Egypte [a].

III. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Néchos, fils & successeur de ce Prince, prit singuliérement à cœur de faire prospérer le Commerce & la Navigation dans ses Etats. Il entreprit, dans cette vûe, de joindre la Méditerranée à la mer Rouge, par un canal qui partît du Nil. Ce projet, déjà tenté inutilement par Sésostris [b], n'eut pas un plus heureux succès sous le regne de Néchos. Il fut obligé de l'abandonner [c]. Mais ce dessein montre toujours le désir qu'avoit ce Monarque de faciliter & d'étendre le Commerce maritime dans son Royaume.

Néchos ayant renoncé à l'entreprise dont je viens de parler, porta toute son attention du côté de la marine. Il fit construire quantité de vaisseaux, les uns sur la Méditerrannée, & les autres sur la mer Rouge [d]. Son intention étoit de

[a] *Herod.* l. 2. n. 154 — *Diod.* l. 1, p. 78.

[b] Voyez la seconde Part. L. 2.

[c] *Herod.* l. 2, n. 158.

[d] Id. ibid.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

prendre une connoissance exacte, non-seulement de ces mers, mais aussi de celles des Indes. Ce Monarque même conçut de plus vastes projets. Ce fut en effet par ses ordres que les Phéniciens entreprirent ce voyage autour de l'Afrique, dont j'ai déja parlé dans les livres précédens [a], & sur lequel j'aurai encore occasion de revenir.

Depuis cette époque, les Monarques Egyptiens continuerent à s'occuper beaucoup de la marine. Ils firent construire des flottes, & tâcherent de former leurs sujets à la mer. Leurs soins & leurs travaux ne furent pas infructueux. Sous le regne d'Apriès, petit-fils de Néchos, les Egyptiens se trouverent assez puissans & assez expérimentés sur la mer, pour livrer bataille aux Phéniciens & les battre [b]. Ce fait est la preuve la plus marquée qu'on puisse citer des progrès que ce peuple avoit fait alors dans la Navigation, & du dégré de supériorité que les forces navales de l'Egypte avoient acquises en si peu de temps.

Apriès eut pour successeur Amasis. Ce Prince, qu'on doit regarder com-

[a] *Suprà*, l. 2 & l. 3, p. 265.
[b] *Herod.* l. 2, n. 161. — *Diod.* l. 1, p. 79.

me le dernier Monarque de l'ancienne Egypte, entra dans toutes les vûes de ses prédécesseurs. Il les seconda parfaitement, en favorisant le Commerce de tout son pouvoir, & en attirant par ses bienfaits les étrangers en Egypte [a]. Si cette Monarchie eût subsisté plus long-temps, il est à présumer que le Commerce & la Navigation y auroient fait de grands progrès. Les Egyptiens auroient appris à la fin à profiter des avantages de leur situation. Il y a, en effet, peu de contrées dans l'univers placées aussi heureusement que l'Egypte, par rapport au Commerce. Egalement à portée de la mer Rouge & de la Méditerrannée, destinée, pour ainsi dire, par la nature à servir de centre & de réunion à l'Asie, à l'Afrique & à l'Europe, elle peut embrasser & attirer dans son sein le Commerce de toutes ces différentes parties du monde. Mais l'ancienne Monarchie des Egyptiens touchoit à sa fin, lorsque ces peuples commencerent à s'appercevoir de leurs avantages. Ils ne purent donc en profiter.

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Les Egyptiens, au surplus, avoient porté jusques dans leur marine & leur

[a] *Herod.* l. 2, n. 178.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

négoce, cet esprit de singularité qui a toujours caractérisé cette nation. Leurs vaisseaux étoient construits & armés d'une maniere absolument différente de celle qu'on suivoit chez les autres peuples. Les agrêts & les cordages[a] y étoient disposés d'une façon qui paroît très-bisarre & très-singuliere. A l'égard du négoce, j'ai déja dit que les hommes ne daignoient pas s'en mêler; tout le trafic passoit par les mains des femmes[b].

C'est au reste tout ce que nous pouvons dire de l'état du Commerce & de la Navigation chez les anciens Egyptiens. Nous manquons des instructions & des connoissances nécessaires pour traiter convenablement ces deux objets. Nous ignorons, par exemple, quels étoient particuliérement les objets dont trafiquoient les Egyptiens, & la maniere dont ils exerçoient leur négoce. Nous ne sommes pas mieux instruits de la forme & de la valeur de leurs especes monnoyées. A peine peut-on proposer quelques conjectures sur ce dernier article (1). Je finis en observant

[a] Herod. l. 2, n. 36.
[b] Prem. Part. l. 6, c. 2.

(1) Il y a seulement lieu de présumer que très-anciennement on se servoit

que les Egyptiens ne s'étant appliqués sérieusement au commerce que sur le déclin de leur Monarchie, ces peuples n'ont vraisemblablement pas eu le temps de connoître toutes les branches & tous les rapports d'un objet dont l'étendue est si vaste & si difficile à pénétrer.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

en Egypte pour le commerce, entr'autres pieces de métal, de feuilles d'or très légeres, & portant en creux d'un côté l'empreinte d'une espece de feuille de rosier. Voyez le Recueil d'Antiquités de M. le Comte de Caylus, t. 1, p. 18, & les Mémoir. de Trev. Mai 1756, p. 1253, &c.



III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Phéniciens.

QUELQUE idée que j'aie déja pu donner du Commerce & des richesses des Phéniciens, elle n'approche cependant pas de celle qu'on doit s'en former dans les siécles que nous parcourons présentement. Ces peuples se trouverent alors maîtres de tout le commerce qui se faisoit dans le monde connu. L'empire de la mer étoit entre leurs mains; empire qu'ils avoient particuliérement mérité par leur habileté & leur expérience dans la Navigation. On voit en effet que c'étoit toujours aux Phéniciens que les autres nations s'adressoient, lorsqu'il s'agissoit de quelque grande entreprise maritime. Les flottes que Salomon envoyoit dans le pays d'Ophir, étoient conduites par des Phéniciens [a]. Ce furent aussi des navigateurs de cette nation que Néchos chargea de faire le tour de l'Afrique [b], expédition qui, eu égard au temps,

[a] 3. *Rég.* c. 9, *ỷ.* 29. = 2. *Paral.* c. 8, ỷ. 18.
[b] *Sup.* *à*, l. 3, p. 265.

demandoit

demandoit un courage & des talens bien supérieurs.

IIIe. Part.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Jusqu'à présent, c'est-à dire, dans la premiere & dans la seconde Partie de cet ouvrage, je n'ai parlé que de Sidon. Je l'ai représentée comme la plus considérable & la plus opulente de toutes les villes qu'on connût alors dans la Phénicie. Mais dans les siécles qui fixent maintenant nos regards, cette ancienne capitale se vit entierement effacée par Tyr sa colonie. Les écrivains de l'antiquité sont partagés sur l'époque de la fondation de cette ville. Sans entrer dans toutes les discussions qu'entraîneroit un examen exact de leurs sentimens, il suffit d'observer que, du temps d'Homere, Tyr étoit encore si peu célebre, qu'il ne la nomme seulement pas. Il n'est question que de Sidon dans les écrits de ce grand poëte [a]. Tyr, néanmoins, ne tarda pas à s'élever. On voit, peu de temps après Homere, cette ville non-seulement égaler, mais même surpasser Sidon. Isaïe, Jérémie, Ezéchiel & les autres Prophêtes représentent Tyr comme la ville la plus commerçante & la plus riche qu'il y eût au-

[a] Voyez la 2e Part. l. 4, chap. 2.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

trefois dans l'univers (1). Ses habitans joignoient à l'activité & à l'intelligence que demande le trafic maritime, la capacité & la bravoure militaire.

Plusieurs villes dépendantes de Tyr, ayant entrepris de se soustraire à sa domination, eurent recours à Salmanasar, Roi d'Assyrie. Ce Monarque prit en main leurs intérêts, & se déclara contre les Tyriens. Il équipa une flotte de 60 voiles; mais cette armée fut battue par une escadre Tyrienne, composée seulement de douze vaisseaux. Cette action rendit le nom des Tyriens si redoutable sur la mer, que Salmanasar n'osa plus se commettre contre eux sur cet élément. Il jugea plus avantageux de les attaquer par terre. Ce Prince forma donc le siége de Tyr, qu'il convertit par la suite en blocus. La place se trouva bien-tôt réduite à de fâcheuses extrémités, parce que les Assyriens avoient bouché tous les acquéducs, & intercepté tous les conduits qui pouvoient y porter de l'eau. Pour remédier à cet inconvénient, les Tyriens imaginerent de creuser des puits. Cet expédient leur réussit au point de les met-

(1) Il ia prophétisoit sous le regne d'Achaz, vers l'an 740 avant J. C.

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

tre en état de tenir bon pendant cinq ans. Salmanasar alors étant venu à mourir, les Assyriens leverent le siége, & Tyr, pour cette fois, échappa au danger éminent qui la menaçoit [a]. Cet événement arriva vers l'an 720 avant Jesus-Christ.

Depuis cette époque, jusqu'au regne de Nabuchodonosor, Tyr vit toujours croître son commerce & sa splendeur. Pour donner en peu de mots une idée de cette ville, & faire sentir quelles étoient ses richesses & l'étendue de son négoce, je ne sçaurois mieux faire que de transcrire les expressions dont s'est servi le prophête Ezéchiel pour peindre & caractériser Tyr dans ses beaux jours (1).

» O Tyr! s'écrie le Prophête, vous » avez dit en vous-même: Je suis une » ville d'une beauté parfaite. Vos voi- » sins, qui vous ont bâtie, n'ont rien » oublié pour vous embellir. Ils ont fait » tout le corps & les divers étages de » votre vaisseau de sapins de Sanir. Ils » ont pris un cedre du Liban pour vous » faire un mât. Ils ont poli les chênes

[a] *Ménander* apud Jos. antiq. l. 9. c. 14.

(1) Ezéchiel prophé- tisoit vers l'an 595 avant J. C.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

» de Bazan pour faire vos rames. Ils
» ont employé l'yvoire des Indes pour
» faire les bancs de vos rameurs, & ce
» qui vient de l'Italie pour faire vos
» chambres. Le fin lin d'Egypte, tissu
» en broderie, a composé la voile qui
» a été suspendue à votre mât. L'hya-
» cinthe & la pourpre des Isles d'Elisa
» ont fait votre pavillon. Les habitans
» de Sidon & d'Arad ont été vos ra-
» meurs; & vos sages, ô Tyr! sont de-
» venus vos pilotes. Tous les navires
» de la mer & tous les mariniers ont été
» engagés dans votre commerce &
» votre trafic. Les Carthaginois trafi-
» quoient avec vous, & remplissoient
» vos marchés d'argent, d'étain & de
» plomb. Javan, Thubal & Mosoch
» entretenoient aussi votre commerce,
» & amenoient à votre peuple des escla-
» ves & des vases d'airain. On a con-
» duit, de Thogorma dans vos mar-
» chés, des chevaux & des mulets. Les
» enfans de Dédan ont trafiqué avec
» vous. Votre commerce s'est étendu
» en plusieurs Isles, & l'on vous a don-
» né, en échange de vos marchandises,
» des tapis superbes, de l'yvoire & de
» l'ébene. Les Syriens ont été engagés
» dans votre trafic, à cause de la mul-

»titude de vos ouvrages ; ils ont exposé en vente dans vos marchés des perles, de la pourpre, des toiles ouvragées du Byssus, de la soie & toutes sortes de marchandises précieuses. Les peuples de Juda & d'Israël ont entretenu aussi leur commerce avec vous, & ils ont apporté dans vos marchés le plus pur froment, le beaume, le miel, l'huile & la résine. Damas, en échange de vos ouvrages si variés & si différens, vous apportoit de grandes richesses, du vin excellent, & des laines d'une couleur vive & éclatante. Dan, la Gréce & Mosel ont exposé en vente dans vos marchés des ouvrages de fer, de la myrre & des cannes d'excellente odeur. L'Arabie & les princes de Cédar étoient aussi engagés dans votre commerce. Ils vous amenoient leurs agneaux, leurs béliers & leurs boucs. Saba & Réma venoient aussi trafiquer avec vous. Ils exposoient dans vos marchés les parfums les plus exquis, les pierres précieuses & l'or. De tous les vaisseaux de la mer, les vôtres ont été les plus remarquables. Vos rameurs vous ont conduite sur les grandes eaux. Vous avez été comblée de biens & de gloi-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

» re ; jamais ville ne vous a été sembla-» ble. Votre commerce enrichissoit les » nations & les Rois de la terre [a] ».

On voit, par cette peinture vive & animée, que le Commerce de Tyr n'avoit alors d'autres bornes que celles du monde connu. Cette ville étoit le centre où tout aboutissoit. Les historiens profanes sont, à cet égard, entierement d'accord avec les Livres saints [b].

Tant de prospérités furent terminées par la plus horrible des catastrophes. Nabuchodonosor, souverain de Babylone, marcha contre Tyr, l'an 580 avant Jesus-Christ. Les motifs qui le déterminerent à cette entreprise nous sont inconnus. Les Tyriens opposerent une vigoureuse résistance aux efforts du Monarque Babylonien, mais l'événement ne leur fut pas favorable. Nabuchodonosor se rendit maître de leur capitale. Ce ne fut pas, à la vérité, sans de grandes peines & de grandes fatigues. Il demeura campé treize ans devant les murailles de Tyr [c]. Cette expédition fut si longue & si pénible, que *toute tête*, pour me servir de l'expres-

[a] Chap. 27 & 28.
[b] Voyez *Q. Curt.* l. 4, c. 4, p. 159 = *Strabo*, l. 16, p. 1097.
[c] *Joseph* Antiq. l. 10, c. 11, *sub fin.* = advers. *Appion.* l. 1, c. 7.

ſion du Prophète, *en étoit devenue chauve, & toute épaule pelée* [a]. La durée du ſiege avoit permis à la plus grande partie des habitans de ſe retirer avec leurs meilleurs effets dans une Iſle, fort voiſine du rivage où Tyr étoit bâtie [b]. Le vainqueur étant entré dans la place, n'y trouva donc preſque rien qu'il pût abandonner à ſes troupes pour les dédommager des fatigues & des travaux qu'elles avoient ſoufferts [c]. Il en fut tellement irrité que, mettant tout à feu & à ſang, il détruiſit la ville juſqu'aux fondemens, & fit paſſer au fil de l'épée tout ce qui pouvoit y être encore reſté d'habitans. C'eſt ainſi que perit l'ancienne Tyr, 567 ans avant J. C. Depuis ce déſaſtre elle ne ſe releva jamais. Le nom & la gloire de cette ville paſſerent à la nouvelle Tyr, qu'on bâtit dans une Iſle ſituée vis-à-vis de l'ancienne [d].

Je ne crois pas devoir terminer cet article ſans dire un mot des Carthaginois. Ils tiennent un rang trop conſidérable parmi les nations qui ſe ſont diſtinguées autrefois par le trafic mari-

[a] *Ezéchiel*, c. 29, ℣. 18.

[b] *Marsham*, p. 539.

[c] *Ezéchiel*, ch. 26, ℣. 11 & 12, ch. 27, ℣. 36.

[d] Voyez *Marsh.* p. 539.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

time pour qu'on puisse les passer sous silence. Ces peuples sont autant connus par leur habileté & leur expérience dans le Commerce & dans la Navigation, que par les longues & sanglantes gueres qu'ils eurent à soutenir contre les Romains.

Carthage, dont on place la fondation environ vers l'an 890 avant Jesus-Christ, dut sa naissance à l'ancienne Tyr [a]. La premiere forme de gouvernement établie à Carthage, fut bien certainement Monarchique. Mais cette constitution ne subsista pas long-temps. Tout nous porte à croire que Carthage se forma très-promptement en Republique [b]. Quoi qu'il en soit, cette colonie Phénicienne porta dans son nouvel établissement le goût & l'industrie de ses fondateurs. Le commerce étoit, à proprement parler, l'ame de Carthage, son occupation, son caractere propre & dominant, l'objet, en un mot, de toutes ses démarches, tant publiques que particulieres. Les personnages les plus éminens dans l'Etat, ne regardoient point comme au dessous d'eux, de se mêler du négoce [c]. Ils s'y

[a] *Marsh.* p. 398.

[b] Voyez *Arist.* de Repub. l. 2, c. 11.

[c] *Arist.* loco cit. p. 335. = *Polyb.* l. 6, c. 9.

appliquoient avec autant d'ardeur & d'attention que les moindres citoyens. Le trafic avoit donné naissance à Carthage ; le trafic lui donna l'accroissement, & la mit en état de disputer à Rome, pendant bien des années, l'Empire du monde.

Carthage étoit située bien plus avantageusement que Tyr. Placée au centre de la Méditerranée, à portée de l'Orient comme de l'Occident, elle embrassoit, par l'étendue de son Commerce, toutes les mers & toutes les contrées alors connues. Un port excellent offroit aux navires l'asile le plus assuré. Les côtes d'Afrique, région vaste & fertile, fournissoient abondamment les secours nécessaires pour faire subsister un peuple innombrable. Avec de pareils avantages, joints à ce génie pour le négoce & la navigation, que les Carthaginois avoient apportés de Phénicie, ils parvinrent à rendre bientôt leur État très-florissant. Heureux, s'ils ne s'étoient pas laissé entraîner à l'esprit de conquête & de domination, passion toujours funeste & ruineuse aux nations commerçantes.

L'histoire de Carthage ne nous fournit, au surplus, rien de particulier sur

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

les objets qui nous occupent présentement. Tout ce qu'on a lû dans les volumes précédens, sur le Commerce & la Marine des Phéniciens, convient également au commerce & à la marine des Carthaginois. Je ne trouve, à cet égard, aucune différence entre l'un & l'autre peuple. On pourroit ajouter qu'ils ont été également décriés pour leur mauvaise foi, & peut-être fort injustement. Nous ne connoissons les Phéniciens & les Carthaginois que sur des rapports très-suspects. Il faudroit, pour juger sainement du caractere de ces deux nations, qu'il nous fût resté quelque histoire de Phénicie ou de Carthage, écrite par un Phénicien ou par un Carthaginois. Nous serions alors en état de comparer les différents récits, & de connoître, par ce moyen, la vérité.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Grecs.

ON DOIT rapporter à l'époque qui nous occupe présentement, celle de la naissance du Commerce & de la Navigation chez les Grecs. Thucydide observe que ces peuples ne commencerent à s'appliquer sérieusement à la Marine, que depuis la guerre de Troye [a]. Ils s'y livrerent avec d'autant plus d'ardeur, que leur pays étant naturellement pauvre & stérile, un commerce vif & étendu pouvoit seul leur faire acquérir cette considération & cette opulence qui rendent une nation puissante & respectable.

L'histoire du Commerce & de la Navigation chez les Grecs, dans les siécles qui fixent actuellement nos regards, ne présente pas néanmoins des objets qui soient encore bien satisfaisans. On voit, à la vérité, quelques Villes de la Gréce, tant Asiatique qu'Européenne, commencer à s'adonner au trafic maritime; mais ces pre-

[a] L. 1, p. 11.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mieres tentatives furent bien foibles. Les Grecs alors n'étoient, ni assez industrieux, ni assez instruits pour établir un grand Commerce. Les arts & les sciences n'avoient encore acquis aucun dégré de perfection dans la Gréce. Je crois l'avoir suffisamment prouvé dans les livres précédens. Aussi voyons-nous que l'or & l'argent y étoient très-rares, même sur la fin des siécles qui font l'objet de cette derniere Partie de notre ouvrage.

A l'égard de l'habileté & de l'expérience des Grecs dans la Marine, on en peut juger sur une simple réflexion. Il est constant que ces peuples n'ont jamais sçu se servir que de la grande Ourse pour diriger la route de leurs vaisseaux [a]. Ce fait seul nous prouve quelle étoit leur ignorance & leur incapacité. Ajoutons-y ce qu'on a déjà vu ailleurs, que du temps de Xercès, les Grecs croyoient encore qu'il y avoit aussi loin d'Egine à Samos, que d'Egine aux colonnes d'Hercule, & qu'ils ignoroient la route qu'il falloit tenir, passé l'isle de Délos, pour se rendre dans l'Ionie [b].

[a] *Arat.* Phœnom. v. 40, &c. = *Ovid.* Fast. l. 3, v. 107. = *Trist.* l. 4, Eleg. 3, *init.*

[b] *Suprà*, l. 3, chap. 4, p. 271.

Quant à la force & à la capacité de leurs vaisseaux, j'en ai parlé amplement dans la seconde Partie de cet ouvrage. On y a vu que ces bâtimens étoient très-foibles & très-médiocres. Leur Marine, à cet égard, n'avoit fait aucuns progrès. Quelle idée, en effet, peut-on s'en former, lorsqu'on voit dans la guerre du Péloponése, les Lacédémoniens transporter leurs vaisseaux par terre d'une mer à l'autre [a]. Il paroît même que ces sortes d'expédiens étoient alors d'un usage assez fréquent & assez ordinaire [b]. D'après ces faits, on ne doit pas s'attendre à recueillir beaucoup d'agrément & de satisfaction de l'exposé que nous allons faire de l'état où étoient le Commerce & la Navigation chez les Grecs, dans les siécles qui fixent maintenant notre attention. Je vais parcourir succinctement, & suivant l'ordre chronologique, l'histoire des principales villes de la Gréce qui s'y sont alors distinguées.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Les habitans de l'isle d'Egine peuvent être regardés comme les premiers peuples de la Gréce Européenne qui se soient fait considérer par leur intelli-

[a] *Thuc.* l. 7, n. 81.
[b] Voyez *Strab.* l. 8, p. 516.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

gence dans le trafic maritime. On voit, en effet, peu de temps après le retour des Héraclides dans le Péloponése, les Eginétes faire un grand Commerce dans la Gréce. Ils venoient débarquer à Cylène, & se servoient ensuite de mulets pour transporter leurs marchandises dans l'intérieur des terres [a]. Ce fut aussi vers les mêmes siécles, que ces peuples imaginerent de faire battre de la monnoie d'or & d'argent, qui étoit forte & pésante [b]. Si l'on en croit même quelques auteurs, ils ont été les premiers parmi les Grecs qui ayent mis les especes monnoyées en usage [c].

Les Eginétes n'étoient parvenus à rendre leur Isle le centre de tout le Commerce de la Gréce [d], que par leur attention à entretenir des forces navales considérables. On peut dire que dans les siécles, dont je parle présentement, ils étoient regardés comme le peuple de la Gréce le plus puissant qu'il y eût alors sur la mer [e]. Les Eginétes ont même été mis au nombre des nations qui

[a] *Pauf.* l. 8, c. 5.

[b] *Pollux*, l. 9, c. 6, p. 1067. == *Hesichius*, vocat. Αἰγιναῖον νόμισμα.

[c] *Marm. Oxon.* epoch. 29. == *Ælian.* Var. Hist. l. 12, c. 10. == *Strabo*, l. 8, p. 577.

[d] Voyez *Strabo*, Ibid.

[e] Voyez *Herod.* l. 5, n. 83. == *Plut.* in Themisth. p. 113. == *Pauf.* l. 2, c. 29.

en ont tenu l'Empire pendant quelque temps [a]. Ils ne purent pas néanmoins se maintenir dans cet état d'opulence & de prospérité. Le rôle que ces peuples ont joué dans la Gréce a été aussi court que brillant. Chassés de leur Isle par les Athéniens, du temps de Périclès, les Eginétes ne purent jamais se relever de cet échec [b]. Leur puissance navale fut anéantie, & leur Commerce presque éteint.

Après les Eginétes, je crois devoir placer les Corinthiens. Ils se sont fait connoître de très-bonne heure par leurs richesses & par leurs forces maritimes. Difficilement pourroit-on trouver une ville située plus favorablement pour le Commerce, que l'étoit Corinthe. Placée sur cette langue de terre, qui joint le Péloponése au continent de la Gréce, à une distance presque égale des deux mers, cette ville sembloit avoir été destinée par la nature pour servir d'entrepôt à tous les peuples de ces contrées. Les Grecs autrefois trafiquoient plus par terre que par mer [c]. Tout le

[a] *Strabo*, l. 8, p. 576. = *Ælian.* Var. Hist. l. 12, c. 10. = *Euseb.* Chron. l. 2, n. 1514, p. 129.

[b] Voyez *Perizon.* not. *ad* Ælian. l. 12, ch. 10.

[c] *Thuc.* l. 1, p. 12. = *Strabo*, l. 8, p. 580.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Commerce alors passoit nécessairement par les mains des Corinthiens. C'est ainsi que, dans les temps anciens, ils amasserent de grandes richesses. Aussi voyons-nous les anciens poëtes de la Gréce donner souvent à Corinthe l'épithéte d'opulente [a].

Cette ville renfermoit dans son district deux ports ; l'un situé sur le golfe Saronique, & l'autre sur le golfe auquel elle donna son nom. Les Corinthiens sçurent profiter des avantages de leur position. Ils s'adonnerent à la Navigation, équiperent des vaisseaux peu de temps après la guerre de Troye, pour donner la chasse aux pirates, & protéger le Commerce [b]. Par ce moyen, Corinthe ne tarda pas à devenir l'entrepôt de toutes les marchandises qui se consommoient dans la Gréce [c]. Le succès encourageant ses habitans, l'art de perfectionner la Navigation fut l'objet de leur étude. Ils furent, dit-on, les premiers qui changerent la forme ancienne des vaisseaux. Au lieu de simples galeres, les Corinthiens construisirent des bâtimens à trois rangs de ra-

[a] *Hom.* Iliad. l. 2, B. v. 77. = *Thuc.* l. 1, p. 12.
[b] *Thuc* loco cit.
[c] Id. ibid.

mes. Cette invention dut leur procurer pendant quelque temps, une espéce de supériorité sur la mer. Nous ne voyons pas cependant que les Corinthiens soient comptés dans le nombre des nations qui ont eu l'Empire de cet élément. Il est parlé seulement dans Thucydide d'une action mémorable qui se passa entre ces peuples & les habitans de Corfou[b], environ l'an 660 avant J. C. C'étoit le plus ancien combat naval dont il fût fait mention dans les chroniques de la Gréce[c].

La position de Corinthe étoit telle, que cette ville auroit pû donner aisément la loi à tous les Grecs. Commendant sur deux mers & sur l'Isthme qui les sépare, il lui auroit été facile d'empêcher une moitié de la Gréce de communiquer avec l'autre. Mais le génie & l'inclination des Corinthiens les portoient plutôt au Commerce, qu'aux entreprises militaires. Satisfaits d'amasser de grandes richesses, ils ne s'occuperent uniquement que des moyens d'en jouir, & de se livrer à tout le luxe & à toute la délicatesse que l'opulence

[a] *Thuc.* loco cit.
[b] Id. Ibid.
[c] Ibid.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

peut fournir. Ils s'appliquerent aussi à rendre leur ville une des plus belles & des plus magnifiques de la Gréce. Rien n'y fut épargné. Corinthe étoit remplie de temples, de palais, de théatres, de portiques, de bains, & de quantité d'autres édifices aussi recommandables par la rareté des marbres employés à leur construction, que par l'élégance de leur architecture. Ces superbes bâtimens étoient en outre enrichis d'un nombre infini de colonnes & de statues dont la matiére étoit des plus précieuses, & le travail de la main des plus fameux maîtres. Le luxe, l'opulence & la molesse s'annonçoient à Corinthe de toutes parts. Elle étoit sans contredit la ville la plus riche & la plus voluptueuse qu'il y eut dans toute la Gréce.

Athénes, dont on a vu; dans la seconde Partie de cet ouvrage, que les forces maritimes étoient assez considérables dès le temps de la guerre de Troye, ne mérite cependant pas que nous nous arrêtions à en parler. Cette ville, durant tout l'espace de temps dont il s'agit présentement, n'a fait aucune figure, soit sur terre, soit sur mer. Elle n'avoit alors, ni Commerce, ni Marine. Solon

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

néanmoins n'avoit rien oublié pour mettre les arts & les manufactures en honneur à Athénes. Il avoit même fait une loi, par laquelle un fils ne seroit pas tenu de nourrir son pere qui ne lui auroit fait apprendre aucun métier [a]. Mais l'Attique étoit trop pauvre du temps de Solon [b], pour qu'on pût s'appercevoir promptement de l'utilité de ses réglemens. Il s'écoula plus d'un siécle avant que l'effet en fût bien sensible. Athénes n'est devenue célébre par son Commerce & par sa Marine, que depuis la premiere expédition des Perses dans la Gréce. C'est à cette époque qu'on voit commencer la gloire & la splendeur des Athéniens : je ne puis que l'indiquer : les siécles qu'elle renferme excédent les bornes que je me suis prescrites.

A l'égard des Lacédémoniens, on ne doit point mettre ces peuples au nombre de ceux qui se sont fait considérer par leur commerce & par leurs forces navales. L'esprit de gouvernement établi par Lycurgue, n'étoit nullement propre à rendre ces deux objets florissans à Sparte. Le commerce étoit

[a] *Plut.* in Solon. p. 90.
[b] Id. Ibid. p. 91.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

en quelque sorte banni de cette capitale. Le luxe non seulement y étoit proscrit, on avoit été jusqu'à interdire aux Spartiates la plûpart des arts méchaniques. Les conséquences d'une pareille politique se font aisément sentir. Personne n'ignore que le Commerce est l'ame & le soutien de la Marine; mais il ne peut y avoir de commerce dans un Etat où les arts ne sont point cultivés, & où l'industrie n'est pas excitée. L'espéce de monnoie dont on faisoit usage à Sparte, formoit elle seule un obstacle invincible au Commerce. Elle étoit d'un très-mauvais fer, & si pesante, que pour porter une somme de dix mines (1), on avoit besoin d'une charette attelée de deux bœufs, & d'une chambre pour la serrer. Cette monnoie n'avoit point cours chez les autres peuples de la Gréce, qui la rebutoient, & en faisoient même des railleries [b].

Indépendamment de toutes ces considérations, plusieurs motifs s'opposoient à ce que Sparte ait jamais pû

[a] *Xenophon* de Rep. Laced. p. 397. — *Ælian.* Var. Hist. l. 6, c. 6. — *Plut.* in Lycurg. p. 44 47, 54. — *Nicol. Damasc.* in Excerpt. Vales. p. 522. — *Phil. strat.* Vita Apollon. l. 4, chap. 32.

(1) Dix mines font 709 liv. 6 s. 3 den. de notre monnoie.

[b] *Plut.* in Lycurg. p. 44.

former une Marine puissante. La Laconie, quoiqu'environnée par la mer au Levant, au Midi & au Couchant, n'en étoit cependant pas dans une position plus heureuse. Ses côtes sont mal saines, semées d'écueils & de rochers [a]. Elle n'avoit qu'un seul port, ou pour mieux dire, un havre [b], qui n'étoit, ni fort grand, ni fort commode. Disons enfin que Lycurgue avoit défendu aux Lacédémoniens de s'adonner à la mer [c]. Ne soyons donc point étonnés que la Navigation n'ait jamais été fort en honneur chez ce peuple. Il est vrai que, dans la suite des temps, Sparte, par certaines circonstances, se trouva forcée d'avoir des vaisseaux; mais elle s'en dégoûta promptement [d]. Aussi n'est-ce point par leurs exploits maritimes que les Lacédémoniens se sont illustrés.

Je pourrois parler de plusieurs autres peuples, tant de la Gréce Européenne que de la Gréce Asiatique, qui, vers les siécles dont nous nous occupons maintenant, commencerent à tourner leurs vues du côté du Com-

[a] *Strab.* l. 8, p. 580.

[b] Voyez *Thuc.* l. 1, n. 108, p. 70.

[c] *Plut.* Instit. Lac. p. 239.

[d] Ibid.

IIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

merce & de la Navigation. Car il est constant qu'alors un très grand nombre de villes des Isles & du Continent s'adonnerent au trafic maritime. Mais leur histoire ne mérite point d'attention particuliere, puisqu'elle ne fournit ni détails, ni circonstances capables de nous instruire & de nous éclairer. Je dirai seulement que les Rhodiens peuvent être nommés à juste titre les législateurs de la mer. Ils furent les premiers qui penserent à soumettre à des loix les usages concernant le trafic maritime & la police de la mer. Ces réglemens furent trouvés si sages, que la plûpart des autres nations les adopterent, & voulurent qu'on suivît les loix navales des Rhodiens, pour décider les différends qui pourroient survenir entre les gens de mer & les trafiquans. On ignore dans quel siécle ces loix furent rédigées. Il paroît seulement qu'elles étoient fort anciennes [a].

[a] *Cicero* pro lege Manil. n. 18, t. 5, p. 19 = *Strabo*, l. 14, p. 964.

On trouve à la fin du second volume de l'ouvrage intitulé *Jus Græco-Roman.* imprimé à Francfort en 1596, quelques loix écrites en Grec, & intitulées : *Loix navales des Rhodiens.* Plusieurs auteurs croient qu'en effet ces loix sont l'ancien texte de celles qui avoient été faites par les Rhodiens. Mais ce sentiment, on ne peut pas plus mal fondé, comme il me seroit aisé de le démontrer, si cette discussion

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

C'est au reste à cet esprit de Commerce qui s'empara de la plus grande partie des habitans de la Gréce, que ces peuples ont été redevables de ce dégré de puissance & de considération dont ils ont joui pendant quelques siécles. Une nation commerçante est, en général, une nation active & industrieuse. Le trafic maritime sur-tout exige beaucoup de travail, de hardiesse & de sagacité. Ces qualités influent nécessairement sur les mœurs, & rendent les esprits plus propres aux grandes entreprises. Les exemples des peuples que le Commerce a fait prospérer, ne me manqueroient pas, s'il étoit nécessaire de prouver cette vérité. Je finis par une réflexion sur la maniere dont, en différens temps, les Grecs ont envisagé le trafic.

Hésiode & Plutarque ont observé que, dans les siécles dont je parle présentement, le Commerce étoit en grand honneur chez les Grecs. Aucun travail, disent ces auteurs, n'étoit honteux; aucun art, aucun métier ne mettoit de différence parmi les hommes [a]. Une fa-

n'étoit pas totalement étrangere aux objet dont nous devons nous occuper.

[a] *Hésiod.* Op. & dies, v. 311. — *Plut.* in Solon. p. 79. D.

IIIe. PART.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

çon de penſer ſi raiſonnable & ſi utile à une nation telle que les Grecs, changea néanmoins. On voit par les ouvrages de Xénophon, de Platon, d'Ariſtote, & de pluſieurs autres écrivains de mérite, que dans leur ſiécle, les profeſſions qui pouvoient conduire à gagner de l'argent, étoient regardées comme indignes d'un homme libre [a]. Ariſtote ſoutient que, dans un Etat bien ordonné, on ne donnera jamais le droit de cité aux artiſans [b]. Platon veut qu'on puniſſe un citoyen qui feroit le Commerce [c]. On voit enfin ces deux philoſophes, dont les ſentimens ſont d'ailleurs ſi oppoſés ſur les principes & les maximes du Gouvernement, s'accorder à preſcrire que les terres ne ſoient cultivées que par des eſclaves [d]. Il eſt bien ſurprenant qu'avec de pareils principes, dont tous les Grecs paroiſſent avoir été imbus, ces peuples ayent été auſſi intelligens dans le Commerce, & auſſi puiſſans ſur la mer, qu'on ſçait qu'ils l'ont été pendant quelques ſiécles.

[a] *Xenoph.* Œcon. p. 482. == *Plato*, de Rep. l. 2. de Leg. l. 8, p. 907. == *Ar ſt.* de Rep. l. 7, c 9, l. 8, c. 2, l. 3, c. 4.

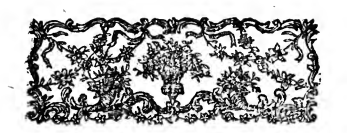
[b] *De Rep.* l. 3, c. 5, p 344. A.

[c] De Leg. l. 2, p. 799.

[d] *Pl.to* de Leg. l. 7, p. 891. == *Ariſt.* de Repub. l. 7, c. 10, p. 437. D.

Fin du quatrieme Livre.

TROISIEME



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité : espace d'environ 560 ans.

LIVRE CINQUIEME.

De l'Art Militaire.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

LES EXPÉDITIONS militaires n'ont été que trop fréquentes dans les siécles que nous envisageons présentement, & ces Princes nés pour le malheur de l'humanité, ces fléaux de la terre, qu'on a honorés du nom de conquérans, n'ont été alors que trop multipliés. Je ne m'arrêterai point à détailler leurs exploits.

IIIᵉ. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Nous devons moins envisager l'histoire de leurs conquêtes, que celle de l'Art militaire. Cet objet est celui qui doit principalement nous occuper. Je comprendrai sous un seul & même article les Babyloniens, les Assyriens, les Médes, les Syriens & les Egyptiens, eu égard au peu de détail que leur histoire fournit dans les siécles présens, par rapport à l'Art militaire. L'abondance des faits sera cause, au contraire, que je traiterai séparément ce qui concerne les peuples de l'Europe, c'est-à-dire, les Grecs.

On va voir par les faits dont je vais rendre compte, que dans les siécles qui font l'objet de cette derniere Partie de notre ouvrage, on faisoit la guerre de la même maniere, à peu près, qu'on l'avoit toujours faite jusqu'alors. Les peuples n'avoient encore que des connoissances très-bornées de l'Art militaire. Quant à la cruauté & la barbarie, que j'ai si justement reprochée aux premiers siécles, ceux dont je parle maintenant, n'offrent à cet égard aucune différence : on n'y voit nul changement avantageux à l'humanité. Le droit des gens étoit alors aussi inconnu, & aussi souvent violé qu'il l'ait pu être dans les premiers âges.

CHAPITRE PREMIER.

Des Affyriens, des Babyloniens, des Médes, des Syriens, des Egyptiens, &c.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

J'AI FAIT VOIR dans les livres précédens à quel point l'Art de faire la guerre étoit inconnu dans les anciens temps. On doit en effet mettre une grande différence entre donner une bataille, & diriger les opérations d'une campagne. Le gain d'une bataille ne dépendoit autrefois que du nombre des troupes & de leur bravoure : l'intelligence & la capacité y avoient très-peu de part. Mais ces deux qualités font abfolument néceffaires pour former le plan d'une campagne. C'eft dans cet article que confifte particuliérement l'Art de faire la guerre. D'après ces principes, il eft aifé de montrer que l'Art militaire n'avoit fait encore que très-peu de progrès dans les fiécles dont je parle préfentement.

Quelle idée en effet peut-on fe former de la maniere dont les Princes faifoient alors la guerre, lorfqu'on voit

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

que, la plupart du temps, ils entroient en campagne sans s'y être préparés, sans avoir de plan formé, ni de projets fixes & décidés? Dans ces temps d'ignorance & de barbarie, la fantaisie ou le hasard déterminoient pour l'ordinaire un conquérant à se jetter sur un pays plutôt que sur un autre. L'Ecriture nous fournit un exemple de cette conduite dans la personne de Nabuchodonosor. Ce Monarque, dit Ezéchiel, s'arrêta dans un endroit où aboutissoient deux chemins. Là il voulut apprendre par le sort, de quel côté il devoit tourner ses armes. Le sort étant tombé sur Jérusalem, il marcha contre cette ville [a]. Ce trait, qui n'est pas le seul que je pourrois citer, suffit pour donner une idée de la maniere dont les Princes entreprenoient alors une guerre, & s'y préparoient.

L'incertitude qui régnoit dans la conduite de ces Monarques, me paroît d'autant plus surprenante qu'ils traînoient à leur suite des forces innombrables. Il falloit cependant penser à la subsistance de tant de milliers d'hommes; & comment y pourvoir, lorsqu'on n'avoit pas déterminé, avant que

[a] C. 21, vers. 21 & 22.

d'entrer en campagne, où seroit le théâtre de la guerre. Ajoutons qu'il y avoit une très-nombreuse cavalerie, sans parler d'une multitude étonnante de chariots, dans les armées des Princes dont je viens de parler.

Je demanderai aussi comment on s'y prenoit pour faire manœuvrer de pareilles armées un jour d'action? On ne voit point que, dans les siécles qui fixent présentement nos regards, elles fussent divisées en différens corps. Il paroît même que cette méthode a été inconnue aux Asiatiques jusqu'au regne de Cyaxare. Hérodote assure que ce Prince fut le premier qui imagina de séparer les piquiers, les cavaliers & les archers, les uns d'avec les autres. Car auparavant, dit ce grand historien, tous ces différens corps marchoient confusément & péle-mêle dans les armées [a]. Cyaxare régnoit environ 630 ans avant J. C. La discipline militaire n'a donc été connue & introduite dans les armées des Asiatiques, que depuis cette époque (1).

[a] L. I, n. 103.

(1) Il faut excepter de cette proposition générale les Hébreux. Dès le temps de Moïse, ils étoient divisés en Tribus, qui formoient chacune une troupe séparée avec son étendart particulier. Aussi voyons nous que

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Quant à ce qui concerne l'attaque & la défenſe des places, cette partie de l'Art militaire n'étoit pas alors abſolument inconnue dans l'Aſie. Il eſt parlé dans l'Ecriture de pluſieurs ſiéges. Ceux de Samarie, de Tyr & de Jéruſalem peuvent nous fournir quelques lumieres ſur les moyens dont les Aſiatiques faiſoient alors uſage pour réuſſir dans ces ſortes d'opérations. On voit que leur maniere ordinaire d'attaquer une place conſiſtoit à l'environner de foſſés & de murailles ſi exactement, qu'aucun des habitans ne pût en ſortir [a]. On faiſoit enſuite approcher les béliers [b] pour renverſer les portes ou les murs. Lorſque la bréche étoit jugée aſſez conſidérable, on tentoit l'aſſaut. Pour favoriſer & faciliter cette manœuvre, on élevoit des terraſſes [c], qu'on garniſſoit d'archers ou de frondeurs qui écartoient les aſſiégés de la bréche. On employoit auſſi la ſappe [d] pour renver-

l'armée de David étoit diſtribuée en différens corps de cent hommes & de mille hommes. Elle étoit en outre partagée en trois diviſions principales, commandées chacune par un Officier général, qui avoit ſous lui des tribuns & des centeniers. 2. *Reg.* c. 18, verſ. 1, 2 & 4.

[a] 2. *Reg.* c. 20, verſ. 15. 4. *Reg.* c. 24, verſ. 10.

[b] *Ezéchiel*, c. 4, verſ. 2, c. 21, ℣. 22, c. 26, ℣. 9.

[c] Id. c. 4, ℣. 2, c. 21, verſ. 22, c. 26, verſ. 8.

[d] 2. *Reg.* c. 20, ℣. 15.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ser les murs de la place. Voilà quelle étoit, dans les siécles dont je parle maintenant, & quelle a presque toujours été autrefois, la maniere dont on se rendoit maître des places qu'on assiégeoit.

A l'égard de la défense de ces mêmes places, elle consistoit dans la force & l'épaisseur des murailles, qui souvent étoient terrassées, dans la largeur du fossé qui les environnoit, dans la hauteur des tours, & dans les différentes machines qu'on employoit pour lancer au loin de longues fleches, & jetter de gros quartiers de pierres [a]. Ces moyens étoient suffisans alors pour mettre une place en état de tenir longtemps. Le siége de Tyr par Nabuchodonosor dura 13 ans [b], & celui d'Azoth par Psammétique, 29 [c]. Ces faits n'ont rien d'absolument incroyable, si l'on fait réflexion que la situation d'une place, aidée de quelques ouvrages, pouvoit autrefois la rendre imprenable. D'ailleurs on ne doit envisager le siége de Tyr & d'Azoth que comme des blocus. C'étoit la seule ressource qu'on

[a] *Paral.* c. 26, verf. 9, 15.

[b] *Jos.* Antiq. l. 10, c. 11. *sub fin.* advers. Apion. l. 1, c. 7.

[c] *Herod.* l. 2, n. 157.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pût employer pour se rendre maître de pareilles villes. Il falloit les réduire par la famine, & ce moyen n'étoit pas aisé. On a vû, en effet, dans les livres précédens, que la plupart des grandes villes renfermoient autrefois dans leur intérieur un certain espace de terres labourables [a].

Au surplus, quoiqu'il y eût alors des places fortes & capables de tenir long-temps, il est certain qu'elles devoient être en petit nombre, ou que, s'il y en avoit plusieurs dans un Etat, on ne sçavoit pas s'en servir convenablement. Le plus grand avantage en effet qu'on puisse tirer des places fortifiées, c'est d'arrêter les progrès de l'ennemi victorieux. Cependant, dans les siécles dont je parle présentement, une seule action décidoit toujours du sort d'un Royaume. On ne voit point d'armée se relever ni se remettre après une premiere défaite. Toutes les guerres étoient alors, comme autrefois, presque ordinairement décidées en une seule campagne. Le gain d'une bataille entraînoit infailliblement la conquête d'un Royaume entier.

En général, les peuples de l'Asie ne

[a] *Suprà*, L. 2, c. I, p. 109.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

paroissent pas avoir jamais porté bien loin la connoissance de l'Art militaire. Nous ne voyons point qu'ils sçussent profiter de l'avantage des postes, se saisir à propos d'un terrein favorable, attirer la guerre dans un pays fourré, faire usage des défilés, soit pour surprendre ou harceler l'ennemi dans sa marche, soit pour se mettre à couvert de ses attaques, dresser avec art des embuscades, traîner habilement une campagne en longueur, éviter d'en venir à une action décisive avec un ennemi supérieur, le réduire enfin à se consumer lui même par la disette de vivres & de fourrages. Nous ne voyons pas non plus que ces peuples fussent fort habiles ni fort attentifs à tirer parti de la disposition du terrein, à choisir des endroits où ils pussent appuyer leur droite ou leur gauche de rivieres, de marais ou de hauteurs, pour se mettre hors d'état d'être enveloppés. Ils ignoroient également l'art de combattre, avec une armée médiocre, une armée beaucoup plus nombreuse [a]. Il n'est jamais fait mention de ces ressources dans les guerres des Asiatiques. Il paroît aussi que les marches, les contre-mar-

[a] *Rollin*, Hist. anc. t. 2, p. 419.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ches, & enfin quantité d'autres manœuvres militaires ne leur ont jamais été connues.

Je ne dirai qu'un mot des suites ordinaires de la victoire chez les peuples de l'Asie. J'ai parlé suffisamment, dans la premiere & dans la seconde Partie de cet ouvrage, des excès auxquels les vainqueurs avoient originairement coutume de se porter. Il en étoit encore de même dans les siécles que nous parcourons présentement. Leur histoire, à cet égard, présente sans cesse les barbaries les plus horribles; & tout ce que j'ai dit des premiers âges, ne convient que trop à ceux qui nous occupent maintenant. Je ne crois donc point devoir m'attacher à retracer cet affreux tableau. Je remarquerai seulement un usage dont les Livres saints fournissent quantité d'exemples; usage aussi barbare & aussi contraire au droit des gens, que les cruautés dont les premiers conquérans souilloient toujours leurs victoires. On voit les Rois d'Assyrie & de Chaldée, non contens d'avoir porté la désolation & le ravage dans les pays qu'ils avoient subjugués, en enlever tous les habitans que le fer avoit épargnés, & les transporter dans des con-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

trées fort éloignées [a]. Ces conquérans regardoient, si l'on peut dire, les hommes comme des productions de la terre, qu'on pouvoit transplanter indifféremment d'un climat dans un autre.

Je ferai encore, à ce sujet, une autre réflexion. D'après les faits qu'on vient de lire, on seroit porté à croire que la terre devoit être autrefois beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans les anciens temps les peuples avoient presque toujours les armes à la main. Les guerres étoient continuelles. Le ravage, le carnage & la destruction totale des villes étoient les suites ordinaires de la victoire. Nous en avons des preuves dans le sort que subirent Ninive [b], Samarie [c], Tyr [d] & Jérusalem [e], sans parler de quantité d'autres exemples que je pourrois citer. Un pays conquis étoit donc un pays infailliblement ruiné & dévasté. Il devoit même se passer un temps considéra-

[a] 4. *Reg.* c. 17, ỷ. 6, c. 24, ỷ. 16, c. 25, ỷ. 11.

[b] Tobie, c. 14, ỷ. 14, édit. des Septante. == *Nahum*, c. 2, ỷ. 8, 10, 13, c. 3, ỷ. 7. == *Sophon* c. 2, ỷ. 13, 15. == *Ezéchiel*, c. 31, ỷ. 3, &c. == *Herod.* l. 1, n. 106. == *Diod.* l. 2, p. 142. == *Strabo*, l. 16, p. 1071. == *Alex.* Poly Hist. *apud* Syncell. p. 210.

[c] 4. *Reg.* c. 17, vers. 6. == *Osée*, c. 14, vers. 1. == *Michée*, c. 1, vers. 6.

[d] Voyez *suprà*, l. 4, c. 2, p. 295.

[e] 4. *Reg.* c. 25, ỷ. 9, &c.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ble avant qu'il pût se remettre, puisque le vainqueur, comme je viens de le dire, emmenoit en captivité tout ce qui avoit pû échapper à la fureur du soldat ; & combien ne devoit-il pas périr de familles dans ces transmigrations forcées & cruelles ? La maniere dont la guerre se faisoit alors, ne pouvoit donc pas manquer d'enlever à la terre la plus grande partie de ses habitans. L'Asie particuliérement, théâtre perpétuel d'horreurs & de dévastations, auroit dû bien tôt se trouver absolument déserte & inhabitée. Les faits néanmoins rapportés par les historiens de l'antiquité, attestent que cette partie du monde étoit infiniment peuplée, même peu de siécles après ceux que nous parcourons maintenant. C'est, je l'avouerai, un problême dont la solution ne se présente pas facilement à mon esprit.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Grecs.

DANS L'EXAMEN que nous allons faire de l'état où étoit l'Art militaire chez les Grecs, aux siécles dont il s'agit présentement, je n'entrerai dans aucun détail sur les guerres qu'ils ont pû avoir entre eux. Cet objet ne mérite pas qu'on s'y arrête. L'histoire des événemens militaires arrivés alors dans la Gréce, n'est, ni fort instructive, ni fort intéressante. Je me bornerai donc à parler d'abord des usages qui ont été communs en général à toute la nation Grecque. Je parlerai ensuite des pratiques qu'on peut dire avoir été particuliérement propres aux Spartiates & aux Athéniens. Ces deux peuples ont été sans contredit les premiers & les seuls même qui, dans les siécles dont nous nous occupons présentement, eussent fait quelques progrès dans l'Art militaire. Je n'en veux point d'autres preuves que la supériorité dont Sparte & Athènes ont joui pendant si long-temps sur toutes les au-

tres villes de la Gréce. Je ne prétends pas, au surplus, entrer dans de grands détails sur tous les objets que je viens d'indiquer. A l'égard des Athéniens & des Spartiates particuliérement, je ne crois pas devoir m'étendre beaucoup sur leur discipline & leurs usages militaires, ces objets étant des plus connus & des plus familiers.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Pratiques Militaires communes à tous les Peuples de la Grece.

EN PARLANT de la discipline militaire des Grecs, aux temps de la guerre de Troye, j'ai dit qu'on ne voyoit pas bien clairement de quelle maniere on levoit alors des troupes. Nous pouvons parler plus affirmativement sur cet objet dans les siécles que nous parcourons présentement. On sçait qu'à Lacédémone, par exemple, tous les citoyens étoient obligés de porter les armes depuis 30 ans jusqu'à soixante [a]. Il en étoit de même à Athè-

[a] *Potteri Archæolog.* l. 3, c. 2.

nes. Tous les jeunes Athéniens se faisoient inscrire dans un registre public à l'âge de 18 ans, & s'engageoient par un serment solemnel à servir la République. Cet acte les obligeoit à marcher jusqu'à l'âge de soixante ans dans toutes les occasions qui se présentoient [a]. On peut conjecturer que cet usage avoit également lieu dans les autres États de la Gréce, qui vraisemblablement observoient à cet égard la même discipline que Sparte & Athènes. Disons encore que, chez tous ces peuples, les déserteurs étoient punis de mort [b], & qu'on notoit d'infamie ceux qui, dans la mêlée, avoient abandonné leur bouclier [c].

Dans les premiers temps de la Gréce, les soldats faisoient la guerre à leurs propres dépens [d]. On ne doit point s'en étonner. Les guerres d'ambition n'étoient pas encore connues. On ne prenoit les armes que pour se défendre en cas d'attaque, ou dans l'espérance de faire du butin. Toutes les guerres alors étoient donc des guerres utiles ou né-

[a] *Potteri Archeolog.* l. 3, c. 2.

[b] *Lucian.* in Navig. n. 33, t. 3, p. 270.

[c] Voyez *Plut.* in Pelop. p. 278. B. = *S. Empiric.* Pyrrhon. Hyppot. l. 3, c. 24, p. 181.

[d] Voyez la seconde Part. l. 5, chap. 3.

IIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

cessaires. Chacun y étoit personnellement intéressé. Les armées d'ailleurs s'éloignoient fort peu du canton d'où étoient sorties les troupes qui les composoient. Elles ne manquoient point d'y revenir à la fin de la campagne. Le soldat pouvoit donc aisément pourvoir à sa subsistance. A l'exception de la guerre de Troye, il s'est passé bien des siécles avant que les Grecs aient songé à porter les armes hors de leurs pays, & jusqu'à ce moment leurs troupes n'étoient pas dans la position d'exiger une paye; car même dans l'expédition contre Troye, l'appât d'un riche butin formoit un ample dédommagement.

L'ambition des Grecs s'étant accrue avec leur puissance, ils voulurent enfin prendre part aux événemens des autres pays. Différentes circonstances les engagerent dans la suite des temps à transporter souvent leurs troupes hors de leur territoire. Il fallut que l'Etat fournît, par des secours particuliers, à la subsistance des armées qu'on envoyoit dans les pays lointains. Quoique l'histoire ne marque point précisément si Sparte donnoit à ceux de ses habitans, qu'elle faisoit passer en Asie, une paye, on peut conjecturer néanmoins que le

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

trésor public contribuoit à leur entretien. Il est dit que Lysandre fit augmenter la paye des Lacédémoniens qui servoient sur les galéres que ce Général menoit au jeune Cyrus[a]. Ce fait autorise à penser qu'alors les troupes de Sparte étoient dans l'habitude de recevoir une solde.

Jusqu'à Périclès, les soldats à Athènes avoient servi gratuitement la République ; mais sous son gouvernement, la guerre se faisant au loin dans la Chersonése, dans la Thrace, dans les Isles, dans l'Ionie, &c. pendant plusieurs mois de suite, il fallut bien que la République pourvût à la subsistance de citoyens éloignés si longtemps de leur patrie, & hors d'état, par conséquent, de pouvoir gagner leur vie. Car les habitans d'Athènes étoient, pour la plupart, artisans, & ne subsistoient que de leur travail & de leur industrie. La paye que la République donnoit à ses troupes fut réglée à deux oboles par jour par fantassin, & à une drachme par cavalier[b]. C'est ainsi que l'ambition contraignit, par la suite des temps, les Grecs à sou-

[a] *Plut* in Lysand. p. 435. B.
[b] *Potteri Archeol.* l. 3, c. 2, p. 432.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

doyer leurs troupes, qui originairement ne l'avoient pas été. Les faits qu'on vient de lire sont, il est vrai, postérieurs aux siécles qui terminent cette troisiéme & derniere Partie de notre ouvrage. J'ai cru néanmoins cette disgression nécessaire pour donner une idée complette de la discipline militaire des Grecs. Je reviens à l'époque qui doit maintenant nous occuper.

J'ai dit dans le volume précédent que suivant toutes les apparences les Grecs, aux temps héroïques, n'étoient pas bien experts dans l'Art de manier les armes [a]. J'ajouterai qu'il en devoit être encore de même dans les siécles que nous parcourons présentement. On sçait en effet qu'il n'y eut jamais de maîtres d'escrime chez les Lacédémoniens [b]; & quant aux Athéniens, cette profession n'y fut introduite que la huitiéme année de la guerre du Péloponése [c]. D'après ce fait, ne pourroit-on pas penser que les Grecs n'étoient pas dans l'usage d'exercer leurs troupes au maniement des armes; & qu'à cet égard il n'y avoit ni regle ni discipline

[a] Voyez Tome 4., l. 5, ch. 3.

[b] *Plato* in Laches, p. 482, 483.

[c] Ibid. Voyez les notes de M. Dacier sur ce dialogue, p. 338.

parmi ces peuples, chacun étant le maître de suivre ses idées & ses vues particulieres.

Quant aux marches, aux campements, aux évolutions, & autres manœuvres militaires, il n'est pas possible d'en parler. Rien ne peut nous indiquer si les Grecs, dans les temps dont je parle, avoient sur tous ces articles quelques principes, quelques maximes constantes & uniformes. Je croirois qu'en général ces peuples n'avoient pas encore fait de grands progrès dans la Tactique. Cette science n'a commencé que fort tard à se débrouiller & à prendre forme.

J'ai prouvé ailleurs que du temps de la guerre de Troye il n'y avoit pas de cavalerie proprement dite dans les armées Grecques [a]. Les siécles, dont il s'agit maintenant, offrent à cet égard une différence notable. On y voit les Grecs faire usage de la cavalerie, & en avoir des corps dans leurs armées. Il seroit peut-être intéressant de fixer l'époque de ce changement, & d'en faire connoître les auteurs. Mais il n'est pas possible de contenter, sur cet article, la curiosité des lecteurs. On ignore ab-

[a] Voyez la seconde Partie, l. 5, c. 3.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

solument par qui & dans quel temps la cavalerie a été introduite chez les Grecs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la premiere guerre de Messéne, dont l'époque tombe à l'an 743 avant J. C. est la premiere occasion où l'histoire fasse mention de cavalerie dans les armées Grecques[a]. Il y en avoit dans l'armée des Messéniens & dans celles des Lacédémoniens. Cet établissement devoit, à ce qu'il paroît, être assez récent; car outre que cette cavalerie étoit peu nombreuse, elle étoit d'ailleurs si mauvaise, qu'elle ne fut presque d'aucun usage. Pausanias remarque à ce sujet que les habitans du Péloponése ne connoissoient pas encore l'art de bien manier un cheval[b]. On peut donc supposer, sans trop donner à la conjecture, que l'introduction de la cavalerie dans les armées Grecques n'a pas précédé de beaucoup la premiere guerre de Messéne.

Les Grecs au surplus n'ont jamais eû que fort peu de cavalerie. Ce n'est pas que ces peuples n'en fissent un très-grand cas. On voit au contraire qu'ils l'estimoient beaucoup; mais le terrein

[a] Voyez Acad. des Inscript. t. 7. M. p. 293, 327.
[b] L. 4, c. 8, p. 300.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

de la Gréce, généralement parlant, sec & aride n'a jamais été favorable aux chevaux. Il n'y avoit que le sol de la Thessalie qui fût propre à en nourrir & à en élever. Par-tout ailleurs ils dégénéroient [b]. Il n'est pas possible d'en douter, lorsqu'on voit qu'à la bataille de Marathon & à celle de Platée, les Grecs n'avoient point de cavalerie, parce que la Thessalie étoit alors au pouvoir des Perses [b]. Cependant à la bataille de Platée l'armée Grecque étoit forte de cent dix mille hommes. L'entretien, au reste, d'un corps de cavalerie Thessalienne coûtoit des sommes si considérables, que la plûpart des villes Grecques n'étoient pas en état d'en faire les frais. Aussi quiconque autrefois pouvoit entretenir des chevaux, jouissoit parmi les Grecs de la plus grande considération [c].

Remarquons, au sujet de la cavalerie, qu'aucun peuple de l'antiquité n'a connu ni la selle ni les étriers. Il n'en est point fait mention dans les auteurs anciens. L'éducation, l'exercice, l'habitude avoient appris aux cavaliers d'alors à se passer de ces secours. Ils sça-

[a] Voyez Acad. des Inscript. t. 7. M. p. 330.

[b] *Herod.* l. 6, n. 112, l. 9, n. 128.

[c] *Arist.* de Rep. l. 4, cap. 3, t. 2, p. 365. B.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

voient s'élancer légérement sur le dos d'un cheval, & s'y maintenir sans l'aide de la selle ni des étriers. Ceux à qui l'âge ou la foiblesse ne permettoient pas la même agilité, se faisoient aider par quelqu'un, sinon ils profitoient du secours d'une grosse pierre, ou de quelque autre élévation pour monter à cheval [a]. Ces usages, au surplus, ne font pas beaucoup d'honneur au génie & à la sagacité des anciens peuples. On ne peut voir sans étonnement combien ils étoient peu industrieux à se procurer certaines commodités dont on comprend difficilement qu'il ait jamais été possible de se passer. Disons maintenant un mot de l'attaque & de la défense des places chez les Grecs.

Cette partie de la science militaire étoit encore fort peu connue dans la Gréce, aux siécles qui nous occupent présentement. On voit, dans la guerre que les Lacédémoniens déclarerent aux Messéniens, la ville d'Ithôme soutenir un siége de 19 ans, moins par la force des ouvrages dont elle étoit revêtue, que par l'ignorance des assiégeans. La défense de cette place consistoit uniquement dans sa position. Elle étoit

[a] Voyez *Potter Archeol.* l. 3, chap. 2, p. 435.

assise sur une montagne assez haute & assez escarpée [a] pour en rendre les approches fort difficiles à des peuples aussi peu expérimentés que l'étoient alors les Grecs, dans l'art de faire des siéges. C'est ainsi que plusieurs places ont pû, même avant qu'on eût inventé aucune espece de fortification, soutenir des siéges fort longs. Aristote nous apprend encore que les anciennes villes de la Gréce étoient bâties de maniere que, quoiqu'elles ne fussent point entourées de murs, elles pouvoient néanmoins se défendre par la façon dont on les avoit construites. Toutes les rues en étoient si étroites & si remplies de sinuosités, qu'on pouvoit, avec peu de monde, arrêter facilement l'ennemi à chaque pas, & l'accabler du haut des maisons [b]. Aristote n'est pas, au surplus, le seul écrivain de l'antiquité qui ait parlé de ce fait [c]. On en trouve même des exemples chez d'autres nations que les Grecs [d].

III[e]. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je ne vois point, quant à présent, d'autres objets à indiquer sur l'état de

[a] *Pauf.* l. 4, c. 9. *Strabo*, l. 8, p. 556.
[b] *De Rep.* l. 7, c. 11.
[c] Voyez *Diod.* l. 4, p. 321.
[d] Voyez le Rec. des voyages de la Compagnie des Indes Hollandoises, t. 4, p. 53 & 54.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

l'Art militaire dans la Gréce. Je remarquerai seulement un usage dont on ne sçauroit trop faire l'éloge. C'étoit la coutume, après une bataille, d'assembler l'armée pour adjuger à voix haute, & en présence de toutes les troupes, le prix de la valeur à celui qu'on jugeoit l'avoir mérité [a]. Il seroit superflu de s'arrêter à faire sentir l'effet que devoit produire un pareil usage chez des peuples aussi avides de gloire & de distinctions que l'étoient autrefois les Grecs.

On a vû ailleurs quel étoit le droit de la guerre chez ces peuples aux temps héroïques [b]. Il n'étoit pas moins barbare dans les siécles qui nous occupent présentement. Les habitans d'une ville prise étoient aussi-tôt réduits en esclavage, & la place détruite entiérement. Je crois pouvoir attribuer cet esprit de cruauté à la constitution politique de la Gréce, où le gouvernement Républicain dominoit & l'emportoit sur tous les autres. En effet il me paroît prouvé par l'histoire que généralement parlant, les suites de la victoire ont toujours été beaucoup plus cruelles dans

[a] Voyez *Herod.* l. 8, n. 123. = *Diod.* Fragm. t. 2, p. 637, n. 10.

[b] Voyez la seconde Partie, l. 5, c. 3.

les

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

les Républiques que dans les Etats Monarchiques. Il eſt même aſſez facile d'en faire ſentir la raiſon. Les guerres entrepriſes par un Monarque ſont regardées ordinairement comme perſonnelles de Souverain à Souverain. Les ſujets n'y portent preſque jamais un intérêt de vengeance particuliere. Delà vient, en partie, cette humanité qui regne après la victoire, & le bon traitement qu'on fait aujourd'hui aux priſonniers chez la plupart des peuples de l'Europe. Il n'en peut pas être de même dans les Républiques. Elles ſe conduiſent par d'autres principes & par d'autres intérêts que les Etats Monarchiques. Les guerres qu'elles entreprennent ſont preſque toujours nationales. Chaque membre de l'Etat y prend un intérêt vif & perſonnel, & porte néceſſairement une animoſité particuliere dans les combats. Dès-lors les ſuites de la victoire doivent produire des excès inconnus dans les guerres faites par les Monarques, & c'eſt ce que nous voyons être arrivé dans toutes celles des Grecs. Ces peuples, aux temps dont je parle préſentement, étoient diviſés en une infinité de petites Républiques, dont tous les membres ſe jalou-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

soient & se haïssoient personnellement, & ne cherchoient en conséquence qu'à se détruire & à s'anéantir réciproquement.

Après ces vues générales sur l'état de l'Art militaire chez les Grecs, dans les siecles qui nous occupent présentement, il faut dire un mot de la discipline particuliere aux Lacédémoniens & aux Athéniens. C'est à Lycurgue que l'antiquité fait honneur de tous les réglemens qui pouvoient concerner la guerre chez les Lacédémoniens. Nous sommes donc en état de prononcer sur l'habileté de ces peuples dans l'Art militaire. Il n'en est pas tout-à-fait de même des Athéniens. Leurs progrès, à cet égard, ont été beaucoup plus lents. Ils n'ont commencé à se former à la science de la guerre que peu de temps avant l'irruption des Perses dans la Gréce. J'ai cru néanmoins que pour ne rien laisser à desirer sur cet article, je devois un peu anticiper les temps, & donner une idée de la discipline & de la capacité militaire des Athéniens.

ARTICLE II.

De la Discipline Militaire des Lacédémoniens.

ON DOIT regarder les Lacédémoniens comme ayant été, de tous les peuples de la Grece, ceux qui ont possédé dans le degré le plus éminent la science militaire. Toutes les loix de Sparte, & tous les établissemens de Lycurgue tendoient à faire autant de soldat, qu'on comptoit de citoyens dans la République. La guerre étoit en quelque sorte l'unique objet qu'on envisageât à Sparte dans l'éducation qu'on y donnoit à la jeunesse [a]. D'après cette réflexion, on ne doit point s'étonner si, pour l'expérience, la capacité & l'exactitude de la discipline militaire, les Lacédémoniens n'ont point eu de rivaux dans la Grece. C'est à ces qualités qu'ils ont été redevables de leurs succès & de leur supériorité.

L'infanterie faisoit chez les Spartiates, comme chez tous les autres peuples de la Grece, la principale force des

[a] Voyez *Plut.* in Lycurg.

IIIe. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

armées. Elle étoit divisée, qu'on me passe le terme, en un certain nombre de régimens, composés chacun de quatre bataillons. Le bataillon étoit de 128 hommes, & se divisoit en quatre compagnies, chacune de 32 hommes [a]. Tous ces différens corps étoient commandés par quantité d'officiers, de grades & d'emplois subordonnés les uns aux autres [b]. C'étoit toujours un des deux Rois de Sparte qu'on mettoit à la tête des armées [c].

Les armes des Lacédémoniens consistoient dans de grands boucliers, des lances, des demi-piques & des épées fort courtes [d]. Il y avoit aussi, si l'on peut dire, une espece d'uniforme pour les troupes Lacédémoniennes. Tous les auteurs de l'antiquité s'accordent à dire qu'elles étoient constamment vêtues de rouge. Le choix de cette couleur étoit fondé sur deux motifs. On vouloit, & que les soldats pussent moins s'appercevoir de la perte de leur sang, & dérober à l'ennemi la connoissance

a *Thucyd.* l. 5, n. 68. = *Thucyd.* l. 5, n. 66. = *Xenoph.* de Republ. Laced. p. 401 & 402.
b Ibid. 66. = *Xenoph.* de Republ. Laced. p. 399.
c *Herod.* l. 5, n. 75.
d *Plut.* in Lycurg. p. 51. F.

des blessures qu'il avoit faites [a].

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Les flûtes étoient les instrumens militaires des Lacédémoniens. Ils n'alloient au combat qu'au son de cet instrument, afin, dit Thucydide, que marchant d'un pas égal, & comme en cadence, ils fussent moins exposés à rompre leurs rangs. C'étoit l'objet principal de la discipline militaire de ces peuples [b]. Tous leurs principes, toutes leurs regles de Tactique, & tous leurs préceptes militaires avoient pour but d'empêcher les troupes de pouvoir jamais se rompre ni se débander. Ils avoient pourvu & obvié à tous les événemens qui auroient pu les exposer à ce danger. C'est dans cette vue qu'il étoit défendu aux Lacédémoniens de dépouiller les morts dans le combat [c]. On en doit dire autant de la maxime qu'ils avoient de ne jamais poursuivre trop ardemment l'ennemi qui fuyoit. Les Lacédémoniens avoient bien senti les hasards qu'on pouvoit courir en pa-

[a] *Xenoph.* de Rep. Laced. p. 399. == *Plut.* Instit. Lac. p. 238. F. == *Ælian.* Var. Hist. l. 6, c. 6. == *Val. Max.* l. 2, chap. 6. == *Suidas*, t. 3, p. 659.

[b] L. 5, n. 70. == *Plut.* in Lycurg. p. 53. E. == *Pausf.* l. 3, chap. 17, p. 251, l. 4, chap. 8, p. 300. == *Lucian.* de Saltat n. 10.

[c] *Ælian.* Var. Hist. l. 6, chap. 6. == *Plut.* t. 2, p. 228. F.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

reille occasion. Ils préféroient sagement la modération & la retenue à l'avantage de tuer quelques hommes de plus [a]. Il arrivoit même souvent que leurs ennemis instruits que tout ce qui résistoit étoit passé au fil de l'épée, & qu'ils ne pardonnoient qu'aux fuyards, préféroient la fuite à la résistance [b].

On doit donner aussi beaucoup d'éloges au principe que Lycurgue avoit tâché d'inculquer à ses peuples. Il leur avoit défendu de faire trop souvent la guerre aux mêmes ennemis, de peur de les instruire en les mettant dans la nécessité fréquente de se défendre [c]. Ces faits suffisent, je crois, pour prouver combien les Lacédémoniens avoient étudié l'Art militaire, & les progrès qu'ils y avoient faits.

Il doit paroître bien étonnant qu'un peuple dont on ne peut trop louer la grandeur d'ame & la prudence, ait été aussi sujet à la superstition que l'étoient les Lacédémoniens. Cette foiblesse les dominoit au point de leur faire risquer

[a] *Pauf.* l. 4, chap. 8, p. 300. == *Plut.* in Lycurg. p. 54. A.

[b] *Plut.* Ibid.

[c] Id. Ibid. pag. 47. D. == *Apothegm.* p. 189. F.

Voyez ce que disoit le Czar Pierre I, au sujet de la guerre que lui faisoit Charles XII. *Histoire de Charles XII*, *par Voltaire*, l. 1, *sub fin.*

le salut de la Patrie. L'histoire nous en a conservé un exemple bien mémorable. Par des motifs qui nous sont aujourd'hui inconnus, les Lacédémoniens n'osoient se mettre en campagne avant le jour de la pleine Lune. Dans le temps que les Perses, avec une armée de trois cents mille hommes, étoient sur le point d'envahir la Grece, les Athéniens, que la tempête menaçoit les premiers, dépêcherent à Sparte en grande hâte pour demander du secours. La réponse qu'ils eurent dans une conjoncture si critique, fut que les Lacédémoniens ne pouvoient pas marcher de quelque temps, attendu que leur religion ne leur permettoit pas de se mettre en campagne avant la pleine Lune [a].

On peut faire aux Lacédémoniens un reproche encore plus honteux & plus essentiel. Ils n'étoient pas délicats sur l'article de la probité. Tout moyen, qui pouvoit les faire triompher, leur paroissoit bon & légitime. La perfidie & le manque de foi ne leur coûtoient rien [b]. On les accuse aussi d'avoir été les premiers de tous les peuples connus

[a] *Herod.* l. 6, n. 106 = *Strabo*, l. 9, p. 611 = *Pausf.* liv. 1, chap 28, liv. 3, chap. 5.

[b] Voyez *Herod.* l. 6, n. 79.

III. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

qui aient tenté de séduire, à force d'argent, la fidélité des Généraux ennemis, & rendu, pour ainsi dire, la victoire vénale [a]. Les Lacédémoniens suivoient, à cet égard, leur goût dominant. Ces peuples faisoient en général grand cas de la ruse & de la supercherie. On sait que le vol étoit non-seulement toléré, mais même en quelque sorte autorisé par les loix de Sparte [b]. Ce principe influoit jusques dans les affaires de l'Etat. Lorsque les Lacédémoniens étoient redevables de la victoire à la subtilité & à l'adresse de leurs Généraux, ils immoloient un bœuf; mais quand ils croyoient ne la devoir qu'à leur courage & à la force de leurs armes, ils se contentoient de sacrifier un coq [c]. L'intention des Lacédémoniens, dans cet usage qui paroît bizarre, étoit d'accoutumer leurs Généraux à employer plus volontiers la ruse que la force ouverte [d].

C'est à cet exposé succinct que je crois devoir borner ce que j'avois à dire sur la Discipline militaire des Spartiates. Ceux qui desireront de plus

[a] *Pausf.* l. 4, c. 17, p. 321. Laced. p. 237.
[b] Voyez *Plut.* in Lycurg. p. 50, & Instit.
[c] Id. pag. 238. F.
[d] Id. ibid.

grands éclairciſſemens ſur les marches, les évolutions, les grades militaires, & l'ordre des campemens de ces peuples, peuvent conſulter le traité de Xénophon, intitulé : *De la République des Lacédémoniens.*

IIIe. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour leur retour de la captivité.

ARTICLE III.

De la Diſcipline Militaire des Athéniens.

J'AI DÉJA FAIT ſentir les raiſons qui ne nous permettent pas d'entrer dans de grands détails ſur la Diſcipline militaire des Athéniens. Il faut convenir d'ailleurs qu'il ne nous reſte aujourd'hui que très-peu de connoiſſances ſur cet objet, ſoit que le temps nous ait dérobé ceux des auteurs anciens qui auroient pu nous en inſtruire, ſoit, & c'eſt ce qui me paroît le plus vraiſemblable, qu'à cet égard il n'y eut rien qui méritât d'être tranſmis particulierement à la poſtérité. Les Athéniens en effet ne le cédoient point aux Lacédémoniens pour la bravoure ; mais je crois qu'ils leur ont toujours été fort inférieurs pour l'intelligence,

la capacité, & en général pour toutes les opérations de la guerre. La maniere dont étoient commandées les armées des Athéniens ne doit pas, par exemple, donner une grande opinion de l'habileté de ce peuple, dans l'Art militaire.

Les Athéniens mettoient à la tête de leurs troupes dix chefs égaux en autorité, parce qu'Athenes étant composé de dix Tribus, chacune vouloit fournir le sien. Le commandement rouloit entre ces dix chefs, c'est-à-dire, qu'ils commandoient alternativement, chacun pendant un jour [b]. Leur autorité étant égale, il pouvoit arriver, comme l'événement l'a fait voir plus d'une fois, que dans les délibérations cinq fussent d'un avis, & cinq d'un autre [c]. Pour remédier aux inconvéniens que ce partage d'opinions n'auroit pas manqué d'occasionner, on adjoignoit auxdits Généraux un officier connu dans l'antiquité sous le nom de *Polémarque*. Cet officier avoit voix délibérative dans le conseil

[a] *Herod.* l. 6, n. 103 == *Corn. Nepos* in Miltiad. n. 4. == *Plut.* Apophtegm. p. 117. C. == In Cimone. p. 483. E.

[b] *Herod.* l. 6, n. 110. == *Plut.* in Aristid. p. 321.

[c] *Herod.* l. 6, n. 109.

de guerre, & pouvoit ainsi départager les opinions [a].

C'étoit le peuple qui choisissoit les dix Généraux qu'on chargeoit de commander les troupes de la République. Ils n'étoient ordinairement en place que pendant une année. On en changeoit presque toujours à chaque campagne. Il seroit, je crois, superflu d'insister sur les inconvéniens & sur les défauts d'une pareille discipline : je me contenterai de rapporter à ce sujet un bon mot de Philippe, roi de Macédoine, le pere d'Alexandre. J'admire, disoit ce Prince, le bonheur des Athéniens. Je n'ai pu trouver en toute ma vie qu'un seul Général (*Parménion*) ; mais les Athéniens ne manquent pas d'en trouver, à point nommé, dix tous les ans [b].

Il suffit de connoître le caractere du peuple d'Athenes, pour être en état de sentir les motifs d'une conduite si bizarre & si singuliere. C'étoit la crainte de la tyrannie qui très-certainement avoit fait imaginer aux Athéniens cette multiplicité & ce changement continuel de Généraux. Jamais

[a] *Herod.* l. 6, n. 110.
[b] *Plut.* Apophtegm. p. 117. C.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

peuple en effet n'a plus été passionné pour sa liberté, & n'a pris plus de jalousie & d'ombrage de ses chefs que celui d'Athenes. Toute sa politique tendoit à diminuer l'autorité qu'il étoit obligé de leur confier. Il cherchoit donc à en abréger le temps, & à faire passer sans cesse le commandement en différentes mains, dans la vue de prévenir & d'empêcher les entreprises que ses Généraux auroient pu être tentés de former contre sa liberté & contre son indépendance [a].

En avançant au reste que les Athéniens étoient fort inférieurs aux Lacédémoniens pour l'expérience & la capacité militaire, je n'ai pas prétendu ravir aux premiers la gloire que plusieurs expéditions bien conduites leur ont si justement acquise. J'ai seulement voulu dire qu'en général les Athéniens paroissent avoir manqué de cette prudence, de cette fermeté & de cette conduite réfléchie, qui seules peuvent assurer le succès des entreprises. L'inconstance, l'impatience & la précipitation n'ont que trop souvent présidé aux démarches des Athéniens. C'est à ces défauts, inséparables de la consti-

[a] Voyez *suprà*, l. 1, c. 5, p. 60.

tution de leur Gouvernement, plutôt encore qu'à une incapacité réelle, que je crois devoir attribuer les malheurs dont ils furent accablés sur la fin de la guerre du Péloponése. Par son peu de conduite, sa présomption & sa témérité, Athènes perdit même les avantages qu'elle avoit du côté de la mer sur les Lacédémoniens & sur les autres peuples de la Gréce. Je ne puis pas en dire davantage sur un article si intéressant. Les événemens qui ont occasionné la chûte totale & l'abaissement entier des Athéniens, sont arrivés dans des siécles qui n'entrent point dans le Plan que je me suis proposé (1).

J'ai déja eu occasion de dire que l'humanité faisoit le fond du caractere général des Athéniens [a]. On en trouve une preuve bien marquée dans une loi qui fait trop d'honneur à ce peuple,

(1) C'est par cette raison encore qu'il ne m'a pas été possible de parler de la Marine militaire des Atheniens. J'ai dit dans l'article de la Navigation, en exposant l'état où étoit la Marine chez les Grecs, dans les siecles dont nous nous occupons maintenant, qu'Athenes n'avoit alors, ni Marine marchande, ni Marine militaire. Ce ne fut en effet que lors de l'invasion de Xerxès dans la Grece que les Athéniens tournerent toutes leurs vues du côté de la mer, & cet événement est postérieur aux siecles qui terminent cette troisieme & derniere Partie de notre ouvrage.

[a] *Suprà*, l. 1, c. 5, art. 1, p. 74 & 75.

IIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pour la passer sous silence. Elle ordonnoit, cette loi, que ceux qui auroient été estropiés à la guerre, seroient nourris aux dépens de l'état. La même grace étoit accordée aux peres & aux meres, aussi-bien qu'aux enfans de ceux qui, étant morts dans les combats, laissoient une famille pauvre & hors d'état de subsister [a]. On peut dire d'un pareil établissement, qu'il marquoit également l'humanité & la sagesse du législateur qui l'avoit proposé, & la générosité du peuple qui l'avoit adopté. L'antiquité en faisoit honneur à Pisistrate [b], qui s'empara du Gouvernement d'Athènes vers l'an 550 avant J. C.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur la Discipline militaire des Athéniens. Pour en parler convenablement, il faudroit, comme je l'ai déja dit, descendre à des siécles qui excéderoient de beaucoup les bornes que je me suis prescrites. Ce ne fut en effet que peu de temps avant le siécle de Périclès & d'Alcibiade, qu'on vit

[a] *Plato* in Menex. p. 525. == Ex Heraclid. *Plut.* in Solon p. 96 C. == *Diogenes Laert.* in Solon. l. 1, segm. 55, p. 34.

[b] *Plut.* in Solon. pag. 96. C == *Diogenes Laert.* in Solon. lib. 1, segm. 55, p. 34.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

la tactique commencer à prendre chez les Athéniens une forme certaine & réglée. Ce fut aussi vers le même temps à-peu-près que ces peuples firent dans leur armure plusieurs changemens avantageux [a], & qu'ils connurent l'art d'assiéger & de défendre les places. Jusqu'à ce moment je ne vois pas, qu'à l'exception des Spartiates, les Grecs en général eussent des principes bien assurés, ni des regles bien positives & bien constantes sur tous ces objets. Je crois donc que, pour les siécles dont j'ai eu occasion de parler dans cet ouvrage, il faut se contenter de vûes & d'idées générales, & chercher plutôt l'esprit qui animoit les Grecs dans leurs guerres, que l'histoire de leur Discipline militaire, dont le détail nous est, en grande partie, absolument inconnu.

[a] Voyez *Diod.* l. 15, p. 36. = *Cornel. Nepos*, in Iphicrate, n. 1. Iphicrate commandoit les armées d'Athenes vers l'an 356 avant J. C.

Fin du cinquieme Livre.



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité: espace d'environ 560 ans.

LIVRE SIXIEME.

Des Mœurs & Usages.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

LES ARTS ne se perfectionnent, & le commerce ne s'étend qu'à proportion du progrès que fait, parmi les peuples, la passions du luxe, le goût pour la magnificence & l'amour des voluptés. Ce qu'on a lû précédemment sur l'état des Arts & sur les progrès du Commerce & de la Navigation, dans

les siécles qui sont l'objet de cette troisiéme Partie de notre ouvrage, doit faire pressentir au Lecteur quelles pouvoient être alors les inclinations & la maniere de vivre des peuples dont nous allons l'entretenir.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je n'ai pû parler, jusqu'à présent, que d'une maniere fort vague & fort générale des Mœurs de la plus grande partie des nations de l'Asie : les Babyloniens même & les Assyriens, dont la Monarchie est si ancienne, que l'origine en remonte aux siécles les plus voisins du déluge ; les Babyloniens & les Assyriens n'ont rien pû me fournir pour la premiere ni pour la seconde Partie de mon travail. Comment, en effet, aurois-je pû parler de leurs mœurs dans des siécles où l'histoire de ces nations nous est absolument inconnue ? Les secours qu'on trouve dans les écrivains de l'antiquité, pour les temps dont il s'agit maintenant, vont nous dédommager de ce silence forcé. Je parlerai ensuite des Medes : l'origine & la fin de la Monarchie de ces peuples se trouve exactement renfermée dans l'époque qui nous occupe présentement. J'entrerai aussi dans quelque détail sur les Mœurs des La-

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

cédémoniens & des Athéniens. A l'égard des Egyptiens, je n'en dirai rien pour le moment, d'autant que j'ai cru devoir rapporter dans la premiere Partie, tout ce qui pouvoit concerner les mœurs & les usages de ce Peuple. Je pourrai seulement me permettre quelques réflexions sur son génie & sur son caractere distinctif. Une nation aussi célébre que l'ont été les Egyptiens dans l'antiquité, mérite bien qu'on s'en occupe plus d'une fois.



III. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Peuples de l'Asie.

RIEN N'EST plus capable de nous faire concevoir à quel dégré plusieurs peuples de l'Asie avoient porté, dans les siécles dont il s'agit présentement, le luxe & la somptuosité, que ce qu'on lit dans l'Ecriture sur la magnificence de la cour de Salomon. On y apprend que la Reine de Saba, quoique prévenue de la splendeur de ce Monarque, fut néanmoins étonnée en voyant la maniere dont sa table étoit servie, le nombre de ses officiers, la richesse de leurs appartemens, & la magnificence de leurs habits [a]. Tous les vases qui servoient à la table de Salomon étoient d'un or très pur, ainsi que la vaisselle de sa maison du bois du Liban. Je ne parle point de son trône, ni du cortége brillant & superbe qui l'accompagnoit chaque fois qu'il alloit au Temple [b]; ces faits sont assez connus. On peut

[a] 3. *Reg.* c. 10, vers. 4, &c.
[b] 3. *Reg.* c. 10.

dire que ce qu'on lit dans l'Ecriture & dans Josephe, sur la maniere dont vivoit Salomon, surpasse de beaucoup l'idée qu'on pourroit se former des Cours les plus brillantes & les plus magnifiques de l'univers.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il paroît que ce goût pour le faste & la magnificence fut héréditaire dans le royaume de Juda. Les Princes qui en occuperent le trône jusqu'à la captivité, tenoient un très-grand état, & avoient une Cour des plus brillantes : beaucoup d'officiers pour les servir, une foule de courtisans, des ennuques, des palais superbes, des habits & des ameublemens très-recherchés & très-somptueux, &c. Il est dit d'Ezéchias, qu'il montra avec complaisance aux ambassadeurs du Roi de Babylone ses trésors, ses parfums, ses huiles de senteur, ses pierreries & ses vases précieux [a]. Je ne fais au surplus qu'indiquer ces objets. J'ai déja dit que l'histoire du peuple Hébreu n'entroit point dans le plan que je me suis tracé. Je passe donc aux Mœurs des Assyriens, des Babyloniens & des Médes.

[a] *4. Reg. c. 20, ỳ. 13. 2. Paral. c. 32, ỳ. 27.*

ARTICLE I.

Des Assyriens.

QUOIQUE dans les volumes précédens j'aie eu souvent occasion de parler des Assyriens, il ne m'a cependant pas été possible jusqu'à présent de donner aucune idée du caractere & des mœurs de ce peuple. Nous ignorons les événemens qui peuvent être arrivés dans l'Empire Assyrien pendant la plus grande partie de sa durée. Les lumieres que l'histoire fournit sur les derniers siécles qui ont précédé sa destruction, mettent à portée d'entrer dans quelques détails, & de se livrer à quelques réflexions, par rapport aux Mœurs & au Génie de ses habitans.

Nous ne pouvons presque juger aujourd'hui des Mœurs des Assyriens que par celles de leurs Monarques, l'histoire ne nous ayant d'ailleurs transmis aucune particularité, aucune circonstance sur cet article. Mais comme dans les grands Empires les peuples prennent assez volontiers pour modele la conduite de leurs Princes, il doit y

IIIᵉ. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

avoir eu beaucoup de rapport entre les Mœurs des Souverains d'Assyrie & celles de leurs sujets. D'après ce principe, on peut avancer qu'il régnoit un très-grand luxe chez les Assyriens dans les siécles brillans de leur Monarchie. En effet, quoique les écrivains de l'antiquité aient vraisemblablement beaucoup exagéré les débauches de Sémiramis, ainsi que la mollesse de Ninias & de ses successeurs jusqu'à Sardanapale, on ne peut pas néanmoins regarder leurs récits comme entiérement destitués d'apparence & de réalité. Ils portoient sans doute sur quelque fondement. Il est donc plus que probable que les monarques d'Assyrie avoient un sérail où ils passoient la plus grande partie de leur vie dans les délices & la sensualité, que leurs habits & leurs meubles étoient de la derniere magnificence, & de la plus grande recherche qu'on connût alors; qu'en un mot le faste & le luxe les environnoient de toutes parts [a].

Les Assyriens, en suivant le principe que je viens d'établir, auront donc été, sous le regne de leurs der-

[a] Voyez *Diod.* l. 2, p. 136, 137, 141. — *Justin.* l. 1, c. 3. — *Athen.* l. 12, c. 7, p. 529, 545.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

niers Monarques, un peuple très-adonné au luxe & à la volupté, vices qui paroissent, pour ainsi dire, attachés aux climats méridionaux de l'Asie. Je ne voudrois point au reste admettre, comme une preuve de la dépravation des Mœurs des Assyriens, la liberté qu'avoit, chez cette nation, un frere d'épouser sa sœur [a], J'attribuerois cet usage plutôt à un manque de politique, qu'à l'effet de la débauche (1), D'ailleurs nous avons assez de preuves du déréglement & de la licence qui régnoient dans l'Assyrie, aux siécles qui nous occupent présentement, pour laisser à l'écart les faits dont le principe peut paroître douteux. Ce qu'on lit dans l'Ecriture, sur la mission dont Dieu avoit chargé le prophête Jonas suffit pour marquer à quel point la débauche & la corruption étoient alors montées à Ninive (2).

Les Assyriens néanmoins étoient une nation courageuse & guerriere, On a vû que, malgré le démembre-

[a] *Lucian.* de Sacrific. p. 530.

(1) Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet, *suprà* l, 1, c. 4, p. 48.

(2) Il est certain que Jonas a vécu sous Joas & sous Jéroboam II, Rois d'Israë; mais le temps auquel il fut envoyé à Ninive, n'est pas également connu. On peut croire que ce fut vers l'an 800 avant J, C,

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ment qu'avoit reçû leur Empire par la révolte des Médes, & par celle des Babyloniens, ils s'étoient encore maintenus avec beaucoup de gloire & de puissance pendant 144 ans [a]. Les Assyriens remporterent même, depuis cette révolution, des avantages signalés sur les Médes & sur différens autres peuples [b]. Il faut donc les regarder comme une nation qui sçavoit allier le goût pour le luxe & les plaisirs, avec la bravoure & les talens militaires; j'ajouterai encore avec les sciences, puisque les Assyriens ont été mis dans l'antiquité au nombre des peuples qui passoient pour avoir observé & calculé des premiers le cours des astres [c]. A l'égard des Arts, on juge bien que tout ce qui pouvoit en dépendre, a dû être extrêmement cultivé chez un peuple, dont les inclinations étoient telles qu'on vient de le voir. C'est au surplus tout ce que nous pouvons dire sur les Mœurs & le Génie des Assyriens. J'en ai fait sentir les raisons au commencement de cet article.

[a] Voyez l. I, c. I, p. 9 & 10.

[b] Voyez *Herod.* l. I, n. 102, l. 2, n. 141. = 4. *Reg.* c. 15, ℣. 19, 29, c. 16, ℣. 9, c. 9, ℣. 5, 6.

[c] *Cicero*, de Divinat. l. I, n. I. = *Diog. Laert.* l. I, Proœm. p. I & 2.

ARTICLE

ARTICLE II.

Des Babyloniens.

IL N'EN EST PAS des Babyloniens de même que des Assyriens. Les éclaircissemens que d'un côté l'Ecriture sainte, & de l'autre, les Historiens profanes fournissent sur les Mœurs & les Usages de ce peuple, nous mettent en état d'en parler avec assez de connoissance & de précision.

Les Asiatiques ont eu, de tous les temps, beaucoup de penchant pour le faste, le luxe & la mollesse. Les Mœurs des Babyloniens ne se ressentoient que trop de ces vices essentiels. Les livres saints sont remplis des reproches que Dieu, par l'organe de ses Prophêtes, ne cessoit de faire à Babylone sur ses déréglemens. Les écrivains de l'antiquité nous en donnent aussi la même idée; mais je crois qu'il faut distinguer deux époques dans l'histoire de Babylone. Je présume qu'on ne doit pas appliquer aux premiers siécles de cette Monarchie, les excès dont je viens de parler. Ils ne regardent, à ce que je pense, que les derniers temps. Le

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

corruption des Mœurs ne s'introduisit, vraisemblablement, chez les Babyloniens, que par la puissance excessive de leur Empire. C'est au reste dans, cet état, c'est-à dire, dans les siécles brillans de Babylone, que nous allons considérer les mœurs de ses habitans.

Les Babyloniens, au temps dont je parle présentement, étoient fort adonnés aux plaisirs de la table. On ignore jusqu'à quel point ils en portoient la délicatesse, & en quoi elle pouvoit consister. Tout ce que l'on sçait, c'est qu'à cet égard, la débauche alloit chez ces Peuples aux plus grands excès, étant en général fort adonnés au vin & à la crapule [a]. Ce qu'on lit dans le Prophête Daniel, sur le festin que Balthasar fit à toute sa cour, la veille que Babylone fut prise par Cyrus, suffit pour nous donner une idée de la dissolution & de l'emportement qui régnoit dans les repas des Babyloniens [b]. Car, suivant que je l'ai déja remarqué, dans les grandes Monarchies, on peut juger des mœurs des

[a] *Dan.* c. 5, verf. 2. = *Q. Curt.* l. 5, c. 1, p. 271. = *Apocalypf.* c. 18, verf. 14.
[b] Chap. 5.

peuples par celles de leurs Souverains. La licence de ces sortes de festins devoit être d'autant plus grande que les femmes y étoient admises ; & que le souper paroît avoir été le repas favori des Babyloniens [b]. Je conjecture, au surplus, que ces peuples mangeoient couchés sur des lits [c].

L'habillement des Babyloniens consistoit dans une tunique de lin qu'ils portoient sur la chair. Elle descendoit, à la mode des Orientaux, jusqu'aux pieds. Ils mettoient par-dessus une robe de laine, & s'enveloppoient encore d'un manteau dont la couleur étoit ordinairement blanche. Les Babyloniens laissoient croître leurs cheveux, & se couvroient la tête d'une espèce de tocque ou turban [d]. Pour chaussure, ils avoient une simple semelle fort mince & fort légere [e], & au lieu de bas des espèces de caleçons ou de chausses [f], telles apparemment qu'en portent encore aujourd'hui la

[a] *Dan.* chap. 5, verf. 2 — *Q. Curt.* l. 5, chap 1, p. 271.

[b] *Dan.* c. 5, verf. 5, c. 6, verf. 18.

[c] Voyez *Esther*, c. 1, verf. 6.

Il n'est parlé dans ce passage que des Medes & des Perses ; mais on sçait que ces peuples avoient emprunté tout leur luxe des Babyloniens. Voyez *infrà*, art. 3.

[d] *Herod.* l. 1, n. 195.

[e] *Strabo*, l. 16, p. 1082.

[f] *Dan* chap. 3, verf. 21.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

plûpart des nations de l'Orient. On sçait encore, que, chez les Babyloniens, chacun portoit au doigt son cachet, & ne sortoit point qu'il n'eût à la main un bâton très-bien façonné, au haut duquel il y avoit en relief, ou une grenade, ou une rose, ou un lys, ou un aigle, ou quelque autre figure; car il n'étoit point permis de porter de bâton simple & nud; ils devoient tous être garnis de quelque ornement, de quelque marque apparente & distinctive [a].

L'habillement que je viens de décrire étoit celui du commun de la nation; mais les personnes riches, ou élevées en dignité, affectoient dans leurs vêtemens la plus grande recherche & la derniere magnificence. Ils ne se contentoient pas d'étoffes d'or & d'argent embellies des teintures & des broderies les plus précieuses; ils les enrichissoient encore de rubis, d'émeraudes, de saphirs, de perles, & d'autres pierreries que l'Orient a toujours fournie en abondance [b]. C'est, au surplus, dans l'art de broder les étoffes, que les Babyloniens paroissent

[a] *Herod.* l. 1, n. 195. = *Strabo*, l. 16, p. 1082.
[b] Voyez *Apocal. ps.*, c. 18, vers. 12, 16

avoir particulierement excellé. Les colliers d'or étoient encore une de leurs parures [b]. Il est vraisemblable aussi qu'ils portoient des pendans d'oreilles de même matiere, ou de pierres précieuses [c]. Tels étoient les habillemens des hommes. A l'égard de ceux des femmes, on n'en peut rien dire : aucun Auteur de l'antiquité, que je sçache, n'en a parlé.

Au luxe & à la richesse des vêtemens les Babyloniens joignoient la volupté des senteurs. Ils en faisoient un très-grand usage, se parfumant très-fréquemment tout le corps de liqueurs odoriférantes [d]. Ils avoient même rafiné, si l'on peut dire, sur ce genre de recherches voluptueuses. Le parfum de Babylone étoit renommé chez les anciens pour l'excellence de sa composition. C'étoit pendant les repas qu'on en faisoit principalement usage [e].

Je ne sçais si la magnificence & la décoration des maisons, soit pour l'in-

[a] *Plin.* l. 8, sect. 74, p. 476. = *Martial.* l. 8. épigram. 28, vers 17, l. 14, épigram. 150.

[b] Voyez *Sext. Empiric.* l. 3, chap. 24, p. 177.

[c] *Herod.* l. 1, n. 195. = *Strabo*, l. 16, p. 1081.

[d] Id. ibid.

[e] *Athén.* l. 15, c. 13, p. 692. = *Plut.* in Artaxerc. p. 1022.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

térieur, soit pour l'extérieur, répondoit chez les Babyloniens au luxe & à la recherche des habits. Rien ne peut nous instruire sur cet article. Mais il y a tout lieu de penser que le faste & l'opulence éclatoient dans les palais des Satrapes & des autres personnes distinguées de la Cour de Babylone. En effet, ce qu'on a vu ailleurs sur la grandeur & la dépense des ouvrages d'architecture exécutés à Babylone, dans les siecles qui nous occupent présentement [a], doit faire présumer qu'il régnoit beaucoup de magnificence dans les maisons de cette capitale. Du surplus, on ignore, comme je viens de le dire, en quoi pouvoit consister précisément, à cet égard, le luxe des Babyloniens.

Quant à la décoration intérieure des appartemens, il paroît que ces peuples étoient fort curieux & fort recherchés dans la plûpart de leurs meubles, dont le nombre, cependant, & la variété n'a jamais été bien considérable chez les anciens. Leur plus grand luxe consistoit, sur cet article, dans des tapis de pied, & dans des housses dont on garnissoit les siéges & les lits.

[a] Voyez l. 2, chap. 1, p. 121.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Pline, en parlant d'un tapis propre à couvrir les lits fur lefquels les anciens mangeoient à table, dit que ce meuble, qui fortoit des manufactures de Babylone, revenoit à quatre-vingt-un mille fefterces [a]. On peut juger par cette fomme de la recherche & de la magnificence de ces fortes de meubles. L'Ecriture fait mention auffi de différens vafes d'yvoire, de marbre, d'airain, &c. dont les appartemens à Babylone étoient décorés [b]. Il paroît même que plufieurs de ces vafes étoient ornés & enrichis de pierres précieufes [c], c'eft-à-dire, qu'ils étoient bien moins pour l'ufage que pour le luxe, la parade & l'oftentation. On peut juger d'après ces faits, que tout ce que l'induftrie avoit pû alors inventer pour la richeffe des emmeublemens, étoit avidement recherché par les Babyloniens.

J'ai eu foin de faire remarquer dans les volumes précédens que, de toute antiquité, les chars avoient été en ufage chez les peuples policés. Mais il

[a] L. 8, fect. 74, p. 477. Voyez auffi *Mart.* l. 14, épigram. 150.
Ces 81 mille fefterces reviennent à 14364 liv. 12 f. 5 $\frac{40}{64}$ d. de notre monnoie.

[b] *Apocalypfe*, c. 18, verf. 12.

[c] *Apocalypfe*, Ibid.

n'en eſt pas de même des litieres, dont l'invention, je penſe, n'eſt pas auſſi ancienne, ni l'uſage auſſi général que celui des chars & des chariots. Je crois pouvoir attribuer à la molleſſe, ſuite ordinaire du luxe, l'invention des litieres. Ces ſortes de voitures, en effet, n'ont gueres été connues que des peuples voluptueux. Quoi qu'il en ſoit, au ſurplus, de leur origine, & de leur antiquité, l'uſage de ſe faire porter dans des litieres & dans d'autres eſpeces de voitures, avoit lieu chez les Babyloniens [a]. Ces différentes ſortes de commodités n'avoient pas dû échapper à un peuple auſſi ſenſuel & auſſi amateur des douceurs de la vie, que l'étoient devenus les habitans de Babylone, dans les ſiécles dont je parle préſentement.

III[e]. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

On ne peut parler que très-imparfaitement des plaiſirs & des amuſemens des Babyloniens. L'antiquité ne nous a rien tranſmis de particulier ſur cet article. On peut conjecturer ſeulement que ces peuples avoient beaucoup de goût pour la muſique. L'Ecriture le marque expreſſément. On y trouve même un aſſez grand détail des diffé-

[a] *Herod.* l. 1, n. 199. — *Apocalypſ.* c. 18, verſ. 13.

rentes ſortes d'inſtrumens en uſage chez les Babyloniens [a]. Mais c'eſt, au reſte, tout ce qu'on peut dire ſur cet objet. Car il n'eſt pas poſſible aujourd'hui de ſpécifier quels étoient ces inſtrumens dont parle l'Ecriture, ni la maniere dont on en jouoit.

On doit auſſi mettre la chaſſe au nombre des divertiſſemens des Babyloniens [b]. Ces peuples étoient ſi paſſionnés pour cet exercice, & ſi amateurs de ce plaiſir, que par préférence à tout autre ſujet, ils peignoient des chaſſes dans leurs appartemens [c]. Les Babyloniens portoient même le goût pour ces ſortes de repréſentations, au point d'en broder ſur leurs habits & ſur leurs meubles [d]. Les plaiſirs de la table, la muſique & la chaſſe, ſont au ſurplus, tout ce que nous ſçavons des divertiſſemens qui pouvoient être en uſage à Babylone. Je ne doute pas néanmoins qu'on ne doive y joindre la danſe, quoiqu'il n'en ſoit fait aucune

[a] *Dan.* c. 3, verſ. 5. = *Apocalypſa*, c. 18, verſet 22. = Voyez auſſi *Q. Curt.* l. 5, c. 1, p. 264, 265.

[b] *Xenoph. Cyrop.* l. 1, p. 9, 10. = *Nicol. Damaſcen.* in Excerpt. Valeſ. p. 425.

[c] *Diod.* l. 1, p. 122. = *Ammian. Marcell.* l. 24, c. 6, p. 406, 407.

[d] *Plaut.* in Pſeud. act. 1, ſcen. 2, v. 1. = *Athen.* l. 12, c. 9, p. 538. D.

III[e]. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

mention expresse dans les écrivains de l'antiquité.

Quant aux bienséances de convention, & aux usages ordinaires de la vie civile, je remarque comme une exception aux maximes générales des peuples de l'Asie, que chez les Babyloniens, les femmes n'étoient point resserrées dans l'intérieur de leurs appartemens. Il paroît, au contraire, qu'elles vivoient familierement avec les hommes. Non-seulement on les admettoit dans les festins publics [a]; on leur permettoit encore de voir des étrangers, & de manger avec eux [b]. Les Babyloniens, cependant, avoient des Eunuques, & même en grand nombre [c]. Cette conduite offre, je l'avoue, un contraste assez difficile à expliquer. Mais ce n'est pas le seul exemple des contradictions que présentent les mœurs des différens peuples de cet Univers. Jettons maintenant un coup d'œil général sur le caractere & le génie des habitans de Babylone.

Le Saint Esprit leur reproche souvent

[a] *Dan.* c. 5, vers. 2. — *Q. Curt.* l. 5, c. 1, p. 271.

[b] *Q. Curt.* loco cit.

[c] 4. *Reg.* c. 20, verset 18. *Dan.* c. 1, verset 3. *Jos.* antiq. l. 10, c. 16.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

par la bouche des Prophêtes, beaucoup d'orgueil & de dureté, joint à un goût excessif pour la volupté [a]. A l'égard du faste & de l'orgueil, ce vice n'a pas été particulier aux Babyloniens. Les Orientaux semblent avoir été affectés de tous temps, de beaucoup de hauteur & de vanité. Mais ces sentimens dûrent encore s'accroître chez les Babyloniens, par la ruine & la destruction totale de l'ancien Empire d'Assyrie. Ils n'ont, sans doute, que trop bien mérité, depuis cette époque, les reproches d'orgueil & de vanité qu'Isaïe & les autres Prophêtes leur font sans cesse. Ces Peuples étoient alors enyvrés de la splendeur & de la puissance formidable de leur Monarchie.

A l'égard de la dureté de caractere, il est clair par l'Ecriture, que ce reproche ne doit tomber que sur la maniere dont les Babyloniens traitoient les Juifs soumis à leur domination. Ils avoient, à cet égard, abusé cruellement des avantages que Dieu leur avoit accordés sur ce peuple ingrat &

[a] Voyez *Isaie*, c. 13, verset 19, c. 14, verset 13, & c. 47, vers. 6, 7, 8. == *Apocalyps.* c. 18, verset 3.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

infidèle [a]. D'ailleurs, je ne crois pas que la dureté fît le fond & l'essence du génie des Babyloniens. Ils paroissent, au contraire, avoir été d'un caractere assez doux & assez humain, tel que l'est ordinairement celui des nations adonnées aux plaisirs & à la volupté. Je crois même, indépendamment de cette réflexion, trouver une preuve de ce que j'avance, dans un usage dont on ne peut attribuer l'établissement qu'à des sentimens de douceur & d'humanité. Chaque année durant cinq jours d'un certain mois, on célébroit à Babylone une fête pendant laquelle les esclaves prenoient la place de leurs maîtres, ayant droit de s'en faire servir & de leur commander. On choisissoit même dans chaque maison un esclave qui, pendant tout le temps que duroit la fête, étoit censé le chef de la famille, & portoit, en conséquence, un habit distingué [b]. Cet usage paroît annoncer un fond de douceur & des principes d'humanité bien éloignés de cette dureté, avec laquelle on sçait que les anciens traitoient ordinai-

[a] Voyez *suprà*, l. 2, c. 1.
[b] *Beros.* apud Athen. liv. 14, chap. 10, p. 639. C.

rement leurs esclaves (1).

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il n'est pas possible de justifier également les Babyloniens sur ce penchant désordonné qu'on les accuse d'avoir eu pour les plaisirs & la débauche la plus outrée. Babylone, sur la fin des siécles dont je parle présentement, regorgeoit de richesses. Elles y produisirent les même effet qu'elles ont produit dans tous les temps chez tous les peuples, la corruption des mœurs & les déréglemens qu'entraînent le luxe & la mollesse. Les Ecrivains sacrés nous peignent Babylone comme une ville plongée dans les débordemens les plus affreux [a], & les Auteurs profanes avouent qu'il n'y eut jamais de ville plus corrompue [b]. On s'y faisoit une étude particuliere de tout ce qui pouvoit flatter les sens, & allumer les passions les plus honteuses [c]. Après ce portrait des mœurs de Babylone, ne soyons point étonnés de voir cette ville

(1) Je ne voudrois pas cependant garantir que l'usage dont je viens de parler, eût lieu dès les siecles dont il s'agit présentement. Il pourroit bien n'être qu'une imitation des Saturnales, & n'avoir été introduit chez les Babyloniens que depuis les conquêtes d'Alexandre. On sçait que Bérose est postérieur à cet événement.

[a] *Isaie*, c. 13, vers. 19. *Apocalyps.* c. 18, verset 3.

[b] *Q. Curt.* l. 5, c. 1, p. 271.

[c] *Id. Ibid.*

si souvent désignée dans le langage allégorique des Auteurs sacrés, sous le nom de la *grande Prostituée*.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

La plûpart des écrivains qui ont eu occasion de parler de la licence & des débordemens qui régnoient chez les Babyloniens, n'ont pas manqué d'en attribuer la principale cause à une cérémonie religieuse observée de temps immémorial chez ces peuples, coutume qu'il est nécessaire, par cette raison, d'exposer avec tout le détail & les circonstances que l'histoire a pu nous transmettre sur ce sujet.

Par une loi fondée sur un Oracle, il étoit ordonné à toutes les femmes de se rendre, une fois dans leur vie, au temple de Vénus pour se prostituer à des étrangers [a]. Voici le cérémonial qui s'observoit dans ces occasions. Chaque femme, en arrivant au temple de la Déesse, alloit s'asseoir la tête couronnée de fleurs. Il y avoit dans cet édifice quantité de galleries & de détours, où se tenoient les étrangers, que le goût pour la débauche ne manquoit jamais d'y attirer en grand nombre. Il leur étoit permis de choisir entre toutes les femmes qui venoient

[a] *Herod.* l. 1, n. 199. = *Strabo*, l. 16, p. 1081.

pour satisfaire à la loi, celle qu'il leur plaisoit davantage. L'étranger étoit obligé, lorsqu'il abordoit l'objet de son choix, de lui donner quelques pieces de monnoie, & de dire en présentant cet argent : *J'implore en votre faveur la déesse Mylitta* (1). Il l'emmenoit ensuite hors du Temple, dans un endroit retiré, & satisfaisoit sa passion. La femme ne pouvoit pas rejetter la somme qui lui étoit offerte, quelque modique qu'elle fût, attendu que c'étoit un point de religion. Il ne lui étoit pas libre, non plus, de refuser l'étranger qui s'étoit présenté le premier. Elle étoit obligée de le suivre, de quelque condition qu'il pût être [a].

Dès que les femmes avoient satisfait à la loi, elles offroient selon l'usage prescrit, un sacrifice à la Déesse, & alors il leur étoit libre de s'en retourner dans leurs maisons, car dès qu'une femme avoit une fois mis le pied dans le Temple, il ne lui étoit pas permis d'en sortir, sans avoir auparavant accompli l'obligation qui lui étoit imposée par la loi [b].

(1) C'est le nom que les Babyloniens donnoient à Vénus. *Herod.* l. 1, n. 199.

[a] *Herod.* l. 1, n. 199. — *Strabo*, l. 16, p. 1081.
[b] *Herod.* Ibid.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Cette obligation, au surplus, n'avoit exactement lieu que pour les personnes du commun & de bas état. Les femmes distinguées par leur rang, leur naissance, ou leurs richesses, avoient bien trouvé le moyen d'éluder la loi. Elles se faisoient porter dans leur litiére jusqu'à l'entrée du Temple ; là, après avoir pris la précaution de renvoyer toute leur suite, elles se présentoient un moment devant la statue de la Déesse, & pour la forme seulement[a]; car aussi-tôt elles sortoient du Temple, & s'en retournoient chez elles.

Cette coutume religieuse, cette obligation imposée à toutes les femmes de se prostituer publiquement, une fois dans leur vie, a été regardée, selon que je l'ai déjà dit, par tous les Ecrivains qui ont eu occasion de traiter des mœurs des Babyloniens, comme le principe & la cause toujours subsistante de la dépravation & de l'extrême licence auxquelles ces peuples étoient abandonnés. J'ose dire cependant que cet usage, qui, au premier aspect, paroît si révoltant, devoit peut-être son origine, moins à la corruption & au déréglement, qu'aux

[a] *Herod.* l. 1, n. 199.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

idées dont les anciens peuples étoient prévenus, au ſujet de la Divinité. Juſtifions cette propoſition.

Les anciens, dont les idées philoſophiques n'étoient ni bien juſtes, ni bien ſublimes, regardoient les Dieux comme des êtres jaloux, en quelque ſorte, du bonheur des hommes [a]. Ils étoient particuliérement perſuadés, à l'égard de Vénus, que cette Déeſſe portoit le ſexe à l'impureté & au déſordre [b]. C'eſt par cette raiſon qu'on plaçoit ordinairement ſes Temples hors des villes [c]. On voit encore que les filles, & même les veuves qui vouloient paſſer à de ſecondes noces, ne manquoient pas, avant que de ſe marier, d'offrir des ſacrifices à Vénus pour ſe la rendre propice [d]. Car, je le répéte, les anciens Peuples étoient intimement perſuadés que cette Déeſſe ſe plaiſoit à jetter le ſexe dans la débauche & le déréglement.

[a] *Herod.* l. 1, n. 32, l. 3, n 40.

[b] Voyez *Hom.* Iliad. l. 24, v. 30. = *Odyſſ.* l. 4, v. 261, 262. = *Plut* t. 2, p. 146. D. p. 310. F. = *Ovid.* Metam. l. 2 v. 238, &c. Faſtor. l. 4, v. 157 = *Apollodor.* l. 1, p. 7. = *Hygin.* Fab 58. = *Martial.* l. 2, épigram. 84. = *Pauſ.* l. 9, c. 16, p. 742. = *Parthen.* Erot. c. 5. = *Sch. L. Hom.* ad Iliad. l. 5, v. 412. = *Valer. Maxim.* l. 8, c. 15, §. 12.

[c] *Vitruv.* l. 1, c 7.

[d] *Pauſ.* l. 2, c. 34.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

D'après ces faits, qui sont bien constans & bien certains, je pense que la loi, qui chez les Babyloniens & chez d'autres peuples [a], ordonnoit aux femmes de se prostituer une fois en leur vie, dans le Temple de Venus, à un étranger, je pense, dis-je, que cette loi, loin d'avoir été établie pour favoriser la débauche, avoit, au contraire, été imaginée pour l'empêcher. Voici les raisons sur lesquelles je crois pouvoir établir ce sentiment.

Les auteurs de la loi dont je parle, convaincus que Vénus étoit une divinité envieuse & malfaisante, avoient cherché les moyens qu'ils avoient crus les plus propres pour mettre l'honneur du sexe à l'abri des caprices & de la malignité de cette Déesse : c'est dans la vue, sans doute, de l'appaiser & de la satisfaire, qu'ils avoient imaginé l'espéce de sacrifice dont je viens de parler. On vouloit, pour ainsi dire, racheter la vertu des femmes, & assurer pour toujours leur chasteté, en leur faisant faire un écart dont on se flattoit que Vénus voudroit bien se contenter,

[a] Voyez *Herod.* l. 1, n. 199. = *Ælian.* Var. Hist. l. 4, c. 1. = *Strabo*, l. 11, p. 805. = *Justin.* l. 18, c. 5.

& laisser en conséquence ces victimes tranquilles le reste de leur vie.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

J'attribuerai encore au même principe, c'est-à-dire, au désir de détourner, les influences d'une divinité maligne, ce que nous lisons de l'usage où l'on étoit dans plusieurs pays, de consacrer à la prostitution un certain nombre de femmes & de filles [a]. On vouloit, vraisemblablement, par cette espéce d'offrande obtenir que tout le surplus des femmes & des filles menât une vie chaste & réglée.

Je crois au surplus, trouver une preuve bien marquée de ce que j'avance sur le but & les motifs de cette institution, dans la maniere dont Justin en parle. Cet Auteur dit que, de temps immémorial, c'étoit une coutume en Chypre d'envoyer à certains jour, les filles sur le bord de la mer, offrir, en se prostituant, leur virginité à Vénus, comme un tribut qu'elles lui payoient pour le reste de leur vie [b]. On peut assurer que la même intention avoit fait imaginer, chez les Babyloniens, la coutume religieuse qu'on

[a] *Strabo*. l. 6, p. 418. l. 11, p. 805, l. 12, p. 837.

[b] *Pro reliquâ pudicitiâ libamenta Veneri solutura*. l. 18, c. 5. = Voyez aussi *Augustin* de Civit. Dei, l. 4, c. 10.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

vient de lire. J'en tire la preuve des paroles que l'étranger qui abordoit une femme étoit obligé de prononcer : *J'implore en votre faveur la déesse Vénus*. Cette formule de prieres n'annonce-t-elle pas clairement le but & les motifs de ces sacrifices singuliers. Ce qu'Hérodote ajoute immédiatement après, acheve de confirmer l'idée que je viens d'en donner. Ce grand Historien a soin de remarquer que, dès que les femmes de Babylone avoient satisfait à l'obligation imposée par la loi, quelqu'offre qu'on pût leur faire par la suite, elles étoient inébranlables [a]. Ælien en dit autant des femmes de Lydie, pays où la même loi étoit établie [b]. Ajoutons, enfin que chez les peuples où l'usage étoit de consacrer à la prostitution dans le Temple de Vénus, un certain nombre de filles, il n'y avoit personne qui ne se fît un honneur de les épouser [c].

Ces faits ne suffisent-ils pas pour détruire toutes les inductions qu'on voudroit tirer contre les mœurs des Babyloniens, de la coutume religieuse

[a] L. 1, n. 199.
[b] *Var. Hist.* l. 4, c. 1.
[c] *Strabo*, l. 11, p. 805 — *Val. Maxim.* l. 2, c. 6. §. 15. — *August.* de Civit. Dei, l 4, c. 10.

dont je viens de parler. Si la corruption s'introduisît chez ces peuples, on doit l'attribuer à un tout autre motif. Je doute même que dans les siécles qui nous occupent présentement, la dépravation des mœurs ait été portée aux derniers excès. Ce ne fut, à ce que je pense, que par la suite. Hérodote nous apprend qu'après la prise de Babylone par Cyrus, ses habitans étant tombés dans l'indigence & dans la misere, ils ne firent point de difficulté de prostituer leurs filles pour en retirer quelque profit [a]. Quinte-Curce en dit autant. Il ajoute même que les maris n'avoient point honte de livrer leurs femmes à des étrangers pour de l'argent [b]. Mais ce que dit Quinte-Curce des mœurs des Babyloniens, ne regarde que le siécle d'Alexandre, siécle assez éloigné de ceux qui sont l'objet de cette troisiéme Partie de notre ouvrage. Alors il y avoit déjà long-temps que, selon Hérodote, les Babyloniens déchus de leur ancienne splendeur, étoient devenus un peuple aussi corrompu que méprisable.

J'ai remarqué dans l'article précé-

[a] L. 1, n. 196.
[b] L. 5, c. 1, p. 371.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

dent, en parlant des Assyriens, que ces peuples avoient sçu allier la bravoure & le goût pour les sciences avec le penchant le plus décidé pour le luxe & la volupté. On en peut bien dire autant, & avec encore plus de raison, des Babyloniens. Toute l'antiquité a rendu témoignage à leur valeur & à leurs talens militaires. Xénophon, juge bien capable en pareille matiere, dit expressément que l'Orient n'avoit point de meilleurs soldats que les habitans de la Chaldée [a]. Quant à leurs exploits, l'Ecriture sainte d'un côté, & l'Histoire profane de l'autre, en parlent trop souvent pour qu'il soit nécessaire d'y insister. En dernier lieu, ce furent les Babyloniens qui, conjointement avec les Médes, prirent Ninive & détruisirent l'empire d'Assyrie [b], conquête que je présume avoir été fatale à ces deux peuples, puisque, selon toutes les apparences, c'est à cette époque que le luxe & la corruption des mœurs commencerent à s'introduire chez ces nations. J'examinerai cette question plus particuliére-

[a] *Cyrop.* l. 3, p. 150.

[b] Voyez *supra*, liv. 1, chapitre premier, pag. 14.

ment à l'article des Médes [a].

A l'égard du goût que les Babyloniens avoient pour les ſciences, on ſçait que, ſelon le rapport d'un très-grand nombre d'écrivains de l'antiquité, l'honneur d'en avoir trouvé les premiers principes, & celui d'en avoir les premiers donné les préceptes, étoit dû aux Chaldéens [b]. Je ne penſe pas, au ſurplus, devoir inſiſter davantage pour le moment ſur ce ſujet. Je m'y ſuis aſſez étendu ailleurs, en rendant compte des découvertes & des progrès que les anciens peuples avoient faits dans les ſciences [c].

IIIe. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Je crois auſſi ne devoir dire qu'un mot ſur le génie que les Babyloniens avoient pour les arts. Ce qu'on a vu précédemment ſur les travaux, ſur les embelliſſemens de Babylone, & ſur l'habileté de ſes habitans dans l'art de fondre les métaux [d], joint à ce qu'on vient de lire ſur le luxe & la magnificence de leurs habits, ne permet pas de douter qu'il n'y eût, dans tous les genres, d'excellens artiſtes à Baby-

[a] Voyez *infra*, art 3, p. 387.

[b] *Cicero* de Divinat. liv. 1, n. 41. == *Diod* l. 2, p. 142. == *Strabo*, l. 1, p. 43.

[c] *Supra*, l. 3, p. 188, 189 & 232, 233.

[d] *Supra*, l. 2, chap. 1, p. 119, 120 & 121.

lone. On peut, je crois, assurer que pour tout ce qui dépend de l'industrie & de la main-d'œuvre, les Babyloniens sur la fin de leur Monarchie ne le cédoient à aucun des peuples alors connus.

Je finis la peinture du caractere des Babyloniens, par le reproche le mieux fondé qu'on puisse faire à cette nation. Ils étoient singuliérement entêtés de l'Astrologie judiciaire ; & , en général, fort adonnés aux sciences occultes. Les Chaldéens, qu'on doit regarder comme les sçavans de Babylone, ne s'étoient occupés de l'Astronomie que dans la vue de pouvoir lire dans le Ciel la destinée des hommes & des Empires. Ils prétendoient y être parvenus, & on ne peut pas, à cet égard, porter la crédulité plus loin que la portoient les Babyloniens [a]. Il paroît encore que, non contens de chercher à pénétrer les ténébres de l'avenir, par l'étude des différens aspects des planétes & des étoiles, les Chaldéens étoient fort adonnés aux sortileges & aux enchantemens. L'étude de la Magie faisoit, après celle de l'Astrologie judiciaire,

[a] Voyez *Isaïe*, chap. 47, verset 12. — *Cicero* de Divin. l. *passim*, — *Diod.* liv. 2, p. 142, &c.

judiciaire, leur principale occupation [a]. Ils se vantoient de pouvoir détourner les malheurs dont on étoit menacé, & de procurer toute sorte de bonheur par leurs expiations, leurs sacrifices & leurs cérémonies magiques [b]. L'Eternel, par la voix de ses Prophêtes, insulte souvent à cette croyance aveugle que les Babyloniens avoient pour leurs Mages & pour leurs Astrologues [c], croyance dont tous les Auteurs profanes déposent également. Ces reproches si souvent & si généralement répétés, ne permettent pas de douter que les Babyloniens ne fussent une nation excessivement crédule & superstitieuse. C'est, au surplus, un foible auquel, de tous les temps, les peuples de l'Asie paroissent avoir été particuliérement sujets. Il n'y a point de pays, qui de nos jours encore, offre un pareil amas de superstitions & de pratiques religieuses plus extravagantes & plus ridicules les unes que les autres.

De tous les différens traits que j'ai rassemblés sous cet article, il résulte

[a] *Isaie*, c. 47, vers. 9, 12. = *Ezec.* c. 21, vers. 21. = *Dan.* c. 1, vers. 20, c. 2, vers. 2. c. 5, vers. 7.

[b] *Diod.* l. 2, p. 142. = Voyez *Stanley*, Hist. Philos. part. 12, sect. 1, 12, & 11, 23.

[c] Voyez *Isaie*, c. 47, vers. 11, 15.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

que les Babyloniens, dans les siécles brillans de leur Monarchie, étoient un peuple fort policé, très-brave & très-spirituel, ayant beaucoup de goût & de talens pour les arts & pour les sciences; mais d'ailleurs, très-fastueux, très-adonné au luxe & aux plaisirs, très-superstitieux enfin, & très-crédule, vices que j'ai déjà dit ne point former le caractere & le génie particulier des Babyloniens, mais en général celui de toutes les nations de l'Orient. Elles sont encore aujourd'hui les mêmes à cet égard qu'elles ont été dans tous les temps.



ARTICLE III.

Des Médes.

IL NOUS reste assez de connoissances particulieres & directes sur les mœurs des Médes. Nous sommes même en état d'en juger encore mieux d'après celles des anciens Perses, sur lesquelles les écrivains de l'antiquité sont entrés dans de très-grands détails. Il est certain, en effet, que les Perses avoient emprunté des Médes ce luxe & cette mollesse qui les ont si fort décriés dans les derniers temps de leur empire [a]. Ainsi les faits que l'antiquité nous a conservés sur la maniere dont les Perses vivoient dans les siécles brillans de leur Monarchie, peuvent également servir à nous donner une idée fort juste des mœurs & des usages des Médes.

Les Médes étoient originairement un peuple fort simple & fort grossier. La premiere fois que l'histoire en parle, c'est pour nous apprendre qu'ils furent assujettis par les Assyriens sous

[a] *Herod.* l. 1, n. 135. = *Xenop.* Cyrop. *passim.* = *Strabo*, l. 11, p. 797 & 798.

IIe. PART. Depuis l'é[tablissement de la Royau]té chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

le régne de Ninus [a]. On les voit supporter patiemment cet asservissement pendant plusieurs siécles, & secouer ensuite le joug, sans qu'on sçache trop ni comment, ni dans quel temps ces peuples parvinrent à s'affranchir de la domination des Assyriens [b].

Quoi qu'il en soit de l'époque & des circonstances de cette fameuse révolution, les Médes, après quelques années de troubles & d'anarchie, élurent un Roi [c]. Ce Prince nommé Déjocès, s'attacha à civiliser ses nouveaux sujets. Il bâtit Ecbatane dont il fit la capitale de son royaume, & chercha même à l'embellir avec assez de magnificence [d]. On peut juger qu'en général Déjocès avoit beaucoup de goût pour le faste & la représentation. Toute sa conduite l'annonce. Il inspira vraisemblablement les mêmes sentimens à ses sujets. C'est au reste, tout ce qu'on peut dire sur les mœurs des Médes pendant le régne de Déjocès. L'histoire ne nous en a transmis aucune particularité.

Depuis cette époque, c'est-à-dire,

[a] *Diod.* l. 2, p. 114.
[b] Voyez *suprà*, l. 1. c. 1, p. 9 & 10.
[c] Ibid. c. 3, p. 9.
[d] *Herod.* l. 1, n. 98.
[e] Voyez Id. Ibid.

depuis l'an 710 avant Jesus-Christ, l'histoire des Médes commence à s'éclaircir & à nous être mieux connue. On voit une suite de Rois se succéder pendant 200 ans, jusqu'au moment où Cyrus réunit en sa personne la couronne de Médie à celle de Perse. C'est sous le régne d'Astiage, grand-pere de ce Prince, & sous celui de Cyaxare, le dernier des rois Médes, que nous allons considérer les mœurs de cette nation.

De tous les peuples dont il est parlé dans les écrivains de l'antiquité, les Médes sont ceux qui paroissent avoir été les plus décriés pour leur luxe, leur faste & leur mollesse [a]. C'étoit dans la somptuosité & la magnificence des habits qu'éclatoit particulierement le luxe de ces peuples. Ils portoient de longues robes traînantes, qui avoient de grandes manches pendantes. Cette sorte d'habillement avoit très-bonne grace; & comme il étoit flottant, & qu'en général il avoit beaucoup d'ampleur, il étoit très-propre à cacher les défauts de la taille. Ces robes, au

[a] Voyez *Athen.* l. 12, p. 512. == *Tertullian.* de Cultu Fœmin. l. 1, p. 1. 2.

[b] *Xenop. Cyrop.* l. 8, p. 122. == *Diod.* l. 2, p. 119. == *Justin.* l. 1, c. 2, l. 41, c. 2. == *Strabo*, l. 11, p. 797.

I.I^e. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

surplus, étoient tissues de différentes couleurs, toutes plus brillantes les unes que les autres, & richement brodées d'or & d'argent [a]. A l'égard de la coëffure, les Médes laissoient croître leurs cheveux & couvroient leur tête d'une thiare, ou espéce de bonnet pointu, très-magnifique [b]. Ils étoient, en outre, chargés de brasselets, de chaînes d'or & de colliers ornés de pierres précieuses [c]. Les Médes enfin portoient la recherche dans leur ajustement au point de se peindre les yeux & les sourcils, de se farder le visage, & de méler parmi leurs cheveux des cheveux artificiels [d]. Tel étoit l'habillement des hommes. Quant à celui des femmes, on n'en peut rien dire absolument. Les écrivains de l'antiquité ne nous fournissent sur cet article aucune lumiere. Ils nous apprennent seulement que le sexe, dans la Médie, étoit recommandable par sa beauté [e].

[a] *Herod.* liv. 1, n. 111. = *Xenop. Cyrop.* l. 8, p. 126.

[b] *Xenop.* l. 8, p. 127. = *Plut.* de Fort. Alex. p. 329, 330.

[c] Id Ibid.

[d] *Xenop. Cyrop.* l. 1, p. 5. Cette espece de fard consistoit dans une couleur noire dont les anciens se teignoient les sourcils & les paupieres, pour faire paroître les yeux plus vifs & plus grands.

[e] *Xenop. Cyrop* l. 5, p. 50. = *Anabas*, l. 3, p. 130.

Le luxe de la table égaloit, chez les Médes, celui des habillemens. Dans un repas qu'Astiage donna à Cyrus, tout fut prodigué, soit pour la qualité, soit pour la variété des viandes & la diversité des mets [a]. On voit aussi que, chez ces peuples, on prenoit la précaution de faire l'essai de la boisson qu'on servoit au Roi. L'échanson, avant que de présenter la coupe au Prince, en versoit quelques gouttes dans le creux de sa main gauche, & en goûtoit [b].

Il seroit assez curieux de savoir en quoi pouvoit consister précisément la délicatesse & la magnificence des Médes, à l'égard du luxe de la table. Mais, je l'ai déja dit, les anciens écrivains ne sont entrés sur cet article dans aucun détail. Je crois, au surplus, qu'on ne doit se former qu'une assez médiocre idée du talent de ces peuples pour la délicatesse & l'élégance de la bonne chere. J'en juge ainsi par la maniere dont on mange encore aujourd'hui dans tout l'Orient. On sçait que l'art d'apprêter & de diversifier les mets, y est fort borné, & je crois

[a] *Xenop Cyrop.* l 1, p. 5.
[b] Ibid. l. 1, p. 6.

qu'à cet égard il en a été, à peu-près de même dans tous les temps. Car, selon que j'ai déjà eu plusieurs fois occasion de l'observer, les usages ont peu varié chez les Orientaux.

Quoi qu'il en soit, au reste, les débauches de la table étoient excessives chez les Médes. On s'y enivroit très-fréquemment. Les Monarques n'étoient pas plus réservés sur cet article que les derniers de leurs sujets [a]. L'histoire nous a conservé un exemple trop marqué de leur intempérance, pour le passer sous silence. Dans la guerre que Cyaxare, le dernier des rois Médes faisoit aux Babyloniens, Cyrus qui avoit joint ses armes à celles de ce Prince, trouvant une occasion favorable de battre l'ennemi, partit la nuit, à la tête de toute la cavalerie. Cyaxare, au contraire, passa cette même nuit dans la débauche, & la porta au point de s'enivrer avec tous ses principaux officiers [b].

La musique assaisonnoit chez les Médes, les plaisirs de la table. Ils y chantoient & y jouoient volontiers des instrumens. Les Monarques prenoient

[a] *Xenop. Cyrop.* l. 1, p. 6.
[b] Ibid. l. 4, p. 62.

part eux mêmes à ce divertissement, & généralement à tout ce qui pouvoit animer la joie des festins [a]. On peut mettre encore au nombre des plaisirs des Médes, celui de la danse. Ils s'y livroient avec beaucoup d'ardeur & d'emportement [b].

La chasse étoit aussi un des exercices dont les Souverains de Médie s'occupoient le plus agréablement. Afin même de pouvoir prendre ce plaisir avec plus de facilité, ils avoient fait construire de grands parcs dans lesquels ils tenoient renfermés des lions, des sangliers, des léopards & des cerfs [c].

Il est impossible de rien dire de certain sur la maniere dont les maisons des Médes pouvoient être bâties. On peut seulement conjecturer que ces peuples faisoient consister une partie de la décoration de leurs édifices dans la diversité des couleurs dont ils les peignoient à l'extérieur. Je crois pouvoir proposer cette conjecture d'après ce qu'Hérodote rapporte des murailles d'Ecbatane. Cette ville étoit enfermée

[a] *Xenop. Cyrop.* l. 1, pag. 6, l. 4, pag. 62.
[b] Ibid. l. 1, p. 6.
[c] Ibid. l. 1, p. 7, 8 & 9.

IIIe. PARTIE. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

par sept enceintes de murailles disposées de maniere qu'au dehors la premiere n'empêchoit pas qu'on ne vît l'entablement de la seconde, celle-ci n'ôtoit point la vûe de celui de la troisiéme, & ainsi des autres. Les creneaux de la premiere muraille étoient peints de blanc, ceux de la seconde, de noir, ceux de la troisiéme, de pourpre, de la quatriéme, de bleu, de la cinquieme, d'orangé; & à l'égard des deux dernieres enceintes, les creneaux de l'une étoient argentés, & ceux de l'autre dorés [a]. J'imagine d'après ces faits, que les Médes étoient, vraisemblablement, dans l'usage de peindre à l'extérieur leurs maisons de différentes couleurs, usage que nous sçavons avoir lieu encore aujourd'hui dans plusieurs pays.

Quant à la décoration intérieure des appartemens chez ces peuples, on n'en peut parler non plus que d'une maniere très-imparfaite. Je crois seulement pouvoir assûrer que l'usage des tapisseries avoit lieu chez les Médes. Cette sorte de meuble, en effet, étoit connue des Perses [b], & on sçait que

[a] L. 1, n. 98.

[b] *Plut.* in *Themist.* p. 126, 127. = In *Artax.* p. 1026. = *Tertullian.* de Cultu Fœmin. l. 1, p. 152.

les Perses avoient emprunté des Médes tout ce qui pouvoit contribuer au luxe & à la magnificence [a]. On peut dire même que les tapisseries ne devoient pas être un objet uniquement de luxe chez les Médes. La Médie est un pays en général assez froid, & dès-lors l'usage de tapisser les appartemens, étoit un usage très-utile & très nécessaire.

C'étoit particulierement à la cour d'Ecbatane qu'éclattoit cette pompe & cette magnificence dont les anciens écrivains nous donnent une si haute idée. Si même on s'en rapporte à leur témoignage, c'est des Médes que la plûpart des nations de l'Orient avoient emprunté l'étiquette qui s'observoit à la cour des Souverains de cette partie du monde [b]. On peut juger de la pompe extérieure qui environnoit la personne des Rois de Médie, par cette superbe cavalcade, dont Cyrus jugea à propos de donner le spectacle à ses sujets nouvellement conquis. L'appareil de cette fête fut entierement ordonné selon les usages des Médes [c].

[a] *Strabo*, l. 11, p. 797. & 798. — *Xenop. Cyrop.* l. 8, p. 142.

[b] Ibid. l. 11, p. 797.

[c] *Xenop. Cyrop.* l. 8, p. 126, &c.

IIIe. PARTIE. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Enfin, on se formera encore une plus haute idée de la grandeur & de la somptuosité qui régnoient à la cour des Souverains de Médie, si l'on se rappelle la maniere dont les écrivains de l'antiquité parlent de la magnificence qui éclattoit à la cour des Rois de Perse : car je l'ai déja dit, l'étiquette observée à la cour des Rois de Perse, n'étoit qu'une imitation exacte & fidelle de celle des Rois de Médie.

C'est encore des Médes que les Perses avoient reçû cette vénération profonde dont ils étoient pénétrés pour la personne de leurs Rois [a]. Le respect que les Médes portoient à leur Souverain, étoit tel qu'on n'auroit osé ni cracher, ni même rire en sa présence [b]. Ses ordres étoient toujours promptement & ponctuellement exécutés.

L'histoire des Médes ne nous est pas assez connue pour être en état de parler avec quelque exactitude sur les usages qu'ils observoient dans le cours ordinaire de la vie civile. Je remarquerai seulement dans les mœurs de ces peuples, une singularité très-digne d'être observée. Dans certains

[a] *Strabo*, l. 11, p. 797.
[b] *Herod.* l. 1, n. 99.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

cantons de la Médie, non-seulement la polygamie étoit permise, elle étoit même autorisée par une loi expresse qui ordonnoit à chaque habitant d'épouser & d'entretenir au moins sept femmes. Dans d'autres cantons c'étoit précisément le contraire. Il étoit permis à une femme d'avoir plusieurs maris, & on regardoit avec mépris, celles qui en avoient moins de cinq [a].

A l'égard du caractere particulier des Médes, on peut assurer qu'en général ils étoient très-braves & très-belliqueux. J'ai déja dit qu'ils passoient pour les premiers peuples de l'Asie qui eussent introduit la discipline dans les armées [b]. On sçait aussi que les Médes avoient enseigné aux Perses l'art de la guerre, & particuliérement à manier l'arc & le javelot avec dextérité [c].

Je ne pense pas que les Médes se soyent jamais rendu fort recommandables du côté des sciences. Ce qui m'autorise dans cette façon de penser, c'est qu'ils ne sont cités nulle part au

[a] *Strabo*, l. 11, p. 798. Aujourd'hui encore, dans plusieurs cantons de l'Inde, il est permis aux femmes d'avoir plusieurs maris. Voyage de Franc. *Pyrard*, p. 274. = Lettr. édif. t. 10, p. 22.

[b] *Suprà*, l. 5, c. 1, p. 317 & 318.

[c] *Strabo*, l. 11, p. 797.

nombre des peuples chez lesquels on ait vû autrefois fleurir les sciences.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Quant aux Arts & Métiers, il est à présumer que tout ce qui pouvoit y avoir rapport, devoit être recherché avec soin chez les Médes. On n'en peut pas même douter, après ce qu'on a vû sur le goût dominant qu'ils avoient pour le faste & la magnificence, le luxe & la mollesse.

Je croirois, au reste, que le faste & la mollesse, ces vices tant de fois reprochés aux Médes par tous les écrivains de l'antiquité, n'ont commencé à s'introduire chez cette nation, & à corrompre ses mœurs, que depuis la destruction de l'empire d'Assyrie. Jusqu'à ce moment, les Médes ne formoient point une Monarchie assez puissante & assez opulente pour s'abandonner au luxe & aux délices. D'ailleurs, avant cet événement, ils se voyoient entourrés de tous côtés d'ennemis puissans & belliqueux (les Assyriens & les Babyloniens), qui les forçoient d'être vigilans & attentifs pour éviter d'en devenir bientôt la proie. Les Médes dans cette position avoient trop de mesures à garder, & trop de précautions à prendre pour se livrer

avec excès au luxe & à la sensualité. Mais les monarques de Médie, en renversant le thrône de Ninive, se délivrerent d'un voisinage dangereux, nécessaire cependant pour rendre leurs sujets actifs & vigilans. Enfin, les richesses dont ces Princes & leurs troupes se gorgerent au sac de Ninive, & par-dessus tout, la communication journaliere & habituelle avec un peuple mol & voluptueux, tels qu'étoient alors les Assyriens, corrompirent leurs mœurs, & les firent bientôt dégénérer de celles de leurs ancêtres. Ce qui acheva de porter le dernier coup aux Médes, fut leur réunion & leur incorporation avec les Perses sous Cyrus. Depuis cette époque, il n'est plus question des Médes dans l'histoire.



IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Egyptiens.

J'AI PRÉSENTÉ dans les volumes précédens & même dans celui-ci, ſous différens articles, tout ce qui pouvoit concerner les loix, les arts, les ſciences, les mœurs & les uſages des Egyptiens. Mais je ne me ſuis point attaché juſqu'à préſent à réſumer tous ces différens objets, & à les réunir ſous un ſeul & même point de vûe, pour tracer en conſéquence un tableau général & rapproché du caractere des Egyptiens, & faire connoître le génie particulier de cette nation. Je crois que c'eſt ici le lieu de préſenter d'un ſeul coup d'œil & ſous le même aſpect les différens traits que l'antiquité peut nous fournir ſur cet objet. Je vais donc expliquer en peu de mots l'idée que j'ai cru pouvoir me former des Egyptiens, & tracer d'après les faits, le caractere de ce peuple ſi vanté dans tous les temps.

Les Egyptiens ſe ſont rendus célébres dans l'antiquité par leurs loix,

leurs arts & leurs sciences. Cette nation, en effet, s'étant policée fort promptement, elle a fait en conséquence, de bonne heure, quelques découvertes, & même quelques progrès assez rapides dans plusieurs parties des Arts & des Sciences. C'est un mérite qu'on ne doit point contester aux Egyptiens : mais, d'ailleurs, je ne vois rien qui puisse servir à les caractériser d'une façon bien avantageuse : je crois même être en droit de leur refuser la plus grande partie des éloges qu'on leur a toujours prodigué si libéralement.

Les Egyptiens avoient inventé quelques arts & quelques sciences; mais ils n'ont jamais eu l'esprit de perfectionner aucunes de leurs découvertes. J'ai fait voir leur peu de goût, & j'ose dire, de talent en architecture, en sculpture & en peinture [a]. La maniere dont ils pratiquoient la Médecine étoit absurde & ridicule [b]. Les connoissances qu'ils avoient de l'Astronomie & de la Géométrie, n'étoient que fort imparfaites. Il s'en faut de beaucoup que leurs découvertes ayent

[a] *Supra*, l. 2, c. 2.
[b] Voyez la seconde Part. l. 3, c. 2, art. 1.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

seulement approché de celles que par la suite les Grecs ont fait dans ces deux sciences. Les Egyptiens enfin, n'ont eu aucun génie, aucune ardeur, aucun talent pour le Commerce, la Marine & l'Art militaire.

A l'égard des loix civiles & des constitutions politiques, les Egyptiens en avoient, à la vérité, quelques-unes de fort bonnes, mais d'ailleurs, il régnoit dans leur Gouvernement une multitude d'abus & de défauts essentiels autorisés par les loix & les principes fondamentaux de leur Gouvernement [a].

Quant aux mœurs & aux usages de ce peuple, on a vû à quel point l'indécence & la débauche étoient portées dans ses fêtes publiques & dans ses cérémonies religieuses [b]. La maniere dont une nation croit honorer la divinité, porte l'empreinte de son caractere. La morale des Egyptiens n'étoit pas non plus fort épurée; on peut même assurer qu'elle péchoit essentiellement contre les premieres régles de la droiture & de la probité.

[a] *Supra*, l. 1, c. 4, p. 31, 32, &c.
[b] Voyez la premiere Part. l. 6, c. 2.

On voit que les Egyptiens étoient souverainement décriés pour leur cupidité, leur mauvaise foi, leurs ruses & leurs friponneries [a].

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il me paroît résulter de tous ces faits, que les Egyptiens étoient en général un peuple assez industrieux, mais, au reste, sans goût, sans génie, sans discernement. Peuple qui n'avoit que des idées de grandeur mal-entendues, & dont les progrès dans toutes les différentes parties des connoissances humaines, n'ont jamais été que très-médiocres. Du surplus, fourbe, frippon, mol, fainéant, lâche, rampant, & qui, pour quelques exploits dont il a pû se glorifier dans les temps reculés, a toujours été depuis assujetti par quiconque a voulu entreprendre de le soumettre. Peuple encore assez vain & assez sot pour mépriser les autres nations sans les connoître [b]. Superstitieux à l'excès [c], singuliérement adonné à l'Astrologie judiciaire [d], en-

[a] Voyez *Plat.* de *Rep.* l. 4, p. 642. De *leg.* l. 5, p. 852. == *Stephan. B sant.* voce Αἰγυπτες p. 38. == *Suid.* voce Αἰγυπτιάζειν t. 1, p. 643.

[b] Voyez *Herod.* l. 2, 41.

[c] Voyez la premiere Part. liv. 6, c. 2.

[d] Voyez *Herod.* l. 2, n. 82. == *Diod.* l. 1, 91 & 92. == *Cicero* de *Divinat.* l. 1, n. 1. == *Plut. Conviv.* sept. *Sap.* p. 149. A.

IIe PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

têté enfin jusqu'à l'extravagance d'une théologie absurde & monstrueuse [a]. Cet exposé ne nous autorise-t-il pas suffisamment à dire que toute cette science, cette sagesse & cette philosophie si vantée des prêtres Egyptiens, n'étoit qu'imposture & charlatanerie capable d'en imposer seulement à des peuples aussi peu éclairés, ou autant prévenus que l'étoient autrefois les Grecs en faveur des Egyptiens (1).

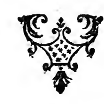
Remarquons néanmoins qu'à s'en tenir même au témoignage des anciens, les éloges dont il leur a plû de combler l'Egypte, ne tombent que sur ses loix, sa police, ses arts & ses connoissances mathématiques ; mais nullement sur les productions qui sont particuliérement du ressort de l'esprit & du goût. La Gréce ni Rome n'ont jamais loué l'éloquence, la poésie, la musique, l'architecture, la sculpture, la peinture des Egyptiens. J'en dirai autant de ce qui concerne un objet bien plus essentiel, la Médecine. On voit aussi que jamais les Grecs ni les

[a] Voyez la premiere Part. l. 6, chap. 2.

(1) Voyez *Acta Philos.* t. 1, p. 229, &c. 634, &c. = *Conringius de Hermet. Med.* l. 1, c. 12. = *Scherlone amœnitat. Litter.* c. 7, p. 190.

Romains n'ont vanté les connoiſſances de ce peuple dans la Navigation, le Commerce & l'Art militaire. Je ne vois donc que les idées philoſophiques & morales des Egyptiens, pour leſquelles l'antiquité ſemble avoir eu quelque eſtime ; mais, du ſurplus, je me crois bien fondé à ſoutenir que les Egyptiens n'ont eu que des notions confuſes & des idées très-imparfaites ſur tous les autres objets des connoiſſances humaines. Je ſerois fort tenté de comparer cette nation aux Chinois. Je crois appercevoir entre l'un & l'autre peuple beaucoup de reſſemblance & de conformité (1).

(1) Sur ce qu'on doit penſer des arts, des ſciences, des loix, de la police & de la morale des Chinois, voyez le voyage d'Anſon, l. 3 c. 10.



IIe. PART.
Depuis l'établiss ment de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Peuples de la Grece.

DANS ce nombre infini de différens peuples qui habitoient autrefois la Gréce, je n'en vois que deux, les Lacédémoniens & les Athéniens, dont les mœurs & les usages méritent une attention particuliere, les autres n'offrent point des faits assez marqués, ni des variétés assez importantes pour qu'on doive s'y arrêter. A quelque différence près, on peut juger des inclinations & d s usages de tous les Grecs, par les mœurs & par la façon de vivre des Lacédémoniens & des Athéniens. Dans le tableau que je vais en présenter, j'en userai de la même maniere que j'ai déja fait dans d'autres articles, c'est-à-dire, que j'en parlerai très-sommairement. De plus longs détails seroient inutiles, & ne feroient que multiplier les redites. Cette matiere a déja été suffisamment traitée dans quantité d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Lacédémoniens.

IL EST très-peu de nations chez lesquelles le législateur se soit appliqué à régler les mœurs & les pratiques ordinaires de la vie civile, par des loix positives. Les Lacédémoniens doivent être mis dans le petit nombre de Peuples qui ayent eu un code pour leurs mœurs & leurs usages. Les ordonnances de Lycurgue embrassoient également la police générale de Sparte, & les actions de la vie privée de ses habitans. On est assez instruit de l'austérité & de la rigidité de la discipline à laquelle les Spartiates étoient astreints, pour qu'il ne soit pas nécessaire, je crois, d'y insister. Il suffit de dire que les actions les plus indifférentes n'étoient pas libres à Sparte. Personne n'étoit le maître d'y vivre à sa fantaisie, tout, jusqu'aux moindres démarches, étoit assujetti à une régle commune & uniforme [a].

[a] Voyez *Xenop.* de Repub. Laced. p. 395. = *Plut.* in Lycurg. p. 54.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il n'étoit pas permis, par exemple, à un Spartiate de ſe marier quand il le jugeoit à propos, d'aller voir ſa femme quand il le vouloit, ni d'y reſter autant qu'il l'auroit ſouhaité [a]. Il ne lui étoit pas libre non plus d'apprêter pour ſa nourriture ce qu'il vouloit, ni de manger en ſon particulier. Chaque habitant étoit aſſujetti à prendre ſa réfection dans les ſalles publiques, & à ſe contenter de ce qu'on y ſervoit. Les tables étoient chacune d'environ quinze perſonnes. On y mangeoit par portions ſéparées & aſſis très-durement [b].

Les Rois de Sparte étoient eux-mêmes aſſujettis à ce genre de vie. Agis venant de remporter une grande victoire ſur les Athéniens, crut pouvoir ſouper chez lui avec ſa femme. Il envoya en conſéquence demander ſa portion. Les Polémarques la lui refuſerent, & il fut obligé de venir manger à la table publique [c].

La ſenſualité ni même la gourmandiſe ne trouvoient pas de quoi s'y ſatisfaire. Les mets qu'on y ſervoit n'é-

[a] *Xenop.* p. 393. = *Plut* in Lycurg. p. 48.

[b] *Athen.* l. 4, p. 141. = *Serv.* ad *Æneid.* l. 7, v. 176.

[c] *Ælian.* Var. Hiſt. l. 3, c. 34. = *Plut.* in Lycurg. p. 45, 46.

toient

toient ni choisis, ni délicatement apprêtés. Ils consistoient dans du pain, du vin, du fromage, des figues séches, & dans quelques morceaux de viande grossierement accommodés [a]. On n'en présentoit même aux conviés que la quantité seulement nécessaire pour le besoin & le soutien de la vie [b]. Il n'étoit pas permis de paroître à Lacédémone trop gras & trop bien nourri. Un Spartiate auquel on trouvoit trop d'embonpoint, en étoit puni & châtié sévérement [c]. Après qu'on avoit mangé & bû très sobrement, on s'en retournoit chez soi sans lumiere, car il étoit expressément défendu de se faire éclairer [d].

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On retrouvoit dans les habits des Spartiates cette même gêne & cette même grossiereté qui régnoit sur leurs tables. Ils portoient en hyver & en été la même sorte de vêtement, qui

[a] *Plut.* Ibid. p. 46.

Le plus exquis de tous ces mets étoit une espece de brouet connu dans l'antiquité sous le nom de *Sauce noire.* Nous ne pouvons point décider aujourd'hui quelle étoit proprement cette espece de ragoût. Mais, à en juger par ce qu'en disent les auteurs anciens, la sauce noire des Spartiates devoit être un mets des plus médiocres. Voyez *Cicer. Tusculan.* l. 5, [illegible] 34. *Plut.* in Lycurg. p. 146.

[b] *Plut.* p. 45, 46.

[c] *Ælian.* Var. Hist. l. 14, c. 7.

[d] *Plut.* p. 46.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

étoit court & fort simplement travaillé [a]. Ils ne se rasoient point, & affectoient au contraire d'avoir une barbe très-longue & très-fournie [b]. Leur plus grande parure consistoit dans la beauté de leurs cheveux. Les Spartiates les portoient fort longs, & en avoient très-grand soin [c]. La maniere de les arranger étoit de les partager également des deux côtés de la tête [d]. Les Spartiates étoient d'ailleurs fort sales & fort mal-propres sur leurs personnes, ne pouvant se baigner & se parfumer qu'à certains jours marqués. Il ne falloit cependant pas que leurs habits parussent déchirés & en mauvais état; car on ne manquoit pas de punir ceux qui sembloient n'en avoir pas assez de soin [e].

Les Spartiates n'étoient ni plus libres [f], ni plus recherchés dans leurs maisons & dans leurs meubles, que sur leurs tables & sur leurs habits. On

[a] *Thuc.* l. 1, p. 7. = *Plut.* t. 2, p. 237. = *Xenop.* p. 394 & 397.

[b] *Plut.* [illegible] 2, p. 232 E. Voyez *Meurs. Miscell. Lac.* l. 1, c. 16.

[c] *Herod.* l. 7, n. 208. = *Strabo*, l. 6, p. 426. = *Plut.* in Lycurg. pag. 53. = *Pauf.* l. 7, c. 14.

[d] *Plut.* in Lycurg. p. 53.

[e] *Plut.* t. 2. p. 50, 227, 239. = *Xenop.* p. 398. = *Ælian*, Var. Hist. l. 14, c. 7.

en peut juger par une ordonnance que Lycurgue avoit fait ſur cet article. Elle portoit que les planchers des maiſons ſeroient faits avec la coignée, & les portes avec la ſcie, ſans l'aide d'aucun autre outil [a]. De pareilles maiſons ne devoient pas, ſelon l'intention du Légiſlateur, expoſer les habitans de Sparte au luxe & à la dépenſe. En effet, ſelon que Plutarque l'obſerve judicieuſement, il n'y a point d'homme aſſez fol pour porter dans des maiſons auſſi groſſierement conſtruites, que celles dont je parle, des lits ſuperbes, des couvertures & des tapis de pourpre, des vaſes d'or & d'argent, ni en un mot, aucune eſpèce de magnificence [b].

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les plaiſirs & les amuſemens des Spartiates répondoient à tout ce qu'on vient de lire précédemment. Leurs divertiſſemens étoient des plus ſérieux & des moins variés. Les Spartiates ne connoiſſoient d'autres amuſemens que la chaſſe & les différens exercices du corps, & ſous ce nom, je comprends la danſe qui n'étoit, à proprement parler, chez ce peuple, qu'une eſpèce

[a] *Plut.* in Lycurg. p. 47.
[b] Ibid.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

d'exercice militaire [a]. Les Spartiates avoient aussi une sorte de musique, mais fort simple pour ne pas dire fort grossiere [b]. D'ailleurs, tout ce qu'on peut appeller proprement plaisirs & amusemens étoit banni de Sparte [c]. On n'y avoit pas même voulu souffrir les représentations théâtrales [d], qui faisoient les délices de toutes les autres villes de la Gréce.

Les occupations privées & particulieres des Spartiates étoient, si l'on peut dire, encore plus bornées & plus restraintes, que n'étoient leurs plaisirs & leurs amusemens. Les Citoyens de Sparte ne pouvoient connoître ni l'économie domestique, ni les affaires, ni les procès, puisque tous leurs biens étoient en commun, & que d'ailleurs ils ne se mêloient point du Commerce, toute espèce de trafic leur étant exactement interdite [e]. Il y a plus, ils ne pouvoient exercer aucun art méchanique, pas même cultiver leurs terres. Ce soin étoit entierement remis aux

[a] *Plut.* p. 54. = *Xenop.* p. 395.

[b] *Plut.* p. 54. = *Arist.* de Rep. l. 8, chap. 5. *Quintil.* Instit. lib. 1, chap. 10. = *Ælian.* l. 12, c. 50.

[c] *Plato* de Leg. l. 1, p. 775 F.

[d] *Plut.* Instit. Lac. p. 239.

[e] Voyez *suprà* l. 4, ch. 3, p. 307 & 308.

III°. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

esclaves. A l'égard des Belles-Lettres & des Sciences, on sçait qu'elles ne furent jamais en honneur chez les Spartiates. Ces peuples n'en apprenoient que ce qu'il étoit absolument nécessaire d'en sçavoir pour les besoins de la vie civile [b]. On peut donc assurer que les Spartiates étoient, selon l'intention de Lycurgue, extrêmement désœuvrés la plus grande partie de leur vie. Aussi voyons-nous qu'ils passoient leur temps à discourir & à converser dans des salles communes, où ils s'assembloient tous les jours pour ce sujet [c], & encore l'objet de leurs conversations étoit-il borné & réglé par les loix. On n'y pouvoit traiter que certaines matieres [d]. Tel étoit le genre de vie des Lacédémoniens qui a donné lieu à ce bon mot si célebre dans l'antiquité. On vantoit à Alcibiade le mépris que les Lacédémoniens témoignoient pour la mort : » Je n'en suis point surpris, dit-il, » c'est le seul moyen qu'ils aient pour » s'affranchir de la gêne & de l'ennui » que leur cause la vie qu'ils sont obli-

[a] *Plut.* in Lycurg. pag 54. = *Ælian.* Var. Hist. l. 13, chap. 19.

[b] Ibid. p. 50.

[c] Ibid. p 54 & 55.

[d] Voyez *Plut.* 6. Ibid. p. 45, 51, 55.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

»gés de mener continuellement ».

Les Spartiates étoient condamnés à cette vie triste & austere dès l'instant de leur naissance ; car on ne confioit point aux peres & aux meres l'éducation de leurs enfans. Au moment qu'ils naissoient, on étoit obligé de les remettre entre les mains d'un certain nombre de personnes préposées pour avoir soin de les élever. Tous les enfans de Sparte étoient en conséquence nourris, vêtus, couchés, &, en un mot, élevés d'une maniere uniforme. Rien, au surplus, n'étoit plus dur ni plus rigide que l'éducation qu'ils recevoient. On ne leur laissoit jamais faire qu'un repas très-mince & très-léger, suffisant à peine pour les soutenir. On les forçoit de marcher continuellement sans bas & sans souliers, couverts en tout temps d'un simple manteau. Plus souvent même on les obligeoit de faire leurs exercices entierement nuds ; ils étoient d'ailleurs très-mal couchés, & privés enfin de toutes les espèces de récréations & d'amusemens qu'on a coutume de permettre à la jeunesse. En place on leur

[a] *Ælian.* Var. Hist. l. 13, chap. 38. = Voyez aussi *Athen.* l. 4, chap. 6, p. 138.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hebreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

proposoit sans cesse des questions graves auxquelles il leur falloit satisfaire juste & promptement, en rendant même raison de leur sentiment, sinon ils pouvoient s'attendre à être griévement & impitoyablement punis. C'est ainsi que les enfans à Sparte étoient tenus dans une gêne & dans une contrainte perpétuelles, ne pouvant se trouver dans aucun lieu, un seul moment, sans avoir quelqu'un auprès d'eux pour les reprendre & les châtier sévérement, même des fautes les plus légeres [a].

La rigidité pédantesque de la discipline de Sparte n'avoit que trop d'influence sur les mœurs de ses habitans. Elle leur avoit fait contracter un caractere dur & austere, disons même, farouche & cruel. Je n'en apporterai point d'autre preuve que la maniere dont les Spartiates se conduisoient envers leurs esclaves, si connus dans l'antiquité sous le nom d'Hilotes (1).

[a] *Xenop.* de Rep Laced. p. 393, 394, 395 = *Plut.* in Lycurg. p. 46, 50, 51. = *Cicero*, Tuscul. l. 2, n. 14.

(1) Voici en peu de mots quelle avoit été l'origine du nom d'Hilotes. Hélos étoit une ancienne ville de la Laconie, que les Spartiates attaquerent sous quelque prétexte. S'en étant rendus maîtres, ils réduisirent tous les habitans en esclavage. Dans la

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la R yauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

Ils les traitoient avec plus de dureté & de barbarie que des peuples policés ne traiteroient des bêtes brutes [a].

Il étoit expressément défendu à leurs maîtres de leur jamais rendre la liberté, ni de les vendre hors du territoire de la Laconie [b]. Les Spartiates portoient la cruauté jusqu'à contraindre les Hilotes à recevoir, chaque année, un certain nombre de coups de fouet, sans les avoir mérités, dans la vûe seulement qu'ils ne désapprissent pas à obéir. Si quelqu'un de ces malheureux esclaves sembloit par sa mine avantageuse, ou par la beauté de sa taille, s'élever au-dessus de la condition dans laquelle il étoit né, on le faisoit mourir, & son maître étoit mis à l'amende, afin que par ses mauvais traitemens, il fit ensorte que ceux qui lui restoient ne pussent un jour, par leurs qualités extérieures, blesser les yeux

suite, quand, par de nouvelles conquêtes, les Spartiates vinrent à faire de nouveaux esclaves, ils les appellerent tous Hilotes. C'est ainsi que ce nom particulier devint une dénomination générale pour tous ceux qui, par la suite, furent réduits à la servitude chez les Spartiates. Voyez Acad. des Inscript. t. 23. M. p. 281.

[a] Voyez Plut. in Lycurg. pag. 57. = Athen. liv. 6, pag. 272. A liv. 14, pag. 657.

[b] Académie des Inscriptions, t. 23. M. pag. 275.

des Spartiates. Un bonnet & un habit de peau de chien étoit tout le vêtement des Hilotes. On pouvoit les punir pour la moindre faute, ſans qu'ils puſſent réclamer l'autorité des loix, quelqu'inhumaine que pût être la façon dont on les traitoit. L'excès de leur malheur étoit tel qu'ils étoient en même-temps eſclaves des particuliers & du public. On ſe les prêtoit communément les uns aux autres. Pour comble d'outrages enfin & d'aviliſſement, on forçoit ſouvent les Hilotes de boire juſqu'à s'enyvrer, & dans cet état, on les offroit aux yeux des jeunes gens pour leur inſpirer l'horreur d'un vice qui dégrade ſi fort l'humanité.

Souvent même les Spartiates joignoient la perfidie à la cruauté pour faire périr ces malheureuſes victimes, lorſque leur nombre trop multiplié pouvoit faire craindre quelque entrepriſe de leur part. L'hiſtoire nous apprend, par exemple, que, dans une certaine occaſion, les Lacédémoniens inquiets de la quantité d'Hilotes qui ſe trouvoient répandus dans l'Etat, & cherchant à s'en défaire ſans riſque, firent ſemblant de vouloir en affran-

chir plusieurs, afin, disoient-ils, de les incorporer ensuite dans leurs troupes. Sous ce prétexte, on publia que les plus robustes & les plus vaillans des Hilotes n'avoient qu'à venir se présenter pour être enrôlés. A cette nouvelle, il s'en rassembla plusieurs pleins de courage & de bonne volonté. Sur la quantité qui vint s'offrir, on en choisit deux mille qu'on regardoit comme les plus capables de quelque grande entreprise. On les couronna sur le champ de fleurs, & on les promena en grande pompe dans les temples de Sparte; mais peu de temps après, ces deux mille Hilotes disparurent sans qu'on ait jamais sçu ce qu'ils étoient devenus [a].

Dans une autre occasion, des Hilotes condamnés à la mort, sans qu'on sçache pour quel crime, se réfugierent à Ténare, promontoire de la Laconie, où Neptune avoit un temple fort révéré. Les Ephores ne craignirent pas de les en arracher pour les faire conduire au supplice. Cette action a paru révoltante, même aux Auteurs profanes. Ils ont tous regardé le tremblement de terre qui arriva alors, le

[a] *Thuc.* l. 4, n. 80, p. 285. — *Diod.* l. 12, p. 525. — *Plut.* in Lycurg. p. 56.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

plus horrible dont on eût encore entendu parler, comme l'effet du ressentiment de Neptune contre les Spartiates qui n'avoient pas craint de violer l'asyle de Ténare[a].

Que dire enfin de cet établissement abominable désigné dans les anciens Auteurs sous le nom d'*Embuscade*? Voici ce qu'ils nous en apprennent. De temps en temps, ceux qui étoient préposés pour gouverner la jeunesse de Sparte, choisissoient, parmi leurs éleves, quelques-uns de ceux qui leur paroissoient les plus prudens & les plus hardis. Ils les armoient de poignards, & leur donnoient ce qu'il falloit de vivres pour un certain nombre de jours. En cet état, ils envoyoient ces jeunes gens battre la campagne chacun de leur côté. Ces coureurs ainsi dispersés, avoient ordre de se cacher de jour dans les lieux couverts ou dans quelques cavernes. Dès que la nuit étoit venue, ils sortoient de leur embuscade, & se jettoient dans les grands chemins, où ils égorgeoient tous les Hilotes qu'ils rencontroient : cruauté d'autant plus aisée à commettre, que les malheureux qu'ils attaquoient ne

[a] Académie des Inscriptions, *loco cit.* p. 275.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pouvoient point porter d'armes. Quelquefois même ces sortes d'assassins marchoient en plein jour & tuoient ceux des Hilotes qui leur sembloient les plus forts & les plus robustes [a].

La cruauté & la perfidie dont les Lacédémoniens usoient envers leurs esclaves, leur étoit aussi très-familiere envers tous ceux qu'ils croyoient avoir intérêt d'opprimer. J'en ai cité un exemple bien sensible dans le livre précédent [b]. Mais il ne sera pas hors de propos d'en produire encore quelques autres.

Alcibiade, dont la bravoure & la capacité étoient connues des Lacédémoniens, avoit été obligé d'aller chercher un asyle auprès du jeune Cyrus, frere d'Artaxercès, roi de Perse. Il n'y fut pas long-temps sans pénétrer les desseins secrets de ce Prince, & sans démêler l'objet des préparatifs qu'il lui voyoit faire. Occupé des moyens de relever sa patrie opprimée, Alcibiade crut qu'il y réussiroit infailliblement, s'il pouvoit instruire Artaxercès des projets que Cyrus tramoit contre sa

[a] *Plut.* in Lycurg. p. 36. = Voyez aussi *Athen.* l. 14, p. 657.

[b] Chap. 2, p. 343, 344. = Voyez aussi *Ælian.* Var. Hist. l. 6, chap. 7.

personne. En effet, une découverte de cette importance n'auroit pas manqué de lui concilier la faveur du Monarque, & sans doute qu'il en auroit obtenu le secours dont il avoit besoin pour le rétablissement des affaires d'Athenes. Plein de ces idées, Alcibiade s'achemina vers la Perse. Mais les Lacédémoniens avertis des motifs de son voyage, & convaincus que leurs affaires étoient perdues sans ressource, s'ils ne trouvoient pas le moyen de se défaire d'Alcibiade, mirent en œuvre, pour y parvenir, la plus noire des lâchetés. Ce grand homme se trouvoit alors dans le gouvernement de Pharnabaze. Les Lacédémoniens écrivirent à ce Satrape pour l'engager à les délivrer, à quelque prix que ce fût, d'un ennemi si redoutable. Pharnabaze gagné par leurs offres & par leurs promesses, les servit à leur gré, & fit assassiner Alcibiade [a].

La maniere dont les Lacédémoniens userent des avantages qu'ils avoient remportés sur Athenes dans la guerre du Péloponese, suffiroit seule

[a] *Cornel. Nepos* in Alcibiad. n. 9, &c. == *Diod.* l. 14, p. 647. == *Plut.* in Alcibiad. p. 213. == *Justin.* l. 5, chap. 8.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

pour les couvrir à jamais d'opprobre & d'infamie. Ils exercerent dans cette ville si chere à toute la Grece, les plus horribles cruautés. Ils firent mourir, dit Xénophon, plus de personnes en huit mois de paix, que les ennemis n'en avoient tué en trente ans de guerre [a]. Tout ce qui restoit alors à Athenes de personnes un peu considérables, en sortit pour aller chercher quelque part un asyle où l'on pût vivre en sûreté. Les Lacédémoniens eurent l'inhumanité de vouloir ôter à ces malheureux fugitifs, cette derniere ressource. Ils défendirent aux villes de la Grece, par un édit public, de leur donner retraite, ordonnerent qu'on les livrât aux trente Tyrans qui ravageoient pour-lors Athenes, & condamnerent à une amende quiconque s'opposeroit à l'exécution de ce cruel édit [b].

La conduite que tinrent les Lacédémoniens, à peu près vers le même temps, à l'égard de Syracuse, prouve encore mieux de quel esprit ce peuple étoit animé, & quel étoit le fonds de

[a] *Xenop.* de Reb. gest. Græc. liv. 2, pag. 278.
[b] *Diod.* liv. 14, p. 641, &c. = *Justin.* l. 5, chap. 9. = *Plut.* in Lysandr. p. 448.

ſa politique. Les Syracuſains diſputoient alors leur liberté contre Denys le tyran, & venoient d'eſſuyer un échec conſidérable. Dans ces circonſtances, les Lacédémoniens députerent un de leurs citoyens à Syracuſe, en apparence, pour témoigner la part qu'ils prenoient au malheur de cette ville, & pour lui offrir du ſecours, mais, en effet, pour fortifier Denys dans la réſolution de ſe maintenir, & de pouſſer à bout ſon entrepriſe, eſpérant que ce Prince devenu fort puiſſant, pourroit leur être à l'avenir d'une grande utilité [a]. Enfin, Hérodote dit nettement, en parlant des Lacédémoniens, que ceux qui connoiſſoient le génie de ce peuple, ſavoient bien que ſes actions étoient ordinairement contraires à ſes paroles, & qu'on ne pouvoit s'y fier en aucune maniere [b]. Quelles idées de pareils traits ne doivent-ils pas nous donner du caractere des Lacédémoniens?

Je paſſe ſous ſilence un reproche encore mieux fondé qu'on pourroit leur faire ſur la barbarie avec laquelle, dans une fête qui ſe célébroit tous les

[a] *Diod.* l. 14, p. 645.
[b] L. 9, n. 53.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ans en l'honneur de Diane, on fouettoit jusqu'au sang, sur l'autel de cette Déesse inhumaine, tous les enfans de Sparte. Quelle brutalité que celle de déchirer à coups de verges le corps de ces innocentes victimes, sous prétexte de les accoutumer à supporter la douleur sans impatience ! L'excès étoit porté au point qu'on en a vu souvent expirer dans cette cruelle cérémonie. Elle se faisoit en présence de toute la ville, sous les yeux des peres & des meres, qui voyant leurs enfans tout couverts de sang & de plaies, & prêts à rendre l'ame, les exhortoient à souffrir sans pousser aucun cri, & sans donner le moindre signe de douleur, le nombre de coups de verges qu'ils devoient essuyer [a]. De quel nom caractériser cette prétendue fermeté ?

Que penser aussi de l'acharnement avec lequel les jeunes gens de Sparte se battoient à certains jours de l'année ? Ils se partageoient en deux bandes qui se rendoient par différens chemins à un certain endroit dont on étoit auparavant convenu. Le signal

[a] *Cicero*, Tuscul. l. 2, n. 14. = *N.col. Damascen.* in Excerpt. Valef. p. 522. = *Plut.* in Lycurg. p. 51. = *Pauf.* l. 3, chap. 16.

donné, tous ces jeunes gens se jettoient les uns sur les autres, s'attaquant à coups de poings, à coups de pieds, se mordant de toutes leurs forces, & s'entre-arrachant même les yeux. « Vous les voyez, dit Pausa- » nias, se battre à outrance, tantôt un » contre un, tantôt par pelotons, tan- » tôt enfin tous ensemble, chaque trou- » pe faisant tous ses efforts pour faire » reculer l'autre, & la renverser dans » l'eau dont le champ de bataille est » environné [a]. »

Que dire encore de ce courage plus qu'inhumain avec lequel une mere à Sparte, recevoit la nouvelle de la mort de ses enfans tués dans une bataille ? Cette perte non-seulement ne lui arrachoit aucune larme, mais lui causoit même une sorte de joie & de contentement qu'elle s'empressoit de faire éclater publiquement [b]. Ces mêmes femmes cependant témoignerent le plus grand découragement & la plus grande pusillanimité, lorsqu'après le gain de la bataille de Leuctres, elles virent Epaminondas marcher droit à

[a] L. 3, chap. 14.
[b] *Plut.* in Agesil. p. 612. = *Ælian.* Var. Hist. l. 12, c. 19.

IIIe. PART.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hebreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Sparte. Elles couroient çà & là, toutes éperdues, rempliſſant l'air de cris lamentables, & cauſoient plus de déſordre & de confuſion que les ennemis même [a]. Qu'étoit devenu alors ce courage féroce & cette oſtentation barbare avec laquelle les femmes de Sparte ſe plaiſoient à inſulter la nature dans des occaſions auſſi déplacées que celles où on leur apprenoit la perte de leurs enfans ?

Je ne puis encore paſſer ſous ſilence cet examen qu'on faiſoit à Sparte de la conformation des enfans, au moment de leur naiſſance. Dès qu'il y étoit né un garçon, on le portoit dans un certain endroit où les anciens de chaque Tribu le viſitoient. S'il leur paroiſſoit délicat, foible, d'une conſtitution, en un mot, à ne point promettre en apparence une ſanté ferme & vigoureuſe, on le condamnoit impitoyablement à périr, & il étoit jetté ſur le champ dans une fondriere ſituée au bas du mont Taygette [b].

Ce qu'on vient de lire ſuffit, je crois, pour prouver que dans toutes

[a] *Xenop.* de Reb. geſt. Gr. l. 6, p. 370. = *Plut.* in Ageſil. p. 613. C.
[b] *Plut.* loco cit. p. 49.

les occasions, les Spartiates sembloient prendre à tâche d'étouffer la voix de la nature & le cri de l'humanité, souvent même contre toute espece de raison & de prudence. L'expérience, en effet, nous apprend que quantité d'enfans qu'on a désespéré de pouvoir élever dans les premiers jours de leur naissance, ont joui, en grandissant, de la santé la plus ferme & la plus robuste. Sans sortir de Sparte, Agésilas nous en fournit une preuve bien convaincante. Ce prince, qui étoit né boiteux, parut d'une complexion si foible & si délicate en venant au monde, qu'on n'espéra jamais de pouvoir l'élever. Agésilas, cependant, a vécu quatre-vingt-quatre ans; & pendant le cours de cette carriere, quels services n'a-t-il pas rendus à sa patrie [a]!

L'austérité, & si j'ose le dire, la pédanterie des loix de Lycurgue pourroit peut-être faire croire que la chasteté étoit une des principales vertus qu'il avoit pris soin d'inspirer à ses peuples. Mais on seroit, à cet égard, dans une grande erreur. Avec quel étonnement voit-on que ce fameux Législateur n'avoit pas même pensé à

[a] Voyez *Plut.* in Agesil.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

faire respecter la bienséance & l'honnêteté publiques. A quel point, en effet, la modestie, la pudeur & la décence n'étoient-elles pas blessées dans l'usage des bains publics, communs aux hommes & aux femmes? Dans ces jeux où les jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe combattoient nues, les unes contre les autres, & dansoient aussi ensemble dans cet état? Quelles conséquences n'en a-t-il pas résulté contre les mœurs des femmes de Sparte? Elles étoient si corrompues & si débordées, que les anciens en ont fait un reproche aux Spartiates, comme d'un excès qui les distinguoit honteusement de tous les autres peuples de la Grece [c]; excès, au surplus, autorisé par les loix mêmes de Lycurgue. Ce Législateur paroît s'être étudié à trouver les moyens d'abolir toutes les idées qu'on doit avoir de la fidélité conjugale.

[a] Acad. des Inscript. t. I. H. p. 102.

[b] *Plut.* p. 47 & 48.

[c] *Arist.* de Rep. l. 2, c. 9, p. 328.

Euripide donne aux femmes de Sparte l'épithete d'Ανδρομανεῖς *viros cupidissimè appetentes*, Androm. v. 595.

Théodoret leur reproche d'avoir été sujettes à satisfaire leur tempérament avec qui bon leur sembloit. *De curand. Græc. Affection. sect.* 10, pag. 630.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Un vieillard, par exemple, qui avoit une femme jeune & jolie, pouvoit, sans blesser la bienséance ni les loix, l'offrir à un jeune homme bien fait & robuste; & il étoit permis à ce vieillard d'avouer & d'élever, comme s'il eût été de lui, l'enfant qui naissoit de cet adultere. Il y avoit plus, un homme bien né & de taille avantageuse, qui voyoit à un autre une femme belle & agréable, pouvoit demander au mari la permission d'avoir commerce avec elle, sous prétexte de donner à l'Etat des enfans bien faits & bien formés; & il n'étoit pas libre à un mari de rejetter une pareille demande [a]. Les Lacédémoniens, en un mot, se prêtoient mutuellement leurs femmes avec la derniere facilité, & sans la moindre délicatesse [b]. Leur histoire fournit à ce sujet un événement, que je crois unique dans ce genre.

Dans la guerre que les Lacédémoniens déclarerent aux Messéniens, ils s'étoient obligés par les sermens les plus terribles, de ne point entrer dans Sparte qu'ils ne se fussent vengés de

[a] *Xenop.* de Republ. Lac. p. 393. = *Plut.* in Lycurg. pag. 49. = In Numa. pag. 76.

[b] *Nicol. Damascen.* in Excerpt. Valef. p. 522.

l'outrage qu'ils avoient reçu. Cette guerre traîna en longueur, & il y avoit déjà dix ans que les Spartiates étoient devant Messéne, sans en être plus avancés. Ils commencerent alors à appréhender qu'une plus longue absence ne dépeuplât insensiblement leur ville. Pour obvier à cet inconvénient, ils prirent l'étrange résolution de renvoyer à Sparte tous ceux qui étoient venus joindre l'armée depuis qu'elle avoit prêté le serment dont j'ai parlé ci-dessus, & de leur abandonner les femmes des autres Spartiates qui se trouvoient obligés de rester devant Messéne (1). Ceux qui naquirent de ces commerces illégitimes furent appellés *Parthéniens*, nom qui désignoit l'origine & la cause de leur naissance [a].

La maniere indécente dont on sait que les femmes de Sparte s'habilloient, étoit une suite naturelle de la mauvaise éducation qu'elles recevoient; & du peu de soin qu'on prenoit de leur ins-

(1) Justin, l. 3, c. 4, dit très-clairement que ce fut par les plaintes de leurs femmes, qui ne s'accommodoient nullement d'une si longue viduité, que les Spartiates prirent la résolution dont je parle. Voyez aussi *Strabo*, l. 6, pag. 427 & 428.

[a] *Justin*, l. 3, c. 4. = *Diod.* l. 15, p. 54. = *Strabo*, l. 6, p. 427 & 428. = *Servius* ad Æneid. l. 3, v. 551.

pirer ces sentimens de pudeur & de retenue si convenable au sexe. Leurs robes étoient faites de façon qu'elles ne pouvoient faire un pas sans découvrir leurs jambes & même leurs cuisses [a], immodestie contre laquelle se sont élevés tous les écrivains de l'antiquité [b]. Aristote observe sagement que ce peu d'égard qu'on avoit à Sparte pour la pudeur & la bienséance fut la source de tous les désordres qui régnerent dans cette ville [c]. Dans l'Andromaque d'Euripide, Pélée reproche à Ménélas que la conduite déréglée d'Hélene ne venoit que de l'éducation que cette Princesse avoit reçue [d].

De pareilles femmes avoient néanmoins l'empire le plus absolu sur l'es-

[a] *Virgil.* Æneid. l. 1, v. 315, 320. *Plut.* p 76 & 77.

[b] Voyez *Plut.* in Numa, p. 76 & 77. = *Clem. Alex.* Pædag. l. 2, p. 238. = *Pollux*, l. 7, c. 13. segm. 55.

[c] De Rep. l. 2, c. 9, p. 328.

[d] Act. 3, scen. 2, v. 595, &c.

On pourroit conclure de ce fait que le déréglement des femmes à Sparte remontoit aux siecles les plus anciens de la Grece, & je suis fort porté à le croire. Peut-être aussi qu'Euripide n'a fait parler dans cette occasion Pélée, que relativement à l'indécence qui régnoit dans les mœurs des Spartiates, lorsque cette tragédie fut composée. Quoi qu'il en soit, au surplus, Lycurgue est toujours extrêmement blâmable de n'avoir pas remédié à ce déréglement, & de l'avoir, au contraire, autorisé par ses loix.

prit de leurs maris. Elles gouvernoient non-ſeulement l'intérieur de leurs maiſons, mais auſſi l'Etat entier. Les Spartiates communiquoient à leurs femmes les ſecrets les plus intimes & les plus importans de la République. Ils le faiſoient même plus volontiers, que celles-ci ne parloient à leurs maris de leurs affaires particulieres & domeſtiques [a]. Auſſi Ariſtote aſſure-t-il, qu'il n'y eut jamais moyen de réformer & de régler les mœurs des femmes à Sparte, à cauſe du trop grand aſcendant qu'elles avoient pris ſur leurs maris [b]; aſcendant, au reſte, d'autant plus étonnant que les Spartiates, ainſi que tous les Grecs, paroiſſent avoir été ſingulierement adonnés à cette abominable paſſion, auſſi contraire à la nature qu'oppoſée aux ſimples lumieres de la raiſon [c]. Le ſexe cependant à Sparte étoit en général très-beau [d].

Réſumons, d'après tout ce que nous venons de dire, le caractere général & dominant des Lacédémoniens. C'é-

[a] *Ariſt.* de Rep. l. 2, c. 9. = *Plut.* in Lycurg. p. 47, 48. = In Numa, p. 77. = In Agid. & Cléom. p. 798.

[b] Voyez *Plut.* in Lycurg. p. 50 & 51. = *Xenop.* de Rep. Lacæd. p. 395.

[c] Id. Ibid.

[d] *Athen.* l. 13, p. 566.

toit

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

toit, sans contredit, le peuple de la Gréce le plus brave, le plus belliqueux, le plus instruit de l'Art militaire, le plus politique, le plus ferme dans ses maximes & le plus constant dans ses desseins; mais c'étoit en même temps un peuple impérieux, austère, fourbe, intraitable, fier, cruel & perfide: capable, en un mot, de tout sacrifier à son ambition & à ses intérêts, ne faisant d'ailleurs aucune estime des beaux arts ni des sciences. Aussi Lycurgue ne paroît-il avoir été uniquement occupé que du soin de fortifier les corps, & nullement de celui de former les cœurs, & de cultiver les esprits. Ne soyons donc point étonnés si le caractere des Lacédémoniens, naturellement dur & austère, dégénéroit souvent en férocité; vice qui partoit de leur éducation, & qui aliéna d'eux l'esprit de tous leurs alliés. Des peuples qui passoient toute leur vie à être corrigés ou à corriger les autres [a], à donner gravement des préceptes ou à en recevoir de censeurs, dont la rigidité & l'austérité accompagnoient

a Voyez *Xenoph.* de Rep. Lacæd. p. 394, 395 & 396. == *Plut.* in Lycurg. p. 46, 50, 51, 55. == *Meurs.* Miscellan. Lac. l. 2, chap. 3.

IIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

toujours les leçons, ne pouvoient point contracter des manieres douces & humaines, ni rendre leur commerce particulier agréable. Les Spartiates, en un mot, semblent avoir voulu méconnoître les avantages les plus précieux de l'humanité [a]. Telles étoient les mœurs & le génie d'un peuple admiré & proposé par toute l'antiquité profane, comme un modèle de sagesse & de vertu.

Sparte, au surplus, offre un exemple bien marqué de la facilité avec laquelle les hommes donnent toujours dans les extrêmes. Lorsque, par les victoires de Lysandre, l'usage de l'or & de l'argent se fut introduit dans cette République, & eut fait abandonner l'ancienne austérité des Mœurs, ces fameux Spartiates s'abandonnerent aussi-tôt à tous les excès du luxe & de la débauche. Les lits les plus mollets & les plus magnifiques, les coussins les plus tendres & les plus délicats, les parfums & les vins les plus exquis, les mets les plus recherchés, les vases les mieux travaillés & les plus précieux, les tapis les plus superbes & les plus rares, n'étoient pas encore

a Voy. *Arist. de Rep.* l. 8, c. 4.

trop bons pour les Spartiates [a]. Rien d'ailleurs n'étoit suffisant pour assouvir leur insatiable cupidité. On disoit alors en proverbe dans la Gréce, qu'on voyoit bien entrer l'or & l'argent dans Sparte, mais qu'on n'en voyoit jamais sortir ces métaux.

ARTICLE II.

Des Athéniens.

LES Mœurs des Athéniens offrent le contraste le plus frappant & le plus marqué avec celles des Lacédémoniens, Il seroit même mal-aisé de trouver entre deux villes, quelque éloignées l'une de l'autre qu'on voulût les choisir, une opposition plus grande que celle qu'il y avoit dans le caractere & les usages ordinaires de la vie civile entre Athènes & Lacédémone. Ces deux villes, néanmoins, étoient assez voisines, & faisoient également portion d'une seule & même nation. Mais autant la façon d'agir, & si l'on peut même le dire, de penser,

[a] Voyez *Athen.* l. 4, p. 141 & 142. = *Plut.* in Agid. & Cleom. p. 796.

étoit gênée à Sparte, autant étoit-elle libre & indépendante à Athènes. Ces deux Républiques, en un mot, se conduisoient par des vûes tout-à fait opposées, & par des principes entiérement différens. On en va voir la preuve bien sensiblement dans le peu de détails que je vais donner sur les Mœurs & les Usages des Athéniens.

Il étoit libre à un Athénien de se nourrir, de se vêtir & de se loger ainsi qu'il le vouloit. Il lui étoit permis, d'ailleurs, de s'adonner à tel art ou à telle science qu'il le jugeoit à propos. Le choix enfin de ses occupations n'étoit point réglé ni restraint par aucune loi. Il pouvoit passer son temps de la maniere qui lui paroissoit la plus convenable, pourvu que ce ne fût pas dans une oisiveté absolue. A cet égard Athènes & Lacédémone pensoient bien différemment sur la vie privée & journaliere de leurs citoyens. On a vu que Lycurgue avoit défendu aux Spartiates de s'appliquer à aucun art méchanique, de se mêler d'aucune économie domestique, & même de cultiver les sciences. Il leur avoit imposé par ce moyen la dure nécessité de passer la plus grande partie de leur vie

dans l'oisiveté & le désœuvrement. Solon, plus éclairé que Lycurgue, avoit senti au contraire que la fainéantise & le trop grand loisir sont de tous les vices qui puissent régner dans un Etat, ceux qu'on doit le plus redouter. Ce fut pour en prévenir l'introduction, qu'il chargea l'Aréopage de veiller à la conduite particuliere des habitans d'Athènes, & de s'informer des moyens dont chacun se servoit pour subsister. Ce Législateur avoit même établi des châtimens contre ceux qui passoient leur vie dans une entiere oisiveté [a].

L'effet d'une police si sage & si attentive, fut de faire fleurir à Athènes les beaux Arts, les Manufactures, le Commerce, la Navigation, les Sciences, l'Eloquence, & enfin toutes les connoissances qui peuvent distinguer avantageusement une nation. Mais il faut convenir en même temps que les grandes richesses introduites dans Athènes par les Arts & le Commerce, y produisirent les mêmes effets qu'elles ont toujours produit chez tous les peuples, je veux dire un penchant ex-

a *Plut.* in Lycurg. pag. 54. == In *Solon.* pag. 90. E. == In Apophtegm. Lac. p. 22[illegible] C.

IIIe. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

cessif pour le faste, le luxe & la magnificence; joint à un goût extrême pour les délices & la sensualité. Athènes, depuis Solon, devint bientôt une ville de plaisirs, & ses habitans ne se livrerent que trop aux attraits de la volupté.

Les tables des personnes riches & opulentes étoient servies avec beaucoup de recherche & de sensualité. L'étendue du Commerce que faisoient les Athéniens, les mettoit, selon la remarque de Xénophon, à portée de vivre voluptueusement & de se procurer toutes les délicatesses que pouvoient alors fournir les pays étrangers [a]. Il faut cependant rendre justice à ce peuple. Il paroît qu'en général les Athéniens étoient plutôt friands & délicats qu'adonnés à la gourmandise & à la crapule. Je ne vois pas que dans l'antiquité on les ait taxé de commettre des excès dans le boire & dans le manger. On peut même assurer que le commun de la nation étoit sobre & frugal [b]. Disons encore que, chez les Athéniens, le plus grand plaisir de la

a De Rep. Athen. p. 405.
b Voy. *Potter. Archeolog.* l. 4, c. 18, pag. 743. — *Casaub.* in not. ad Athen. l. 2, c. 8.

table consistoit dans des conversations enjouées, polies, sçavantes, aussi agréables, en un mot, qu'utiles & intéressantes. Le banquet de Platon & celui de Xénophon nous présentent un modèle des propos de table ordinaires chez les Athéniens; & c'est ainsi qu'ils tempéroient la licence, & prévenoient l'ennui, qui ne régnent que trop souvent dans la plûpart des grands repas.

Aux charmes de la conversation, les Athéniens joignoient dans leurs repas celui d'écouter le récit de quelque piéce de vers, ou d'entendre quelque habile Musicien chanter, en s'accompagnant de la lyre; souvent même on introduisoit des danseurs & des danseuses dans la salle du festin. La musique & la danse faisoit chez ces peuples un des principaux & des plus ordinaires agrémens des repas. On sçait, au reste, que les femmes ne mangeoient point avec les hommes [a], & que le souper étoit le repas favori des Athéniens [b]. Ajoutons qu'avant de se mettre à table, ils se couronnoient de fleurs, & qu'ils mangeoient couchés sur des lits [c].

a Voyez *Lucian. Plut.* &c.
b *Plat. Xenoph. Plut.* &c.
c *Potter. Archeolog.* l. 4, c. 29.

IIIe PARTIE. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Les Athéniens étoient fort magnifiques & fort recherchés dans leurs habillemens. Ils portoient de longues robes d'un lin extrêmement fin, teintes en pourpre ou en d'autres couleurs précieuses [a]. Ils avoient dessous ces robes des tuniques de différentes formes & de différentes espéces [b]. Leurs doigts étoient chargés de bagues & d'anneaux de grand prix. Ils portoient des ceintures magnifiques, des chaussures superbes & élégantes [c]. Leurs cheveux étoient très-artistement arrangés, bouclés & rattachés autour du front par des crochets d'or faits en forme de cigales. Il ne paroît pas, au reste, que les Athéniens fussent dans l'habitude de se couvrir la tête, ni qu'ils portassent rien qui pût servir à cet usage [e]. Ce luxe & cette magnificence dans les habits s'étendoient jusqu'aux esclaves. Xénophon nous apprend qu'on ne pouvoit presque point distinguer un citoyen d'Athènes, d'un esclave, par la richesse de ses habille-

a *Thucyd.* l. 1, pag. 6, n 6. = *Clem. Alex.* Pedag. l. 2, p. 233. = *Athen.* l. 12, p. 512.

b *Athen.* loco cit *Plato* in Hippia. pag. 255.

c *Plato.* Ibid.

d *Thucyd.* *Clem. Alex.* *Athen.* loco cit.

e Voyez *Lucian.* in Anacharsi n. 16.

mens ou par quelques autres marques extérieures [a].

On a vu dans la seconde Partie de cet ouvrage, qu'autrefois les Grecs marchoient toujours armés. Les Athéniens furent les premiers qui renoncerent à cette coutume féroce & barbare. Dès le moment qu'ils purent croire la sûreté & la tranquillité publiques bien établies dans leur Etat, ils cesserent de marcher continuellement le fer au côté. Ils ne porterent plus l'épée que lorsqu'il s'agit d'aller à la guerre [b].

Les dames d'Athènes étoient fort soigneuses de leur parure. Elles y employoient ordinairement toute la matinée. Leur toilette étoit très-composée. Elles faisoient usage du fard & de toutes les drogues qu'elles croyoient propres à blanchir & à nétoyer la peau. Elle avoient aussi grand soin de leurs dents, se noircissoient les sourcils, & mettoient du rouge jusques sur leurs lèvres. L'art de se coëffer faisoit leur principale occupation. Elles employoient les essences les plus précieuses à parfumer leurs cheveux, qu'elles teignoient

a De Rep. Athen. p. 403.
b *Thucyd.* l. 1, p. 6, n. 6.

IIIᵉ. PART.
Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ordinairement en noir ou en quelqu'autre couleur; elles les arrangeoient ensuite, par le moyen de fers chauds, en différentes boucles. Une partie en étoit ramenée sur le front pour l'accompagner : on laissoit l'autre flotter & jouer négligemment sur les épaules. La chaussure des dames Athéniennes étoit aussi fort propre & fort élégante. A l'égard de leurs habits, elles ne se couvroient que d'étoffes extrêmement fines & légeres. Elles avoient grand soin que leurs robes fussent toujours très-serrées sur le sein, & qu'elles marquassent la taille agréablement a.

On ne voit point, au surplus, que dans l'antiquité on ait reproché aux femmes d'Athènes la même indécence dans leur habillement, le même déréglement dans les mœurs, ni la même ambition qu'aux femmes de Sparte. A l'égard sur-tout de ce dernier article, il ne paroît pas que les Athéniennes ayent eu aucune influence dans le gouvernement de l'Etat. Elles vivoient en général fort resserrées dans leurs appartemens, sans se montrer presque jamais en public, & sans avoir aucune

a *Lucian.* Amor. n. 39 & 40.

communication libre avec les hommes; usage qui avoit lieu chez la plûpart des peuples de la Gréce.

J'ai fait voir ailleurs que chez les Athéniens l'architecture extérieure des maisons ne devoit pas avoir beaucoup d'apparence ni d'éclat [a], mais dans l'intérieur elles étoient très-recherchées & très-voluptueuses. Les personnes riches n'avoient rien épargné pour trouver les moyens de se procurer à cet égard toutes les commodités & tous les agrémens possibles. Ils avoient dans leurs maisons de grands jardins disposés de façon qu'on pût y faire commodément les différens exercices du corps, tels que la lute, la course, &c. dont les Athéniens s'occupoient beaucoup. On y trouvoit aussi des salles de bains, avec toutes les dépendances propres à faire prendre ce plaisir délicieusement [b]. Le goût que les Athéniens avoient pour la Peinture, la Sculpture & en général pour tous les Arts de luxe & d'agrément, ne permet pas de douter que leurs appartemens ne fussent meublés de tableaux, de statues & de vases

a *Suprà*, L. II, chap. 3, p. 169.
b *Xenoph.* de Rep. Athen p. 405.

III. PARTIE. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

précieux. On sçait aussi qu'une partie de la magnificence & de la somptuosité de ce peuple, consistoit dans la beauté & la richesse des lits & des tapis qu'on étendoit sur les siéges & sur le plancher des chambres.

Quoique la Marine fût l'occupation principale des habitans d'Athènes, & que depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous se mêlassent de manier la rame [a], ce peuple néanmoins ne se ressentoit nullement de la grossiereté dont on accuse en général les marins. Rien au contraire n'est plus célebre dans l'antiquité que la politesse des Athéniens; politesse qui s'étendoit jusqu'aux gens de la lie du peuple. L'Atticisme appartenoit aux habitans d'Athènes, de même que l'urbanité appartint depuis aux habitans de Rome. J'avouerai cependant que j'ai de la peine à retrouver cette politesse & cette délicatesse de goût si vantées dans les obscénités dont retentissoit continuellement le théâtre d'Athènes. Les comédies d'Aristophane sont remplies de saletés qui, parmi nous, feroient rougir aujourd'hui l'homme le plus dissolu & le plus effronté. J'en

a *Xenoph.* de Rep. Athen. p. 404.

dirai autant des railleries amères, des propos groſſiers & indécens qui ſe diſoient dans les aſſemblées publiques. Rien n'eſt plus éloigné de l'idée qu'on doit naturellement ſe former de la politeſſe, que la maniere dont Eſchine & Démoſthène ſe traitent dans leurs harangues. Ils s'y diſent des injures atroces. Je croirois, au ſurplus, pouvoir attribuer ces défauts à la forme du gouvernement d'Athènes. Dans les Républiques on s'accorde volontiers à regarder une liberté ſans bornes & indéfinie, comme l'apanage le plus précieux de l'humanité. On y fait ordinairement conſiſter la parfaite égalité dans la pleine licence de tout dire & de tout exprimer. Ce ſentiment imprime toujours aux eſprits Républicains une certaine âpreté dont les mœurs doivent néceſſairement ſe reſſentir.

J'ai déja prévenu le lecteur qu'il n'y a gueres eu de villes dans la Gréce où le goût pour les plaiſirs ait été plus vif qu'à Athènes. On y aimoit paſſionnément la table, la chaſſe, la muſique, la danſe, & particulierement les repréſentations théâtrales. Les Athéniens avoient encore d'autres eſpéces de ſpectacles. C'étoient les marches &

IIIe PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

les processions religieuses qui se faisoient certains jours de l'année avec beaucoup d'apparat, de pompe & de magnificence. La jeunesse brillante d'Athènes avoit aussi de ces goûts particuliers qu'on retrouve chez tous les habitans des villes riches & opulentes. Elle se plaisoit à faire des étourderies éclatantes, à nourrir des chiens singuliers, à avoir de beaux chevaux & en grand nombre, à entretenir des courtisanes & des danseuses [a]. On reprochoit aux enfans de Pisistrate d'avoir introduit dans Athènes ce goût pour la débauche & le libertinage [b]. Les courtisanes, cependant, avoient pris grande faveur dès le temps de Solon [c]. C'étoit, pour le dire en passant, la seule idée que les Athéniens eussent de la galanterie ; car les Grecs n'ont jamais connu le véritable amour, ni rien de ce qui en peut dépendre. Leur cœur & leur esprit étoient absolument livrés à cette passion détestable si totalement opposée au goût pour les femmes [d],

a Voyez *Plut.* in Alcibiad. = *Athen.* l. 12, p. 532.

b *Athen.* Ibid. = Pisistrate étoit contemporain de Solon.

c *Athen.* l. 13, p. 569.

d Voyez *Herod.* l. 1, n. 135 = *Plut.* in Solon. p. 79. In Themist. & Alcibiad. *passim.* = *Cicero.* Tuscul. Quæst. l. 4, n. 33. = *Lucian.* passim. = *Athen.* lib. 13.

avec lesquelles, d'ailleurs, les hommes ne vivoient point en société.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il faut convenir cependant que malgré ces désordres de la jeunesse, toujours inévitables dans les grandes villes, la décence dans les mœurs & l'honnêteté publique étoient fort respectées chez les Athéniens. Un citoyen qu'on auroit vu s'arrêter dans un cabaret pour y boire & manger, auroit été deshonoré à jamais. Il n'en auroit pas fallu davantage pour faire chasser un Sénateur de l'Aréopage [a]. Un Archonte convaincu de s'être pris de vin, étoit condamné, la premiere fois, à une forte amende, & en cas de récidive, puni de mort [b]. L'histoire même nous a conservé deux exemples remarquables du respect que les Athéniens avoient pour la bienséance & l'honnêteté publiques. Dans la guerre que Philippe, roi de Macédoine, leur faisoit, un de ses couriers fut arrêté. On lut toutes les lettres dont il étoit porteur, excepté celles que la reine Olympias, femme de Philippe, lui écri-

pag. 564 & 601. = *Menag.* in not. ad Diog Laert. l. 1, n. 55, p. 32.

a *Athen.* l. 13. p. 566.

b *Diogen. Laert.* in Solon. lib. 1, n. 57. = *Pollux*, l. 8, chap. 9. segm. 89.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

voit. Les Athéniens la renvoyerent à ce Prince toute cachetée, ne l'ayant pas voulu ouvrir par considération pour le respect qu'on doit aux secrets qui peuvent être entre un mari & une femme [a]. Les mêmes Athéniens ayant ordonné qu'on fît une recherche exacte des présens qu'Harpalus avoit distribués, par ordre de Philippe, aux Orateurs de la ville, ils ne souffrirent pas qu'on fît la visite dans la maison de Calliclès, marié alors nouvellement, & cela par respect pour son épouse, qui s'y trouvoit logée dans ce moment [b].

J'oubliois de mettre au nombre des plaisirs familiers aux Athéniens la promenade, dont l'agrément des conversations faisoit toujours les plus grandes délices. Je remarquerai, au surplus, que ce que nous appellons aujourd'hui le jeu, n'a presque pas été connu des anciens peuples, & c'est une différence bien notable entre leurs mœurs & les nôtres. Les divers exercices du corps & la promenade leur en tenoient lieu. D'ailleurs, comme je l'ai déja dit, ils ne vivoient point avec les femmes.

A l'égard des occupations particu-

a *Plut.* in Demosth. p. 898.
b Id. ibid. p. 857.

lieres des Athéniens, ils ne devoient point en manquer. Le commerce seul auquel ils étoient fort adonnés, suffisoit pour remplir la plus grande partie de leur temps. Ils en employoient aussi beaucoup à solliciter & à conduire leurs affaires; car ce peuple aimoit la chicane & les procès [a]. Il falloit, d'ailleurs, s'intriguer, faire sa cour & s'instruire des intérêts particuliers & publics de l'Etat, puisque chaque citoyen d'Athènes avoit part au gouvernement de la République; c'est pourquoi l'éloquence a été si fort en honneur chez ce peuple. C'étoit elle qui ouvroit la porte aux plus grandes charges, qui dominoit dans les assemblées, qui, en un mot, décidoit de tout, & donnoit un pouvoir presque souverain à ceux qui possédoient le talent de bien manier la parole. A l'étude de la Rhétorique, les Athéniens joignoient ordinairement celle de la Philosophie, & sous cette dénomination, on doit comprendre toutes les sciences qui en font partie, ou qui y ont quelque rapport.

Au surplus, quoique la vie & l'édu-

a Voyez les Guêpes d'Aristophane, & Casaubon in Athen. l. 14, c. 10, p. 910.

II e. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

cation d'Athènes fut ſi différente de celle de Sparte, les Athéniens n'en étoient eſſentiellement ni moins braves ni moins belliqueux que les Spartiates. Les batailles de Marathon, de Salamine & de Plathée, ſans parler de quantité d'autres actions très-mémorables, dépoſent aſſez authentiquement en faveur de la bravoure & de la magnanimité des Athéniens, pour qu'il ſoit inutile d'y inſiſter. Ils ſont peut-être la ſeule nation de l'univers qui, ſelon la remarque d'Athénée, vêtue de pourpre & parée des plus ſuperbes ajuſtemens, ait battu & mis en fuite des armées formidables [a]. La gloire faiſoit ſur l'eſprit des Athéniens, le même effet que la diſcipline de Sparte produiſoit ſur l'eſprit de ſes habitans. Car jamais peuple n'a été plus ſenſible à l'honneur, ni plus avide de gloire & de louanges que les Athéniens.

S'il y avoit la plus grande oppoſition entre les mœurs des Athéniens & celles des Lacédémoniens, il y en avoit, ſi on peut le dire, encore plus, entre l'eſſence de leur génie & de leur caractère. La cruauté étoit le penchant dominant chez les Spartiates; la dou-

[a] *Athen.* l. 12, p. 512.

ceur faisoit en général le fond du caractere des Athéniens. La différence qu'il y avoit à cet égard entre eux & les Spartiates, se fait bien sentir dans la maniere dont on traitoit les esclaves chez l'un & l'autre peuple. J'ai fait voir à quels excès les Lacédémoniens se portoient contre leurs esclaves. Les Athéniens au contraire les traitoient avec beaucoup d'humanité. Leur condition étoit infiniment plus douce à Athènes que dans aucune autre ville de la Grèce [a]. Ils avoient action contre leurs maîtres pour cause d'excès & de sévices [b]. Si le fait étoit prouvé, on obligeoit le maître de vendre son esclave, qui, en attendant la décision du procès, pouvoit se retirer dans un asyle destiné à le mettre à l'abri de toute violence [c]. La liberté dont les Athéniens étoient si jaloux, n'étoit point interdite aux esclaves. Ils pouvoient se racheter malgré leurs maîtres, quand ils avoient amassé la somme que la loi avoit fixée pour cet effet [d]. Assez souvent même, lorsqu'un patron étoit

a *Demosthen.* Philipp. 3, p. 383.
b *Athen.* l. 6, p. 266 & 267.
c *Plut.* de Superstit. p. 166. == In Thes. p. 17. == *Pollux*, l. 7, c. 2. segm. 13.
d *Plaut.* in Casin. act. 2, scen. 2.

content des services de son esclave, il lui donnoit pour récompense la liberté.

L'humanité des Athéniens s'étendoit jusqu'aux bêtes. Plutarque raconte à ce sujet un fait singulier & bien propre à faire connoître quelle étoit en général la douceur de ce peuple. Lorsque la construction du temple, nommé *Hécatonpedon*, fut achevée, les Athéniens ordonnerent qu'on donnât la liberté à toutes les bêtes de charge qui avoient été employées à ce travail, & qu'on les laissât paître librement dans les meilleurs pâturages le reste de leur vie. Une mule que, conformément à cette ordonnance, on avoit laissé en pleine liberté, étant venue ensuite se présenter d'elle-même au travail, & se mettre à la tête de celles qui traînoient les voitures pour la citadelle, le peuple charmé de cette action, fit un decret qui portoit que cette mule seroit particuliérement soignée & nourrie, jusqu'à sa mort, aux dépens du public [a].

Ces traits, comme je le disois il n'y a qu'un moment, font honneur au ca-

a In Catone, p. 339. = Voyez aussi *de Solert. animal.* p. 970.

ractere des Athéniens, & prouvent qu'il régnoit dans l'esprit de ce peuple un grand fonds de douceur & de bonté. Mais on en pourroit citer d'autres, qui montrent également que dans bien des occasions les Athéniens oublioient ces principes d'humanité, & se livroient aux excès les plus cruels & les plus violens que la colere, la fougue & la fureur puissent inspirer. Que penser, par exemple, de la barbarie avec laquelle ils mirent à mort les hérauts que Darius leur envoyoit pour les sommer de se soumettre à sa domination? [a] Ils violerent également dans cette occasion & le droit des gens & ceux de l'humanité. Quel nom donner aussi à la fureur avec laquelle les Athéniens condamnerent à la mort dix de leurs généraux auxquels on ne pouvoit reprocher d'autre crime que d'avoir négligé, après le gain d'un combat naval, de s'arrêter à ramasser les corps flottans de leurs soldats, pour poursuivre l'ennemi avec plus d'ardeur & achever son entiere défaite [b]? Je pour-

a Voyez *Herod.* l. 7, n. 133.

b *Diod.* l. 13, p. 623, &c. — *Valer. Maxim.* l. 9, c. 1. Extern. n. 8. — *Xenoph.* de Reb. gest. Græ. l. 1, rapporte ce fait un peu différemment.

rois citer encore d'autres traits aussi déshonorans pour les Athéniens ; tels, par exemple, que la maniere également injuste & cruelle avec laquelle ils condamnerent Socrate à la mort. Ce jugement couvrira dans tous les siécles le peuple d'Athènes d'un opprobre que tout l'éclat de ses belles actions ne pourra jamais effacer. On ne peut attribuer une pareille infamie qu'à cette inconstance & à cette légéreté qui présidoit la plûpart du temps à toutes les démarches des Athéniens, & rendoit ce peuple susceptible de toutes les impressions qu'on vouloit lui donner.

On ne peut sans doute avoir plus d'esprit qu'en avoient en général les Athéniens ; mais, s'il est permis de le dire, ils en avoient trop, & au point que leur jugement en souffroit quelquefois. Ils n'étoient pas assez en garde contre leur imagination, qui les emportoit souvent au-delà des justes bornes. De-là vient ce penchant singulier qu'ils avoient pour les fables & les chiméres. Ils se plaisoient extrêmement à les entendre, pourvu qu'elles fussent présentées avec grace, & débitées avec esprit. On attribue communément, &

avec aſſez de raiſon, à ce goût pour les faits extraordinaires & ſinguliers, une grande partie des contes qu'Hérodote a ſemés dans ſon hiſtoire. Il connoiſſoit les Athéniens, & cherchoit à leur plaire. Dans cette vûe il n'a pas été auſſi délicat ni auſſi ſcrupuleux ſur le choix des faits qu'il l'auroit probablement été, ſans l'envie qu'il avoit de ſe faire lire & admirer d'un peuple naturellement avide du merveilleux & de l'extraordinaire. Ne ſçait-on pas auſſi que Démoſthène fut obligé plus d'une fois d'avoir recours à de pareils artifices pour capter l'attention de ſon auditoire, & dans des momens où il ne s'agiſſoit de rien moins que du ſalut de la patrie.

Pour définir en peu de mots les Athéniens, c'étoit un peuple doux, humain, bienfaiſant, magnanime, généreux, très-brave & très-belliqueux, ayant d'ailleurs beaucoup d'intelligence pour le commerce & pour la marine; mais en même temps léger, vif, capricieux, emporté, inconſtant, hautain; du ſurplus, fort poli & fort délicat ſur les bienſéances, eu égard aux temps dont je parle, ſenſuel & voluptueux, s'occupant d'un beau ta-

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

bleau, d'une belle ſtatue, paſſionné pour les ſpectacles, amateur des ſciences & des beaux arts de tout genre & de toute eſpéce. Curieux enfin à l'excès de nouvelles & grand diſcoureur, enjoué, railleur, aimant la plaiſanterie & les bons mots, ſentant enfin; & s'exprimant avec tout le goût & toute la fineſſe poſſible; ayant au reſte produit beaucoup d'eſprits auſſi brillans que ſolides, & pluſieurs génies grands & ſublimes.

ARTICLE III.

Des Jeux de la Grèce.

JE croirois omettre un article eſſentiel à la connoiſſance des Mœurs des Grecs, ſi je ne diſois pas un mot des différens Jeux établis très-anciennement chez ces peuples. On ſçait que par le terme de jeux, on doit entendre de grands & magnifiques ſpectacles, où l'on voyoit pluſieurs troupes de combattans ſe diſputer le prix dans les différens exercices du corps qui faiſoient le ſujet des Jeux dont je parle. Il y en avoit un aſſez grand nombre

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

nombre établis dans différens endroits de la Gréce ; mais les plus solemnels étoient les Jeux Olympiques, les Jeux Pythiens, les Jeux Néméens & les Jeux Isthmiques. Ces sortes de fêtes duroient plusieurs jours. Je ne m'arrêterai point à parler de tout l'appareil & de toutes les cérémonies qu'on y observoit, ni à faire l'énumération de tous les différens combats, tels que la lutte, le pancrace, le pugilat, la course, le disque, &c. auxquels on s'exerçoit. Je crois ne devoir insister que sur le but & les motifs qu'on s'étoit proposés dans l'établissement de ces Jeux.

J'ai déja remarqué ailleurs que chez presque tous les peuples policés il avoit été d'usage d'établir des fêtes & de ménager des divertissemens publics, pour tempérer la fatigue & la lassitude que causeroit une application continuelle au travail, ou pour remédier à l'ennui inévitable & nécessaire que causeroit un désœuvrement total. Mais les législateurs, persuadés avec raison que la multitude étoit trop asservie aux sens, & trop peu éclairée pour trouver de quoi s'amuser & se délasser suffisamment dans ce qui ne touche que

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

l'esprit, ont cherché à la remuer & à la distraire par des objets sensibles & frappans. C'est dans cette vûe qu'on a de tout temps pensé à divertir le peuple par des sujets proportionnés à son entendement & à son goût ; je veux dire par des spectacles dont l'appareil extérieur frappât vivement les sens, & pût produire de fortes impressions ; mais on voit aussi que la plûpart des législateurs ont eu en même temps l'attention de rendre ces sortes de divertissemens utiles & profitables.

Les deux motifs dont je viens de parler, son bien faciles à reconnoître dans l'établissement des Jeux de la Gréce. Ceux qui les instituerent n'avoient pas envisagé uniquement le plaisir & l'amusement de la multitude. Il étoit entré dans ces établissemens des vûes d'une politique très-sage & très-raisonnée. La Gréce est en général un pays assez chaud. On sçait que la température de ces sortes de climats rend ordinairement les corps mols & efféminés. En attachant l'idée de la plus grande gloire à réussir dans des exercices qui demandent beaucoup de force & d'adresse, on s'étoit proposé de rendre les corps plus souples, plus

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

forts & plus vigoureux qu'ils ne le sont ordinairement dans les pays chauds. On vouloit ainsi préparer de bonne heure la jeunesse aux travaux pénibles de la guerre, & la rendre en meme temps plus propre à porter les armes. Au moyen des exercices dont je parle, on accoutumoit, dès l'enfance, les jeunes gens à la fatigue, on les rendoit aussi plus fermes, plus aguéris, plus intrépides, & plus adroits surtout dans les combats, où la force du corps & l'adresse décidoient presque toujours, dans les siécles passés, de la victoire, parce que l'usage des armes à feu étant inconnu, il falloit ordinairement s'approcher de très-près. L'avantage que les Grecs retirerent des différens exercices auxquels ils étoient habitués dès l'enfance, parut sensiblement dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Perses. Avec une poignée de monde ils défirent des armées innombrables. Hérodote prétend qu'un seul Grec tenoit tête à dix Barbares [a]. Ce grand historien observe encore que ceux qui se signalerent le plus dans les batailles de Marathon, de Salamine & de Platée,

[a] L. 9, n. 61.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

avoient presque tous auparavant remporté des prix dans les différens Jeux dont je viens de parler [a].

Remarquons encore avec quelle adresse les instituteurs de ces jeux avoient trouvé l'art d'exciter cette noble émulation & cette généreuse ardeur pour la gloire, qui sont & seront toujours le meilleur rempart, & le plus ferme soutien d'un Etat. Dans l'origine les vainqueurs ne recevoient pour toute récompense qu'une simple couronne d'olivier sauvage aux jeux Olympiques, de laurier aux jeux Pythiens, d'Ache verte aux jeux Néméens, & d'Ache seche aux jeux Isthmiques [b]. Les Auteurs de ces établissemens avoient voulu faire sentir que l'honneur seul devoit être le but & la récompense de la victoire & non un bas & vil intérêt. On peut juger de quoi étoient capables des peuples accoutumés à être conduits par de pareils principes. Tygranes, l'un des principaux Officiers des troupes de Xercès, entendant parler de ce qui faisoit le prix des jeux de la Gréce, se tourna vers Mardonius qui comman-

[a] L. 9, n. 104.
[b] Journ. des Sçav. Février, 1751, p. 117.

doit en chef toute l'armée de ce Monarque, & s'écria, frappé d'étonnement : « Ciel ! avec quels hommes » nous allez-vous mettre aux mains ! » Insensibles à l'intérêt ils ne combat- » tent que pour la gloire » : exclamation pleine de sens & de jugement dont Xercès ne sentit pas la force & la vérité [a].

Le principal motif, enfin, & celui qu'on doit le plus admirer dans l'établissement des jeux, dont je viens de parler, étoit l'occasion que ces spectacles fournissoient à tous les habitans des différentes villes de la Gréce de se voir & de se trouver rassemblés pendant quelque temps dans les mêmes lieux. Il étoit, en effet, de la prudence & de la bonne politique de procurer à ces peuples tous les moyens possibles de se réunir. La nation Grecque composée d'une multitude de petits Etats jaloux & envieux les uns des autres, avoit besoin, pour sa conservation, d'un centre commun où tous ses habitans se trouvassent souvent réunis & mêlés indifféremment avec la plus parfaite égalité. C'est ce qui arrivoit dans ces jeux où il accouroit un nom-

[a] *Herod.* l. 8, n. 26.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

bre incroyable de spectateurs de tous les endroits de la Gréce. Par ce concours, sans qu'il y parût d'affectation, il se formoit une sorte de liaison, de correspondance, & si l'on peut dire, de confraternité entre les citoyens de toutes les différentes villes Grecques. On ne pouvoit donc leur ménager trop d'occasions d'être ensemble & de se voir familiérement. J'en ai déja fait la remarque en parlant de l'établissement du Conseil des Amphyctions *.

Mais l'institution des jeux publics étoit beaucoup plus propre encore à opérer l'union & la concorde dont je parle. Les divertissemens qu'on goûtoit à Olympie & dans les autres endroits où se célébroient les jeux, disposoient naturellement les esprits à la douceur & à la gayeté. L'occasion de se voir & de se parler étoit journaliere. Il arrivoit même souvent que cette familiarité & ce commerce habituel engageoient plusieurs citoyens de différentes Républiques à se lier par les nœuds de l'hospitalité. C'est ainsi qu'on pouvoit, sans apparat, traiter avec amitié des intérêts réciproques de cha-

* Voyez la seconde Partie, l. 1, chap. 3, art. 1.

que ville. Les Grecs paroissoient dans ces momens n'être en quelque maniere que les habitans d'une seule & même cité. Ils offroient en commun les mêmes sacrifices aux mêmes Dieux & participoient aux mêmes plaisirs [a]. Par ce moyen on parvenoit à calmer les aigreurs, & à terminer les querelles en assoupissant les animosités. On étoit à portée dans ces grandes assemblées de se défaire de ces préjugés populaires qu'on ne nourrit souvent que faute de bien connoître la nation contre laquelle on est prévenu.

D'ailleurs, afin qu'on pût assister à ces spectacles avec plus de tranquillité & de satisfaction, il y avoit pendant tout le temps qu'ils duroient, une suspension d'armes générale dans toute la Gréce. Toutes les hostilités cessoient alors & tout mouvement de guerre étoit interrompu [b]. Il est aisé de sentir combien un pareil usage devoit contribuer à réunir les cœurs & à faire cesser les troubles & les divisions. La célébration des jeux, en ramenant pour un temps la paix & la tranquillité,

[a] Voyez *Strabo*, l. 9, p. 642.

[b] *Thuc.* l. 5, n. 49 = *Plut.* in Lycurg. p. 54. C. = *Pausan.* livre 5, chapitre 20.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

disposoit assez volontiers les esprits à s'en assurer irrévocablement les avantages. On peut regarder à tous égards l'institution des jeux de la Gréce comme un chef-d'œuvre de politique & de prudence.

Il est vrai que par la suite des temps un établissement si sagement imaginé dégénéra bien de son institution primitive, & donna même lieu à d'étranges abus. L'idée de se rendre utile à la patrie & de se former par les exercices du corps à l'emploi & au maniement des armes, disparut. Les Athlétes firent une profession à part qui se contenta de rapporter désormais tous ses talens au désir insensé d'acquérir une vaine gloire & des honneurs aussi stériles que frivoles. Ils ne descendirent plus sur l'arène que pour se donner en spectacle, pour faire montre de leur force ou de leur adresse, & s'attirer les applaudissemens du public, en le divertissant. Ils outrerent les exercices, & porterent l'excès au point de s'exposer continuellement à perdre la vie, ou au moins à être estropiés pour le reste de leurs jours [a]. C'est alors qu'on pouvoit appliquer, avec

[a] Voyez *Lucian.* in Anacharsi.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

juste raison, aux Jeux de la Gréce ce bon mot si vanté chez les anciens; » Que si c'étoit sérieusement & tout de » bon qu'on s'y battoit, on n'en fai- » soit pas assez ; mais que si c'étoit » pour rire & pour s'amuser, on en fai- » soit trop ». Remarquons encore que de pareils spectacles n'étoient propres qu'à familiariser les spectateurs avec les violences & l'inhumanité. Ces combats devoient laisser dans l'ame des impressions de barbarie & de cruauté, dont les suites sont toujours extrêmement à redouter (1).

Il arriva aussi que le peuple prenant trop de goût pour cette espèce d'amusement, en vint jusqu'à négliger ses propres affaires. On passoit le temps à voir les combats particuliers des Athlétes, qui répétoient sans cesse leurs exercices pour paroître avec plus de succès dans les Jeux publics & solemnels. L'ambition d'y remporter la palme devint enfin une manie générale & universelle. On méprisa l'étude des

(1) Il est une nation célebre dans l'Europe à laquelle on reproche une certaine dureté, disons même une certaine férocité dans les mœurs & dans la conduite ; ne pourroit-on pas attribuer l'esprit particulier qui regne chez la nation dont je parle, au goût qu'elle a conservé pour les spectacles des gladiateurs.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

arts les plus utiles & les plus nécessaires, pour s'occuper entierement d'inutiles pratiques. Le goût pour la Gymnastique fut une espèce de maladie épidémique qui se répandit dans toute la Gréce. La gloutonnerie & l'yvrognerie se joignirent bientôt à cette dépravation de mœurs. Ces vices devinrent, pour ainsi dire, l'apanage particulier des Athlétes. Ceux qui originairement s'étoient adonnés à cette profession, regardoient la frugalité comme le moyen le plus propre à maintenir leur vigueur & leur adresse. Ils ne se nourrissoient que de noix, de figues séches & de fromage [a]. Ce régime trop austere déplut aux maîtres de paleſtre qu'on vit insensiblement s'ériger dans toute la Gréce, & former enfin une profession particuliere. Ils permirent à leurs éleves l'usage de la viande. La plus solide & la plus succulente, celle en un mot, qu'on croyoit la plus capable de fournir une nourriture forte & abondante, fut préférée à tout autre aliment [b]. On ne peut concevoir à quels excès les Athlétes, dans

[a] *Plin.* l. 23, sect. 63, p. 315. = *Pausf.* l. 6, c. 7. = A. *Cornel Celsus*, l. 4, c. 6. = *Diog. Laert.* l. 8, segm. 12.

[b] Autores *suprà* laudati.

les derniers temps, portoient la voracité. L'histoire dit que Milon le Crotoniate n'étoit pas encore rassasié après avoir mangé 20 mines de viande (1), & autant de pain, & bû trois conges de vin [a]. Un autre Athléte mangeoit jusqu'à 80 gâteaux par jour [b]. Ces sortes de gens faisoient alors consister une partie de leur supériorité sur les autres hommes, dans une monstrueuse & excessive voracité [c].

On vit aussi disparoître ce désintéressement si noble, si pur & si entier, qui dans l'origine avoit animé les combattans. On n'avoit d'abord proposé aux vainqueurs qu'une simple couronne de laurier pour récompense. On accorda par la suite aux Athlétes victorieux le privilege d'être nourris aux dépens de la patrie. Ils ne tarderent pas à en abuser, au point même de devenir très à charge aux villes & aux peu-

(1) Les 20 mines de viande reviennent à plus de 14 liv poids de Paris ; & les trois conges de vin à dix pintes & chopine environ, même mesure.

Je crois pouvoir regarder comme un conte fait à plaisir, ce que les anciens ont dit de ce taureau de quatre ans que Milon mangea tout entier dans une journée, après l'avoir porté sur ses épaules toute la longueur du stade. *Athen.* l. 10, c. 2, p. 412.

[a] *Athen.* loco cit.

[b] *Theocrit.* Idyll. 4.

[c] Voyez *Athen.* l. 10, c. 2. == Et *Galen.* de Dignost. Pulf. l. 2, c. 2.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ples. Cet abus parut si fort à Solon, qu'il crut devoir y remédier, & réduire la pension des Athlétes victorieux. Il n'assigna que 500 drachmes à ceux qui avoient remporté le prix dans les Jeux Olympiques, cent à ceux qui avoient été couronnés aux Jeux Istmiques, & ainsi des autres à proportion [a]. Ce législateur trouvoit qu'il étoit honteux de donner à de simples lutteurs des sommes qu'il étoit bien plus juste & bien plus utile d'employer à entretenir & récompenser les enfans de ceux qui mourroient les armes à la main pour le service de leur patrie [b]. Pour juger du juste mépris dans lequel étoient tombés les Athlétes, il faut entendre parler Euripide. » Parmi » les maux infinis qui régnent dans la » Gréce, disoit ce fameux poëte, il » n'en est point de plus pernicieux que » la profession des Athlétes ; car en » premier lieu i s sont incapables de » conduite. En effet, comment un hom» me sujet à sa bouche, & devenu l'es» clave de son ventre, pourroit-il ac» quérir un fonds suffisant pour la sub-

[a] *Plut.* in Solon. p. 91. == *Diog. Laert.* l. 1, segm. 55

[b] *Diog. Laert.* l. 1, segm. 55.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

» ſiſtance de ſa famille ? De plus les » Athlétes ne ſçavent ce que c'eſt que » de ſouffrir la pauvreté en s'accom» modant à la fortune ; car n'étant » point formés aux bonnes mœurs, » difficilement changent-ils de caracte» re même dans la diſgrace. Je ne puis » approuver, continue Euripide, la » coutume des Grecs de former de » nombreuſes aſſemblées ponr honorer » des divertiſſemens ſi frivoles ; car » qu'un Athléte excelle à la lutte, qu'il » ſoit léger à la courſe, qu'il ſçache » bien lancer un palet, ou appliquer » un vigoureux coup de poing ſur la » machoire de ſon antagoniſte, que » ſert à ſa partie ce beau talent & l'hon» neur qu'il en remporte ? Repouſſera» t-il l'ennemi à coup de diſque, ou le » mettra-t-il en fuite en s'exerçant à la » courſe, armé d'un bouclier? On ne s'a» muſe point à toutes ces folies, &c » [a]. C'eſt ainſi que l'inſtitution des Jeux publics de la Gréce, c'eſt-à-dire, une des plus belles & des plus ſages inventions ſe corrompit inſenſiblement, & finit par dégénérer, au point de deve-

[a] Acad. des Inſcript. t. 1 M. p. 217. == Voyez auſſi *Lucian.* in Anacharſi. == *Athen.* l. 10, p. 413, 414. == *Plut.* Quæſt. Rom. p. 274.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

nir un abus très-pernicieux.

Je ne dois pas non plus dissimuler que les meilleurs écrivains de l'antiquité ont cru devoir attribuer au spectacle des Athlétes cette passion infâme à laquelle les Grecs n'ont été que trop adonnés. Ces espèces d'acteurs ne paroissoient en public qu'entierement nuds. Le genre de la plûpart des exercices qui faisoient le sujet des Jeux dont je viens de parler, joint à la chaleur du climat & à la saison où on les célébroit (1), exigeoient nécessairement cette nudité. Les Athlétes étoient accoutumés à cette indécence dès leur plus grande jeunesse; car pour réussir dans la profession qu'ils embrassoient, on ne pouvoit pas s'y prendre de trop bonne heure. L'habitude de paroître continuellement nuds les uns devant les autres, anéantit bientôt tout sentiment de pudeur, & introduisit chez les Grecs l'horrible déréglement qu'on leur a tant de fois reproché a; déréglement fomenté, au surplus, par le peu de commerce & de familiarité

(1) C'étoit en été au mois de Juillet.

a *Mihi quidem hæc in Græcorum gymnasiis nata consuetudo videtur, in quibus isti liberi & concessi sunt amores.* Cicero Tuscul. Quæst. l. 4, n. 33.

Ennius avoit dit avant

que, chez cette nation, les hommes avoient avec les femmes. J'en ai déja parlé [a]. J'ajouterai seulement que les femmes n'assistoient point aux Jeux publics. Il leur étoit même défendu sous de griéves peines d'approcher du lieu où ils se célébroient [b].

Il me reste à dire encore un mot du théatre des Grecs, & du goût que les Athéniens particulierement avoient pour cette sorte de divertissement. On sçait que les représentations théatrales ont pris naissance chez les Grecs, & que c'est à eux seuls qu'on en doit l'invention; on en peut fixer l'époque vers l'an 590 avant J. C. Ces spectacles n'avoient lieu qu'en certains temps de l'année, & particulierement à la célébration des fêtes de Bacchus.

Je ne m'arrêterai point à examiner l'origine & les différens progrès du

Cicéron, *Flagitii principium est nudare inter cives corpora. Apud Cicer. loco cit.* Voyez aussi Plut. t. 2, p. 274, 751.

[a] *Suprà*, p. 408.

[b] *Ælian.* Var. Hist. l. 10, c. 1. = *Pauf.* l. 5, chap. 6.

Il faut pourtant, à cet égard, rendre justice aux Grecs. La loi qui défendoit aux femmes d'assister aux Jeux publics, étoit fort sage, & très-conforme à la décence & à l'honnêteté publiques. La bienséance demandoit que le sexe ne fût point admis à la plupart de ces spectacles, où les acteurs ne se montroient qu'entierement dépouillés de vêtemens.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

théatre chez les Grecs. On peut consulter sur ce sujet les auteurs qui en ont fait le principal objet de leurs recherches. Quelques idées sommaires suffiront, je crois, pour le but que je me suis proposé.

C'est aux Athéniens, sans contredit, que le théatre Grec est redevable du dégré de perfection auquel nous voyons qu'il a été porté. Ils n'épargnerent rien de tout ce qui pouvoit y contribuer. Ce peuple voluptueux, mais délicat dans ses plaisirs, établit un concours d'auteurs, & des commissaires nommés par l'État pour juger du mérite des pièces. On ne pouvoit en faire jouer aucune qu'on ne l'eût auparavant présentée à l'examen [a]. Celle qui obtenoit la pluralité des suffrages étoit déclarée victorieuse, couronnée comme telle & représentée, aux frais de la République, avec toute la pompe & toute la magnificence possibles. Il est aisé de sentir quelle ardeur & quelle émulation ces disputes & ces récompenses publiques excitoient parmi les poëtes, & combien un pareil usage a dû contribuer à la perfection des piéces Dramatiques dans la Gréce.

[a] Voyez *Plut.* in Cimone. p. 483. E.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On ne peut à cet égard, qu'applaudir aux Athéniens sur le goût & la sensibilité qu'ils témoignoient pour les représentations théatrales, divertissement le plus ingénieux, le plus noble & le plus utile, peut-être, qu'on puisse procurer à la multitude : mais il faut condamner en même-temps l'excès dans lequel ce peuple tomba par la suite. Les Athéniens porterent bientôt leur vivacité & leur passion pour le théatre au point d'en faire leur unique occupation & d'y sacrier même les intérêts de l'Etat. Les fonds destinés pour les armemens de terre & de mer furent employés & consumés à faire jouer des drames : » On est plus » assidu aux spectacles, dit Justin, » qu'aux exercices militaires. Les théa- » tres sont remplis, mais les camps » sont déserts. La bravoure, la capa- » cité & la science des armes se comp- » tent pour rien. On n'applaudit plus » aux grands Capitaines. Il n'y a d'ac- » clamations que pour les bons Poëtes » & les excellens Comédiens [a].

Ces reproches ne sont point exagérés. Il est certain par le témoignage unanime de l'antiquité que du temps de

[a] L. 6, chap. 9.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Périclès les Athéniens quittoient tout & négligeoient tout pour s'occuper entierement du théatre. On voit aussi que pour l'embellir & faire jouer les piéces qui leur plaisoient avec tout l'apparat & toute la magnificence dont elles étoient susceptibles, ils épuisoient le trésor & les ressources de l'Etat [a]. Si Solon en avoit été cru, ce goût pour les piéces dramatiques seroit bientôt tombé, ou du moins n'auroit pas causé tant de désordres. Thespis, qu'on regarde ordinairement comme l'inventeur du théatre par les changemens qu'il fit aux premieres ébauches que la Gréce avoit vû de ce spectacle, florissoit du temps de Solon. Ce grand législateur voulut juger par lui-même de cette nouveauté. Thespis jouoit lui-même ses pièces, selon l'usage des poëtes anciens. Quand la représentation fut finie, Solon appella Thespis, & lui demanda s'il n'avoit point honte de mentir ainsi devant tant de personnes. Thespis lui répondit, qu'il n'y avoit point de mal dans ces mensonges & dans ces fictions qu'on ne faisoit que par jeu & par divertissement.

[a] *Demost. Philip.* 1, p. 52. C. *Olynt.* 2, p. 24. = *Plut.* t. 2, p. 348, 349, 710, 711.

» Oui, repartit Solon, en frappant » fortement la terre de son bâton, mais » si nous souffrons & approuvons ce » beau jeu, il passera bien-tôt dans » nos contrats & dans toutes nos affaires [a] ».

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il faut convenir néanmoins que les tragiques Grecs ont toujours conservé beaucoup de respect pour la vertu, la justice, les bonnes mœurs & les bienséances publiques. Leurs poëmes sont remplis de quantité de maximes admirables; mais on ne peut trop se récrier sur la licence qui régnoit dans la comédie Grecque. J'ai parlé ailleurs des obscénités grossiéres dont toutes les pièces d'Aristophane sont remplies [b]. Je n'ai rien de plus à en dire. Je remarquerai seulement qu'outre l'indécence & la grossiereté, la satyre la plus impitoyable, la plus amère & la plus mordante y régne perpétuellement. Les poëtes comiques d'alors se permettoient tout. Ils n'épargnoient personne. Généraux, Magistrats, Gouvernement, Peuple, jusqu'aux Dieux mêmes (1), tout étoit livré à leur

[a] *Plut.* in Solon. p. 95.
[b] *S prà*, p. 444.

(1) Faisons cependant, à cet égard, remarquer une exception

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

bile ſatyrique. L'excès étoit porté au point qu'ils ne prenoient pas même la précaution de déguiſer les noms des perſonnages qu'ils vouloient diffamer. Chacun étoit introduit ſur la ſcène ſous ſon véritable nom. Il y a plus. De crainte que la reſſemblance des noms ne pût faire prendre le change & laiſſer quelque incertitude dans l'eſprit des ſpectateurs, on donnoit aux acteurs des maſques qui rendoient, autant qu'il étoit poſſible, le viſage & la phiſionomie de ceux qu'on vouloit expoſer à la riſée du public [b]. Telle fut pendant long-temps la comédie chez les Grecs, c'eſt-à-dire, un ſpectacle également licencieux & ſatyrique, qui ne connoiſſoit ni décence ni retenue, pour qui il n'y avoit rien de ſacré, qui ne reſpectoit perſonne, pas même les mœurs, & où l'on pouvoit diffamer ouvertement tous ceux que l'on jugeoit à propos de rendre l'objet du mépris public. Il fallut à la fin que

ſingulière. Ariſtophane, le plus emporté ſans contredit de tous les poëtes comiques de l'ancien théatre, n'a jamais oſé ſe rien permettre contre Cérès, ni en général contre tout ce qui pouvoit avoir rapport au culte de cette Déeſſe.

[a] Voyez *Ariſtophan.* in Nubib. in Equitib. &c.

[b] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 4, p. 134, &c.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

le Magistrat réprimât ces abus pernicieux, & contînt, par les défenses les plus sévéres, la licence effrénée des auteurs comiques [a]. Ces sages réglemens donnerent naissance à ce que les anciens ont appellé la *nouvelle Comédie*, qui ne fut plus qu'une imitation & une satyre fine & délicate de la vie civile [b]. On ne mit plus sur le théâtre que des avantures feintes & des noms supposés. Comme ce changement avantageux n'arriva que dans des siécles bien postérieurs à ceux dont j'ai entrepris de tracer le tableau, je ne m'arrêterai pas davantage sur ce sujet.

RÉCAPITULATION.

En rapprochant tout ce que j'ai dit sur l'état des anciens peuples dans les siécles qui se sont écoulés depuis le Déluge jusqu'à Cyrus, il est aisé de sentir combien les connoissances humaines étoient autrefois imparfaites & peu étendues. La politique, les loix, les arts, les sciences, le commerce, la navigation, l'art militaire, les mœurs

[a] Voyez *Cicer.* Philosophic. Frag. t. 3, p. 393.
[b] *Horat.* Ars Poet. v. 281, &c.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

même, c'est-à dire les principes & les façons de penser les plus essentielles & les plus nécessaires à la conservation & au bonheur de la société, tous ces grands objets n'étoient, si on peut le dire, encore qu'ébauchés du temps de Cyrus; & le regne de ce Prince n'a précédé néanmoins l'Ere chrétienne que de 536 ans. Un léger détail va nous convaincre de la vérité de toutes ces propositions.

On n'a eu, pendant toute l'espace de temps que nous venons de parcourir que des notions fort imparfaites du grand art de gouverner les peuples. La plupart des loix politiques & civiles étoient obscures & défectueuses, souvent même pernicieuses, ou ridicules, en un mot très-informes. Le droit des gens n'étoit seulement pas connu, & la morale étoit en général peu développée; souvent même elle autorisoit des principes qui conduisoient directement aux plus grands vices. A l'égard de ce systême politique qui embrasse & envisage aujourd'hui tout l'Univers, on peut assurer que les Anciens n'en avoient aucune idée. Il n'y avoit point alors de Puissance qui songeât à entretenir des correspondan-

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ces ſuivies dans les différentes parties du monde connu. Les liaiſons mêmes que des Etats voiſins pouvoient avoir entr'eux n'étoient que momentanées. On n'enviſageoit pour l'ordinaire que l'inſtant préſent. Les ſuites & les conſéquences d'un événement & d'une démarche étoient rarement prévûes & approfondies. On ne s'étoit point fait de ſyſtême politique. Chaque Etat vivoit iſolé, & faiſoit peu d'attention au mouvement général de la machine. Auſſi n'étoit-on point dans l'uſage d'avoir continuellement des Ambaſſadeurs dans les Cours étrangeres. Les Anciens n'etoient pas aſſez éclairés pour ſentir l'utilité de ces eſpéces d'eſpions privilégiés (1). Attentifs aux moindres démarches, ils ſont à portée de pénétrer les projets que pourroit former une Puiſſance trop entreprenante, & de les dévoiler. Auſſi ce fameux ſyſtême d'équilibre, l'objet de la politique moderne, loin d'avoir été autrefois ſuivi dans aucune partie de l'Univers, ne paroît ſeulement pas s'être préſenté à l'eſprit d'aucun politique de l'antiquité.

(1) C'eſt ainſi qu'un des plus grands politiques du ſiecle paſſé définiſſoit les Ambaſſadeurs & les Envoyés.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On peut très-bien appliquer aux Arts ce que je viens de dire de la politique & des loix. Les peuples dont j'ai eu lieu de parler, n'avoient faits, à certains égards, que des progrès très-médiocres dans l'universalité des Arts. Ils avoient, à la vérité, des manufactures d'étoffes précieuses & recherchées; ils sçavoient travailler les métaux: ils avoient élevé des bâtimens d'une grandeur & d'une richesse étonnante: iis manioient enfin le ciseau, le poinçon & le burin. Ces mêmes peuples cependant manquoient de la plûpart des commodités de la vie, qu'on regarde aujourd'hui, & avec raison, comme très-essentielles, ou au moins, des plus agréables. Les anciens peuples ont absolument ignoré le secret de se les procurer. J'en ai donné des preuves suffisantes toutes les fois que j'ai eu occasion de traiter ce sujet.

Il en faut dire autant des Sciences. On ne peut refuser aux Egyptiens, aux Babyloniens, aux Phéniciens & aux Grecs des connoissances assez étendues en Astronomie, en Géométrie & en Méchanique. Cependant ils n'ont jamais pû s'élever au-delà d'un certain terme, faute d'avoir sçû se procurer

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

curer plusieurs des secours absolument nécessaires aux progrès des Sciences dont je parle. Ils n'avoient, par exemple, ni pendules, ni lunettes, ni, en un mot, plusieurs des instrumens sans lesquels l'Astronomie & la Géographie ne peuvent acquérir absolument aucune espece de précision. Les anciens peuples manquoient même des moyens les plus ordinaires & les plus indispensables pour constater leurs découvertes. On peut se rappeller ce que j'ai dit sur la maniere longue & incommode dont on écrivoit dans les premiers temps, sur les inconvéniens de la forme des livres & sur la difficulté de les transporter, & en général de s'en procurer la lecture [a]. Ce n'étoit qu'à force de voyager qu'on pouvoit autrefois acquérir quelques connoissances. A l'égard de la Physique & de l'Histoire Naturelle, on sçait qu'elles ont été presqu'entiérement inconnues aux anciens peuples.

Quant au commerce & à la navigation, il est certain que les Phéniciens particuliérement y avoient fait des progrès & des découvertes assez con-

a Voyez la premiere Partie, T. I. L. II, chap. 6, p. 361, & T. I. L. III, chap. 2, art. 6, p. 186.

IIIe. PART.

Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

fidérables eu égard fur-tout aux obftacles qu'ils eurent à furmonter. Mais, fi l'on fait réflexion en même-temps à la défectuofité de leurs navires, à l'imperfection de leurs manœuvres, au manque abfolu d'inftruments propres à diriger leurs navigations & à la groffiéreté, en un mot, de toutes leurs pratiques, on admirera plutôt le courage de ces peuples que leurs connoiffances. Il faut les loüer d'avoir ofé tant entreprendre avec fi peu de fecours, & reconnoître en même-temps leur infériorité, par rapport aux découvertes dont nous jouiffons à préfent. Il me paroît qu'en général, les anciens peuples étoient fort entreprenans, mais très-peu éclairés.

La fcience de la guerre étoit pour le moins auffi informe que tous les objets dont je viens de parler. On ne finiroit point fi l'on vouloit s'arrêter à relever en détail l'imperfection des manœuvres militaires des Anciens, dans les fiécles qui ont fixé notre attention, & montrer tout ce qui leur manquoit du côté de l'art, de l'intelligence & de la capacité. Il fuffit, je crois, de renvoyer à ce que j'ai dit fur ce fujet, dans les différentes Parties de mon Ouvrage.

IIIe. PART. Depuis l'établissement de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

J'en userai de même à l'égard des Mœurs. On a pu remarquer dans tous les articles où j'ai eu occasion de traiter cet objet, à quel point les mœurs des premiers peuples étoient informes, barbares, grossieres & vicieuses. Leur peu de délicatesse & leur ignorance des premiers principes de la Morale, se fait sentir à chaque instant où l'on consulte l'Histoire ancienne.

Je ne crains donc point d'assurer que dans tout l'espace de temps qu'on vient de parcourir les connoissances humaines étoient encore des plus imparfaites & des plus bornées. Chez la plupart des peuples, les Loix, les Arts & les Sciences sortoient à peine de l'enfance. Les Egyptiens, les Babyloniens & les Phéniciens qu'on doit certainement mettre au rang des nations les plus policées qui ayent paru dans l'antiquité, n'avoient fait que des progrès bien médiocres dans chacun des objets que je viens d'indiquer. A l'égard des Grecs qui par la suite ont surpassé en tout genre les Egyptiens, les Babyloniens & même les Phéniciens, les Grecs étoient encore fort ignorans du temps de Cyrus, époque de la troisieme & derniere Partie de notre ouvrage. Il

IIIe. PART. Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

s'eſt écoulé près de deux ſiécles depuis ceux qui terminent nos recherches, juſqu'au temps où les Grecs ont fait la plupart des découvertes qui leur ont mérité cette gloire & cette juſte eſtime, dont ils jouiſſent encore aujourd'hui, & que rien ne pourra jamais leur enlever. Perſonne ne les a encore ſurpaſſé dans la poëſie, dans l'éloquence, ni dans l'art d'écrire l'hiſtoire. Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des Sciences exactes, ni même de pluſieurs parties des Arts. Il faut convenir que, ſi l'on en excepte l'Architecture (1), la Sculpture & la Gravure en pierres fines, il n'y a nulle comparaiſon à faire entre tout ce que les Grecs ont pu ſçavoir dans les objets que je viens d'indiquer & ce que nous en connoiſſons à préſent.

(1) Obſervons néanmoins, par rapport à l'architecture, qu'à la vérité les Grecs ont eu un goût très-pur & très-juſte ſur la conſtruction des grands édifices, mais je ne penſe pas qu'il en ait été de même à l'égard des bâtimens particuliers. Je crois pouvoir aſſurer qu'ils n'ont point entendu l'art de les diſtribuer auſſi gracieuſement & auſſi commodément que nous le pratiquons aujourd'hui.

Fin du cinquième Volume.

